

CREDOC

LES CONDITIONS DE LOGEMENT DES TRAVAILLEURS MIGRANTS EN FRANCE

Sou1975-2144

1975

Les conditions de logement des
travailleurs migrants en France /
B. Jouselin, M. Tallard. (Déc.
1975).

CREDOC•Bibliothèque



INSTITUT DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION
BOULEVARD DE LA LIBÉRATION - 75634 PARIS CEDEX 13 TEL. : 707-97-59

x
CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

R⁴ 88 (1)

(1^{er} ex)

A V E R T I S S E M E N T

Ce travail constitue la partie Française d'une étude Européenne ; il ne peut donc faire l'objet d'une publication avant que le rapport de synthèse ne soit établi par la Commission des Communautés Européennes (juillet 1976).

Aussi ce rapport vous est communiqué pour information. Il vous est expressément demandé de n'y faire référence dans aucun article ou communication publique avant qu'une nouvelle note ne vous fasse part de cette possibilité.

* * *

*

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION
SUR LA CONSOMMATION

**LES CONDITIONS DE LOGEMENT
DES TRAVAILLEURS MIGRANTS
EN FRANCE**

B. JOUSSELLIN - M. TALLARD



Etude effectuée pour le compte de la Commission des Communautés Européennes

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION GENERALE	1
<u>PREMIERE PARTIE</u> : Le cadre politique et institutionnel	7
Avant-propos	7
<u>Chapitre I</u> : IMMIGRATION ET SYSTEME ECONOMIQUE	9
1) Les caractéristiques de l'immigration pour le système économique	9
2) L'observation des flux d'entrées sur les vingt dernières années confirme ce caractère structurel de l'immigration	12
3) L'Etat gère la fonction économique et sociale de l'immigration ..	16
<u>Chapitre II</u> : LA PRODUCTION DU LOGEMENT DES MIGRANTS	25
1) Production et évolution du logement insalubre	27
2) L'action spécifique de l'Etat et du patronat en faveur du logement des travailleurs migrants	37
<u>Conclusion</u> de la première partie	51
<u>DEUXIEME PARTIE</u> : Etude des contextes	55
<u>Chapitre I</u> : LES NATIONALITES ENQUETEES	57
I - Le choix des nationalités	57
II - Les caractéristiques historiques des nationalités étudiées	59
1. Les Italiens	60
2. Les Portugais	63
3. Les Yougoslaves	65
4. L'immigration Algérienne	66
5. L'immigration Marocaine	70
6. L'immigration Tunisienne	73
7. Les Africains	75
8. Conclusion	77

	<u>Pages</u>
<u>Chapitre II : LES LIEUX D'ENQUETE</u>	81
1. La Région Parisienne	82
2. Paris, XIXème et XXème arrondissements	92
2.1. Paris	92
2.2. XIXème et XXème arrondissements	97
3. Vitry	113
4. Saint-Quentin-en-Yvelines	126
 <u>TROISIEME PARTIE : L'enquête</u>	 137
 I - LA METHODE D'ENQUETE	 137
1. Champ d'enquête	137
2. Choix des nationalités	137
3. Base de sondage	138
4. Plan de sondage	138
5. Déroulement de l'enquête	140
6. Le questionnaire. Les variables essentielles	140
 II - CARACTERISTIQUES PERSONNELLES DES ENQUETES - TYPE D'IMMIGRATION ET SITUATION FAMILIALE	 143
1. L'année d'arrivée	143
2. L'âge	147
3. Le sexe	149
4. La situation familiale	149
5. Nombre de personnes dans le logement	152
6. Conditions d'arrivée en France	153
7. Statut juridique	153
 III - L'INSERTION PROFESSIONNELLE	 157
1. Quels emplois occupent les travailleurs étrangers (secteur, quali- fication, type d'entreprise)	157
2. L'insertion professionnelle des femmes	166
3. L'accès à l'emploi	168
4. Conditions de travail (horaire, salaire, transport)	172
5. L'insertion sur le marché du travail : mobilité - chômage - syndica- lisation	182
6. Conclusion	192
 IV - LES CONDITIONS DE LOGEMENT	 195
1. Les caractéristiques des logements et leurs conditions d'occupation	195
1.1. Les caractéristiques des logements (type, taille, confort, peu- plement)	195

	<u>Pages</u>
1.2. Les conditions d'occupation des logements (statut d'occupation, analyse par nationalité)	204
2. Les dépenses de logement et l'équipement des ménages	211
3. Les conditions d'accès au logement (logement à l'arrivée, découverte du logement, propriétaire du logement, difficultés)	216
4. Historique du logement et mobilité	225
5. Conclusion	231
V - L'INSERTION SOCIALE	233
1. Les facteurs permissifs (scolarité, connaissance de la langue)	233
2. L'insertion sociale	236
2.1. Relations amicales	237
2.2. Insertion dans la communauté nationale	238
2.3. Insertion dans la société française	240
VI - CONCLUSION (3ème partie)	251
<u>CONCLUSION GENERALE</u>	253
BIBLIOGRAPHIE	257
LISTE DES TABLEAUX DE L'ENQUETE	261
ANNEXE I : Questionnaire	263
ANNEXE II : Circulaires et décrets	265
ANNEXE III : Document 1 (déjà paru en juin 1974)	267

INTRODUCTION GENERALE

Au 1er janvier 1975, la population étrangère en France atteignait plus de quatre millions de personnes soit 7,7 % de la population totale. C'est dire que le logement de cette population est un problème d'ampleur nationale et un certain nombre d'études ont dépeint les conditions de logement de cette population comme déplorable (cf. bibliographie).

Les politiques sociales de ces dernières années semblent prendre en compte l'importance du problème, mais si des mesures ont été prises, elles n'ont apparemment pas permis de combler le retard. Une enquête menée en 1971 par J.P. BUTAUD (1) sur un échantillon représentatif de 2 000 travailleurs immigrés répartis dans les principales régions de France, montre que 50 % des travailleurs migrants vivent dans des logements de qualité inférieure ou intermédiaire basse, ces proportions atteignent 67 % pour les portugais et 71 % pour les maghrébins. (La qualité est mesurée par une combinaison des indices de confort et de peuplement).

Devant une telle situation on est amené à se demander si, au-delà des carences certaines de la politique du logement, il ne faut pas essayer de déterminer des causes structurelles à travers l'étude, d'une part du fonctionnement du système économique et du rôle qu'y joue la main-d'oeuvre immigrée et, d'autre part, du mode de formation et d'évolution des tissus urbains (les tissus urbains sont façonnés tant par le fonctionnement du marché foncier que par l'activité économique et les groupes sociaux qui y ont été successivement prédominants).

De nombreuses études statistiques et descriptives existant donc sur le sujet, l'intérêt du lancement de cette nouvelle étude nous paraissait donc double :

- Une étude comparative menée simultanément dans les neuf pays de la Commission Economique Européenne : si certes les neuf pays de la Communauté ont des lois de fonctionnement du système économique assez similaires, chacun de ces pays a sa propre politique d'immigration, sa propre politique sociale et les règles du jeu politique et social (relation entre les partenaires sociaux) y sont sensiblement différentes. Cette étude devrait donc permettre d'indiquer tant la part de la fonction économique de la main-d'oeuvre immigrée comme facteur explicatif de ses conditions de logement, que l'impact différentiel des politiques et des données économiques et sociales propres à chaque pays.

(1) J.P. BUTAUD : "Le logement des étrangers en France", C.N.R.O., 1972.

- Une étude centrée sur l'influence du tissu urbain sur le mode d'insertion des travailleurs migrants ; en effet, si on estime que selon l'expression d'H. LEFEBVRE "la ville est la projection au sol des rapports sociaux" le tissu urbain apparaît alors comme façonné par l'évolution des rapports sociaux à travers, tant l'industrialisation que le fonctionnement du marché foncier (1). En conséquence un groupe social ayant une certaine fonction économique, les travailleurs migrants, pourrait avoir des types d'insertion différenciés suivant les modes de formation et d'évolution des tissus urbains étudiés. De plus cette insertion peut être modifiée par le contexte socio-économique local et l'impact des politiques du logement national.

Cette double démarche (étude de la fonction économique globale de la main-d'oeuvre immigrée/étude de son insertion dans différents types de tissus urbains) nous permettrait :

- D'une part de vérifier la pertinence de notre hypothèse de travail exposé dans le document préparatoire à cette étude (2) :
 - " Les conditions de logement des migrants sont déterminés par deux facteurs très liés qu'il est difficile de classer :
 - . la structure de marché du logement national et la position des immigrants sur ce marché ou par rapport à lui ;
 - . la fonction économique et sociale de la migration et la politique de l'Etat qui tend, par les orientations de sa politique d'introduction et d'accueil, à maintenir cette fonction " et la réalité de la spécificité de la liaison emploi-logement pour ce type de main-d'oeuvre suggérée par une étude récente (3).
- D'autre part, à travers une étude localisée, d'analyser l'influence du type de marché de l'emploi et du type de fonctionnement du marché du logement auquel se trouve confrontée la main-d'oeuvre étrangère, et à partir de la confrontation de ces résultats localisés et de notre analyse globale d'élaborer des conclusions et des propositions.

(1) Nous avons analysé cette formation du tissu urbain dans un précédent travail : P. MARECHAL, M. TALLARD, "Les causes socio-économiques du Mauvais Logement", CREDOC, 1972.

(2) M. TALLARD, "Conditions de logement des migrants en France" document 1, janvier 1974, cf. annexe III).

(3) A.C.T. : "Emploi et Logement des Travailleurs Migrants dans la Région Parisienne", 1972.

LA METHODE DE TRAVAIL

La réalisation de ces objectifs passait par plusieurs étapes :

- Une étude macro-économique de la fonction économique et sociale de la main-d'oeuvre immigrée et des conditions dans lesquelles est produit le logement de cette main-d'oeuvre.
- Le choix de zones dans lesquelles une analyse approfondie serait effectuée. Si le choix de la méthode d'investigation nous avait été laissée, nous aurions fait une analyse économique très approfondie de ces zones et à partir de cette analyse, tiré quelques hypothèses que nous aurions vérifiées par des enquêtes partielles plus qualitatives que quantitatives sur des échantillons choisis en fonction d'un certain nombre d'objectifs, et des interviews des principaux acteurs sociaux.

Mais la connaissance statistique du problème du logement des travailleurs migrants était très différente suivant les neuf pays de la Communauté, et pour certains la connaissance descriptive n'existait pas encore. Aussi, afin d'homogénéiser ces niveaux de connaissance, il a été imposé à chacun des pays d'effectuer une enquête auprès de 800 personnes dont 100 nationaux (groupe témoin) avec un questionnaire commun auquel chacun pouvait ajouter des questions spécifiques.

Ce chiffre de 800 nous paraissait tout à fait inadéquat, car pour la France, il ne permettait pas de faire une enquête représentative, qui avait, en tout état de cause, été faite par J.P. BUTAUD et n'était pas notre but, et était un instrument trop lourd à manier pour des enquêtes approfondies.

Finalement, ces contraintes n'étant pas transgressibles, nous nous sommes efforcés de les manier de façon à réaliser tant les objectifs descriptifs posés par la Communauté que nos propres objectifs explicatifs.

Dans ce but, nous nous sommes limités à une seule région, la Région Parisienne, à l'intérieur de laquelle nous avons choisi trois zones d'enquête : le XIXème et le XXème arrondissements de Paris, Vitry, la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ce choix peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Nous limiter à une seule région nous permettait d'approfondir l'analyse économique, d'autant que la Région Parisienne nous semblait offrir une grande diversité de zone d'emploi et une certaine unité dans le rôle joué par le marché de l'emploi régional sur le marché national. De plus, la restructuration du tissu urbain nous paraissait comparable à celle d'autres régions métropolitaines (Marseille, Lyon ou Lille).
- La Région Parisienne constitue traditionnellement une région d'appel de la main-d'oeuvre immigrée et l'exploitation régionale de l'enquête de J.P. BUTAUD montre qu'on y rencontre les plus mauvaises conditions de logement (cf. tableau page suivante).

REPARTITION DES TRAVAILLEURS ETRANGERS PAR QUALITE DE LOGEMENT

(En %)

QUALITE DU LOGEMENT	Est-Nord	Provence C.A.	Rhône- Alpes	Paris banlieue	Grande banlieue	ENSEMBLE
Inférieure	19	12	22	<u>29</u>	<u>29</u>	24
Intermédiaire basse	22	31	24	<u>27</u>	<u>18</u>	26
Intermédiaire haute	28	30	25	25	17	25
Supérieure	31	27	29	19	36	25
ENSEMBLE	100	100	100	100	100	100

Source : J.P. BUTAUD. Le logement des immigrés en France. Document d'information et de gestion. CNRO, 1972.

- Nos trois zones d'enquête nous paraissent significatives des trois phases d'évolution du système économique et du type de tissu urbain que chacune de ces phases avaient tissé :

- . Le XIXème et le XXème arrondissements de Paris profondément marqués par les débuts de l'industrialisation où une population ouvrière est venue à la fin du XIXème et au début du XXème siècle surpeupler les logements existant à proximité des fabriques. Aujourd'hui l'insalubrité des logements anciens, la pérennité d'industries familiales qui périclitent et la présence d'une population ouvrière et immigrée importante sont la marque de ce mode de formation du tissu urbain. Mais ce tissu urbain tend à être bouleversé par la restructuration du système économique à travers la Rénovation Urbaine qui en est la conséquence.
- . Vitry s'est développé entre 1900 et 1930 avec, le passage de la fabrique à l'unité industrielle et le développement des industries en proche banlieue. Cette industrialisation rapide a entraîné une forte croissance d'une population ouvrière qui se construit elle-même des pavillons très insalubres. Ce développement de la banlieue pavillonnaire est caractéristique de cette période et visible dans toute la ceinture de Paris que l'on a longtemps appelé la "ceinture rouge" de Paris en raison de l'importance de la population ouvrière et du rôle du parti Communiste. Aujourd'hui ces industries traditionnelles sont touchées par la restructuration de la Région Parisienne.
- . Saint-Quentin-en-Yvelines, dont la décision de construction fut prise en 1965, nous paraît caractéristique de cette restructuration de la Région Parisienne, marquée par la volonté de créer "ex-nihilo", un pôle d'activités économiques et

des zones d'habitat susceptibles d'accueillir les différents types de population employés sur ces zones.

Le plan de ce rapport suit donc les différentes étapes et impératifs de cette méthode :

- Une brève analyse de la fonction socio-économique de la main-d'oeuvre immigrée et de ses conditions de logement.
- Une description du contexte de chacune des immigrations retenues et des données socio-économiques des zones d'enquête.
- Les axes explicatifs élaborés dans la première partie et les données de la seconde nous ont guidés dans l'élaboration du questionnaire et l'exploitation des résultats où nous sommes efforcés de déterminer l'influence sur les conditions de logement tant des caractéristiques d'emploi et des caractéristiques personnelles des enquêtés que des données propres à chacun des tissus urbains et aux politiques mises en oeuvre.

P R E M I E R E P A R T I E

LE CADRE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL

A V A N T - P R O P O S

Dans un document préparatoire à cette étude (1) nous avons rappelé les principales données concernant l'insertion économique et sociale des migrants et leur condition de logement.

Ce document, que l'on trouvera en annexe, comprend notamment :

- Un bref historique de l'immigration en France et de l'évolution de la législation.
- Une analyse de l'insertion sectorielle des travailleurs immigrés dans l'économie.
- Une description des diverses formes prises par le logement des migrants en France.

Notre propos aujourd'hui n'est donc pas de revenir sur ces données, mais dans la première partie de ce travail, de nous placer en amont, en étudiant : d'une part les mécanismes de création et de gestion de l'immigration et, d'autre part, les mécanismes qui engendrent les conditions de logement des migrants et les institutions par lesquelles elles sont régies.

(1) M. TALLARD : "Les conditions de logement des migrants en France".
(Document 1, CREDOC, juin 1974).

C H A P I T R E I

IMMIGRATION ET SYSTEME ECONOMIQUE

1 900 000 travailleurs immigrés au 1er janvier 1974, soit 9 % de la population active. Le rapport du VIème Plan prévoyait que d'ici 1975 un emploi nouveau sur deux serait occupé par un travailleur immigré. A travers ces chiffres, l'immigration apparaît comme un phénomène économique d'une ampleur grandissante jusqu'à ces derniers mois. On peut donc se demander à quels besoins du système économique répond l'appel à la main-d'oeuvre immigrée ?

Est-ce un simple phénomène conjoncturel lié à une économie de croissance, qui pourrait donc diminuer ou même tendre à disparaître en période de crise, ou, au contraire, est-ce un phénomène structurel lié aux mécanismes fondamentaux du système économique ?

Pour répondre à ces questions, il faut analyser les caractéristiques de l'immigration au regard du fonctionnement du système économique.

1) Les caractéristiques de l'immigration pour le système économique

Afin d'analyser les caractéristiques de l'immigration pour le système économique capitaliste il faut se demander ce qui différencie la main-d'oeuvre immigrée de la main-d'oeuvre nationale. Peut-on se satisfaire de l'affirmation simpliste : "les immigrés occupent les postes dont les français ne veulent pas" ?

- Une main-d'oeuvre sous qualifiée et sous payée.

Une récente étude de l'I.N.S.E.E. (1) compare les qualifications et les salaires des ouvriers français et étrangers.

(1) Economie et Statistique, septembre 1975.

* Les auteurs de l'article font remarquer que la méthode utilisée surestime la part des ouvriers qualifiés.

** Les écarts de salaires sont mesurés par le rapport :
salaires français - salaires étrangers
salaires français

Le tableau ci-dessous montre que 60 % des ouvriers étrangers occupent des emplois déqualifiés d'ouvriers et de manoeuvres, alors que seulement 44,3 % des ouvriers français sont dans ce cas.

**Répartition comparée des ouvriers français et étrangers
par sous-catégorie socio-professionnelle**

	Français			Étrangers		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
60. Contremaîtres	8,0	3,2	7,0	2,7	0,8	2,5
61. Ouvriers qualifiés	46,9	22,2	41,7	36,8	14,9	34,7
63. Ouvriers spécialisés	29,7	52,3	34,3	39,8	57,9	41,5
68. Manoeuvres	8,8	14,5	10,0	18,1	22,3	18,5
67-69. Apprentis et jeunes ouvriers	5,2	7,8	5,9	1,4	4,1	1,7
65-66. Autres	1,4	-	1,1	1,2	-	1,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE Exploitation des DAS - 2460 de 1972.

D'autre part, dans une même région, les écarts de salaires atteignent 18,4 % pour la catégorie ouvriers, l'écart étant le plus important dans les catégories les plus qualifiées.

**ECARTS ENTRE LE SALAIRE DES FRANÇAIS ET DES ÉTRANGERS
DANS LA RÉGION PARISIENNE**

(en %)

	Région parisienne
60 Contremaîtres	11,0
61 Ouvriers qualifiés	9,4
63 Ouvriers spécialisés	6,9
68 Manoeuvres	5,9
6 Tous ouvriers	18,4

Ces chiffres recourent ceux du rapport du VIème Plan qui estimaient en 1968, entre 10 et 20 % l'écart des salaires entre français et étrangers.

Donc l'appel à la main-d'oeuvre immigrée permet, en baissant le coût d'une fraction de la force de travail, de peser sur le coût de la force de travail dans son ensemble.

- Une force de travail dont le coût de production et de reproduction est plus faible.

La main-d'oeuvre immigrée arrive dans le pays d'accueil à l'âge adulte, tous les "coûts d'élevage" lui sont épargnés. Ceux-ci étaient estimés par l'O.C.D.E. à 10 000 \$ par travailleur (dans les pays de l'O.C.D.E.).

De plus, le coût de la reproduction de cette force de travail pour la collectivité est plus faible. Par exemple les travailleurs immigrés reçoivent des prestations sociales moindres (tout en cotisant au même taux) dans le cas où la famille est au pays d'origine.

- Un volant de main-d'oeuvre qui permet les ajustements à la conjoncture et la restructuration de l'appareil productif : les évolutions récentes des politiques d'immigration des pays d'Europe (Arrêt ou suspension de l'immigration en période de crise) viennent confirmer les affirmations de CASTELLS quant aux caractéristiques du travailleur immigré :

". Etre hautement productif en période expansive.

. Pouvoir être mis hors circuit en période de récession quand il y a risque de surproduction."

Enfin le sens commun affirme : ils acceptent les conditions de travail les plus pénibles, ils retardent la modernisation de l'appareil de production. L'examen de quelques exemples tend à mettre en échec cette dernière affirmation :

. Lorsque le plan de fermeture des mines du Nord de la France fut élaboré, pour surmonter les obstacles créés par les avantages liés au statut du mineur, les houillères remplacèrent les mineurs partant à la retraite par des travailleurs immigrés marocains recrutés sur place avec un contrat à durée limitée (18 mois), on limitait ainsi les effets sociaux de la fermeture des mines.

. La restructuration de l'industrie textile du Nord a impliqué le passage à une mécanisation plus grande nécessitant l'organisation du travail en trois x huit. Or ces industries occupaient une main-d'oeuvre essentiellement féminine que la loi interdit de faire travailler en trois x huit. On fit donc appel à la main-d'oeuvre immigrée pour remplacer la main-d'oeuvre féminine.

Mais au vu de ces quelques constatations, on peut se demander pourquoi la main-d'oeuvre immigrée accepte-t-elle de telles conditions de travail et de salaires que les ouvriers français refusent ? Ne faut-il pas inverser le problème et se demander pourquoi les ouvriers français refusent ? Depuis un siècle, à travers la lutte de classe, le rapport de force capital/mouvement ouvrier national a évolué, et ce dernier a réussi à imposer un certain nombre de conditions de rémunération et de travail. Nous rejoignons donc A. GORZ pour qui (1) "L'appel à la main-d'oeuvre étrangère permet de modifier fondamentalement et artificiellement la structure sociale et politique de la population autochtone.

(1) A. GORZ, in Les Temps Modernes (1970) cité par CEDETIM : "Les immigrés", Stock, 1975.

Le recours aux travailleurs étrangers permet notamment : "d'exclure une partie importante du prolétariat de l'action syndicale ; de diminuer fortement le poids politique et électoral de la classe ouvrière ; de diminuer encore plus fortement son poids et sa cohésion idéologique, en un mot de dénationaliser des secteurs décisifs de la classe ouvrière, installée à demeure, par un prolétariat importé, économiquement et politiquement marginalisé, privé de tous droits politiques, syndicaux et civiques."

Ce statut juridique inférieur des travailleurs immigrés apparaît ainsi, [même dans l'hypothèse de la parfaite égalité des droits syndicaux, la menace d'expulsion ou de non renouvellement de carte et l'inexpérience des luttes sociales, venant de pays où celles-ci sont inexistantes, rendent improbable ou précaire toute tentative de défense et d'organisation] comme son avantage fondamental. Il permet de lui imposer ces conditions de vie et de travail, et il est un moyen de peser sur le mouvement ouvrier national.

Le caractère structurel de l'immigration s'analyse donc tant au niveau des fondements économiques du système (coût de la force de travail, coût de sa reproduction, constitution d'un volant de main-d'oeuvre) qu'au niveau de sa gestion politique (rapport de force capital/mouvement ouvrier).

2) L'observation des flux d'entrées sur les vingt dernières années confirme ce caractère structurel de l'immigration

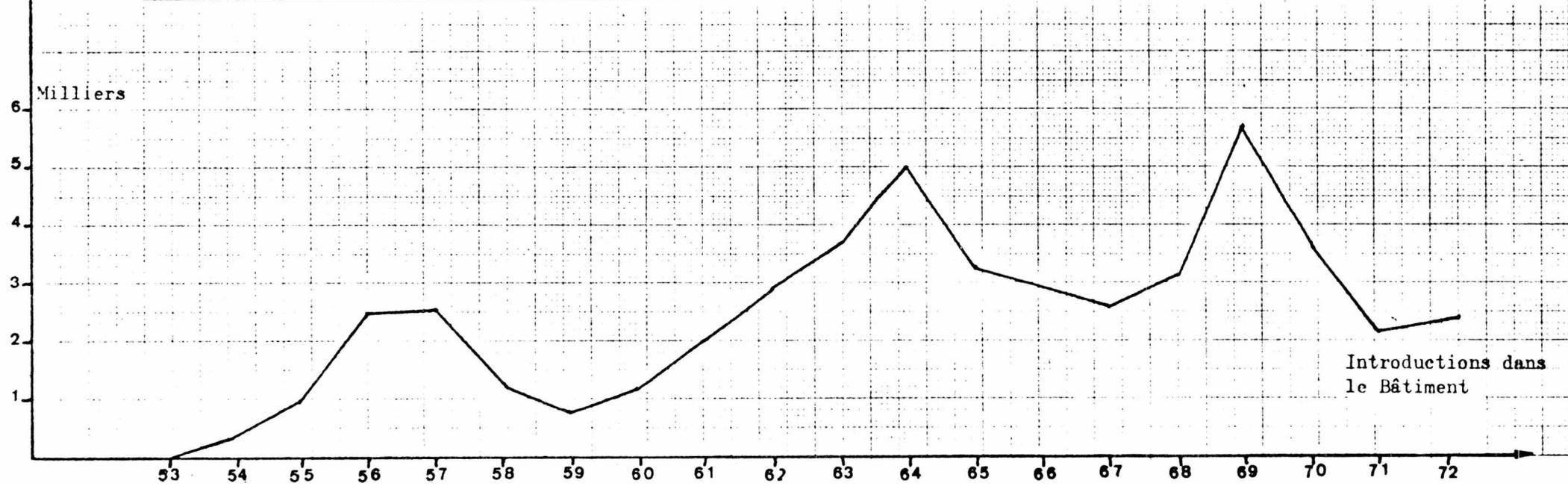
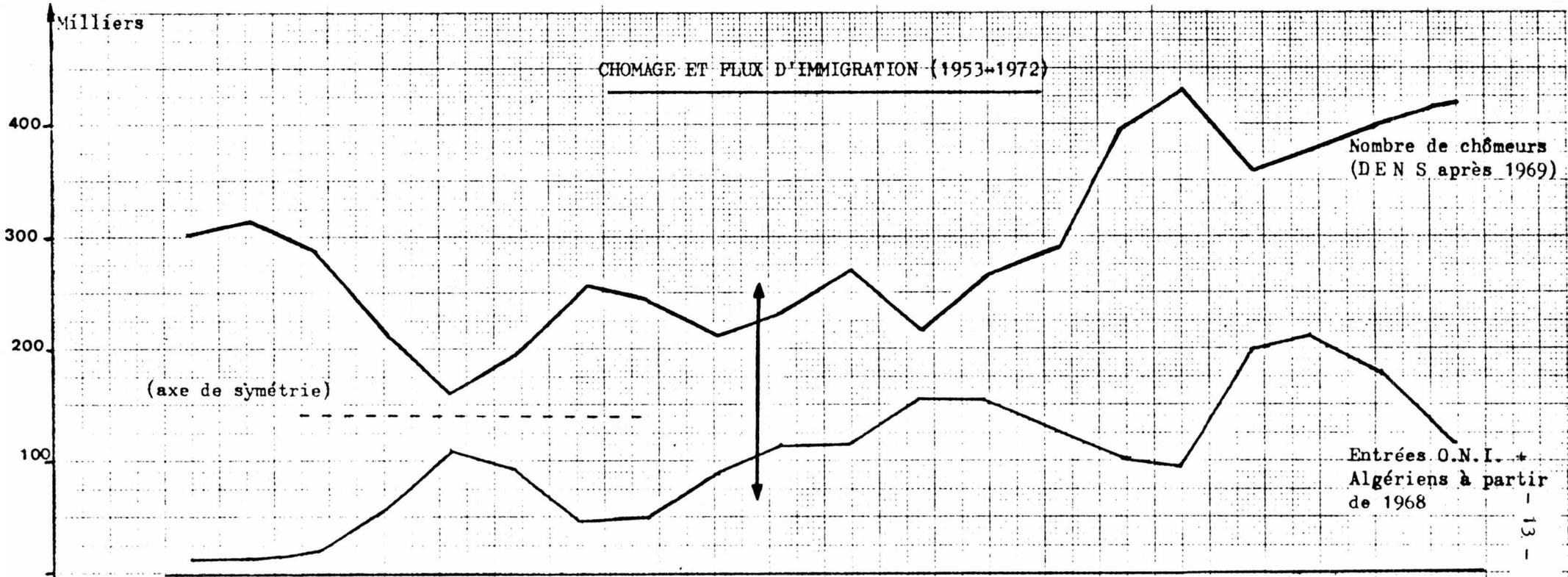
Nous avons, dans un précédent document (cf. annexe), rappelé les conditions et les composantes historiques du développement de l'immigration en France. Nous voudrions plutôt ici, en observant les fluctuations de l'activité économique sur les vingt dernières années analyser le rôle de plus en plus structurel joué par l'immigration dans l'actualité économique.

"L'immigration, d'amortisseur conjoncturel, est devenu un élément structurel des économies industrielles" affirmait J.P. DUMONT aux assises du C.N.P.F. en octobre 1974 (1). C'est effectivement cette évolution que l'on observe de 1952 à 1973.

- De 1952 à 1962, les entrées de travailleurs étrangers suivent la conjoncture : diminuant lors de la récession de 1952-53, s'accroissant dans la période d'expansion de 1954 à 1957 (les entrées de travailleurs permanents passent de 12 292 en 1952 à 111 693 en 1957), puis se réduisant à nouveau lors de la récession de 1958-59 (- 60 % en deux ans) et enfin reprenant lors de l'expansion de 1960-62. Sur la période 1952 - 1962, le flux d'immigration semble donc suivre fidèlement la conjoncture d'autant que si on compare cette évolution des flux d'entrées avec celle du nombre de chômeurs (d'après les données de MALINVAUD (2)) on observe une exacte concordance entre accélération du chômage et baisse de l'immigration. Le graphique ci-après montre que les amplitudes de fluctuations paraissent même égales, les deux courbes paraissant symétriques par rapport à un même axe jusqu'en 1961 - 1962. Mais quelques indices indiquent que le flux migratoire est plus

(1) Reproduit dans "Hommes et Migrations", janvier 1975.

(2) J. CARE, P. DUBOIS, E. MALINVAUD : "La croissance française : un essai d'analyse causale de l'après-guerre", Seuil, 1972. (Données jusqu'en 1969, puis D.E.N.S.).



qu'une réponse aux aléas de la conjoncture :

- . Malgré les chutes lors des périodes de récession, le flux suit un trend ascendant, le nombre des salariés étrangers passent de 782 300 à 935 700 entre les recensements de 1954 et 1962.
 - . Les entrées de 1962 sont particulièrement fortes, malgré le retour des français d'Algérie, ce qui tend à montrer que l'appel aux travailleurs immigrés correspond à l'appel à une main-d'oeuvre destinée à occuper des postes spécifiques qu'étaient peu susceptibles d'occuper les Français d'Algérie.
- 1962 est marqué par la restructuration de l'économie française consécutive à l'entrée dans le marché commun et l'ouverture des frontières. Les travailleurs étrangers, mobiles et temporaires, vont jouer un rôle non négligeable dans cette restructuration. Le graphique sur le chômage et le flux d'immigration montre qu'entre la période 1962 - 1965 le chômage se maintient ou augmente légèrement (suite au plan de stabilisation de 1963) alors que parallèlement les entrées de travailleurs permanents augmentent et atteignent 150 000 en 1965. Pendant la période 1962-68, on constate que les entrées ne suivent pas la conjoncture du marché de l'emploi global, mais suivent plutôt la conjoncture par secteur.

Comme le montre le graphique précédent les entrées de travailleurs permanents suivent l'expansion du secteur Bâtiment en 1964-65 puis chutent avec la récession dans ce secteur (la part des travailleurs du bâtiment dans les entrées passe de 42 % en 1964 à 33 % en 1968) et accompagnent les fluctuations de la conjoncture de l'industrie automobile dans le secteur transformation des métaux.

On assiste à une redistribution des travailleurs étrangers dans les différents secteurs qui accompagnent la restructuration de ces secteurs.

POPULATION ETRANGERE SALARIEE ET POPULATION

SALARIEE TOTALE AUX RECENSEMENTS DE 1962 ET 1968 (en milliers)

	Recensement de 1962		Recensement de 1968	
	Effectifs étrangers salariés	% des étrangers sur le total des salariés	Effectifs étrangers salariés	% des étrangers sur le total des salariés
Agriculture, pêche, forêts	89	11,5	80	14,2
Industries extractives	50	25,0	34	22,0
Bâtiment - Travaux Publics	243	19,1	364	22,3
Production des métaux	50	7,3	41	6,4
Ind. mécaniques, art. mécani.constr.élec.	124	9,0	154	10,6
Réparations mécaniques et électriques	7		10	
Verre, céramiques, mat. construction	22	9,1	31	11,5
Indust. chimiques, pétroles, carburants	25	5,8	32	6,7
Industries alimentaires et assimilés	20	4,1	24	4,7
Ind. textiles et annexes	25	4,8	29	6,4
Habillement et travaux étoffe	15	4,8	20	6,5
Autres industries	42	4,9	61	6,6
Transports	19	2,7	26	3,5
Commerces	60	5,0	88	5,8
Interm. commerce, banques et assurances	16	6,2	25	7,5
Services domestiques	51	9,5	64	13,0
Services rendus aux particuliers	24	1,6	41	2,0
Eaux, gaz, électricité	2	1,7	3	1,9
Transmission et radio	2	0,8	2	0,5
Administrations publiques et Défense Nat.	52	2,9	30	1,4
Ensemble	936	6,9	1158	7,6

Source : I.N.S.E.E.

Dans ces mouvements il apparaît que les travailleurs étrangers, main-d'oeuvre mobile et peu qualifiée, permettent les ajustements de la structure économique.

Cette spécification dans les emplois peu qualifiés est confirmée par un rapport patronal de 1966 : "bon nombre d'entreprises considèrent qu'il n'est pas de leur intérêt de donner aux travailleurs étrangers une formation qui contribuerait à les enlever à des postes peu qualifiés pour lesquels leur immigration est jugée nécessaire. L'employeur a pour fonction de gagner de l'argent, il forme pour ses propres besoins !" (1).

- Sur la période 1968 - 1972, la non concordance entre niveau du chômage et flux d'immigration se confirme : l'immigration ne cesse d'augmenter entre 1968 et 1970 alors que le chômage reste à un niveau élevé surtout après 1969. Sur la période 1968 - 1972 les mouvements, même lorsqu'ils semblent concorder ne sont jamais de la même ampleur. En réalité l'introduction des travailleurs suit les besoins en main-d'oeuvre du secteur bâtiment : pénurie de main-d'oeuvre même qualifiée en 1969 (d'où brusque hausse de la qualification des travailleurs introduits), net ralentissement d'activité en 1971.

Les années suivantes sont marquées par le contrôle des entrées que nous analyserons plus loin.

La période postérieure à 1962 paraît donc caractérisée par une augmentation parallèle du chômage et de l'immigration sur le long terme et par la concordance des entrées de travailleurs étrangers à la conjoncture du secteur Bâtiment. Comme l'affirmait M. MASSENET, alors délégué auprès du Premier Ministre à l'action sociale pour les travailleurs étrangers, dès 1962 (2), la main-d'oeuvre étrangère constitue "un apport de travailleurs jeunes, non "cristallisés" par l'attachement à un métier trop longtemps expérimenté ou par l'attrait sentimental d'une résidence traditionnelle, augmente la mobilité d'une économie qui souffre de "viscosités" auxquelles elle se heurte dans tous les domaines, mais surtout en matière de main-d'oeuvre". C'est donc bien une fonction économique et sociale qu'occupe la main-d'oeuvre immigrée.

Cette fonction analysable à travers le fonctionnement global de l'économie conduit à une spécificité dans les conditions d'insertion sur le marché du travail. Dans une récente enquête, la revue Entreprise (3) notait "qu'elle (la main-d'oeuvre immigrée) constitue une sorte de deuxième marché de l'emploi souple et très actif". Mais on peut se demander si ce deuxième marché de l'emploi est encore aujourd'hui une réalité pour toutes les entreprises. Ne faut-il pas se demander comment les différents types d'entreprises intègrent la main-d'oeuvre immigrée, en quelles circonstances elles y font appel ? Des éléments de réponse à cette question

(1) Cité par A. VIEUGUET : "Français et Immigrés. Le combat du P.C.F.". (Editions sociales, 1975) (souligné par nous).

(2) M. MASSENET : "L'apport de la main-d'oeuvre d'origine algérienne au développement économique français" (bulletin SEDEIS, n° 850, supt, févr. 1962).

(3) Enquête : "Peut-on se passer des travailleurs immigrés ?", Entreprise n° 948, 8 novembre 1973.

existent dans une étude concernant l'emploi et le logement des travailleurs immigrés dans la Région Parisienne (1). Les auteurs distinguent trois catégories d'entreprises suivant le stade de rationalisation dans lequel elles sont engagées, et la stratégie de main-d'oeuvre qui en découle :

- Les entreprises familiales qui recherchent avant tout le maintien et la survie de l'entreprise ont une politique de stabilité d'emploi liée à un fort paternalisme.
- Les entreprises engagées dans un premier stade de rationalisation, qui pratiqueront une embauche sauvage, recherchant avant tout la mobilité.
- Les grosses entreprises qui développent une stratégie à long terme d'intégration d'une main-d'oeuvre correspondant à la planification des besoins en main-d'oeuvre qualifiée et non qualifiée. C'est essentiellement la deuxième catégorie d'entreprise qui considèrera la main-d'oeuvre immigrée comme un deuxième marché ayant d'ailleurs ses structures propres. Toutes les enquêtes montrent que les travailleurs immigrés utilisent peu les canaux officiels de recherche d'un emploi, mais sont essentiellement embauchés "à la porte" ou par l'intermédiaire des milieux migratoires.

Si les entreprises font aussi largement appel à la main-d'oeuvre immigrée, c'est d'abord pour occuper les postes déqualifiés, en ayant souvent pour objectif d'intégrer à terme dans des postes plus qualifiés, une partie de cette main-d'oeuvre.

Nous verrons plus loin que les auteurs montrent que les différents types d'entreprises ont une stratégie différente quant aux conditions de logement de leur main-d'oeuvre.

Mais l'immigration, dont nous venons de voir le caractère structurel, la spécificité de la fonction et de l'insertion dans le système économique, est un phénomène réglementé par les politiques d'immigration successives. A quel intérêt ont successivement répondu ces politiques, au profit de quel type d'entreprise ?

3) L'Etat gère la fonction économique et sociale de l'immigration

La politique d'immigration de la France depuis la fin de la deuxième guerre mondiale a d'abord hésité entre des objectifs de peuplement et des objectifs essentiellement économiques. Les principes qui président à la création de l'Office National d'Immigration (ordonnance du 2 novembre 1945) laissent apparaître les objectifs de la politique d'immigration :

- L'office a pour mission le recrutement et la prise en charge de la main-d'oeuvre immigrée ; c'est admettre la nécessité de l'immigration.
- L'office a le monopole des opérations de recrutement, ce qui tend à contrôler les flux d'immigration.

(1) A.C.T. op. cit.

- Des dispositions doivent faciliter l'établissement définitif de l'immigré et de sa famille favorisant ainsi une immigration de peuplement.

La double dépendance de l'Office du Ministère du Travail et du Ministère de la Population atteste de la dualité des objectifs. En 1948, les compétences de l'Office sont étendues à l'introduction des familles, et un certain nombre de décrets tendent à faciliter l'intégration de ces familles (francisation des noms ...).

Une telle politique était possible lorsque les courants européens ou en provenance de l'empire colonial étaient prépondérants ; c'est ainsi qu'un accord général d'immigration fut signé en 1950 avec l'Italie (76 % des entrées en 1951) et que la citoyenneté française est accordée aux musulmans algériens qui bénéficient par là de la libre circulation et de la priorité d'embauche aux nationaux. (De 1949 à 1954, les effectifs algériens à l'emploi augmentent de 66 %).

Mais une politique d'accueil ne suivant pas cette politique d'introduction, la pénurie de logements est une des causes du relatif échec de l'immigration familiale (58 000 entrées de familles enregistrées par l'O.N.I. de 1950 à 1955), et la rigidité du fonctionnement de l'O.N.I. fait apparaître les failles du contrôle : le taux de régularisation (1) entre 1950 et 1955 oscille entre 30 et 48 % et les algériens échappent au contrôle par l'O.N.I.

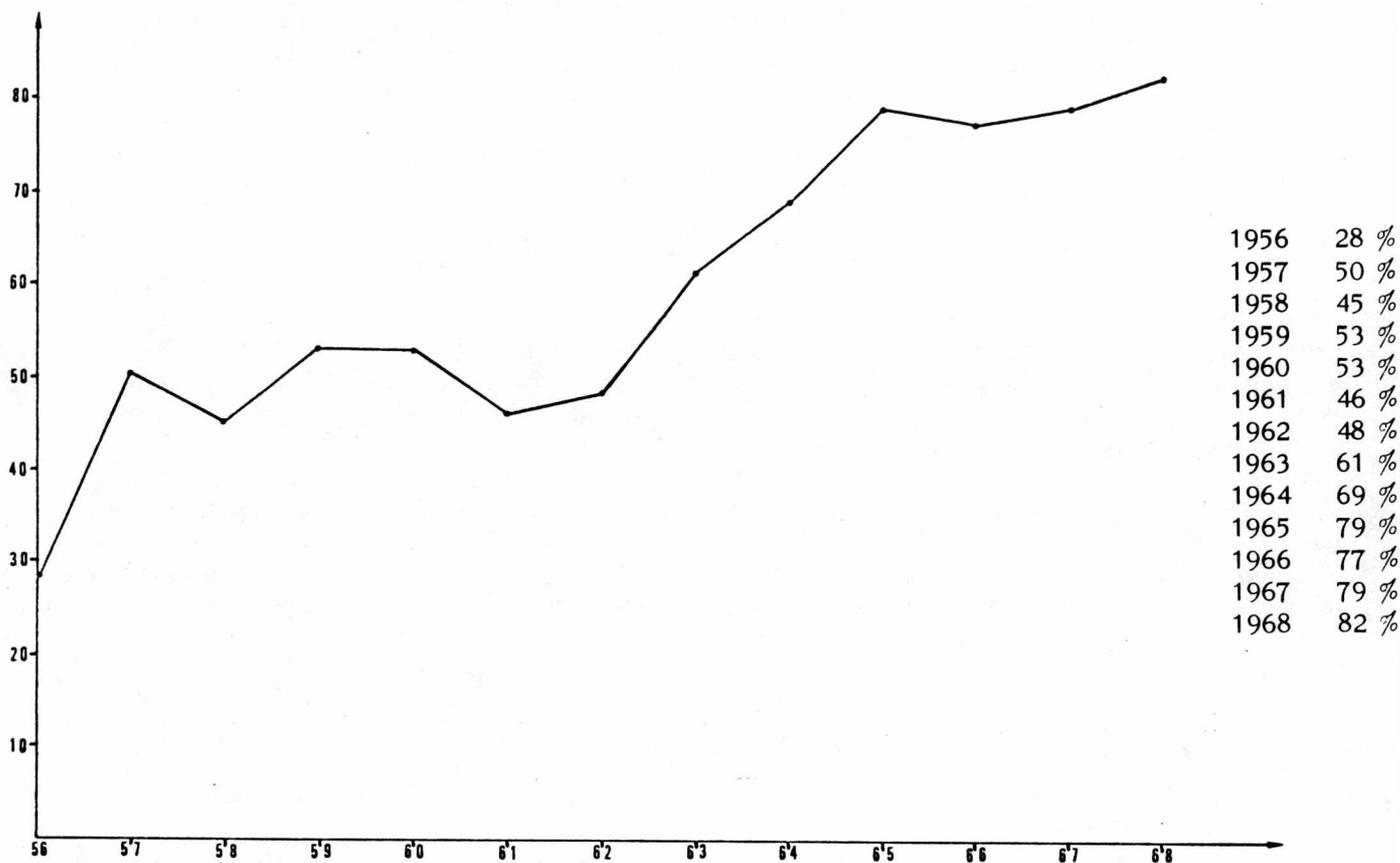
Jusqu'en 1955, l'immigration n'apparaît donc pas encore comme un véritable élément de la politique de main-d'oeuvre. Les objectifs tant quantitatifs que de peuplement formulés au début de la période ne sont pas réalisés. L'immigration algérienne et l'allongement de la durée du travail ont permis de faire face aux tensions sur le marché du travail.

Nous avons vu plus haut que de 1955 à 1962 les entrées suivaient fidèlement la conjoncture mais que la vague s'enflait. Les principes d'une véritable politique de main-d'oeuvre n'apparaissent que dans le rapport introductif du IIIème Plan (1958) : "le recours à l'immigration doit donc être envisagé non comme un palliatif qui permettrait de résoudre certaines crises passagères, mais comme un apport continu, indispensable aux objectifs du IIIème Plan". Les besoins de main-d'oeuvre sont en effet de plus en plus importants et la politique d'immigration est de plus en plus le fait des industries comme l'atteste la progression du taux de régularisation des travailleurs permanents.

(Cf. graphique et tableau page suivante).

(1) Les travailleurs régularisés sont ceux qui, entrés comme touristes, trouvent un travail, et dont les employeurs demandent ensuite la régularisation en tant que travailleurs permanents.

TAUX DE REGULARISATION DES TRAVAILLEURS PERMENENTS (O.N.I.) EN % 1956-1968



La nécessité de l'immigration se faisant de plus en plus sentir, l'Etat ne fait qu'organiser au mieux cette immigration pour les besoins de l'industrie : mise en place d'une législation sociale plus favorable, encouragement au recours à l'O.N.I. par la baisse de la taxe versée par les employeurs pour l'introduction d'un travailleur, politique d'accueil et d'assimilation de la population algérienne. (Nous étudierons plus en détail cette politique sociale dans le chapitre suivant). De plus les courants d'immigration étant de plus en plus diversifiés et l'immigration italienne allant en se tarissant, les objectifs de peuplement sont plus ou moins abandonnés.

Cette attitude de l'Etat qui allait durer jusqu'en 1968 a souvent été qualifiée de très libérale, et cette période celle de l'immigration "spontanée" ou "sauvage". Mais on peut se demander si cette politique ou cette absence de politique d'immigration était un hasard. Nous avons vu que 1962 était l'époque de l'ouverture des frontières, de restructuration économique pour rendre les industries françaises concurrentielles. Pour reprendre le langage utilisé plus haut, les industries entrent dans un "premier stade de rationalisation" et pratiquent une politique d'embauche sauvage recherchant avant tout une main-d'oeuvre mobile et disponible au moment opportun. L'Etat, en pratiquant une politique libérale, favorise les intérêts de ce type d'entreprise d'autant que l'afflux de la population immigrée permet de peser sur le niveau général des salaires ; M. POMPIDOU, alors Premier Ministre, ne déclarait-il pas en 1963 : "l'immigration doit permettre de créer une détente sur le marché du travail et de résister à la pression sociale" (1).

Mais la possibilité de faire appel à la main-d'oeuvre étrangère permet à des entreprises archaïques de survivre. A partir de 1968, la concurrence internationale se fait plus vive, et des mouvements de concentration importants s'opèrent. C'est le début d'une nouvelle rationalisation de l'appareil de production amenant à la formation de groupes de dimensions internationales. Ces groupes planifient, nous l'avons vu, leur stratégie de main-d'oeuvre à long terme et ont besoin d'un apport régulier de main-d'oeuvre étrangère pour des postes déqualifiés. Il faut donc que des conditions de vie et de salaire meilleures soient offertes à cette population pour qu'elle ne choisisse pas d'aller dans d'autres pays d'Europe. Ces impératifs sont parfaitement exprimés dans le rapport de la commission du VIème Plan : "la politique de l'immigration devrait, pour la prochaine période, rechercher prioritairement un bon emploi de la main-d'oeuvre étrangère qui évite tout à la fois :

- " la dégradation par contre-coup des conditions de vie des nationaux ;
- le freinage de la croissance par le maintien de structures périmées ;
- l'exclusion de la France des zones de recrutement où la concurrence de l'Allemagne se fera de plus en plus durement sentir. "

Cette nouvelle politique se dessine dans la circulaire du 29 juillet 1968 du Ministère des Affaires Sociales qui réaffirme la prédominance du rôle de l'O.N.I. et tend à faire des régularisations, l'exception. La procédure de régularisation ne subsiste plus que pour :

- les Portugais
- les employés de maison
- les travailleurs qualifiés.

Mais cette politique allait trouver son aboutissement dans la circulaire MARCELLIN-FONTANET en septembre 1972. Trois principes président officiellement à la rédaction de cette circulaire :

- Redonner à l'O.N.I. le monopole de l'embauche en faisant des régularisations, les exceptions.
- Donner la priorité d'embauche au marché du travail national, en obligeant l'employeur à déposer une demande durant trois semaines à l'A.N.P.E.

(1) Cité par A. VIEUGUET (op. cit.).

- Simplifier les procédures : carte de séjour et carte de travail seront de même durée et seront obtenues au même lieu, le commissariat de police.
- Améliorer les conditions de logement en liant l'introduction à l'obligation pour l'employeur de fournir un "hébergement dans des conditions décentes et à un prix normal".

Il s'agit donc principalement d'assurer un meilleur contrôle et une meilleure adéquation des flux d'immigration aux besoins des grandes entreprises qui n'auront pas de difficulté, leurs besoins étant planifiés, à attendre les trois semaines réglementaires ni à fournir une attestation de logement disposant généralement de places en foyer. Il est clair que cette circulaire met en difficulté les petites entreprises ou les entreprises archaïques qui ne pourront plus pratiquer une embauche au jour le jour (au gré des chantiers), et pour qui il sera difficile de fournir une attestation de logement. Cette circulaire vise donc, tout en contrôlant les flux d'immigration, à moderniser l'appareil de production en faisant disparaître les entreprises archaïques (1).

L'efficacité de cette politique est visible sur le tableau ci-après qui montre une baisse du taux des régularisations dès 1969, suite à la circulaire de 1968. (Le sursis de quatre mois, accordé par la circulaire GORSE fera remonter le taux en 1973).

Enfin, la crise économique s'amorçant, la suspension de l'immigration intervient en juillet 1974 et est assortie, quelques mois plus tard, d'un programme de mesures sociales : les vingt cinq mesures édictées par le Secrétariat d'Etat à l'immigration créé en juin 1974. Celles-ci sont inspirées par trois orientations :

- " 1) D'abord organiser l'immigration nouvelle, après l'interruption actuelle des entrées dans des conditions qui rendent aux pouvoirs publics une pleine maîtrise des flux migratoires, et qui assurent aux intéressés un accueil convenable en France.
- 2) Ensuite améliorer les conditions de vie et de travail des immigrés sur tous les plans, qu'il s'agisse de leur vie professionnelle et de leur logement, de leur place dans la collectivité.
- 3) Se préoccuper de l'avenir que notre pays peut offrir à ces travailleurs, et veiller à leur promotion." (2)

(1) Toutefois, celles-ci peuvent encore se retourner vers l'immigration clandestine dont on a pu constater une certaine recrudescence : les travailleurs qui se sont vus refuser le renouvellement de leur carte de travail ou les travailleurs en chômage, au moment de ce renouvellement, entre dans la clandestinité. Voir à ce propos la communication de C. SAMMUT au Colloque International sur les Travailleurs Etrangers en Europe Occidentale (5-6 juin 1974) : "L'immigration clandestine en France depuis les circulaires MARCELLIN-FONTANET-GORSE".

(2) Déclaration de M. Paul DIJOU au Conseil des Ministres du 9.10.1974 reproduit dans Hommes et Migrations, document n° 872.

IMMIGRATION REGULIERE ET IMMIGRATION IRREGULIERE DE 1969 A 1972

	1969		1970		1971		1972	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
<i>Immigration régulière</i>								
Libre circulation :								
Entrée sans contrat :								
C.E.E. admis au séjour	8 170	4,0	8 634	4,0	8 187	4,3	7 996	5,9
Africains noirs (O.N.I.) -								
Contrôle médical (nouveaux								
immigrants ou travailleurs	2 600	1,3	2 870	1,3	10 525	5,5	12 162	8,9
changeant d'emploi)								
Contrat préalable :								
C.E.E. procédure assistée	420	e	150	e	97	e	63	e
Africains noirs (solde tra-								
vailleurs et familles)	4 652	2,3	2 714	1,2	2 709		4 126	
Total	15 842	7,8	14 368	6,6	21 518	11,3	24 347	17,9
Immigration régulière contrôlée :								
Introduction O.N.I.	51 192	25,3	64 685	29,6	50 663	26,5	50 231	36,9
Algériens porteurs de cartes								
O.N.A.M.O.	27 328	13,5	38 542	17,6	41 309	21,6	21 599	15,9
Total	78 520	38,9	103 227	47,2	91 972	48,3	71 830	52,8
<i>Immigration irrégulière</i>								
Tolérance administrative (régularisations O.N.I.)	107 594	53,3	100 774	46,1	77 057	40,4	39 847	29,3
Infraction*	pour mémoire		pour mémoire		pour mémoire		pour mémoire	
Total	107 594		100 774		77 057		39 847	
Total général	201 956	100,0	218 369	100,0	190 547	100,0	136 024	100,0

* Travailleurs entrés irrégulièrement et pas encore régularisés, faux touristes algériens, etc. L'ordre de grandeur est probablement de quelques milliers, mais on ne dispose d'aucune donnée précise à cet égard.

Source : O.N.I., Ministère de l'Intérieur.

Ces mesures appellent quelques remarques :

- La suspension n'est pas totale (cf. tableau ci-après et circulaire en annexe) : elle est susceptible de dérogation (1 500 dans le 2ème semestre 1974), elle n'atteint pas les travailleurs originaires de la C.E.E., les saisonniers, ni les travailleurs du bâtiment et des métaux qui avaient commencé un stage de formation dans leur pays d'origine sous la responsabilité de l'O.N.I. Il apparaît que ces dérogations et ces exceptions touchent essentiellement les grandes entreprises qui avaient déposé de longue date des dossiers de demande de main-d'oeuvre, qui sauront faire valoir le caractère impératif de leurs demandes.

L'IMMIGRATION DES TRAVAILLEURS PERMANENTS

	1972	1973	1974
Premier semestre	50 475	50 342	45 351
Deuxième semestre	47 600	81 753	19 110*
TOTAL	98 075	132 095	64 461

* 19 110 dont : 5 436 originaires de la C.E.E., 1 500 introductions dérogatoires, 6 000 régularisations, 6 174 autres exceptions (bâtiment, métaux, très qualifiés).

L'IMMIGRATION DES FAMILLES ETRANGERES

	1972	1973	1974
Premier semestre	40 816	26 472	42 721
Deuxième semestre	34 139	36 179	25 317
TOTAL	14 955	62 651	68 038

Source : Secrétariat d'Etat à l'Immigration.

- On pourrait relever de nombreux points d'accord entre les vingt cinq mesures du 9 octobre 1974 et le rapport de J.P. DUMONT aux assises de C.N.P.F. ce même mois d'octobre. Il apparaît un souci commun de contrôle, d'amélioration des conditions de vie et d'élaboration d'une stratégie pour l'avenir incluant notamment une accession des travailleurs immigrés à la formation professionnelle. Le rapport de J.P. DUMONT y voit même une stratégie de substitution à l'appel à l'immigration : "ils (les travailleurs immigrés) nous aideront bien sûr à résoudre nos problèmes immédiats, mais ils acquerront en même temps une formation professionnelle qui leur permettra, lors de leur retour dans leur pays d'origine, d'être des agents du développement économique de ce pays. Ce pourrait être une forme nouvelle, mais combien efficace de l'aide apportée par les nations industrialisées aux pays en voie de développement, surtout si parallèlement, nos entreprises ... s'orientent vers la création d'unités de production, donc d'emplois dans ces mêmes pays". (1)

On est tenté de rapprocher ces propositions des dernières déclarations gouvernementales concernant la formation professionnelle en vue de la préparation au retour et, réalisés dans cet espoir, les derniers accords franco algériens sont certainement de ceux que le C.N.P.F. aimerait voir se développer (2), substituer à terme une politique de "coopération" à la politique d'immigration, c'est l'objectif commun de l'Etat et du C.N.P.F.

(1) Rapport de J.P. DUMONT (op. cit.) (souligné par nous).

(2) "La notion d'importation de main-d'oeuvre est remplacée par celle de coopération globale (Le Monde du 7-8 décembre 1974).

- Les industriels français construiront en Algérie un certain nombre d'usines.
- Le retour progressif des travailleurs algériens est organisé :
 - . La France s'engage à leur assurer une formation dans les emplois correspondant aux besoins de l'Algérie.
- Pour ceux qui désirent rester en France, le gouvernement français prendra des mesures tendant à :
 - . favoriser le regroupement familial
 - . sauvegarder l'identité culturelle des populations algériennes par la création, dans les grandes agglomérations, de "Maisons de l'Algérie"
 - . lancer un programme de logement adapté à la population algérienne : logement d'un étage pour familles nombreuses, animation de ces cités par l'Amicale des Algériens en France, logement des isolés dans des foyers éclatés.

Cet aperçu de la politique de l'Etat depuis la libération montre que l'Etat, après avoir essayé de favoriser une immigration de peuplement, a eu essentiellement une politique de gestion de l'immigration au mieux des intérêts des groupes industriels successivement dominants. Pour aider les petites et moyennes entreprises à affronter la concurrence européenne, il a laissé se développer l'immigration spontanée, pour assurer la suprématie et la croissance des grands groupes, il règle les flux.

Nous avons montré, dans les pages précédentes, que la main-d'oeuvre étrangère avait eu un rôle non négligeable dans la restructuration de l'économie française. Après avoir permis jusqu'en 1962, les ajustements conjoncturels sur le marché de l'emploi, ses caractéristiques de mobilité, faible qualification, faible insertion dans le mouvement ouvrier ont aidé les entreprises françaises à affronter la concurrence étrangère. A partir de 1968 - 1970, son utilisation plus réglementée permettra d'asseoir la suprématie des grandes entreprises. L'Etat, par sa gestion de l'immigration, fixe le cadre dans lequel cette fonction, de plus en plus structurelle, est remplie le mieux possible suivant la phase d'évolution de la structure économique.

Mais cette gestion de l'immigration est assortie d'une politique sociale dans laquelle est incluse la politique du logement des travailleurs immigrés. N'est-ce pas dans cette logique commune, de maintien de la fonction économique et sociale de l'immigration qu'il faut analyser cette politique du logement ?

C H A P I T R E I I

LA PRODUCTION DU LOGEMENT DES MIGRANTS

Est-il légitime d'étudier séparément la fonction économique et sociale de la main-d'oeuvre immigrée et ses conditions de logement ? Le logement est le lieu où se reproduit la force de travail et, dans l'histoire du développement de l'industrialisation, le logement est toujours apparu comme un moyen de mobilisation et de fixation de la main-d'oeuvre, la prévalence de l'un ou l'autre étant fonction de conjoncture du marché du travail local. Ces constatations que nous faisons dans un précédente recherche (1) en étudiant les conditions d'apparition du logement ouvrier nous conduisaient à faire du logement ouvrier la source du logement insalubre. Peut-on faire le même type de démarche pour la main-d'oeuvre immigrée à l'étape actuelle du développement de la structure économique ? Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que cette main-d'oeuvre avait pour principales caractéristiques d'être disponible, mobile, déqualifiée, de faible coût et d'être maintenue dans un statut différent de celui de la main-d'oeuvre nationale. Une structuration de l'habitat permettant sa rapide mobilisation et/ou le maintien de ce statut c'est-à-dire le contrôle, sera donc la plus appropriée à la fonction économique de cette main-d'oeuvre. Plusieurs formes d'habitat peuvent répondre à cet objectif : milieux vétustes (mobilisation immédiate), habitat réglé : foyer ou cité de transit (mobilisation + contrôle social).

La réalité du logement des travailleurs migrants semble correspondre à cette détermination. Si l'on examine avec attention le tableau "type de logement par nationalité" tiré de l'enquête de J.P. BUTAUD (2), on constate que le logement immigré peut se diviser en quelques grands groupes .

- L'habitat spontané (catégories 1 à 3) aujourd'hui de plus en plus faible.
- L'habitat urbain : catégories 4, 5 et une partie de 7 plus ou moins insalubre (une partie majoritaire des appartements non H.L.M. loués vides sont sans con-

(1) P. MARECHAL, M. TAILLARD : "Les causes socio-économiques du mauvais logement" CREDOC, 1972.

(2) J.P. BUTAUD (op. cit.).

TYPE DE LOGEMENT PAR NATIONALITE

Type d'habitation	Italiens	Espagnols	Portugais	Yougoslaves	Maghrébins	Africains	Ensemble
1 Logement fortune	0,7	2,2	5,0	1,1	1,3	5,7	1,8
INSEE 1968	0,5 %	0,9 %	5,7 %		Alg. INSEE 5,7 %		3,1 1,9 %
2 Bidonville	0,1	1,0	6,3	0	1,4	0	1,3 3,3
INSEE 1968 : constructions prov.	0,8 %	0,8 %	3,4 %		Alg. INSEE 2,8 %	0	1,4 %
3 Logement prov. et baraquement	0,1	1,3	6,2	0	3,8	0	2,1 (1)
4 Hôtel meublé	1,3	3,6	8,9	24,7	34,5	19,7	13,9
INSEE 1968 : meublés et garnis	2,7 %	5,7 %	12,2 %		Alg. : 32 %		9,5 %
5 Chambre ou appartement meublé	8,3	23,4	22,3	18,4	16,5	18,8	16,0
Sous total meublé (4 + 5)			31,2		51,0		
6 Appartement HLM	9,7	6,9	1,6	1,8	3,4	0,4	5,9
7 Appartement non HLM loué vide	46,2	36,9	21,4	40,8	21,6	4,2	32,9
Sous-total : appartement vide (6+7)	55,9	43,8		42,6			
8 Maison individuelle Pavillon	28,9	14,8	22,4	9,8	5,6	0	16,8
9 Foyer	1,8	1,7	3,7	1,2	10,4	50,8	6,0
10 Centre de transit	0,1	0	0,7	0	0	0,3	0,1
11 Loge de concierge	2,4	7,9	1,1	1,5	1,4	0	3,0
12 Autre logement	0,3	0,4	0,2	0,7	0,1	0	0,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100

(1) baraquement : ménages collectifs non recensés INSEE

fort et jouxtent les hôtels meublés). Ces deux types d'habitat fournissent une structure d'accueil, un accès à l'emploi (1).

- Le logement social familial : (H.L.M.).
- Le logement contrôlé : foyer et cité de transit.

Accueil, contrôle de la main-d'oeuvre, mobilisation et reproduction de la force de travail, c'est cette liaison entre le type de logement occupé par les travailleurs immigrés et leur fonction sur le marché de l'emploi que nous voudrions mettre en évidence. C'est la spécificité de ce lien fonction économique, condition de logement (qui n'est pas pour autant assimilable au lien direct emploi - logement (logement patronal) qui fonde la spécificité de l'accès au logement de la population immigrée. L'action tant de l'Etat à travers sa politique du logement et les institutions qu'il a mise en place, que du patronat doivent être interprétées à travers ce prisme de la fonction économique et du statut de la main-d'oeuvre immigrée.

1. Production et évolution du logement insalubre

Les **quartiers** insalubres sont généralement caractérisables tant :

- par la dégradation du cadre bâti (logement mal entretenu et sans confort)
- que par leur dégradation sociale, ils sont occupés par la population la plus défavorisée.

1.1. La fonction socio-économique des milieux insalubres

Dans notre étude sur les causes socio-économiques du mauvais logement (2), nous remarquons que :

- "- Ce sont les conditions de l'industrialisation et de sa demande de main-d'oeuvre qui provoquent une brusque augmentation d'une demande peu solvable ;
- ce sont les réponses de l'offre qui conditionnent l'apparition et l'existence de mauvais logements."

Ces quartiers ont historiquement été peuplés par des vagues successives de main-d'oeuvre non qualifiée : migrants des campagnes françaises, travailleurs d'Europe de l'Est ou d'Italie, travailleurs d'Afrique du Nord. En l'absence de toute politique de logement social, ces quartiers offraient le seul parc de logements possible pour cette main-d'oeuvre non qualifiée et sous payée, ils constituaient et constituent encore un parc de logements social substitutifs. Enfin, ils étaient proches des lieux d'emploi et offraient une sorte de marché interne du travail. Dans son étude sur l'évolution de Très Cloîtres (3), le G.E.T.U.R. montre que ce quartier forme un lieu d'accueil pour la main-d'oeuvre essentiellement algérienne

(1) Dans le document 1 en annexe, nous avons brièvement analysé la fonction des milieux migratoires.

(2) P. MARECHAL, M. TALLARD, op. cit. (Dans cette partie nous ferons de larges emprunts à cette étude).

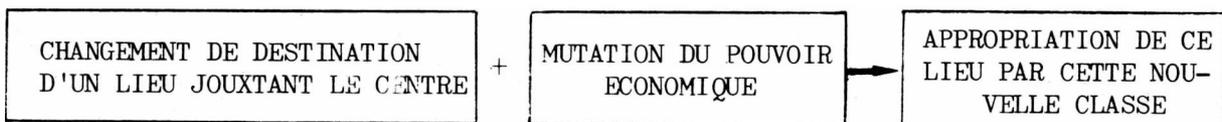
(3) G.E.T.U.R. : "Production et transformation de l'habitat insalubre", mars 1974.

lui offrant par les réseaux circulant au sein de la communauté logement et emploi à son arrivée. Par la souplesse que procure le logement en garni, il permet au travailleur de survivre dans les périodes de chômage. Ainsi "ces vieux quartiers, en partie désertés par leurs propriétaires antérieurs, constituent un support matériel particulièrement adéquat au rassemblement, à la survie et au fonctionnement d'une telle armée de réserve" (1).

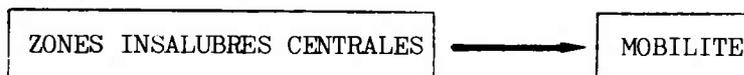
On peut donc affirmer que ces quartiers ont une fonction sociale liée aux procès particuliers de mobilisation et de reproduction d'un certain type de force de travail à une période historiquement déterminée. En effet, une telle organisation souple du marché de l'emploi est liée à la stratégie d'industries pratiquant ce que nous appellions, dans le chapitre précédent, l'embauche sauvage, et à une gestion souple de l'immigration. Si une procédure telle que la circulaire FONTANET, liant l'introduction du travailleur à l'existence d'un emploi et d'un logement se généralise, l'utilité sociale de ces quartiers disparaît. Ainsi, à Très Cloîtres, la population active diminue par le départ de petits commerçants et artisans italiens et la prédominance algérienne s'affirme. Cette dernière population est précisément celle à laquelle la circulaire FONTANET ne s'applique pas et donc pour laquelle l'utilité socio-économique en question continue à fonctionner.

1.2. Les facteurs d'évolution

Mais le déclin de l'utilité socio-économique du lieu n'entraîne pas automatiquement sa transformation. Il faut, pour que cette dernière ait lieu, que se déclare un projet social sur le quartier. En l'absence d'un tel projet social, le quartier continuera à se dégrader lentement. C'est ainsi qu'à Châlon-sur-Saône, nous résumons ainsi l'évolution des zones insalubres :



dans ces conditions :



Ce ne sont pas les lieux les plus insalubres physiquement et socialement qui ont été rénovés mais un lieu moins insalubre sur lequel s'était formé un projet social.

(1) G.E.T.U.R. (op. cit.) (souligné par nous).

1.2.1. La restructuration de l'appareil productif et ses conséquences sur le marché foncier

Quel est ce projet social, quelles sont les causes du changement de la destination sociale des lieux centraux ? L'évolution du centre des villes a commencé en France au début des années 60, parallèlement à la restructuration économique entraînée par l'ouverture des frontières (cf. chapitre I). Les centres apparaissent alors comme sources de difficultés :

- D'une part, leur configuration géographique (rues étroites, trame serrée) est peu adaptée au développement économique.
- D'autre part, à la dégradation physique s'ajoute la dégradation sociale (personnes âgées, travailleurs immigrés).
- Enfin, ils n'expriment pas le renouveau. Lors de la révolution industrielle, la bourgeoisie avait rénové les centres des villes afin qu'ils signifient son pouvoir. Dans les années 1960-70, ils doivent signifier l'importance des organismes de gestion, la prédominance de la nouvelle bourgeoisie technocratique. Ce phénomène de tertiarisation des centres va avoir plusieurs conséquences :

. L'augmentation de la valeur sociale du quartier : l'ancienne population, de solvabilité trop faible, devra laisser la place à une population de solvabilité plus élevée qui se reconnaît dans le cadre spatial. C'est notamment le cas de la population immigrée qui ira soit dans des H.L.M. de banlieue, soit dans d'autres îlots insalubres non encore rénovés (les transferts du centre au foyer-hôtel sont aléatoires).

. Un bouleversement des valeurs foncières se traduisant par une hausse du prix des terrains dans les quartiers proches du centre. Cette spéculation foncière entraîne une ségrégation spatiale accrue. Les programmes de logements sociaux sont rejetés de plus en plus loin ; certains programmes sont si isolés que la population française les refuse, la population immigrée y devient alors prépondérante. De même les foyers et les cités de transit sont sur des terrains ayant une faible valeur foncière (à la bordure d'une autoroute ...).

Cette transformation du centre des villes accompagnée d'un tel bouleversement des valeurs foncières, s'est accomplie dans le cadre d'une restructuration de l'organisation du marché foncier au niveau tant des intervenants que des règles qui les régissent.

1.2.2. Les intervenants sur le marché du logement

En effet, alors qu'antérieurement sur le marché privé la propriété foncière et le financement de la construction étaient assurés par une seule et même personne, dans les années 1950-60, on voit apparaître un intermédiaire, le promoteur, qui assure "la triple fonction de centralisation des capitaux patronaux, approvisionnement en sol constructible et contrôle de l'entreprise de bâtiment" (1).

(1) C. TOPALOV : "Les promoteurs immobiliers. Essai d'analyse sociologique d'un système d'acteurs économiques", C.S.U., 1970.

Cette fonction va rapidement se transformer (à partir de 1963) par l'intervention des groupes bancaires qui fournissent la majorité du capital de circulation et les crédits aux acquéreurs, incitent les promoteurs à se regrouper ou créent leur propre filiale immobilière. C'est la stratégie de ces groupes qui agissent tant dans le secteur social (aidés par des prêts spéciaux de l'Etat) que dans le secteur libre qui allait modeler l'espace urbain. Ils allaient être aidés dans cette restructuration de l'espace par la politique du logement de l'Etat qui abandonnera peu à peu ses objectifs sociaux au profit de ceux de restructuration.

1.2.3. La politique des logements de l'Etat depuis 1948

A la Libération, aux destructions de la guerre s'ajoute la situation déjà déficitaire préexistante. Il faut donc :

- construire vite ;
- lutter contre la hausse des loyers consécutive à la pénurie ;
- rétablir la confiance des épargnants dans l'immobilier.

C'est à ces deux dernières nécessités qu'allait s'attaquer la loi de 1948 :

- en bloquant les loyers des immeubles construits avant 1948 et en protégeant les occupants par le droit au maintien dans les lieux ;
- en libérant les loyers des immeubles construits après 1948 afin de rétablir la rentabilité du placement immobilier.

Mais ces mesures sont insuffisantes car dans la période de reconstruction peu de capitaux privés sont disponibles pour s'investir dans le logement ; l'Etat est le seul à disposer d'une certaine masse de capitaux et il va mettre en place une structure et des règlements susceptibles de gérer ces capitaux dans le domaine du logement en fonction de l'urgence des besoins.

Les H. L. M.

Dans les années 1950, la crise du logement était générale. Il fallait d'une part, construire une grande quantité de logements correspondant à une demande peu ou pas solvable, d'autre part inviter les classes moyennes à accéder à la propriété de leur logement.

Les H.L.M. allaient reprendre, en lui donnant beaucoup plus d'ampleur, l'oeuvre commencée par les H.B.M. : "permettre à des familles dites de condition modeste, de pouvoir accéder à un logement convenable pour l'évolution des besoins en matière de logement" (1).

Cette politique a permis la construction entre 1947 et 1962 de 531 705 H.L.M. locatives (soit près de 35 500 par an) et de 173 469 H.L.M. en accession à la propriété (soit 11 500 par an).

(1) LANGLET, Séminaire I.C.H.

Les chiffres globaux n'ont pas grande signification s'ils ne sont pas éclairés par les effets de cette option politique et les groupes sociaux qu'elle a atteint. Un récent rapport de la S.A.C.E.M. (1) cerne les traits de l'habitant de la H.L.M. pour un responsable d'organisme H.L.M. :

- C'est un pauvre : il ne peut accéder à autre chose qu'un logement H.L.M.
- Il est considéré avant tout comme un travailleur auquel il faut :
 - . des moyens de transport permettant de se rendre à son travail ;
 - . un logement permettant de reconstituer sa force de travail.

Dans cette optique, seuls les besoins vitaux sont satisfaits ; les équipements socio-culturels sont restreints aux équipements scolaires et au minimum de commerce*.

Enfin, les plafonds de prix de revient imposaient, pour assurer une certaine qualité de construction et de confort, de rechercher une charge foncière la moins élevée possible, c'est-à-dire souvent des terrains éloignés des centres et mal reliés, imposant aux habitants de longues heures de transport.

L'augmentation des charges foncières dans la périphérie des villes a entraîné l'augmentation du prix de revient des H.L.M., et donc l'augmentation de leur loyer ou des fonds nécessaires à l'accession à la propriété, l'aide publique ayant tendance à diminuer. Mais, dans ce cas, les H.L.M. ne sont plus accessibles à ceux auxquels ils sont destinés : la population la moins solvable. On a tenté de remédier à cet état de fait par l'allocation logement destinée à aider les familles à payer leur loyer. Celle-ci est versée suivant certaines normes de revenu et de peuplement. Mais des enquêtes sur les bénéficiaires de cette allocation (2) montre qu'elle concerne surtout les couches moyennes et la frange supérieure de la classe ouvrière (ouvriers qualifiés). (Les normes de peuplement entraînent souvent l'exclusion des familles nombreuses, généralement en surpeuplement, du bénéfice de l'allocation). Il semble donc que la population la moins solvable (travailleurs immigrés, personnes âgées) est, dans sa majorité, exclue du bénéfice des H.L.M. On retrouvera cette constatation au niveau des opérations de rénovation où c'est la population ayant les revenus relativement les plus élevés qui s'installe dans les H.L.M. périphériques. Nous verrons là une autre fonction des H.L.M. : "aspirer" la population du centre des villes lors d'opérations de restructuration des centres, ce qui contribue à la ségrégation spatiale. C'est cet effet ségrégatif que l'on s'est efforcé d'éviter dans la première période de la politique de rénovation urbaine.

(1) S.A.C.E.M. : "Les grands ensembles" (tome I, 1970-1971).

* Pour plus de détail concernant l'organisation du secteur H.L.M. voir le rapport de A.R.A. THEUNISSEN : "Les interventions financières des Etats membres dans le domaine du logement social".

(2) Enquête UNCAF-CREDOC.

La rénovation taudis

Cette politique se rattache à celle des H.L.M. en ce qu'elle est aussi une action d'urgence pour lutter contre l'insalubrité des logements et des taudis et qu'elle vise à remplacer les logements par d'autres logements. On peut la définir comme "un urbanisme subventionné aide à toute détresse, marginale comme toute action de ce genre, mais dont les orientations normatives de l'action se réfèrent à l'ordre et aux valeurs traditionnelles ainsi qu'à un service social en voulant gérer techniquement au niveau du cadre urbain la disparité des groupes sociaux vis-à-vis de la consommation, notamment celle de biens comme le logement" (1).

Le décret de 1958 allait donner le cadre de cette politique :

- Tâches de la municipalité :
 - . lancement de l'opération,
 - . choix de l'organisme rénovateur,
 - . acquisition des terrains,
 - . programme des travaux,
 - . réinstallation des occupants,
 - . réalisation des programmes d'équipement,
 - . céder le terrain aux constructeurs, c'est-à-dire gestion financière.
- Financement de l'opération par des prêts à taux préférentiels F.N.A.F.U. et de la C.D.C.(2), augmenté par une subvention d'équilibre accordée par le Ministère de l'Equipement au vu du déficit.

On peut caractériser le résultat de cette politique par :

- Une intervention diffuse sur tout le territoire. Les opérations s'efforcent de procéder à un écrémage par le bas (taudis et commerces déclinant).
- Le principe de la subvention d'équilibre, donc le déficit est normal.
- Une durée des prêts ne correspondant pas à la durée de l'opération.
- Un contrôle purement financier de l'opération et portant uniquement sur le déficit "normal".

Au départ, une volonté de construire une proportion importante de logements sociaux ; mais le coût et les charges foncières augmentent et le pourcentage de logements sociaux diminue. (Déficit trop élevé = rétrocession à promoteurs).

Cette transformation des objectifs des opérations s'effectuait par le biais d'opérations tiroir : l'opération se faisait par tranches successives, la tranche construite permettant de reloger la population de la tranche suivante. Mais ce processus allongeait considérablement la durée de l'opération et les dernières tranches devaient supporter une charge foncière si élevée qu'on ne pouvait équilibrer l'opération que par la construction de logements de standing.

Si elle fut financièrement désastreuse et n'atteignit pas toujours ses objectifs sociaux, cette politique permit dans certains cas le relogement d'une population ouvrière dans des conditions de logement décentes, sans une transplantation qui pose toujours des problèmes (éloignement du lieu de travail, manque

(1) MATELT : "Eléments pour une analyse du système de la Rénovation Urbaine", 1971, ronéoté.

(2) F.N.A.F.U. : Fonds National d'Aménagement Foncier Urbain.
C.D.C. : Caisse des Dépôts et Consignations.

d'équipements collectifs ...).

Mais le semi-échec de cette politique ne suffit pas à expliquer la nouvelle orientation qui prévaut à partir de 1963 : cette politique ne correspond plus aux besoins d'une transformation de l'espace urbain correspondant à la phase de tertiairisation accélérée des années 1960-1970. Les centres ne doivent pas être des lieux de concentration de logements mais des lieux où se gère la vie économique des régions.

Le contexte et le but de la rénovation-restructuration

Le plan de stabilisation et la préparation du Vème Plan allaient être l'occasion de la définition d'une nouvelle politique. Il faut soumettre les opérations de rénovation au marché, l'Etat voulant se dégager de ce secteur pour orienter son financement vers la politique industrielle. Il ne faut donc pas empêcher les hausses de prix du logement qui ne sont qu'une conséquence normale de l'élévation du niveau de vie.

Le contrôle de l'Etat ne sera plus financier mais urbanistique : "il faut s'efforcer de promouvoir une armature urbaine hiérarchisée, articulée sur huit métropoles régionales destinées à équilibrer le poids de la région parisienne et dont l'influence sera relayée par des centres régionaux et d'autres villes de moindre importance" (Commission Nationale de l'Aménagement du Territoire).

Le rapport du Vème Plan instaure définitivement la rénovation-restructuration : "La Rénovation Urbaine ne doit pas avoir pour objectif principal la suppression de l'insalubrité par le renouvellement du patrimoine immobilier, mais doit être essentiellement axée sur la réalisation d'équipements importants permettant la restructuration de l'agglomération. La réalisation de cette politique se fera par l'intermédiaire de la prise en considération : l'Etat n'accorde sa subvention qu'aux projets entrant dans un cadre de restructuration des centres et de promotion des métropoles d'équilibre. La subvention devient le "garant d'un contrat entre l'Etat et les collectivités locales. La procédure devient : envoi du dossier de demande de subvention au Ministère de l'Equipement, consultation du groupe Interministériel Foncier (c'est la prise en considération), puis renvoi avec accord ou refus aux communes. Cette procédure permet de sélectionner les opérations et de déterminer un ordre de priorité. Les conséquences ont été rapides :

- . accord à 13 opérations en 1960,
- . accord à 7 opérations en 1967,

et les opérations en cours nécessitant un important financement, aucun nouveau projet n'est accordé en 1968.

La prise en considération permettait l'intervention sélective de l'Etat ; il restait à soumettre plus largement les opérations de Rénovation au marché.

En 1967, la loi d'orientation foncière allait mettre en place les éléments de l'intervention du secteur privé dans la politique urbaine :

- Un cadre urbanistique fixé par l'Etat et les collectivités locales : le S.D.A.U.(1) qui trace les orientations de la politique urbaine locale et le P.O.S. qui fixe le droit de construire sur chaque parcelle.
- Un cadre contractuel entre collectivités locales et aménageur, la Z.A.C. : Zone d'Aménagement Concertée, où une convention signée entre la collectivité locale

(1) S.D.A.U. : Schéma Directeur d'Aménagement Urbain.
P.O.S. : Plan d'Occupation des Sols.

et l'aménageur fixe un plan d'aménagement de la zone (P.A.Z.) où les anciennes règles sont abolies (il peut être dérogé au C.O.S. local) et dans lequel sont inscrites les attributions respectives de l'aménageur et de la collectivité (équipement collectif, infrastructure ...).

- Enfin, une procédure permettant la libération rapide des sols par regroupement forcé des propriétaires en Associations Foncières Urbaines (A.F.U.) que les promoteurs peuvent rapidement contrôler par rachat des parcelles.

Mais les conséquences de cette politique sur les populations permettent de se poser des questions sur son efficacité sociale. La politique de rénovation menée depuis 1963, si elle a réussi dans ses objectifs de restructuration, restructuration qui a pu être bénéfique à un renouveau de vie économique régional, a abouti à un rejet des populations défavorisées et à une accentuation de la ségrégation spatiale. C'est à ces conclusions qu'arrive un récent rapport sénatorial : "les revenus insuffisants des plus défavorisés ne leur permettant plus de se reloger dans un logement neuf, même en banlieue, les intéressés trouvent alors refuge dans d'autres taudis. Par voie de conséquence, seules les catégories moyennes pourront habiter dans les secteurs rénovés. Ceci aboutit à une véritable ségrégation sociale contraire à une vraie politique d'urbanisme, qui doit au contraire mêler harmonieusement les catégories socio-professionnelles dans les divers quartiers d'une agglomération".

Si nous avons insisté sur l'évolution de la politique de l'Etat, c'est que précisément, concentrés dans les centres anciens des villes, aujourd'hui zones de rénovation, les travailleurs immigrés sont les premiers touchés par le cadre législatif mis en place et par cette restructuration de l'espace urbain !

1.3. Conséquence de cette politique de l'Etat : la protection des occupants, les immigrés sur le marché du logement social normal

- La protection des occupants

Des dispositions législatives sont destinées à assurer le relogement des occupants d'immeubles insalubres ou inclus dans une opération de Rénovation ou encore faisant l'objet d'une opération de Rénovation ponctuelle due à l'initiative privée. Dans ce dernier cas, si l'occupant bénéficie du droit au maintien dans les lieux,* le propriétaire n'obtient l'autorisation de démolir que s'il dispose d'offre de relogement dans "un local correspondant aux besoins et aux possibilités des occupants". La jurisprudence fixe les limites de cette notion et impose notamment des normes d'hygiène, de peuplement et de loyer.

Dans le cas d'opération à initiative publique (Rénovation urbaine, destruction de périmètre insalubre selon la loi VIVIEN), l'expropriant est tenu de fournir un logement correspondant aux normes H.L.M. et de verser une indemnité de déménagement.

* Pour les immeubles construits avant 1948, la loi du 1er septembre 1948 stipulait le blocage des loyers, et le droit au maintien dans les lieux des locataires à la fin de leur bail.

Dans la plupart des cas, l'organisme rénovateur verse une contribution à un organisme H.L.M. qui se charge alors du relogement à l'intérieur de son parc. Les occupants d'hôtels meublés ne jouissent pas automatiquement d'une telle protection : le préfet peut imposer des conditions d'offre de relogement avant la démolition. Encore ces offres ne visent-elles que les occupants réguliers, c'est-à-dire ceux qui à la date de l'enquête sociale, habitent depuis plus d'un an, sont munis d'un contrat de travail ou bénéficient d'une pension de retraite ou d'invalidité. Les travailleurs étrangers isolés vivant en hôtels meublés souvent depuis moins d'un an, ne bénéficient donc d'aucun relogement.

L'examen de l'application de ces dispositions législatives à la situation de la population immigrée conduit à quelques réflexions :

- . Un loyer H.L.M. est bien souvent supérieur aux possibilités des familles étrangères même si celles-ci bénéficient de l'allocation-logement, cette dernière ne prenant pas ou peu en compte les charges locatives. Il en est de même pour les loyers des foyers pour les célibataires. En conséquence, un grand nombre se relogera par ses propres moyens ; c'est ainsi que dans certaines opérations de rénovation, on a constaté un taux de 2/3 d'"évasion" de la population étrangère.
 - . Même dans le cas où le loyer H.L.M. est accessible, cette disposition favorise la "déportation" des familles dans les cités de banlieue ; cet effet est encore accentué par les dispositions d'accès des familles étrangères au logement H.L.M. (cf. infra).
 - . La population étrangère se trouve souvent dans les conditions les plus précaires occupant sans titre ou occupant d'hôtel meublé depuis une courte période qui ne lui permet pas de bénéficier de la protection administrative. Aussi la population étrangère est-elle en majorité celle qui "trouve refuge dans d'autres taudis". Encore pour la minorité qui accèdera au logement H.L.M., les modalités d'accès ne favorisent-elles pas leur insertion sociale.
- Les immigrés sur le marché du logement social normal

La politique du logement des familles étrangères dans le secteur H.L.M. est normalement soumise aux dispositions communes ; il n'y a pas d'action spécifique en faveur des familles étrangères et pas de discrimination en ce qui concerne l'attribution des logements.

L'arrêté du 1er octobre 1968 définit les modalités d'attribution des logements dans tout nouveau programme :

- 30 % des logements nouveaux sont réservés à la Préfecture ; celle-ci y affecte des familles figurant sur son fichier des mal logés. Parmi ces 30 %, 6,75 % sont réservés aux familles venant de l'habitat insalubre ou des bidonvilles (Programme de Résorption de l'Habitat Insalubre).
- Les 70 % restant sont à l'initiative des organismes H.L.M. qui les affectent souvent suivant la distribution suivante :
 - . 20 % réservés à la collectivité locale garante des emprunts (souvent plus).

- . 0 à 10 % réservés aux fonctionnaires.
- . 40 % maximum réservés aux employeurs dont le versement obligatoire de 0,90 % sur les salaires est intervenu comme financement complémentaire.

La part des étrangers dans ces attributions varie suivant le type de contingent :

- Ils sont nombreux dans les contingents des préfectures tant dans le fichier des Mal Logés que dans les 6,75 % réservés aux familles venant de l'insalubrité.
- Ils ne sont pas très nombreux dans la part des communes car étant donné la pénurie, le fichier des demandes de logement bénéficie aux familles ayant fait une demande déjà ancienne.
- Dans le contingent réservé aux employeurs les candidats étrangers sont souvent très nombreux.

Une circulaire ministérielle conseille aux offices de ne pas dépasser le seuil de 15 % de familles étrangères dans les programmes. Ce seuil de 15 % serait un seuil de tolérance au-delà duquel des incidents à caractère raciste seraient susceptibles de se produire. Au-delà des critiques que l'on peut faire à cette notion (n'est-ce pas plutôt à la mauvaise localisation, à l'inexistence d'équipement et d'action socio-culturelle qu'il faut imputer des tensions à caractère raciste) les critères d'attribution, vus plus haut, la rendent difficilement applicable. De plus, certains programmes sont si éloignés des centres urbains et si mal équipés, que seules les familles étrangères acceptent d'y aller. Il semble donc que les critères d'attribution joints aux effets de la spéculation foncière et de la politique de Rénovation Urbaine ont des effets cumulatifs sur la répartition des familles étrangères dans les ensembles H.L.M., contribuant à les regrouper dans un certain nombre d'ensembles de logements sociaux.

La politique du logement social normal ne permet donc pas de répondre aux problèmes posés par le logement des populations étrangères. Elle contribue même par l'effet cumulatif des mécanismes qu'elle engendre à la marginalisation de ces populations : ségrégation, taudification. Des instruments législatifs spécifiques (loi DEBRE, loi VIVIEN), et des affectations de crédits spécifiques (P.R.I., chapitre 65/30) seront mis en place. Nous avons, dans notre document préparatoire, montré les limites de ces instruments législatifs, nous voudrions plutôt ici analyser les objectifs de l'action spécifique tant de l'Etat que du patronat et des institutions qu'ils ont mis en place. Nous nous demanderons notamment si l'évolution historique de cette action peut être analysée à travers l'évolution de la structuration de l'appareil productif et du rôle joué par les travailleurs migrants dans cette restructuration.

2. L'action spécifique de l'Etat et du patronat en faveur du logement des travailleurs migrants

2.1. L'évolution historique de la prise en charge du logement des travailleurs migrants (1)

L'immigration a commencé à prendre une certaine ampleur entre les deux guerres avec notamment l'arrivée de populations des pays voisins d'Europe de l'Est (2) pour travailler dans les mines et les industries du Nord de la France. L'action en faveur du logement de ces populations se distingue alors peu de celle en faveur du logement ouvrier traditionnel. Le patronat crée des cités ouvrières pour mobiliser et fixer la main-d'oeuvre. L'Etat est pratiquement absent de ce processus : son action se limite à l'ouverture de quelques foyers pour travailleurs Nord-Africains qui ont peu de succès en raison du contrôle policier qui y règne.

- Dans les années 1950, on assiste à une combinaison de l'action du Patronat et de l'Etat. Les courants d'immigration sont alors essentiellement italiens et nord-africains. Le patronat poursuit son action pour s'attacher une main-d'oeuvre mais des associations interprofessionnelles apparaissent. Elles construisent des foyers où l'accès au logement est conditionné à la possession d'un emploi dans les entreprises souscriptrices.

L'Etat oriente essentiellement son action vers les travailleurs nord africains ; le Ministère de l'Intérieur prend en charge l'accueil et le contrôle de cette main-d'oeuvre, le Ministère du Travail, le logement des travailleurs nord-africain. Ceci se caractérise par la création de centres d'accueil (réaménagement de locaux existants, casernes ...) et des incitations au patronat à la création de foyers : l'Etat fournit les investissements de base et le patronat les investissements d'équipements. La gestion de ces foyers est confiée à des associations loi 1901, dont le conseil comprend des représentants du Ministère et du Patronat. Le prix de journée dans ces foyers est alors de $\frac{1}{2}$ heure de manoeuvre de deuxième catégorie. Mais la perte de l'emploi implique celle du logement.

La circulaire du 26 août 1950 demande aux organismes de sécurité sociale et d'allocations familiales de consacrer une part des bénéficiaires provenant de la différence des allocations versées aux familles restées au pays d'origine (3) à l'action en faveur des travailleurs nord-africains ; en 1952, la sécurité sociale affecte un crédit de 500 millions à la construction de centres d'hébergement dont la gestion sera confiée à des associations indépendantes. Le financement patronal s'associe, le plus souvent, à la création de ces centres où l'accès au logement n'est plus conditionné à la possession d'un emploi. En 1955, 16 de ces opérations

(1) Pour cette analyse historique nous nous référons à l'étude du C.A.D. : le 0,90 % patronal dans le financement des foyers-hôtels pour travailleurs migrants. Tome 1 : "d'un habitat patronal à un habitat semi public", fév. 1974.

(2) Pour une historique de l'immigration avant 1945 se reporter au document 1.

(3) Les travailleurs immigrés isolés cotisent au même taux que les travailleurs français mais ne reçoivent des allocations qu'au taux du pays d'origine ou à un taux moyen fixé par accord bilatéral.

sont terminées ou en cours. Dans cette période 1945-1955, si l'intervention patronale est surtout inspirée par une politique de main-d'oeuvre, elle prend des formes interprofessionnelles et se combine à l'intervention de l'Etat qui a pour principal objectif le contrôle de la population nord-africaine. Ces actions atteignent d'ailleurs une certaine efficacité puisque, comme le montre le tableau ci-dessous, en 1954, près de 40 % de la main-d'oeuvre nord-africaine isolée (l'immigration familiale nord-africaine est alors quasi inexistante) est logée.

TRAVAILLEURS NORD-AFRICAINS ISOLÉS LOGÉS

	Effectifs travailleurs N.A. ayant un emploi	N.A. logés par employeurs	N.A. logés par Ministère du Travail	N.A. logés autres centres administratifs	Total des N.A. logés par l'administration	Total N.A. logés	%
30 juin 1951	113 326	34 201	1 988	2 071	4 059	38 267	34,0
31 déc. 1952	138 887	42 846	2 697	3 711	6 408	49 254	35,5
31 déc. 1953	136 902	39 604			7 400	47 004	35,0
31 déc. 1954	151 793	38 868			10 664	49 532	39,0
30 sept 1955	178 334	46 105			11 359	57 464	32,0

- La période suivante est celle du développement des "événements d'Algérie". Afin d'intégrer la population algérienne et d'enrayer l'action du F.L.N. en France, en 1955 un vaste programme est lancé dans le département de la Seine comprenant notamment la création de 20 000 lits. En 1956 est créée la SONACOTRAL "Société Nationale de Construction de Logements pour les Travailleurs Originaires d'Algérie".

Le 26 décembre 1958 est créé le F.A.S. "Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs musulmans d'Algérie en métropole et pour leur famille".

Dans cette période, l'esprit qui préside à la prise en charge du logement évolue. L'Etat devient promoteur des foyers par l'intermédiaire de la SONACOTRAL qui finance ses constructions par l'emprunt au Crédit Foncier, ce qui induit une augmentation des loyers qui passe à 1 h. d'O.S. Développement des chambres individuelles en foyer, augmentation des loyers, les foyers ne sont plus accessibles qu'à une population d'une certaine solvabilité, à qui il est offert par le foyer le moyen d'accéder à une promotion sociale. Cette période a aussi vu la prolifération des bidonvilles qui était principalement le fait de l'immigration familiale Nord-Africaine et Portugaise et des primo-arrivants isolés. Ces deux aspects contradictoires de la période (développement parallèle des foyers et des bidonvilles) montre que la prise en charge du logement intervient soit en tant que politique de main-d'oeuvre (stabilisation en foyer d'une frange supérieure) soit pour parer à des troubles sociaux (action du F.L.N. , intégration de la communauté algérienne).

- Dans les années 1965-70, nous avons vu que la nécessité du contrôle de l'immigration commençait à prévaloir. L'Algérie ayant acquis son indépendance, les

institutions créées dans la période précédente élargissent leur compétence à toute l'immigration. Le F.A.S. favorise notamment l'ouverture de foyers d'urgence pour les travailleurs noirs. La SONACOTRAL devient SONACOTRA et essaime des foyers-hôtels sur tout le territoire. Avec le développement du contrôle, un certain nombre de travailleurs arrivent en France avec un contrat de travail et une place en foyer-hôtel assurée. En 1970, l'accès des foyers au crédit H.L.M. et l'affectation obligatoire du 0,90 % font entrer les foyers dans le système productif du logement social, ils deviennent un produit qu'il faut vendre aux entreprises (réservation de chambres) et aux travailleurs (loyers élevés).

De 1945 à 1974, le contrôle direct du logement des travailleurs immigrés s'estompe. Le logement est de plus en plus pris en charge par des financements mixtes Etat-Patronat. Mais l'intervention dans le logement n'en continue pas moins de faire partie d'une politique de main-d'oeuvre surtout pour les grandes entreprises. N'ayant pas de politique de main-d'oeuvre à long terme, les entreprises non encore restructurées n'ont pas non plus de politique du logement, et contournent l'obligation de logement inclut dans la circulaire FONTANET. Les dernières mesures (spécialisation du 0,90 %*, accords bilatéraux, 25 mesures) confirment la complémentarité du rôle joué par l'Etat et le grand patronat dans la politique d'immigration. Nous analyserons plus loin en détail le 0,90 %, mais le fait que l'affectation obligatoire réservée au logement des travailleurs immigrés soit à la disposition d'un organisme interprofessionnel, montre que le patronat est maître de la politique de fixation de la main-d'oeuvre par le biais du financement complémentaire tandis qu'à l'Etat est dévolu le contrôle social de cette main-d'oeuvre : contrôle, réglementation, affectation de crédit à la construction. Si l'on examine le budget de l'immigration de 1975 dans la loi de Finance, on constate que les crédits affectés au contrôle et à la réglementation augmentent de 15 % par rapport à 1974, alors que ceux affectés à l'action sociale n'augmentent que de 4,3 % (soit le 1/3 de l'inflation).

L'évolution du rôle et des moyens des institutions mises en place attestent de ce partage des rôles.

2.2. Les institutions et les moyens mis en oeuvre

Les intervenants sur le marché du logement des travailleurs immigrés sont au nombre de trois :

- L'Etat.
- Le patronat.
- Les associations gestionnaires.

Mais la distinction est-elle aussi tranchée ? Les associations gestionnaires ne sont-elles pas, le plus souvent, en étroite relation avec le Patronat et/ou avec l'Etat. Enfin, n'y a-t-il pas communauté d'objectifs entre ces intervenants ?

* Le 0,90 % est une taxe sur les salaires que les entreprises doivent consacrer au logement de leurs salariés (cf. plus loin).

2.2.1. L'Etat

L'Etat intervient sur le marché du logement par le biais des institutions spécifiques qu'il crée et par les financements qu'il met en oeuvre.

* L'intervention de l'Etat par les institutions spécifiques

- Le F.A.S. : Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs migrants.

. Créé en 1958 pour financer les logements des travailleurs algériens, les compétences du F.A.S. sont élargies en 1964 à l'ensemble des étrangers. Le F.A.S. est un établissement public à caractère administratif sous la tutelle du Ministère du Travail ; dans son Conseil d'Administration sont représentés, le C.N.P.F., les salariés (1 représentant par organisation syndicale représentative) et les employeurs (5 représentants désignés par le C.N.P.F.). C'est donc un établissement paritaire. Il assure le financement d'un certain nombre d'actions (logement, action socio-éducative) dont il confie la réalisation à d'autres organismes. Ses ressources sont assurées par :

- C.N.A.F. : partie du "bénéfice" perçu par les caisses : entre la moitié et le tiers du surplus réel.
- Une subvention budgétaire correspondant aux pénalités frappant les employeurs qui n'acceptent pas le 0,90 %.
- Des ressources provenant de l'O.N.I. représentant une part de la redevance versée par les employeurs pour l'introduction d'un travailleur étranger.
- Le remboursement des prêts aux organismes constructeurs.

. L'emploi des ressources.

Le tableau suivant montre que l'on peut distinguer plusieurs périodes dans l'action du F.A.S.

PRINCIPAUX POSTES ET EVOLUTION

(En %)

ANNEES	Investissements du logement des familles	Investissements logement des travailleurs isolés	Fonctionnement action éduca- tive, prof. et sociale	TOTAL
1959	27	32	41	100 %
1960	54	26	20	100 %
1961	58	15	27	100 %
1962	49	13	38	100 %
1963	41	29	30	100 %
1964	16	63	21	100 %
1965	35	50	15	100 %
1966	20	60	20	100 %
1967	22	60	18	100 %
1968	22	58	20	100 %

1959 : Prédominance de l'action socio-éducative. Le F.A.S. subventionne des associations qui prennent essentiellement en charge l'alphabétisation et l'information des travailleurs migrants sur leurs droits (F.A.S.T.I., G.I.S.T.I....).

1960-63 : L'action en faveur du logement des familles est le poste le plus important.

1963-68 : Les investissements en faveur du logement des isolés sont devenus prioritaires.

Cette tendance n'a fait que s'accentuer. Depuis 1970, le recours au financement H.L.M. est possible pour les foyers et le F.A.S. n'intervient plus que par des prêts complémentaires.

En 1972, 18,4 % des ressources ont été affectées au logement des familles et 57,4 % au logement des isolés sous la forme de financement complémentaire.

De 1959 à 1971, le F.A.S. a contribué à la réalisation de 60 000 lits.

Depuis 1970, l'action du F.A.S. est doublée par celle du G.I.P.

- Le G.I.P. : Groupe Interministériel Permanent pour la Rénovation de l'Habitat Insalubre.

Créé en 1970, le G.I.P. regroupe des représentants des principaux ministères : Equipement, Intérieur, Finance, Travail. Il est plus particulièrement chargé de la détection et de la résorption de l'habitat insalubre. Il dispose à cet effet de délégués départementaux auprès de chaque préfet dont l'action s'oriente plus spécifiquement vers la détection des poches d'insalubrité (lutte contre les mini bidonvilles).

Le G.I.P. dispose de deux types de crédits :

- Le chapitre 65-30 du budget du Ministère de l'Equipement surtout affecté aux opérations d'expropriation, de démolition et à la construction de cités de transit.
- Une dotation budgétaire : le P.R.I., Programme de Résorption de l'habitat Insalubre, constitué de crédits H.L.M. et de prêts du Crédit Foncier. Le P.R.I. finance majoritairement ou pour partie, la construction de cités de transit ou de logements H.L.M. - P.L.R. et de logements pour isolés.

Le F.A.S. et le G.I.P. ne sont pas directement constructeurs ils contribuent à la réalisation, ils permettent une meilleure efficacité des investissements de l'Etat qui intervient principalement dans les mécanismes de financement.

* L'intervention de l'Etat au niveau des mécanismes de financement du logement social.

La caisse de prêts aux organismes H.L.M. (organisme dépendant de la Caisse des Dépôts et Consignations) accorde des prêts à taux faible (2,95 %) aux organismes constructeurs pour des opérations répondant à certaines normes de prix de revient. Le montant du prêt s'élève à 95 % du coût de l'opération, il est donc nécessaire de trouver un financement complémentaire. Le même type de mécanisme fonctionne pour les constructions de type P.S.R. (Programme Sociaux de Relogement) dont les normes de prix de revient doivent atteindre 80 % des normes H.L.M. Dans ce cas le taux d'intérêt du prêt est de 1 % et le prêt ne couvre que 95 % du prix de revient donc implique la nécessité de trouver un financement complémentaire.

Ce financement complémentaire est généralement, pour une part importante, le 1 % patronal auquel s'adjoignent des prêts d'autres organismes sociaux tels que la C.N.A.F., le F.A.S. (Nous étudierons plus loin les conséquences de ce mécanisme du financement complémentaire).

Les prêts, surtout P.S.R., permettent de construire des logements familiaux à destination de la population immigrée, c'est le cas notamment de la dotation P.R.I., et depuis 1970, des foyers d'accueil pour travailleurs migrants. Le foyer construit par un organisme H.L.M. est loué à une association gestionnaire qui verse une redevance à l'organisme constructeur. Les locataires du foyer ne sont donc en droit que des sous-locataires sans aucun droit au maintien dans les lieux.

La gestion financière de ce type de foyer est analysée dans le schéma suivant :

- Remboursement Prêt H.L.M.	} A la charge du constructeur	} Répercuté sur le loyer payé par le gestionnaire	} Dépenses répercutées sur la redevance payée par l'usager	
- Remboursement Prêt F.A.S.				
- Loyer du terrain				
- Provision pour réparation				
- Rétribution de l'organisme constructeur	} Payé par le gestionnaire	} A rembourser par l'Etat		
- Assurance				
- Dépense d'entretien permanent				
- Provisions pour remplacement de matériel	} Constituées par le gestionnaire			} A rembourser par l'Etat
- Dépenses de fonctionnement et personnel de gestion				

Ce montage financier montre que la part de l'Etat n'est pas à fonds perdus, et que les charges de ce prêt sont finalement répercutées sur le loyer de l'usager. Ne risque-t-on pas, étant données les dépenses couvertes par le loyer, de demander un loyer trop cher et de voir les foyers se vider ? A moins qu'il y ait là une volonté délibérée d'intégrer par un certain type de dépenses de consommation sur place, une frange de la population immigrée ?

Cet aspect du problème est encore plus flagrant dans le cas de la SONACOTRA où le remboursement des prêts est plus élevé.

2.2.2. La SONACOTRA

La SONACOTRA est une société anonyme d'économie mixte créée par l'Etat en 1956, à l'origine pour le logement des travailleurs algériens, dont les compétences sont étendues, en 1964, à toute la migration. L'Etat détient 55 % des parts, le reste étant partagé entre des organismes financiers et des organismes patronaux. Son conseil d'administration est le reflet de cette structure de financement :

- 8 représentants de l'Etat.
- 8 représentants des autres organismes.

La SONACOTRA intervient dans trois domaines :

- Les foyers-hôtels qu'elle construit et qu'elle gère.
- La résorption des bidonvilles où elle construit des cités de transit, des H.L.M. ou des P.L.R., P.S.R. (1).
- La rénovation urbaine où elle prend entièrement en charge les opérations (relogement, aménagement, construction ...). Dans les deux derniers domaines, elle apparaît essentiellement par le biais des filiales L.O.G.I. qui peuvent bénéficier des financements H.L.M.

Les foyers-hôtels

La structure de financement des foyers-hôtels se décompose généralement ainsi :

- Crédit Foncier	50 à 55 %
- F.A.S.	30 à 35 %
- Subvention du Ministère des Affaires Sociales	5 à 10 %
- 1 % patronal	5 à 10 %
- Ressources diverses (C.N.A.F., ...)	reste

Les prêts du Crédit Foncier sont à 30 ans à 4,75 % d'intérêt avec un différé de 4 ans $\frac{1}{2}$, et ceux du F.A.S. sont sans intérêt à 40 ans. Les charges financières sont donc très lourdes, (le taux d'intérêt du financement H.L.M. n'est que de 2,75 %). Cette forme de financement a plusieurs conséquences :

- Le lancement simultané ou consécutif de plusieurs chantiers : les différés d'amortissement donnent une période de 3 ans pour assurer le remplissage d'un foyer et permettent pendant cette période l'ouverture de nouveaux chantiers.
- La nécessité d'un taux d'occupation de 90 à 95 % qui est assuré par les réservations des employeurs et la résorption de bidonvilles.
- Un loyer relativement élevé qui couvre notamment les frais d'amortissement du capital engagé et le remboursement des intérêts. Ainsi le loyer atteint plus d'une heure $\frac{1}{2}$ d'O.S. par jour.

Afin d'assurer une gestion rigoureuse des foyers, la SONACOTRA est elle-même gestionnaire de ses foyers. Au 1er septembre 1974, la SONACOTRA avait construit 240 foyers soit une capacité de 65 000 lits et le taux d'expansion est d'une trentaine de foyers par an soit 7 à 10 000 lits/an.

- Le logement des familles

La SONACOTRA construit des logements familiaux dans son activité de Résorption de bidonville et de Rénovation Urbaine. Dans le premier cas elle construit essentiellement des cités de transit (2) ou des logements en P.L.R.

(1) P.L.R. : Programme à loyer réduit } les normes de confort requises
P.S.R. : Programme sociaux de relogement } sont inférieures à celles des H.L.M.

(2) Les foyers-hôtels et les cités de transit ont été décrits dans le document 1 (p. 31-32).

ou P.S.R. Dans le cas des Rénovations Urbaines, les filiales L.O.G.I. respectent le principe de la discrimination des familles immigrées et elles n'attribuent donc que 15 % des logements à des familles étrangères. Au 1er août 1974, la SONACOTRA et ses filiales avaient construit 40 000 logements familiaux.

Le champ d'action de la SONACOTRA est donc de plus en plus large. Elle est présente dès l'amont du processus de construction, pratiquant une politique de réserves foncières afin de disposer de terrains pour la construction des foyers, relogeant dans ses cités de transit les populations en provenance de l'habitat insalubre qu'elle est chargée de résorber, et dans les H.L.M. de ses filiales L.O.G.I., la population venant des Z.A.C.* où elle est aménageur. Cette politique et son mode de financement lui permettent de mener une politique autonome par rapport aux municipalités - le financement Crédit Foncier permet de se passer de la garantie de la collectivité locale obligatoire dans le cas du financement H.L.M. - mais tributaire de la conjoncture de l'emploi locale : importance des réservations.

Ainsi le patronat semble-t-il jouer dans tous les cas (financement H.L.M. ou Crédit Foncier), par l'intermédiaire du financement complémentaire, un rôle prépondérant.

2.2.3. Le Patronat

Depuis 1953, les entreprises doivent consacrer 1 % du montant des salaires au logement de leurs salariés. Cette contribution a pris diverses formes y compris l'aide ou la construction directe. Mais depuis 1972, ce financement direct n'est plus autorisé.

La contribution, qui est descendue à 0,90 %, doit être versée à un organisme collecteur. Ces derniers sont soit des organismes patronaux interprofessionnels (Comité Interprofessionnel du Logement), soit des organismes constructeurs habilités.

En contrepartie, les employeurs réservent un certain nombre de logements sur les programmes construits par ces organismes.

Les C.I.L. sont des organismes régionaux groupant au moins 60 employeurs et sont regroupés au sein d'une Union Nationale Interprofessionnelle du Logement.

L'employeur verse sa taxe au C.I.L. de son choix. Ainsi en cas d'ouverture d'un nouvel établissement, l'employeur versera sa contribution au C.I.L. de la région visée, lui permettant ainsi par le droit de réservation de loger les salariés de cet établissement. Cette libre disposition géographique du 0,90 % laisse à l'employeur l'entière maîtrise de sa politique de main-d'oeuvre.

Les C.I.L. soit constituent eux-mêmes une société de construction pour construire des logements répondant aux normes H.L.M. ou Crédit Foncier, soit, c'est le cas le plus fréquent, passent des conventions de financement-réservation avec des organismes constructeurs. En effet, nous avons vu plus haut que les financements tant H.L.M. (le prêt ne couvre que 95 % du prix de revient), que Crédit Foncier nécessitent l'apport d'un financement complémentaire. Ainsi, dans le

* Z.A.C. : Zone d'aménagement concerté.

cas d'un financement H.L.M., le C.I.L. verse jusqu'à 5 %, mais la réservation est bien supérieure à 5 % des lits surtout dans les foyers. Dans certains foyers elle atteint 80 %, elle oscille généralement entre 40 et 80 % pour une participation financière d'au maximum 5 %. Le financement complémentaire par le biais de 0,90 % permet donc aux entreprises d'utiliser les fonds publics (Crédit H.L.M.) au profit de leur propre politique de main-d'oeuvre.

Jusqu'à une époque récente, il n'existait pas d'affectation spécifique du 0,90 % au logement des travailleurs immigrés. Cette taxe servait même plutôt à loger une frange supérieure d'ouvriers qualifiés et la maîtrise. Mais les grandes entreprises employant une forte proportion de travailleurs immigrés utilisaient la pratique de financement complémentaire et de réservation de lits dans des foyers. La circulaire FONTANET, en liant l'introduction en France à la garantie d'un logement décent, n'a fait que généraliser ce processus et dans ces grandes entreprises, les primo-arrivants ont une place en foyer réservée. Les entreprises de moyenne importance non encore entièrement rationalisées n'ont pas une telle politique de logement de leur main-d'oeuvre. Pour obliger ces entreprises à intervenir est née l'idée d'une affectation obligatoire d'une partie de la collecte au logement de la main-d'oeuvre immigrée. En 1972, par une convention Etat-U.N.I.L., cette dernière s'engage à consacrer 200 millions de francs au logement de la main-d'oeuvre immigrée. Mais l'Etat laisse à l'U.N.I.L. la libre disposition de cette somme à un organisme, l'A.F.I.C.I.L. (Association Financière Inter régionale des C.I.L.) contrôlant son utilisation et effectuant les transferts régionaux. Les dernières mesures gouvernementales généralisent ce processus :

- le 0,90 % est porté à 1 %
- 20 % de cette somme, soit 0,2 % du montant des salaires devra être consacré au logement des populations immigrées.

La détermination de la programmation des besoins et de l'utilisation des fonds se fait d'abord au niveau local avec participation prépondérante des C.I.L. Ce n'est que lorsque les sommes ne pourront être utilisées localement qu'elles feront l'objet d'un transfert par l'intermédiaire de l'A.F.I.C.I.L. Par ce système, les entreprises continuent à être maître de l'utilisation du 1 %, l'obligation n'intervenant que par la fixation d'un quota. De plus, ce système renforce le pouvoir des organismes interprofessionnels régionaux.

Ainsi, pour reprendre les conclusions de l'étude du C.A.D. (1), le 1 % (et ses derniers aménagements) sert essentiellement à permettre aux entreprises d'intervenir sur le marché du logement :

"quand elles le désirent
comme elles le désirent
à faible coût."

La gestion du 1 % a donc remplacé la construction directe. Mais l'action des entreprises ne se limite pas là. Elles interviennent aussi indirectement par l'intermédiaire des associations gestionnaires où l'influence de l'Etat n'est pas absente.

(1) C.A.D. (op. cit.).

2.2.4. Les associations

A l'exception de la SONACOTRA, le constructeur ne prend généralement pas en charge la gestion des foyers construits, celle-ci est confiée à une association gestionnaire dont la mission est d'assurer l'équilibre financier : occupation des chambres, entrées des loyers. Mais quels intérêts sont représentés au sein de ces associations ? Le C.A.D (1) distingue trois types d'associations :

- Celles créées à l'initiative du Patronat.
- Celles créées à l'initiative de l'administration locale ou centrale.
- Celles créées à l'initiative de groupe à "coloration sociale".

L'examen des conseils d'administration de ces associations montre qu'en réalité l'Etat et le patronat y sont étroitement mêlés. Ainsi dans une importante association du second type : les membres de droit sont des représentants de la préfecture, les membres élus des représentants des employeurs, le président du conseil d'administration, le conseiller général et le vice président, le directeur du personnel d'une grande entreprise automobile de la région.

Certaines associations sont particulièrement importantes de par le patrimoine qu'elles gèrent.

A.D.E.F.

L'A.D.E.F. est une association gestionnaire, émanation de la société anonyme du Bâtiment et des Métaux (S.A.F.B.M.). Elle a été créée en 1955 à l'initiative de la Fédération parisienne du Bâtiment, auquel s'est adjoint en 1963 le Groupement des Industries Métallurgiques de la Région Parisienne.

Parmi les membres de la S.A.F.B.M. et de l'association gestionnaire l'A.D.E.F. on compte, en plus des fédérations du Bâtiment et de la Métallurgie, la S.C.I.C. (Société de Construction de la Caisse des Dépôts et Consignations) et l'O.C.I.L. Cette structure permet à l'A.D.E.F. de recevoir des fonds H.L.M. Mais cette possibilité de financement H.L.M. est récente aussi le patrimoine de l'A.D.E.F. est-il assez différencié.

Dans les années 1955-60, l'A.D.E.F. reçoit une aide du Ministère de la Construction pour construire des baraquements provisoires et des baraques mobiles sur les chantiers. Ces baraques sont louées à des entreprises du bâtiment qui les gèrent directement. Ce parc de baraques mobiles se monte à 1 300 unités. Dans le même esprit des foyers provisoires étaient implantés pendant une période déterminée de travaux d'infrastructure. Ces foyers provisoires sont peu confortables mais permettent de répondre à des besoins urgents. Ils ont été généralement financés par des subventions du F.A.S. D'autre part, le Ministère de l'Équipement a donné en gérance à l'A.D.E.F., des bâtiments H.L.M. dont les finitions n'étaient pas terminées et qui ont été terminées par l'A.D.E.F. Ces F 3 sont affectés à des groupes de célibataires et constituent des sortes de mini-foyers. Cette opération a permis l'aménagement de 4 000 lits.

(1) C.A.D., étude sur le 0,90 % patronal dans le financement des foyers-hôtels pour travailleurs migrants, op. cit.

L'entrée de la Fédération de la Métallurgie dans l'association, dont les adhérents avaient des besoins d'un autre type plus permanents et la mise en jeu des procédures H.L.M. ont amené une évolution du parc de logements de l'A.D.E.F. Des foyers définitifs, dit foyers fonctionnels sont financés par l'intermédiaire des financements H.L.M. associés au 1 %, et l'A.D.E.F. en assure la gestion. Les locataires de ces foyers sont, soit salariés d'une entreprise du bâtiment et des métaux, soit tout autre salarié dans la mesure des places non réservées. Dans le premier cas, l'employeur paie le tiers du loyer et le reste du loyer est retenu à la source par l'employeur qui a versé directement à l'A.D.E.F. ; le taux journalier du loyer est d'environ une heure d'O.S.

Parc ancien, parc nouveau, 18 000 lits sont ainsi gérés par l'A.D.E.F. L'importance de ce parc et la diversité des périodes d'amortissement permet à l'A.D.E.F. d'équilibrer sa gestion. D'autre part, tant par sa structure juridique que par l'appel au 1 %, elle est assurée d'un taux d'occupation important. Le financement H.L.M. permet, là encore, d'utiliser les fonds publics à la réalisation de la politique de main-d'oeuvre des entreprises du bâtiment et de la métallurgie.

Enfin, l'autonomie apparente que donne la structure d'association, permet que les conflits internes au foyer ne se reportent pas sur le lieu de travail. C'est là une fonction des associations que nous allons retrouver dans l'étude des autres associations.

La fonction des associations

A partir de l'analyse des interviews d'un grand nombre d'associations aux structures diverses (cf. plus haut), l'étude du C.A.D. distingue trois dispositifs principaux toujours proclamés :

- "- aider les travailleurs migrants
- intervenir au-delà du seul logement, par le logement
- le logement n'est pas l'accessoire du contrat de travail."

Ces objectifs de promotion des travailleurs et d'indépendance vis-à-vis des employeurs sont-ils atteints ? En réalité, il apparaît que l'aide est essentiellement une assistance sociale permettant la "mise aux normes de la société française".

Derrière ces objectifs sociaux, apparaissent comme étant prioritaires, ceux d'équilibre financier. Le Financement H.L.M. a introduit la nécessité pour les associations de gérer les taux d'intérêts ce qui n'était pas le cas lors du financement par subvention. En conséquence, le remplissage du foyer devient impératif et le 1 % patronal joue alors un rôle charnière.

Ainsi, par le biais de l'évolution du système de financement (passage de la subvention au prêt) les objectifs charitables s'estompent au profit de ceux de bonne gestion. Pour reprendre les termes du C.A.D., "le foyer comme type d'habitat est passé de l'ère du bénévolat et de l'assistance à celle de la production industrielle d'une marchandise à consommer, acheter, amortir".

Enfin, il est difficile d'affirmer l'indépendance par rapport à l'emploi lorsque par le système des réservations, une entreprise peut disposer des 3/4 des lits du foyer et lorsque par cette influence, elle a connaissance du comportement du travailleur dans le foyer.

Ainsi, les associations apparaissent essentiellement avoir pour fonction d'être un écran entre la vie de travail et la vie hors travail permettant d'élargir à cette dernière le contrôle social de la main-d'oeuvre immigrée.

2.3. La mise en oeuvre du contrôle social : l'image du travailleur migrant forgée par ces institutions

La mise en oeuvre de ce contrôle social est flagrante pour les travailleurs isolés logés en foyer, les règlements et le discours des responsables sont là pour le prouver et nous les analyserons un peu plus loin. Mais qu'en est-il du logement des familles ?

Pour avoir accès au logement en H.L.M., les familles étrangères doivent faire preuve de leur aptitude à intégrer les normes du mode de vie français ; une enquête est en effet effectuée permettant de déterminer cette aptitude.

Dans le cas de destruction de bidonvilles ou d'îlots insalubres, une grande partie des familles est orientée vers des cités de transit où sera mise en oeuvre une action socio-éducative propre à les faire accéder "aux normes de respectabilité H.L.M." Cette interview d'un responsable des centres de transit familiaux témoigne d'une conception assez restrictive de l'action socio-éducative (1) : "tout est profondément lié en matière promotionnelle, les disciplines administratives et les interventions proprement sociales. En effet, le paiement régulier d'un loyer est un acte de civisme, de même que l'occupation "en bon père de famille" des locaux dont on dispose ...". Discipline, ordre, normalité sont des leitmotives qui caractérisent le paternalisme des relations de la société française avec les familles étrangères. Et c'est une fois de plus l'association gestionnaire qui est chargée d'appliquer ce contrôle social.

- Ces leitmotives se retrouvent dans les foyers, à la différence près qu'ils apparaissent très liés à la fonction de la main-d'oeuvre sur le marché du travail. Au foyer, le migrant n'est plus un travailleur mais un hébergé. En effet, il est considéré comme sous locataire, l'association gestionnaire étant locataire de la société de construction. En conséquence, il n'a aucun droit et est entièrement livré à l'arbitraire du gérant. L'interview du responsable de la gestion des foyers d'un des principaux organismes promoteurs nous fournit matière à réflexion :

- . Le foyer a pour fonction de fournir un lit ; c'est un produit fini que l'on a seulement le choix de consommer ou de ne pas consommer mais dans lequel le migrant n'a aucun droit et sur lequel il n'a aucune prise.
- . Le souci majeur est celui de bonne gestion qui se concrétise par la rentrée régulière des loyers.
- . Les rapports du gérant à l'hébergé doivent être des rapports personnels et non se poser en terme de rapport de force : "il est impossible d'imaginer de transposer le cadre de l'entreprise dans le foyer ; des délégués élus ayant des garanties de non éviction. C'est mettre l'ennemi dans le foyer". Le seul dialogue envisageable est celui "d'homme à homme" au niveau d'un foyer ou

(1) Cité par M. MARIE et "alliés" dans : "La Fonction Miroir", 1974.

celui d'institution à institution au niveau de l'organisme responsable qui discuterait du problème du logement en foyer des travailleurs migrants avec une institution de défense française chargée de les représenter. Les travailleurs immigrés n'ont droit à aucune expression autonome.

- Les règles de la vie en foyer doivent permettre au migrant de s'adapter au mode de vie français ; il est considéré comme un enfant auquel il faut apprendre deux maîtres mots : ordre et propreté. L'apprentissage d'une telle discipline est la base de l'action socio-éducative, laquelle n'existe pas en soi. "Etre animateur, plus qu'une question de temps est affaire de tempérament et de disposition d'esprit". Les gérants, anciens cadres de l'armée coloniale pour la plupart savent "mener les hommes".

Le foyer apparaît comme lieu "neutre" (interdiction de toute activité politique ou syndicale), où l'on intègre à la société française par l'apprentissage des normes de vie et de consommation (loyer élevé), une frange supérieure de la main-d'oeuvre immigrée, relativement qualifiée. A une main-d'oeuvre ayant des caractéristiques spécifiques, mobilité, statut juridique inférieur, garanties de sa fonction économique, correspond un habitat permettant que se maintiennent ces caractéristiques :

- . Caractère impersonnel et transitoire du foyer :
foyer-hôtel où l'on n'est qu'un hébergé (le taux de rotation moyen est d'un an).
- . Contrôle social étendu à la vie hors travail dans un lieu où est maintenu la dépendance et l'inexistence de droits.

Le système institutionnel et de financement que nous venons de décrire devrait permettre la construction annuelle à partir de 1975 de 30 000 places en foyer, 2 à 3 000 logements en cités de transit et 6 à 8 000 logements définitifs.

Le VIème Plan prévoyait lui, la construction annuelle de 61 000 places en foyer et 18 000 logements familiaux. Ces objectifs ne seront donc pas atteints. Le seraient-ils, l'examen d'un simple bilan chiffré est-il susceptible d'éclairer réellement la situation de logement des migrants ?

Des logements spécifiques liés à la fonction économique et sociale, des mécanismes de financement spécifiques, des effets marginalisants de la spéculation foncière et du système d'accès aux H.L.M., une faible protection devant les mécanismes de Rénovation Urbaine, sont autant d'indices de la spécificité de la place occupée par les travailleurs migrants sur le marché du logement. Marginalisée dans ses conditions d'insertion économique, la population étrangère apparaît ainsi également marginalisée dans ses conditions de logement: logement assigné (foyer) ou ségrégué. Le fonctionnement du marché du logement ne contribue-t-il pas ainsi à faire du logement un lieu de marginalisation et d'exclusion ?

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Dans cette première partie nous avons essayé de mettre en évidence le réseau de détermination dans lequel était inséré le logement des migrants : stratégie du patronat (politique de main-d'oeuvre), stratégie de l'Etat (contrôle des flux, contrôle social) dont l'objectif commun est le maintien de la fonction économique et sociale de la main-d'oeuvre immigrée. Le logement apparaît aussi comme un moyen au service de cet objectif. Les différentes formes prises par l'intervention du Patronat et de l'Etat dans le logement doivent être interprétées comme des réponses appropriées à des périodes historiques données ou encore comme des réponses différenciées selon le type de besoin en main-d'oeuvre et le type d'entreprise dominant.

- 1960

Ouverture des frontières

- première restructuration de l'appareil productif
- embauche sauvage pour faire face aux ajustements conjoncturels
- mobilisation de la main-d'oeuvre dans les milieux vétustes

Politique d'immigration laxiste et une intervention de l'Etat seulement pour résoudre les tensions au niveau politique (algérien).

- 1968 - 1970

La suprématie des firmes multinationales s'affirme

- nouvelle restructuration de l'appareil productif
- concentration des entreprises et formation de grands groupes ayant des stratégies de main-d'oeuvre à long terme
- mobilisation de la main-d'oeuvre selon les besoins géographiques et dans les lieux permettant le contrôle social et la reconstitution de la force de travail (foyers)

Politique d'immigration plus rigoureuse : contrôle des flux.
Structure de financement du logement permettant la libre disposition, par les entreprises, de leur stratégie de main-d'oeuvre : le financement complémentaire 1 %

Les dernières mesures gouvernementales, suspension de l'immigration, 25 mesures (formation, aménagement des retours, meilleures conditions de logement) confirment que l'apport d'un certain contingent de main-d'oeuvre immigrée est considéré comme un besoin structurel de l'économie.

Dans ce cadre ayant contrôlé plus strictement les flux - unification des conditions d'introduction notamment pour les travailleurs africains - on peut envisager une stratégie à plusieurs aspects :

- D'une part stabilisation et intégration d'une partie de cette main-d'oeuvre : augmentation relative de l'introduction des familles avant la suspension, et accent mis sur le logement familial.
- D'autre part, une autre partie de cette main-d'oeuvre doit permettre pendant encore une certaine période de faire face aux tensions conjoncturelles sur le marché de l'emploi. Il faut alors envisager à plus long terme une stratégie de rechange de l'immigration, l'exportation des capitaux en vue de laquelle il est nécessaire de :

- . Contrôler strictement cette main-d'oeuvre \longleftrightarrow logement en foyer
- . la former en vue de cet objectif et
- . aménager leurs retours.

Les 25 mesures apparaissent répondre à ces préoccupations. Logement familial, en H.L.M., logement en foyer, le problème des conditions de logement de la main-d'oeuvre immigrée serait-il par là résolu ? Le croire serait avoir une vue mécaniste du fonctionnement du système économique et social :

- . Même si les grandes entreprises dominent le système économique, les entreprises archaïques ne sont pas près de disparaître. Ces entreprises puiseront encore pendant une période assez longue leur main-d'oeuvre dans les milieux insalubres ou utiliseront les filières clandestines.
- . La situation de logement des travailleurs migrants est en grande partie déterminée par le fonctionnement du marché foncier. C'est la spéculation foncière qui détermine l'emplacement des logements sociaux loin des centres-villes. Comme nous l'expliquions dans notre document préparatoire, les travailleurs migrants rentabilisent les marges du marché foncier français : garnis dans des zones insalubres en attente de rénovation ou foyers sur les terrains en bordure d'une autoroute. La pérennité de la spéculation foncière contribue à la pérennité de la situation de logement.
- . La population étrangère acceptera-t-elle toujours de se voir imposer un type d'habitat non conforme à ses aspirations ? Déjà on peut observer dans de nombreux endroits des pratiques de "refus du foyer". Dans des villes où existent un habitat vétuste important, en l'absence d'action coercitive pour remplir le foyer, ce dernier reste vide. Dans d'autres cas, dès qu'ils le peuvent, les travailleurs quittent le foyer et partagent un appartement. Enfin, la multiplication, ces derniers mois, des grèves de loyer accompagnées de contestations du règlement attestent de ce refus de l'encasernement que constitue le foyer et de la résistance au mode de consommation qu'il implique.
- . Enfin, les facteurs politiques ou économiques tenant à la situation locale sont souvent déterminants ; c'est ainsi que la couleur politique de la municipalité de Grenoble et le poids des cadres techniciens ne sont pas étrangères aux expériences de réhabilitation sans déplacement de population menée dans le quartier Très Cloîtres (même si ces objectifs ne sont pas toujours tenus), non

plus que n'est étrangère à l'échec d'une opération pilote à Marly-les-Valenciennes (1), la structure et le poids du patronat du Nord.

C'est cette relativité des déterminismes par les mécanismes inhérents au système économique que l'enquête devrait contribuer à mettre en évidence :

- Quelle est l'influence réelle de la fonction économique et sociale de la main-d'oeuvre immigrée ? Pour répondre à cette question on étudiera le poids des variables tenant à l'insertion professionnelle.
- Quelles sont les variations engendrées par les caractéristiques personnelles du migrant (nationalité, année d'arrivée, etc...) ?
- Quel est le fonctionnement réel du marché foncier ?
Ce fonctionnement aboutit-il comme le suggère l'analyse macro-économique, à accentuer, à travers le logement, la marginalisation de la population étrangère ?

(1) L'opération pilote de Marly-les-V. a été lancée en 1972 par un groupe de travail composé de représentants du Ministère de l'Équipement, du G.I.P., de bureaux d'études socio-économiques locaux et de l'association gestionnaire des foyers de la région. Le groupe avait pour objectif de "définir et réaliser des formes de logement au sens large (implantation, organisation de l'espace, gestion) susceptibles de créer, pour leurs utilisateurs, des ouvertures plutôt que des enfermements". Ainsi était prévue une opération combinant habitat familial et habitat de travailleurs isolés, ouverts à la population française, prenant en compte les aspirations quant au type d'habitat et s'efforçant de rendre concrète la séparation emploi/logement. Bien que les crédits aient été programmés depuis fin 1972, cette opération est toujours bloquée par le refus du C.I.L. (organisme patronal collecteur du 1 %) local de voir s'implanter un type d'habitat non contrôlé (cf. M. LENA : "une opération pilote de logement pour les travailleurs immigrés", S.A.E.I., 1975).

DEUXIEME PARTIE

ETUDE DES CONTEXTES

Les axes d'analyse de la partie précédente vont être les axes structurants de l'enquête. Mais afin d'exploiter en toute connaissance de cause les résultats de l'enquête, il est nécessaire de rassembler les informations concernant tant les sujets d'étude (les travailleurs migrants) que leur environnement (les lieux d'enquête).

En effet, nous avons jusqu'ici considéré la population immigrée comme une entité homogène. N'est-ce pas là une analyse trop rapide ? La nationalité inclut un certain nombre de caractéristiques spécifiques :

- éventuel statut juridique particulier
- ancienneté d'introduction de la nationalité en France
- contexte économique et social du pays d'origine
- rapports antérieurs avec la France.

Ces caractéristiques ne sont-elles pas de nature à marquer le type d'insertion sociale ?

D'autre part, nous avons, dès le début de ce travail, insisté sur l'importance des tissus urbains dans le choix de nos lieux d'enquête. Les composantes structurelles démographiques et économiques propres à un type de tissu urbain, les caractéristiques historiques de constitution de ces tissus, les politiques et les conflits locaux, les moyens d'organisation de la population apparaissent de nature à expliquer certaines particularités locales qui pourraient se faire jour dans notre enquête.

CHAPITRE I

LES NATIONALITES ENQUETEES

I - LE CHOIX DES NATIONALITES

Les courants d'immigration sont aujourd'hui de plus en plus variés. Le chiffre de 800 enquêtes dont un groupe témoin Français nous obligeait à faire un choix parmi les nationalités présentes afin d'obtenir des résultats exploitables. De plus l'Italie étant un pays membre de la Communauté Economique Européenne qui voulait étudier le devenir de ses ressortissants, il nous était imposé d'étudier un groupe d'une centaine d'Italiens.

Pour le choix des autres nationalités, nous avons privilégié deux critères :

1. La date du début ou du point fort de la vague de cette nationalité.

A ce point de vue :

- Les Italiens représentent l'immigration la plus ancienne, antérieure aux années 1960.
- Les Algériens ont connu une première vague importante à la fin des années 1950, et une seconde à la fin des années 1960 (1968) ; une partie de l'immigration algérienne est donc assez ancienne (plus de 15 ans de présence).
- L'immigration portugaise a commencé à prendre de l'ampleur en 1964-1965 et s'est amplifiée en 1968 - 1970. Cette immigration est donc d'une ancienneté moyenne (moins de 10 ans).

Les Algériens et les Portugais sont les deux nationalités les plus importantes en France aujourd'hui, leur choix était donc évident tant par leurs caractéristiques d'ancienneté en France que par leur importance numérique.

D'autre part, d'autres immigrations sont encore numériquement relativement faibles (aucune n'atteint 10 % de la population étrangère), mais leur importance s'est amplifiée ces cinq dernières années (la plupart de ces nationalités

étaient toutefois présentes entre 1965 et 1970) : il en est ainsi, des Marocains, Tunisiens, Yougoslaves, Africains francophones. Il nous semblait donc qu'il fallait étudier certaines de ces populations en tant que structure future de l'immigration en France, les courants Algériens et Portugais ayant tendance à stagner.

2. L'ethnie et le type de rapport avec la France

Mais l'ancienneté d'implantation dans le pays d'accueil est-il le seul facteur d'insertion ? A ancienneté égale, certaines nationalités ne connaissent-elles pas des conditions de vie meilleures que d'autres ?

Les conditions de vie des Algériens sont-elles proches de celles des Portugais, ces deux nationalités étant présentes en France depuis une dizaine d'année (quelquefois plus pour les Algériens) ou sont-elles plus proches de celles des autres Maghrébins (Marocains, Tunisiens) introduits plus récemment en France mais de même ethnie ?

Aussi le critère ethnique nous a-t-il guidé dans le choix des nationalités à étudier.

Enfin, l'appartenance du pays d'émigration à l'ancien empire colonial Français nous paraissait un facteur de différenciation non négligeable. Cette appartenance induit un certain nombre de spécificités : juridiques (statut particulier des Algériens et des Africains) et linguistiques (éventualité d'une connaissance élémentaire du Français) qui sont de nature à marquer l'insertion sociale des nationalités concernées.

Suivant ces critères, et étant donné l'importance numérique des différentes nationalités décrites par les tableaux de population et d'entrées ci-après, nous avons choisi d'étudier : les Italiens, les Portugais, les Yougoslaves, les Algériens, les Tunisiens, les Marocains et les Africains.

ETAT PAR NATIONALITE DES ETRANGERS

(Ministère de l'Intérieur)

NATIONALITE	1/1/1973	1/1/1974	1/1/1975
Algériens	798 680	845 694	871 223
Portugais	742 646	812 007	840 460
Marocains	218 146	269 680	302 255
Tunisiens	119 546	148 805	162 479
Turcs	24 531	45 363	59 178
Yougoslaves	68 748	79 345	79 445
Italiens	573 817	572 803	564 660

Ce tableau ne comporte pas de chiffre concernant les travailleurs Africains car, étant donné le statut dont ils jouissaient jusqu'en mars 1975, il n'existe pas de statistiques sûres. Ils sont évalués à 70 000.

STRUCTURE DE L'IMMIGRATION DES TRAVAILLEURS PERMANENTS INTRODUITS

Premier semestre 1972, 1973, 1974

Source : O.N.I.

PAYS	1972	1973	1974
Espagne	6 252 (3)	3 631 (6)	2 236 (5)
Maroc	8 015 (2)	10 054 (2)	10 185 (2)
Portugal	17 394 (1)	14 188 (1)	10 787 (1)
Tunisie	4 746 (4)	3 730 (5)	3 324 (4)
Turquie	2 733 (6)	5 942 (3)	8 018 (3)
Yougoslavie	3 894 (5)	4 530 (4)	1 627 (6)
Autres	3 402	3 111	3 584
TOTAL	46 436	45 186	39 761

(Les chiffres entre parenthèses indiquent le rang de la nationalité dans le total)

On prend comme référence le premier semestre 1974, car l'arrêt de l'immigration en juillet 1974 ne permet pas de comparer les flux annuels. Les Algériens n'apparaissent pas dans ce tableau car l'immigration algérienne est suspendue par décision du gouvernement algérien depuis fin septembre 1973.

Nous n'avons pas choisi d'étudier les Turcs malgré leur importance croissante à cause de la difficulté de trouver des enquêteurs de cette langue et la structure particulière de cette immigration (hommes seuls, contrats courts, logements en foyers).

II - LES CARACTERISTIQUES HISTORIQUES DES NATIONALITES ETUDIEES

Pour chaque nationalité, nous rappellerons :

- La constitution historique de la nationalité en France.
- Son évolution.
- Son statut juridique [Régime général : Yougoslaves, Marocains, Tunisiens
Statut particulier : Italiens (C.E.E.), Algériens, Africains]
- Les éventuelles caractéristiques particulières de son insertion (insertion professionnelle, organisation).

1. Les Italiens

1.1. Evolution historique

L'immigration italienne a commencé dans l'entre deux guerres où elle a constitué un des principaux courants de l'immigration de cette époque dominée par l'immigration européenne (Belges, Polonais, Italiens, Espagnols).

De 1921 à 1931, ils constituent la seconde nationalité d'émigration (après les Polonais).

Source :
G. TAPINOS

REPARTITION PAR NATIONALITE DES IMMIGRANTS DE 1921 A 1931

(en milliers)

NATIONALITE	IMMIGRATION NETTE	%
Belges	70	36
Espagnols	200	102
Italiens	550	282
Polonais	600	307
Portugais	60	31
Tchécoslovaques	70	36
Africains	50	26
Autres	350	180
TOTAL	1 950	1 000

Même après la chute de l'immigration consécutive à la crise, la présence des Italiens atteint le 1/3 des étrangers en France au recensement de 1936. Après la deuxième guerre mondiale, les objectifs démographiques de la politique d'immigration vont conduire à favoriser l'immigration Italienne. Selon l'expression de G. TAPINOS (1) : "De préférences en exclusives, tout concourt à faire de l'Italie la pierre angulaire de la nouvelle politique d'immigration : proximité géographique, présence ancienne, parenté culturelle, absence d'obstacles politiques ..." Un accord est conclu le 22 février 1946 par l'intermédiaire de l'O.N.I. qui prévoit l'entrée de 200 000 travailleurs, mais seuls 51 000 ont été effectivement introduits en 1947.

Voir le tableau sur l'immigration de travailleurs

page suivante.

(1) G. TAPINOS : "L'immigration étrangère en France, 1966-1973 (Cahiers de l'I.N.E.D., Travaux et Document n° 271, PUF, 1975)

ENTREES DE TRAVAILLEURS PERMANENTS O.N.I. 1946-1949 et 1950-1955
(Part des Italiens)

Source :
O.N.I.

(en milliers)

ANNEE	TOTAL	dont Italiens	%
1946	30	28	94
1947	68	51	75
1948	57	28	49
1949	59	37	63
TOTAL	214	144	67
1950	11	6	55
1951	21	16	76
1952	33	28	85
1953	15	11	73
1954	12	9	75
1955	19	14	74
TOTAL	111	84	76

Malgré la relativement faible importance de l'immigration dans cette période et jusqu'en 1955, l'immigration italienne allait rester la principale source de recrutement (67 % du total pour 1946-1949 et 76 % pour 1950-1955). Un accord général d'immigration est signé avec l'Italie le 21 mars 1951 qui réglemente l'ajustement de l'immigration italienne aux besoins en main-d'oeuvre de l'économie Française par secteur et par catégorie socio-professionnelle, et poursuit un objectif démographique par les facilités accordées au regroupement familial.

A partir de 1955, la part de l'immigration italienne commence à diminuer mais elle restera supérieure à 50 % de l'immigration O.N.I. jusqu'en 1959.

On peut donc situer entre 1945 et 1955 la période d'expansion de l'immigration italienne vers la France dont les retombées allaient se faire sentir jusqu'en 1960. Elle avait répondu à des objectifs tant économiques que démographiques de la France. Mais le début des années 1960 correspond à une nouvelle phase de l'économie européenne avec la construction de l'Europe des six (1958) et la reprise économique de l'Allemagne et de l'Italie. Les travailleurs Italiens des régions d'émigration allaient se porter soit vers les foyers industriels du Nord de l'Italie, soit vers l'Allemagne qui offraient de meilleures conditions de salaires.

ENTREES DES TRAVAILLEURS PERMANENTS O.N.I. 1962 - 1965
(part des Italiens)

(en milliers)

ANNEE	TOTAL	dont Italiens	
		Effectif	%
1962	113	22	19
1963	116	13	11
1964	154	11	7
1965	152	18	12

Ce mouvement ira en s'accroissant : en effet en 1972, la part des Italiens dans le total des introductions n'atteignait, en France, que 4,3 %, alors qu'elle était de 32,2 % en Allemagne.

1.2. Statut juridique

Comme tous les ressortissants des pays membres de la Communauté Economique Européenne, les travailleurs Italiens peuvent exercer librement une activité salariée en France, sans carte de travail d'après le Décret du 5 janvier 1970. S'ils désirent travailler pour une période comprise entre trois et 12 mois, ils obtiennent une autorisation de séjour sur présentation d'une promesse d'embauche pour cette durée. S'ils désirent rester plus d'un an, ils obtiennent une carte de séjour de ressortissant de la Communauté Economique Européenne valable cinq ans (renouvellement 10 ans), sur présentation d'une promesse d'embauche et après contrôle médical. La carte de séjour leur donne le droit de travailler dans toutes les professions salariées et dans tous les départements.

Nous verrons en le comparant à celui des autres nationalités que ce statut juridique est très favorable. Il vise à réaliser la meilleure intégration des travailleurs de la Communauté Economique Européenne aux travailleurs nationaux.

1.3. Insertion professionnelle des Italiens en France

La majeure partie des Italiens vivant aujourd'hui en France est donc arrivée entre 1945 et 1955, c'est dire que l'immigration Italienne a, en moyenne, plus de 20 ans. Leur intégration a été facilitée par les possibilités de regroupement familial, la réglementation dans laquelle cette immigration s'est insérée dans la première période (Accord de 1957), et la proximité linguistique favorisée par un statut juridique particulier (libre circulation). Leurs conditions de vie sont aujourd'hui assez proches de celles des travailleurs Français et nombreux sont ceux qui ont pris la nationalité française. Ce jugement est confirmé par l'analyse de leur insertion professionnelle : ils constituent 21 % des ouvriers qualifiés étrangers et 32,8 % des agents de maîtrise techniciens ; dans le

bâtiment (qui emploie près de 40 % des salariés italiens), ce dernier pourcentage passe à 56 %.

Ce sont donc ces caractéristiques d'assimilation à la population française, de différenciation par rapport aux autres nationalités explicables par des raisons historiques (ancienneté de l'immigration) et culturelles (proximité des cultures) que l'on devrait retrouver dans l'enquête.

2. Les Portugais

L'immigration portugaise est la deuxième en France par son importance numérique juste après l'immigration Algérienne et elle était la plus importante par les flux d'entrées jusqu'à la suspension de juillet 1974.

2.1. Evolution historique

L'immigration portugaise en France n'a réellement émergée qu'au début des années 1960 ; jusque là elle atteignait un volume négligeable (1 000 à 1 500 entrées par an). En 1963, la France et le Portugal signent un accord concernant l'immigration, le recrutement et le placement. Mais le gouvernement portugais freine, par des tracasseries administratives, l'immigration. Dès lors l'immigration clandestine s'amplifie. Entre 1962 et 1965 l'immigration portugaise passe de 13 à 47 000 par an atteignant ainsi près du tiers de l'immigration contrôlée par l'O.N.I. De 1965 à 1968, elle baisse légèrement mais reprend pour atteindre une moyenne de près de 80 000 par an entre 1968 et 1970. Le contexte économique portugais et surtout les guerres coloniales ne sont pas étrangères à cette accélération : de nombreux jeunes émigrent pour éviter le départ vers les guerres coloniales. La structure par âge des entrées en 1970 le confirme : forte proportion de moins de 25 ans.

STRUCTURE PAR AGE DE L'IMMIGRATION PORTUGAISE EN 1970

Source :
Les immigrés,
C.E.D.E.T.I.M.,
1975 (1)

AGE	HOMMES	FEMMES
Plus de 46 ans	4 288	829
De 41 à 45 ans	5 540	953
De 36 à 40 ans	7 684	1 533
De 31 à 35 ans	9 528	2 310
De 26 à 30 ans	12 296	3 705
De 21 à 25 ans	12 204	5 697
Moins de 21 ans	<u>17 255</u>	4 608
TOTAL	6 795	19 635

En 1971 est signé un nouvel accord franco-portugais sur l'immigration et la situation sociale en France des travailleurs portugais et leur famille, complété par un accord de sécurité sociale. Cet accord fixe à 65 000 le contingent de Portugais à introduire chaque année en France par l'intermédiaire de l'O.N.I. Il marque la volonté de la France de faire du Portugal la principale source d'immigration (en 1970, l'immigration portugaise atteint plus de la moitié

(1) C.E.D.E.T.I.M. : Les immigrés (Stock, Collection Lutter, 1975).

du total des entrées). Mais cet objectif qui représente les entrées de 1971 ne sera pas atteint et en 1972 les introductions portugaises ne dépassent pas 35 000 entrées, et, pour le premier semestre 1974, elles sont presque rattrapées par les introductions marocaines (10 787 - 10 185).

Ainsi, entre 1960 et 1972, l'immigration portugaise allait être le principal courant d'immigration en France, encouragé par le gouvernement français du fait de son origine latine.

2.2. Insertion professionnelle des Portugais

Les travailleurs portugais sont implantés plus dans le Bâtiment que dans le secteur industriel. D'après l'enquête effectuée en 1973 par le Ministre du Travail (cf. graphique fin de chapitre), ils se répartissent ainsi :

Bâtiment, travaux publics	45 %
Industrie de transformation	42 %
Transports	2 %
Commerces	6 %
Services	5 %
TOTAL	100 %

D'après cette même enquête une forte minorité est qualifiée bien que 60 % soit ouvriers spécialisés ou manoeuvres.

PORTUGAIS	
Manoeuvres	17,6
Ouvriers spécialisés	42,9
Ouvriers qualifiés	36,2
TOTAL OUVRIERS	96,7
Employés	2,7
Agents de maîtrise	0,6
Cadres	0,0
TOTAL GENERAL	100,0

2.3. Statut juridique

Même après l'instauration des procédures MARCELLIN-FONTANET, l'immigration portugaise jouira d'un statut dérogatoire jusqu'en janvier 1974, soit 6 mois avant la suspension. Ils ont donc de janvier à juillet 1974 été soumis au régime général en matière d'introduction et de possession de titre de travail et de séjour. (Nous étudierons ce régime général en étudiant l'immigration Yougoslave).

3. Les Yougoslaves

3.1. Evolution historique

L'immigration des Yougoslaves vers l'Europe a commencé après la crise de l'économie Yougoslave de 1958 - 1960, soit en 1962, en direction principalement de l'Allemagne. A partir de 1965, devant la montée du chômage, le gouvernement yougoslave organise lui-même l'émigration en ouvrant des bureaux d'embauche pour l'étranger et en signant des accords bilatéraux avec les principaux pays européens d'immigration.

Ainsi organisée l'immigration yougoslave passe de 140 000 en 1965 à 660 000 en 1971. Cette immigration a ceci de particulier qu'à côté des ruraux on trouve une forte minorité de travailleurs qualifiés (techniciens, ouvriers qualifiés de l'industrie).

Il y a actuellement 800 000 travailleurs Yougoslaves en Europe Occidentale. Depuis 1971, la France est le deuxième pays d'accueil après l'Allemagne avec une population de près de 80 000 Yougoslaves, mais le rythme d'introduction est encore faible :

1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
9 671	7 953	11 270	10 639	7 187	7 500	9 026	2 105

Evolution des entrées de Yougoslaves en France 1965 - 1974, source O.N.I.

L'immigration Yougoslave en France est, en grande partie, une immigration familiale où la part des femmes actives est importante, le taux d'activité des femmes Yougoslaves atteignant même 48 %.

En ce qui concerne l'immigration des travailleurs permanents, elle a d'abord été une immigration de ruraux et peu qualifiée contrairement à sa structure dans les autres pays de l'Europe Occidentale et notamment en Allemagne. Mais depuis quelques années les primo-arrivants Yougoslaves sont de plus en plus qualifiés. En 1974, la structure des travailleurs permanents Yougoslaves introduits par l'O.N.I. était la suivante :

Manoeuvres	Employés O.S.	Employés O.Q.	Cadres et techniciens	TOTAL
19,8	41,5	<u>37,1</u>	1,6	100

soit plus du tiers de travailleurs qualifiés. Ils sont essentiellement implantés dans la Région Parisienne, l'Est et le midi dans le secteur industriel (électricité, mécanique, automobile), de nombreuses femmes travaillant dans l'industrie textile.

3.2. Statut juridique des Yougoslaves

Les Yougoslaves sont soumis quant à leur introduction et à leur admission au travail au régime général (cf. Décret au J.O. du 25 novembre 1975 annexe II, p. 19).

Le régime général a été définitivement établi par le décret du 21 novembre 1975 relatif aux autorisations de travail délivrées aux travailleurs étrangers. Auparavant la situation était assez indéfinie du fait de l'annulation partielle de la circulaire MARCELLIN-FONTANET par le Conseil d'Etat.

Il confirme l'existence de trois cartes de travail :

- Carte temporaire : carte A (validité un an, renouvelable).
- Carte ordinaire : carte B (délivrable à celui qui est en possession d'une carte A (valable 3 ans, renouvelable).
- Carte de travail pour toutes professions salariées : carte C (délivrable sous certaines conditions à un possesseur d'une carte B, valable 10 ans, renouvelable).

Le Décret stipule notamment que : "pour accorder ou refuser le titre de travail sollicité, le Ministre chargé du travail prend notamment en charge les éléments suivants d'appréciation :

1. La situation de l'emploi présente et à venir dans la profession demandée par le travailleur étranger et dans la région où il compte exercer cette profession.
2. Les conditions d'application par l'employeur de la réglementation relative au travail.
3. Les conditions d'emploi et de rémunération offertes au travailleur étranger, qui doivent être identiques à celles dont bénéficient les travailleurs français.
4. Les dispositions prises par l'employeur pour assurer ou faire assurer, dans des conditions normales, le logement du travailleur étranger."

4. L'immigration Algérienne

Jusqu'en 1962, l'Algérie était un département Français et cette caractéristique a fait de l'immigration algérienne une immigration historiquement à part qui se reflète aujourd'hui tant dans le statut juridique particulier des Algériens que dans leurs difficultés d'insertion dans la société Française.

4.1. Evolution historique

A la fin du siècle dernier, la colonisation Française a fortement déstructuré l'économie du pays : expropriation des paysans, occupation des emplois secondaires et tertiaires urbains par des Français. Ces mécanismes allaient permettre la constitution de l'Algérie en réservoir de main-d'oeuvre à la disposition de l'économie Française et l'histoire de l'immigration Algérienne en France est le fidèle reflet de cette structuration.

- 1915 : appel à des manoeuvres Algériens pour remplacer les soldats partis au front. Ils seront rapatriés, pour la plupart, à la fin de la guerre.
- 1922 - 1924 : c'est le "boom" économique de l'après-guerre qui entraîne un besoin de main-d'oeuvre dans la métallurgie et le Bâtiment : 90 000 travailleurs Algériens entrent en France dans cette période et le mouvement d'immigration continue jusqu'à la crise de 1929. Il est stoppé en 1930 par un décret interdisant l'entrée des travailleurs Algériens en France, mais la plupart de ceux entrés précédemment restent. Enfin, l'immigration reprendra à partir de 1935 et sera interrompue par la guerre.
- Après 1945, les nécessités de la reconstruction entraînent l'importation de près de 100 000 travailleurs Algériens qui sont introduits dans le bâtiment et la métallurgie.

Entre 1950 et 1955, le solde des entrées de travailleurs Algériens atteint 155 000 et est supérieur aux entrées de travailleurs contrôlés par l'O.N.I.

IMMIGRATION DE TRAVAILLEURS 1950-1955
(base O.N.I., plus gouvernement général d'Algérie)

(en milliers)

ANNEE	O.N.I.	TRAVAILLEURS ALGERIENS		
		Arrivées	Départs	Balance
1950	11	89	65	24
1951	21	143	88	55
1952	33	149	134	15
1953	15	134	123	12
1954	12	159	134	25
1955	19	194	170	24
TOTAL	111	868	714	155

G. TAPINOS note même que "les secteurs déficients (agriculture, bâtiment) ont d'abord eu recours aux travailleurs Algériens".

Voir tableau de l'indice d'accroissement des effectifs

Algériens employés page suivante.

INDICE D'ACCROISSEMENT DES EFFECTIFS ALGERIENS EMPLOYES
DE DECEMBRE 1949 A JUIN 1954

SECTEUR D'EMPLOI	Décembre 1949	Juin 1954
Agriculture	100	<u>259</u>
Mine de houille, lignite	100	72
Production des métaux	100	88
Bâtiment, Travaux Publics	100	<u>395</u>
Ensemble toute activité	100	166

Source : Ministère du Travail.

Pendant toute cette période et jusqu'aux années 1958 - 1960 l'émigration Algérienne est essentiellement constituée d'hommes jeunes qui ont un projet de courte durée.

Dans les dernières années de la guerre d'Algérie, l'émigration s'amplifie et prend un caractère plus stable avec une part plus grande de l'immigration familiale.

IMMIGRATION ALGERIENNE 1961 -1965

ANNEE	ARRIVEES	DEPARTS	BALANCE
1961	103 000	70 000	33 000
1962	180 167	155 018	+ 25 149
1963	262 075	211 532	+ 50 543 (dont 7 479 femmes et enfants)
1964	269 543	225 741	+ 43 802 (dont 14 166 femmes et enfants)
1965	228 053	237 374	- 9 281 (dont + 2 464 femmes et enfants)

Source : Ministère de l'Intérieur

Ces fluctuations du mouvement des Algériens vers la France correspondent aux fluctuations politiques après la fin de la guerre. Les accords d'Evian prévoyaient la libre circulation des travailleurs entre la France et l'Algérie, mais l'afflux des travailleurs Algériens allait conduire à une série de restrictions par voie de décret jusqu'à l'accord franco-algérien de 1968 qui fixe à 35 000 entrées annuelles le contingent autorisé entre 1965 et 1971. En 1971 ce contingent

a été ramené à 25 000 et depuis septembre 1973, suite aux incidents racistes survenus en France, le gouvernement Algérien a stoppé l'émigration vers la France.

4.2. Structure actuelle

Au 1er janvier 1973, la population algérienne en France était proche de 850 000 personnes dont 500 000 hommes (62 %), 75 000 femmes (9,5 %) et 225 000 enfants (28,1 %).

Elle est essentiellement concentrée dans les régions industrielles : Région Parisienne, Nord, Rhône-Alpes, Provence - Côte d'Azur.

Région Parisienne, Paris	58 295	} au 1er janvier 1973
Hauts-de-Seine	62 000	
Seine-Saint-Denis	81 000	
Val-de-Marne	24 000	

Son implantation est plus importante dans le bâtiment que dans l'industrie et elle est assez faiblement qualifiée.

REPARTITION DES NOUVEAUX TRAVAILLEURS ALGERIENS

SECTEUR D'EMPLOI	1972	1973
	5/3/72 au 5/1/73	6/1/73 au 8/1/74
Agriculture	2,3	2,5
Mines et carrières	0,4	0,4
Production de métaux	4,5	6,3
Industrie mécanique et électrique	9,7	12,3
Matériaux de construction	4,2	3,9
Bâtiment, Travaux Publics	52,9	50,2
Industrie chimique	4,6	4,6
Industrie textile	2,8	2,4
Transports	1,6	1,6
Services publics	3,0	4,7
Autres activités	14,0	11,1
T O T A L	100,0	100,0

SOURCE : Ministère du Travail.

REPARTITION PAR QUALIFICATION
(salariés Algériens au travail en octobre 1973)

ALGERIENS		%
Manoeuvres	27,3	
Ouvriers spécialisés	46,3	
Ouvriers qualifiés	22,7	
Employés	3,4	
Agents de maîtrise	0,3	
Cadres	0,0	
TOTAL	100,0	

4.3. Statut juridique de l'immigration Algérienne

Il a été établi par l'accord du 27 décembre 1968 qui entrerait en vigueur le 1er janvier 1969 :

- Les Algériens présents en France avant le 1er janvier 1969 ont obtenu automatiquement un certificat de résidence valable cinq ans pour ceux qui étaient en France depuis moins de trois ans et 10 ans pour les autres, renouvelable automatiquement. Ce certificat de résidence tient lieu de titre de séjour et de travail et permet l'exercice de toutes les professions dans toutes les régions.
- Après le 1er janvier 1969, il fallait pour les Algériens admis à entrer en France être possesseur d'une carte O.N.A.M.O. (délivrée par l'Office Algérien d'Immigration). Ils disposaient alors d'une période de trois mois pour trouver un travail et ainsi obtenir un certificat de résidence valable cinq ans.

Comparé au régime général, ce statut apparaît assez favorable : pas de contrat de travail préalable à l'entrée en France, pas de restriction à l'admission au travail.

5. L'immigration Marocaine

Il y a aujourd'hui près de 450 000 Marocains dans les pays d'Europe Occidentale dont :

France	280 000
Allemagne Fédérale	20 000
Belgique	50 000
Pays-Bas	40 000
Autres	53 000

5.1. L'évolution historique de l'émigration marocaine vers la France

Le Maroc était un protectorat français, le colonialisme français a donc marqué l'histoire du Maroc à bien moindre titre qu'en Algérie : l'émigration marocaine s'est dirigée vers l'Algérie avant 1945, et de nombreux marocains ont servi dans l'armée française pendant la deuxième guerre mondiale.

L'émigration marocaine vers la France prend un certain essor dans l'immédiat après-guerre, puis s'interrompt pour ne reprendre qu'à partir de 1961. Un accord réglementant cette immigration est signé entre le Maroc et la France en 1963. Entre 1962 et 1966, on comptera 67 000 entrées de travailleurs permanents marocains, soit 12,5 % de l'immigration contrôlée par l'O.N.I.

A partir de 1965, le courant d'émigration marocaine vers la France s'amplifie (avec un léger ralentissement en 1969) pour devenir en 1973 le deuxième courant d'immigration (21,8 % du total des entrées) après les entrées des travailleurs portugais (22,2 % du total des entrées), alors qu'en 1971 l'immigration portugaise représentait trois fois l'immigration marocaine.

La part de l'immigration familiale dans cette immigration augmente régulièrement depuis 1972 et tient aussi la deuxième place dans l'immigration familiale après l'immigration familiale portugaise :

IMMIGRATION MAROCAINE EN FRANCE DE 1972 A 1974

1972	Familles	3 758
	Personnes	9 041
1973	Familles	5 301
	Personnes	12 075
1972/73	% personnes	+ 33,5
1974	Familles	6 095
	Personnes	13 798
1973/74	% personnes	+ 14,3
1972/74	% personnes	+ 52,6

Source : O.N.I.

PART DE L'IMMIGRATION FAMILIALE DANS L'IMMIGRATION PERMANENTE TOTALE MAROCAINE

1971/1974

	Travailleurs permanents	Membres des familles	Immigration permanente totale	% de l'immigration familiale
Immigration marocaine	78 829	41 853	120 682	34,7

Source : O.N.I.

5.2. Structure socio-professionnelle de l'immigration marocaine

Les marocains sont moins implantés que les autres nationalités maghrébines dans les Bâtiment- Travaux Publics et plus importants dans l'industrie. Une forte minorité travaille dans les mines où les Marocains sont recrutés sur place ou par contrat nominatif*.

D'après les statistiques du Ministère du Travail ils se répartissent dans les secteurs suivants :

Industrie de transformation	59 %
Bâtiment, Travaux Publics	31 %
Extraction	3 %
Commerces, services	7 %

Dans ces secteurs, ils sont essentiellement ouvriers et peu qualifiés. Parmi les entrées contrôlées par l'O.N.I. en 1974, les Marocains étaient les moins qualifiés.

Manoeuvres	21,0 %	} 97,0
Ouvriers spécialisés	55,2 %	
Ouvriers qualifiés	20,8 %	
Employés	2,5 %	
Agents de maîtrise, techniciens	0,3 %	
Cadres	0,2 %	
TOTAL	100,0 %	

5.3. Statut juridique

Les Marocains sont soumis quant à leur introduction en France et à leur condition d'exercice d'une activité salariée au régime général que nous avons exposé dans le paragraphe concernant les Yougoslaves (cf. 3.2.).

* Lorsqu'un employeur veut introduire un travailleur étranger, il dépose, soit une demande anonyme à l'O.N.I., soit une demande nominative. Dans ce dernier cas, l'O.N.I. demande aux autorités du pays de lui fournir le travailleur. C'est ainsi que sont recrutés des villages entiers, ceux qui sont en France indiquant à l'employeur le nom des cousins restés sur place.

6. L'immigration Tunisienne

6.1. Evolution historique

Comme le Maroc, la Tunisie était un protectorat Français jusqu'en 1955, date de l'autonomie interne, première étape vers l'indépendance en 1956. Tout comme dans les autres pays du Maghreb la colonisation a entraîné les premiers mouvements d'émigration : c'est une émigration quasiment forcée qui a lieu en 1916 avec l'enrôlement de 10 000 hommes dans le service des travailleurs coloniaux, recrutés pour remplacer les travailleurs Français, elle disparaît pratiquement après la première guerre (1920 : 1 700, 1930 : 500, 1935 : 0).

Après la seconde guerre mondiale le courant d'émigration se ralentit et ne dépasse pas 2 000 par an jusqu'en 1955. A cette date, on compte moins de 5 000 Tunisiens résidant en France.

Il faut mettre un peu à part la première vague d'émigration (5 à 10 000 départs par an) qui a lieu entre 1955 et 1958 qui est essentiellement une émigration à caractère définitif, politique et le fait de familles Israélites de nationalité Tunisienne qui se dirigent vers la France ou vers Israël. Ce sont surtout des artisans, commerçants et membres de professions libérales. Cette structure socio-professionnelle est un facteur explicatif de la relative importance des employés dans la composition socio-professionnelle des Tunisiens en France.

Cette émigration s'est accompagnée de celle des militaires musulmans ayant servis dans l'armée Française et d'un certain nombre d'ouvriers travaillant sur les bases ou dans les entreprises françaises mais ce dernier courant est faible.

La véritable émigration économique ne commence que vers 1963 pour prendre son essor à partir de 1965. Ce mouvement va s'officialiser avec la signature en août 1963 d'un accord de main-d'oeuvre avec la France qui ne prendra véritablement effet qu'à partir de 1967.

Ce mouvement d'émigration est la conséquence de la réforme agraire tentée à cette période qui imposait la collectivisation des terres n'accordant le statut de coopérateur qu'aux paysans possédant plus de cinq hectares ; les exploitants de moins de cinq hectares se trouvèrent donc au chômage et affluèrent vers les villes qui ne pouvaient offrir les emplois nécessaires. La migration vers la ville n'était donc qu'une étape vers l'émigration (1963 : expropriation des terres → migrations vers la ville → chômage → 1965 : émigration).

Une enquête réalisée sur un échantillon de 140 Tunisiens dans la Région Parisienne indique les origines sociales suivantes :

Chômeurs	11 %
Journaliers/Saisonniers	34 %
Paysans de 5 hectares	32 %
Paysans de 5 à 20 hectares	3 %
Employés, artisans et petits commerçants	20 %

Ainsi, l'émigration apparaît comme un processus qui s'auto-entretient : à côté des chômeurs ou des paysans pauvres, émigre une petite bourgeoisie urbaine attirée par les salaires offerts en France. Cet effet se ressent en Tunisie même où on constate une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée dans certains secteurs ou même de saisonniers dans l'agriculture.

Dans le même but de recherche de meilleur salaire, l'émigration Tunisienne se dirige aussi vers les pays limitrophes : Algérie et Lybie.

La population Tunisienne en France était au 1er janvier 1975 de 162 479. Le mouvement s'est sérieusement accéléré dans la dernière période, cette population n'atteignant pas 100 000 en 1970.

POPULATION TUNISIENNE EN FRANCE DE 1956 A 1975

1956	5 570	
1957	6 715	
1958	17 974	
1959	22 153	
1960	25 393	
1961	29 116	
1962	34 443	
1963	39 517	
1964	46 749	
1965	52 159	
1966	62 903	Début de l'accélération
1967	70 274	
1968	73 261	
1969	85 181	
1970	96 821	Accélération
1971	106 846	
1972	119 546	
1973	148 805	
1974	162 479	

6.2. Structure socio-professionnelle de l'immigration Tunisienne

Comme nous le verrons dans le graphique récapitulatif, les Tunisiens se répartissent à peu près également entre les industries de transformation et le Bâtiment (39 et 38 %), une forte minorité (20 %) occupant des emplois tertiaires dans les commerces ou les services. Cette particularité de la répartition par secteur se retrouvera dans la répartition socio-professionnelle.

Voir tableau page suivante.

TUNISIENS	
Manoeuvres	24,8
Ouvriers spécialisés	38,8
Ouvriers qualifiés	26,6
TOTAL OUVRIERS	90,2
Employés	<u>8,0</u>
Agents de maîtrise	1,1
Cadres	0,7
TOTAL GENERAL	100,0

Les Tunisiens sont les plus qualifiés parmi les trois nationalités Maghrébines. Le fait est attribuable d'une part aux caractéristiques de la première vague d'immigration (cf. infra) et d'autre part à la relative qualification des Tunisiens à leur introduction (24,3 % d'employés et ouvriers qualifiés contre 9,0 chez les entrants Marocains et 3,2 chez les entrants Algériens), ce qui confirme le fait que l'émigration est un choix délibéré pour une frange relativement qualifiée qui pourrait trouver des emplois sur place mais préfère émigrer.

6.3. Statut juridique

Régime général (cf. 3.2.)

7. Les Africains

Les Africains en France sont essentiellement originaires des trois pays : Mali, Sénégal, Mauritanie (région des trois frontières) et appartiennent à deux ethnies : Soninkes (70 %) et Toucouleurs (15 %).

7.1. Les origines historiques et le cycle d'émigration

L'émigration des Africains vers la France a commencé au début des années 1960 où elle était favorisée par la quasi libre circulation existant entre la France et ces trois pays jusqu'en 1963. En 1960 l'économie marchande s'introduit dans ces régions qui vivaient auparavant en autarcie faisant naître des besoins monétaires. Mais l'émigration se produit d'abord vers la région de Dakar où les plantations d'arachides offrent du travail. L'émigration vers la France n'est que la seconde étape lorsqu'elle apparaît plus avantageuse. L'émigration Africaine prend des aspects particuliers propres à ces ethnies. Elle s'inscrit dans une tradition de migration annuelle pour le commerce des récoltes ou des étoffes. En ce sens l'émigration n'est qu'un départ plus lointain. Elle est le fait essentiellement des cadets du village qui émigrent afin de pouvoir faire subsister le reste de la communauté. Ils émigrent le plus souvent en passant d'abord par Dakar puis par des filières clandestines qui les mènent en France où ils

s'installent dans le "foyer" occupé, le plus souvent, par les hommes d'un même village. La solidarité ethnique est très forte, elle a permis de couvrir les frais de l'émigration et de la recherche du premier emploi en France et elle reconstruit les structures villageoises au sein du foyer.

La première période d'émigration dure généralement cinq à 10 ans, période au bout de laquelle le jeune rentre se marier puis, bien souvent, émigre à nouveau quelquefois avec sa femme.

Ces aspects particuliers du cycle d'émigration des Africains expliquent la structure particulièrement jeune des Africains en France et la faible importance de l'émigration familiale que l'on retrouvera dans notre enquête.

7.2. La structure socio-professionnelle des Africains en France

Les Africains n'étant pas soumis jusqu'à ces derniers mois (3 mars 1975) à la possession d'un titre de séjour et de travail, leur évaluation est particulièrement difficile. Ils sont estimés à 70 000 regroupés principalement entre la Région Parisienne et la Seine Maritime.

On les évalue à près de 20 000 dans la Région Parisienne dont 6 000 à Paris (XIème, XIXème, XXème) et une partie importante en Seine-Saint-Denis.

Il est aussi très difficile de connaître leur insertion professionnelle.

Une enquête réalisée sur 12 000 Africains répartis entre Paris et la Province indiquait que :

- 1 000 étaient employés dans les Services de la Préfecture de Paris,
- 11 000 dans le secteur privé principalement dans les industries métallurgiques et minoritairement dans le bâtiment. On y trouvait 79 % de manoeuvres, 19 % d'ouvriers spécialisés, 1 % d'ouvriers qualifiés. C'est donc une immigration qui occupe des emplois particulièrement peu qualifiés souvent dans de petites entreprises.

7.3. Le statut juridique des Africains en France

Jusqu'au 31 mars 1975, les ressortissants du Mali, du Sénégal et de la Mauritanie jouissaient de la libre circulation mais les candidats au travail devaient passer un contrôle sanitaire avant le départ et posséder un contrat de travail. Une fois en France, ils n'étaient pas soumis à la possession d'un titre de séjour et de travail. Ce processus a favorisé l'immigration clandestine qui s'est particulièrement développée dans les années 1965-1970. S'inscrivant dans la politique générale de contrôle de l'immigration, les circulaires de décembre 1974 visent à unifier le statut de tous les travailleurs étrangers en les rapprochant du régime général. Avant le 31 mars 1975, les travailleurs Africains entrés en France avant le 1er décembre 1974 devaient se présenter à la mairie avec leurs papiers d'état civil de domiciliation et d'activité professionnelle où ils obtenaient automatiquement une carte de séjour ordinaire (valable 3 ans) portant la mention travailleur salarié, qui les exemptait de la possession d'une carte de travail et leur donnait le droit de travailler dans n'importe quelle profession et n'importe quelle région.

Ce statut, bien que plus contraignant que le régime précédent, apparaît comme plus favorable que le régime général.

8. Conclusion

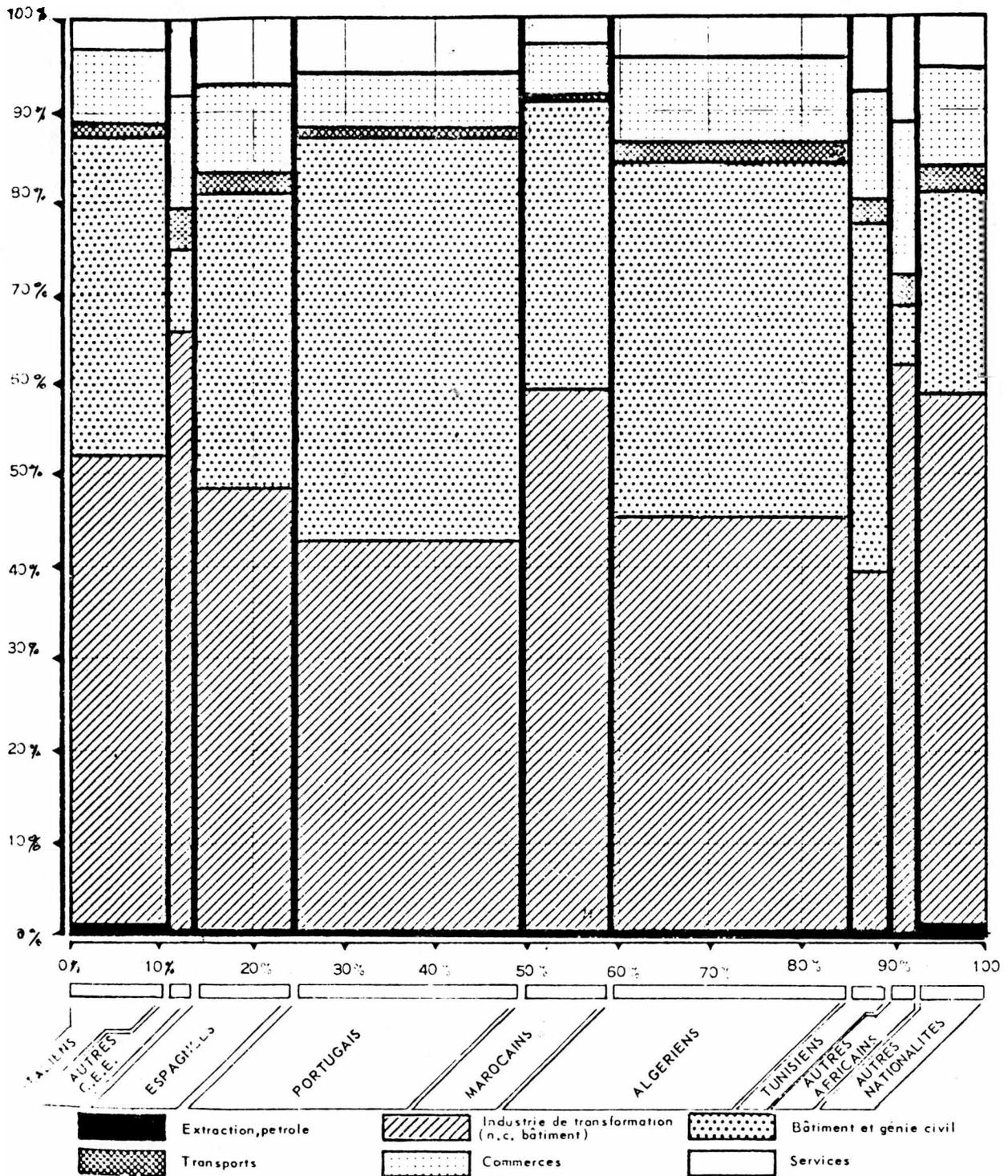
Les nationalités choisies sont donc extrêmement différenciées tant dans les origines historiques de leur immigration que dans leur implantation socio-professionnelle. (cf. graphiques pages suivantes).

Nous pensons qu'il n'était pas inutile de s'attarder sur les spécificités de chaque nationalité, car elles constitueront les caractéristiques de référence de notre enquête.

Au vu de ces caractéristiques générales, une hiérarchie de l'insertion des différentes nationalités semblerait pouvoir être faite où le haut serait occupé par les Italiens, le bas par les Africains et les Algériens, le milieu par les Portugais, les autres nationalités Maghrébines occupant une place mal définie. Cette hiérarchie surtout visible dans l'insertion professionnelle se retrouvera-t-elle dans notre enquête malgré les données particulières qui sont les siennes (en ce qui concerne notamment les aires) et surtout se retrouvera-t-elle au niveau des conditions de logement et plus largement des conditions de vie.

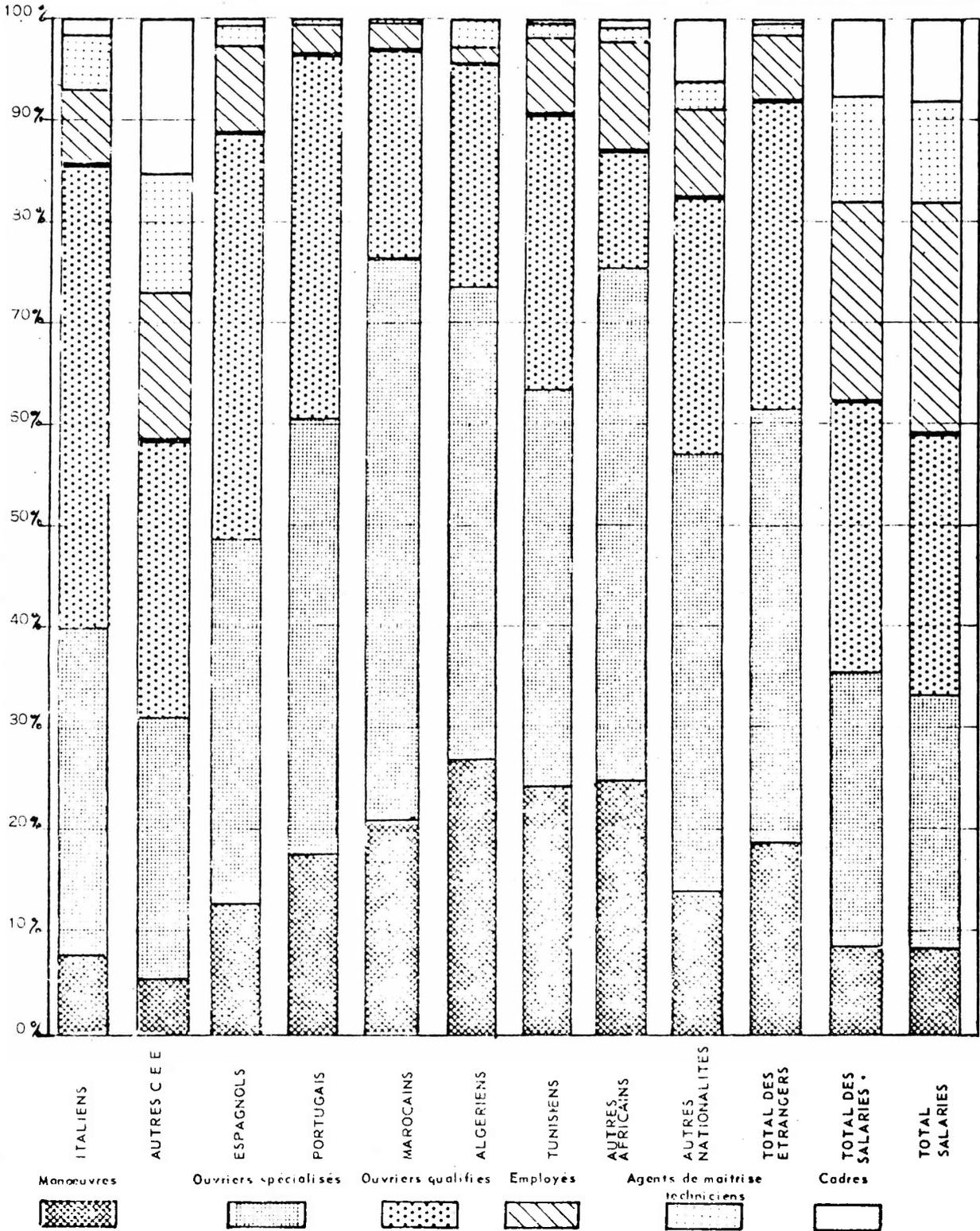
En retour cette connaissance du profil général d'une nationalité et des étapes historiques du développement de sa migration vers la France devrait nous permettre de mettre en évidence certains facteurs explicatifs qui ne tiennent pas aux contextes de l'échantillon et des aires choisies mais à ce contexte des nationalités (libre circulation et colonisation \longleftrightarrow forte déqualification + mauvaises conditions de logement ...).

DISTRIBUTION SELON LA NATIONALITE ET L'ACTIVITE DES SALARIES ETRANGERS



Source : Ministère de Travail.

REPARTITION PAR QUALIFICATION DES SALARIES ETRANGERS SELON LA NATIONALITE (octobre 1973)



Source : Ministère du Travail.

C H A P I T R E I I

LES LIEUX D'ENQUETE

Après avoir pensé centrer notre enquête sur trois zones choisies dans des régions bien distinctes (1) caractérisées notamment par le contexte socio-économique, nous avons finalement privilégié trois lieux très différenciés d'une même région, la Région Parisienne.

Ce choix est aisément compréhensible :

- 36,9 % des étrangers résidant en France habitaient dans la Région Parisienne en 1972 et ce pourcentage ne fait qu'augmenter puisqu'il n'atteignait que 34,7 % en 1969.
- Un Français sur 5 habite la Région Parisienne qui comptait 4 600 000 actifs en 1972.
- La Région Parisienne connaît une situation économique assez diversifiée avec des contrastes importants entre, d'une part Paris et la petite couronne qui connaissent une chute importante des emplois secondaires et une poussée des emplois tertiaires, et d'autre part la grande couronne qui est justement le lieu d'un desserrement des activités.

Nous avons donc choisi des lieux d'enquête reflétant des contrastes :

- Le XIXème et le XXème arrondissements de Paris, ancien quartier populaire de Paris où existait une activité industrielle importante qui disparaît peu à peu et où se développent des opérations de rénovation urbaine de grande envergure.
- La commune de Vitry dans le Val-de-Marne, département de la petite couronne atteint par la désindustrialisation et où vit une population immigrée importante dans une ville ouvrière.

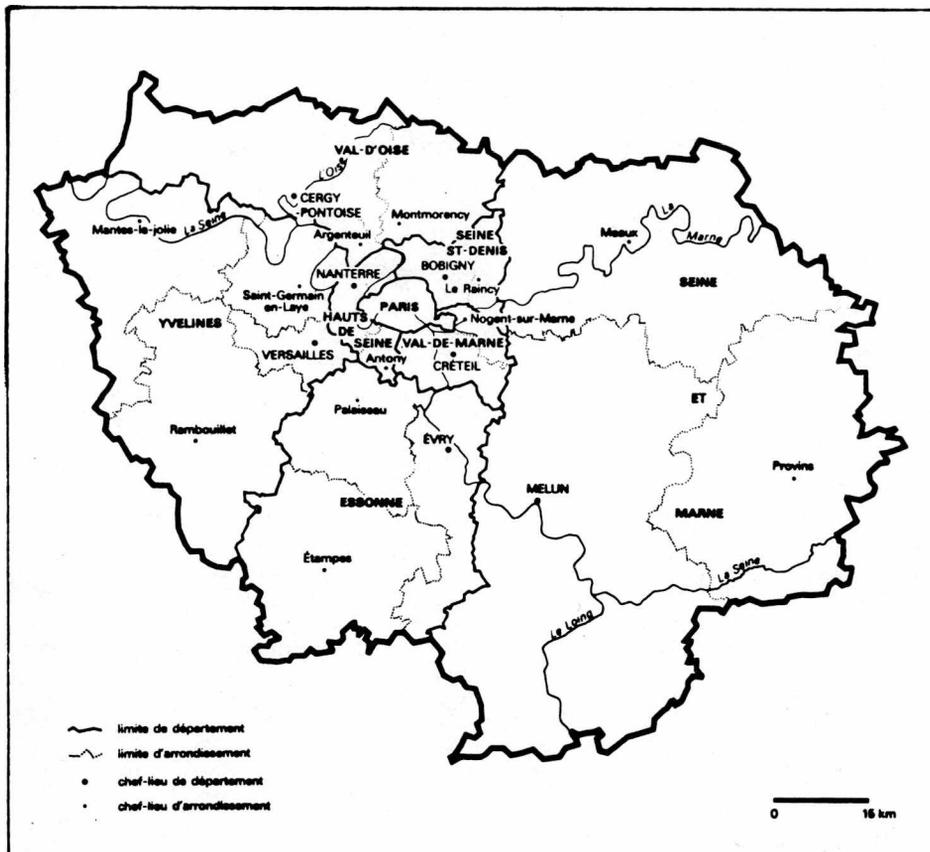
(1) Cf. Document n° 1.

- La Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines dans les Yvelines, département de la grande couronne.

Le but de la politique des villes nouvelles étant de créer, à une trentaine de kilomètres de la capitale des, "foyers d'urbanisation nouveaux capables de polariser les activités industrielles et tertiaires", il nous a semblé intéressant d'étudier les mutations apportées par ce type de projet volontariste et les effets d'une politique originale de logement des immigrés qui y est mise en oeuvre.

Après avoir rappelé quelques données essentielles concernant la Région Parisienne, nous étudierons les caractéristiques démographiques, économiques, sociales et urbaines de ces zones d'enquêtes.

1. La Région Parisienne



Source : Bulletin d'Information de la Région Parisienne.

* La population

De 8 400 000 habitants en 1962, la population de la Région Parisienne est passée à 9 200 000 en 1968 pour atteindre 9 901 000 personnes en 1973. Les tableaux ci-après qui décrivent cet accroissement par département montrent que les départements de la grande couronne ont vu leur population croître beaucoup plus vite que ceux de la petite couronne : + 4 % contre + 19 %, tandis que la population de Paris "intra-muros" diminue de 34 000 personnes par an.

L'accroissement annuel régional comprend notamment un solde migratoire extérieur (excédent des immigrants venant de l'étranger sur les émigrants vers l'étranger) de 50 000 personnes alors que le solde migratoire intérieur n'est que de 10 000 personnes.

1 - Évolution de la population totale par département entre 1962 et 1968

Source : I.N.S.E.E. R.P. 68. Fascicules oranges

	Population * 1962	Population * 1968	Variation annuelle moyenne		Mouvement naturel		Solde migratoire	
			absolue	%	absolue	%	absolue	%
75 - Paris	2 782 576	2 580 920	- 33 694	-1,2	+ 12 521	+0,5	- 46 214	-1,7
Petite Couronne								
92 - Hauts-de-Seine	1 380 308	1 458 555	+ 13 074	+0,9	+ 11 705	+0,8	+ 1 368	+0,1
93 - Seine-St-Denis	1 077 740	1 245 067	+ 27 958	+2,4	+ 11 662	+1,0	+ 16 296	+1,4
94 - Val-de-Marne	966 589	1 111 651	+ 24 238	+2,4	+ 8 254	+0,8	+ 15 984	+1,6
Total	3 424 637	3 815 273	+ 65 270	+1,9	+ 31 621		+ 33 648	
Grande Couronne								
77 - Seine-et-Marne	521 870	600 695	+ 13 170	+2,4	+ 3 866	+0,7	+ 9 304	+1,7
78 - Yvelines	681 207	844 974	+ 27 363	+3,7	+ 7 630	+1,0	+ 19 733	+2,6
91 - Essonne	474 759	667 304	+ 32 171	+5,9	+ 5 595	+1,0	+ 26 576	+4,8
95 - Val-d'Oise	546 418	689 670	+ 23 935	+4,0	+ 5 929	+1,0	+ 18 006	+3,0
Total	2 224 254	2 802 643	+ 96 539	+4,0	+ 23 020		+ 73 619	
Total région	8 431 467	9 198 836	+ 128 215	+1,5	+ 67 162	+0,8	+ 61 054	+0,7
Total France	46 254 255	49 490 630	+ 540 731	+1,1	+ 319 509	+0,7	+ 221 222	+0,5

* Population municipale (définition 1962).

2 - Estimation de la population totale par département depuis 1969

Département	Popu- lation * au 1-1-69	Popu- lation * au 1-1-70	Popu- lation * au 1-1-71	Popu- lation * au 1-1-72	Popu- lation * au 1-1-73	Popu- lation ** au 1-1-76
75 - Ville de Paris	2 568,0	2 524,9	2 488,6	2 466,8	2 454,6	2 418
Petite Couronne						
92 - Hauts-de-Seine	1 472,6	1 479,6	1 490,4	1 508,8	1 518,7	1 575
93 - Seine-St-Denis	1 276,5	1 299,9	1 328,0	1 345,9	1 368,2	1 425
94 - Val-de-Marne	1 144,8	1 169,1	1 198,0	1 223,0	1 243,5	1 251
Total Petite Couronne	3 893,9	3 946,6	4 016,4	4 077,7	4 130,4	4 251
Grande Couronne						
77 - Seine-et-Marne	618,2	627,7	639,5	667,9	683,6	769
78 - Yvelines	879,6	911,2	943,5	959,6	980,8	1 081
91 - Essonne	706,9	739,8	777,1	818,7	852,2	943
95 - Val-d'Oise	715,5	740,7	768,0	783,7	799,4	888
Total Grande Couronne	2 920,2	3 019,4	3 128,1	3 229,9	3 316,0	3 681
Total région	9 382,1	9 492,9	9 633,1	9 774,4	9 901,0	10 350

* Estimation I.N.S.E.E.
** Estimation I.A.U.R.P.

A la fin du VII^{ème} Plan, la Grande Couronne devrait équilibrer la Petite Couronne, Paris ne représentant plus que 25 % de la population totale.

* La population immigrée

La Région Parisienne est une des principales régions d'appel de la population étrangère, mais cette attraction a tendance à décroître comme le montre le tableau ci-dessous :

% DES ENTREES PAR REGION (ALGERIENS NON COMPRIS)

REGION	1971	1972	1973	1 ^{er} semestre 1974
Région Parisienne	41,0	37,5	32,8	34,6
Rhône-Alpes	10,6	11,5	12,1	11,4
Provence, Côte d'Azur	5,2	8,3	9,9	8,4

Source : Hommes et Migrations.

Ces trois régions continuent à regrouper plus de 50 % des entrées d'étrangers (Algériens non compris).

La population étrangère totale est passée de 987 000 en 1968 à 1 420 000 au recensement de 1975, représentant 14,4 % de la population de la région (la moyenne nationale est de 7 %).

Même si la part de la population étrangère a cru légèrement dans la grande couronne, elle est beaucoup plus importante dans Paris et la petite couronne. En effet, une récente étude de l'I.N.S.E.E. (1) montre d'une part que les salariés étrangers travaillent en majorité à Paris (49,6 %) et dans la petite couronne et sont peu nombreux à avoir une activité dans la grande couronne ; d'autre part, qu'ils résident généralement dans l'unité géographique de son lieu de travail, c'est-à-dire dans le département ou les départements limitrophes.

Toutefois, étant donné l'offre de logement importante à Paris et dans la petite couronne, une minorité importante de travailleurs étrangers travaillant en grande couronne y résident.

La répartition par nationalité est proche de celle de la France entière ; les Algériens et les Portugais forment les groupes les plus importants. Certaines nationalités sont plus fortement implantées dans quelques départements : les Algériens en Seine-Saint-Denis et en Hauts-de-Seine, les Portugais dans le Val-de-Marne et la grande couronne.

(1) "Les émigrations alternantes des salariés étrangers" in Aspect de la Région Parisienne, n° 4, mai 1974.

MOUVEMENT DES POPULATIONS
1968 - 1975
(Chiffres en milliers)

Années Départements	1968			1975			Variations 1968-1975		
	Population totale	dont Etrangers		Population totale	dont Etrangers		Population totale	Etrangers	Français
		Nbre	%		Nbre	%			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1.1. Région Parisienne :									
75. Paris-ville	2 600	330	12,7	2 300	375	16,3	- 300	+ 45	- 345
92. Hauts-de-Seine	1 460	160	11,0	1 440	220	15,3	- 20	+ 60	- 80
93. Seine-St. Denis	1 250	150	12,0	1 325	215	16,2	+ 75	+ 65	+ 10
94. Val-de-Marne	1 120	110	9,8	1 215	160	13,2	+ 95	+ 50	+ 45
Zone Centrale	6 430	750	11,7	6 280	970	15,4	- 150	+ 220	- 370
77. Seine-et-Marne	605	50	8,3	755	90	11,9	+ 150	+ 40	+ 110
78. Yvelines	855	65	7,6	1 080	160	14,8	+ 225	+ 95	+ 130
91. Essonne	675	55	8,1	920	95	10,3	+ 245	+ 40	+ 205
95. Val-d'Oise	695	65	9,4	840	105	12,5	+ 145	+ 40	+ 105
Couronne	2 830	235	8,3	3 595	450	12,6	+ 765	+ 215	+ 550
Région Parisienne	9 260	985	10,6	9 875	1 420	14,4	+ 615	+ 435	+ 180
France Métropolitaine	49 720	2 990	6,0	52 545	4 110	7,8	+ 2 825	+ 1 120	+ 1 705

(D'après Recensements 1968-1975 et Ministère de l'Intérieur)

R E G I O N P A R I S I E N N E

NATIONALITES	PARIS (1)	HAUTS-DE-SEINE (1)	SEINE-ST-DENIS	VAL-DE-MARNE	SEINE-ET-MARNE	YVELINES	ESSONNE	VAL-D'OISE	T O T A L
Algériens	← 169 155 →				10 691	20 284	11 935	21 928	233 993
Marocains	13 930	23 649	7 881	3 949	1 793	11 155	2 013	5 762	70 132
Tunisiens	24 232	4 696	4 845	4 674	1 415	1 811	2 146	4 668	48 487
Portugais	33 633	21 160	33 451	46 823	36 690	54 454	40 602	29 827	296 640
Espagnols	59 183	14 622	14 648	9 245	10 286	11 735	7 733	9 341	136 793
Italiens	19 945	11 644	14 693	12 232	7 896	8 342	9 569	10 549	94 870
Polonais	3 605	1 259	2 322	262	4 210	1 345	1 119	1 883	16 005
Yougoslaves	16 415	3 709	4 427	2 396	1 069	1 759	1 191	1 417	32 383
Turcs	1 926	441	599	840	129	1 556	295	827	6 613
Grecs	3 359	518	207	293	117	309	139	202	5 144

(1) - Sauf les enfants de moins de 16 ans.

SOURCE : Hommes et Migrations : les Etrangers par région de Programme.

* Les activités

La population active atteignait au dernier recensement 47,2 % de la population de la Région, alors que la moyenne nationale est de 41 %.

30 % des emplois tertiaires étant concentrés en Région Parisienne, la part de la population active féminine est importante (36 % des actifs).

Le tableau ci-après montre que le nombre des actifs occupés dans les activités secondaires diminue sauf dans les industries à haute technologie (électronique, chimie) alors que le nombre de ceux occupés dans les emplois tertiaires augmente.

4 - Evolution des effectifs salariés par groupe d'activité économique de 1968 à 1971

Source : Groupes d'activités	Groupement des Assedic de la Région Parisienne						Effectifs		Pourcentage R. P. F. E.
	Evolution en pourcentage						au 31-12-1971		
	1968 à 1969		1969 à 1970		1970 à 1971		R. P.	F. E.	
	R. P.	F. E.	R. P.	F. E.	R. P.	F. E.	R. P.	F. E.	
01 à 05 Agriculture (1)	+ 7,2	- 8,3	+ 7,4	+ 1,7	+ 7,0	+ 3,4	6 022	68 351	8,8
06 à 61 Industrie (sauf Bâtiment et T. P. 33-34) dont :	+ 2,6	+ 4,0	+ 0,7	+ 1,1	- 0,4	+ 1,3	1 444 758	5 733 097	25,2
26 Construction automobile	+ 3,1	+ 7,0	+ 4,3	+ 7,0	- 1,4	+ 1,9	195 861	531 868	36,8
28 Construction électrique et électronique	+ 0,3	+ 13,0	+ 4,7	+ 4,7	+ 1,3	+ 2,2	194 743	474 789	41,0
35-36 Chimie	+ 2,2	+ 3,3	+ 0,6	+ 2,1	- 0,8	+ 1,4	133 817	337 221	39,7
49 Habillement	+ 5,4	+ 6,6	- 6,9	- 5,6	+ 2,6	+ 3,8	71 690	327 780	21,9
55 Industrie polygraphique, édition	+ 5,0	+ 4,3	- 2,3	- 0,1	+ 0,2	+ 1,2	123 014	240 476	51,2
33-34 Bâtiment, Travaux Publics	+ 8,0	+ 3,7	+ 2,4	- 0,9	+ 1,5	- 0,2	434 748	1 720 447	25,3
62 à 67 Transports	+ 7,2	+ 6,3	+ 1,5	+ 2,2	+ 4,0	+ 3,2	125 002	440 029	28,4
69 à 79 Commerces	+ 7,4	+ 5,5	+ 2,4	+ 2,3	+ 3,1	+ 3,0	638 829	2 209 836	28,9
80 à 99 Services dont :	+ 9,2	+ 8,4	+ 5,0	+ 5,2	+ 4,2	+ 5,2	901 846	2 220 767	40,6
83-84 Banques et assurances	+ 6,3	+ 7,6	+ 3,9	+ 5,5	+ 5,8	+ 6,7	232 995	480 346	48,5
Total	+ 5,6	+ 5,0	+ 2,3	+ 1,8	+ 1,7	+ 2,2	3 551 205	12 392 527	28,7

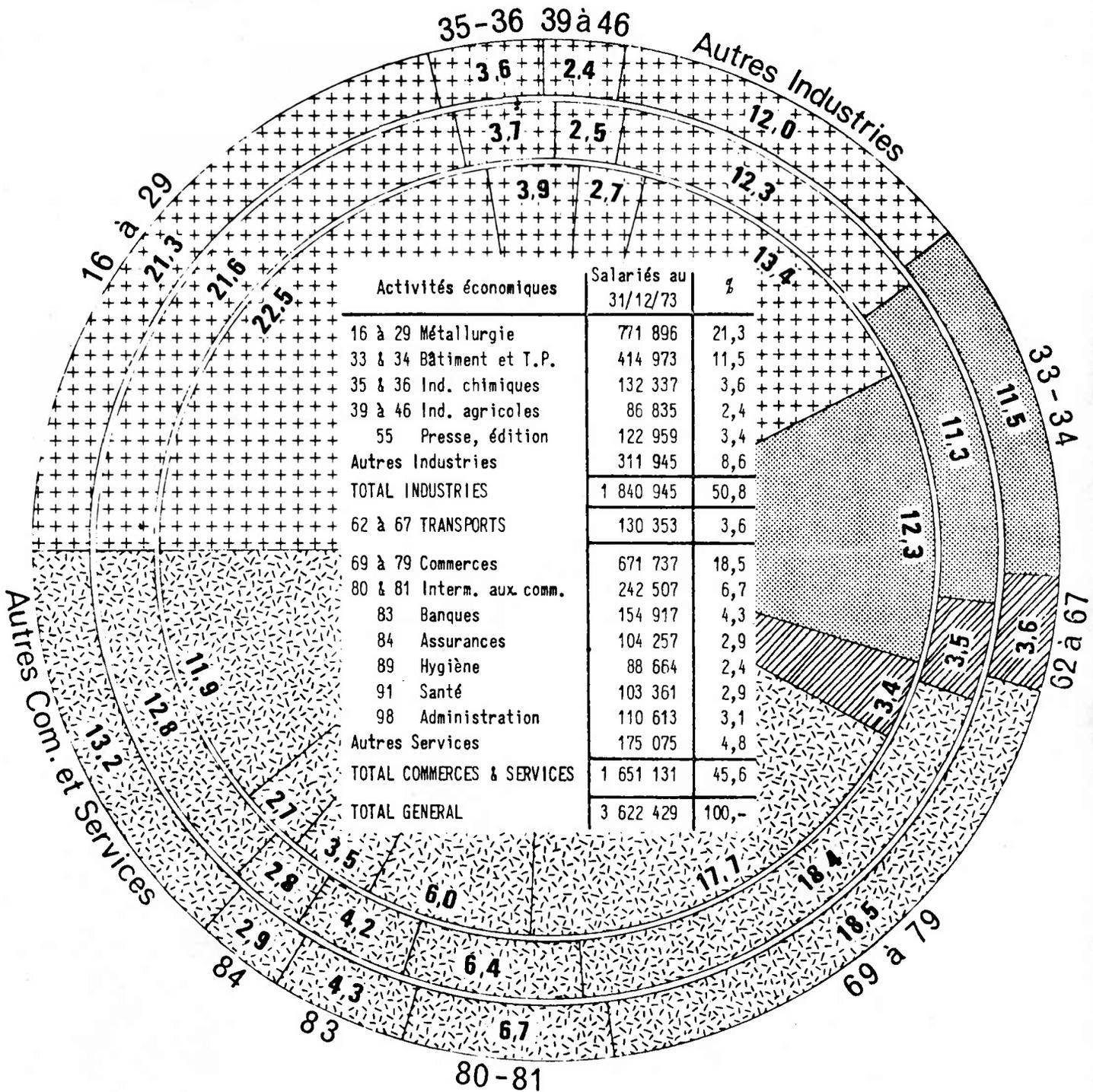
(1) Chiffres peu significatifs en raison de la nature de cette activité, peu représentée dans le régime Assedic.

Le tableau ci-dessus et le graphique ci-après permettent de saisir la situation d'emploi de la Région Parisienne au 1er janvier 1974. Près de 50 % des actifs sont employés dans le secteur tertiaire (si on y inclut les transports).

	Effectifs au 31/12/1973	%	(72)	(69)
Hommes	2 307 664	63,7	64,-	64,9
Femmes	1 314 765	36,3	36,-	35,1
Total	3 622 429	100,-	100,-	100,-

Source : G.A.R.P., 1974.

REGION PARISIENNE



Source : G.A.R.P., 1974.

Les tableaux précédents ont montré l'importance des industries métallurgiques et du bâtiment dans la Région Parisienne. Ces deux secteurs étant ceux où la proportion des travailleurs étrangers est la plus importante (respectivement 97,4 % et 27,4 % des salariés de ces secteurs), les étrangers seront majoritairement occupés dans ces secteurs. Dans l'enquête de J.P. BUTAUD, le bâtiment occupait 48,4 % des étrangers résidant en grande banlieue et 33,5 % de ceux résidant à Paris et dans la petite couronne. Pour les industries métallurgiques ces % atteignaient 36,1 % et 21,6 %. C'est donc, étant donné notre aire d'échantillonnage, cette prépondérance du bâtiment que l'on devrait retrouver dans l'enquête.

* Les conditions de logement en Région Parisienne

Les tableaux ci-dessous donnent les principales indications concernant l'état du parc de logements.

*Évolution de la répartition des logements
entre résidences principales, secondaires
et logements vacants*

Région parisienne

Catégorie de logement	Source utilisée				
	Recensement 1962	Recensement 1968	Enquête sur le logement 1973		
			Logements tirés du recensement 1968	Logements neufs	Ensemble
Résidences principales	93,9	91,5	89,4	93,8	90,2
Logements vacants	2,4	4,6	6,4	4,2	6,0
Résidences secondaires	3,7	3,9	4,2	2,0	4,0
Ensemble (%)	100	100	100	100	100
En milliers	3 224	3 580	3 388*	603	3 991

* La différence avec le résultat du recensement 1968 s'explique par la destruction de logements anciens, la transformation de certains en bureaux, etc.

Source : I.N.S.E.E., enquête logement 1973.

Répartition des logements selon l'année d'achèvement et le type de logement

Région parisienne

Année d'achèvement	Type de logement					
	Maisons individuelles		Immeubles collectifs		Ensemble	
	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %
Avant 1949.....	585	62,9	1 435	53,9	2 020	56,2
En %.....	29,0		71,0		100	
De 1949 à 1967.....	227	24,3	783	29,4	1 010	28,1
En %.....	22,5		77,5		100	
1968 et après.....	120	12,8	446	16,7	566	15,7
En %.....	21,2		78,8		100	
Ensemble	932	100	2 664	100	3 596	100
En %	25,9		74,1		100	

Source : I.N.S.E.E. , enquête logement 1973.

Répartition des logements entre les divers types de confort, selon l'année d'achèvement

Région parisienne

En %

Confort	Année d'achèvement			
	Avant 1949	1949 à 1967	1968 et après	Ensemble
Sans eau.....	2,2	*	*	1,4
Eau seulement.....	29,5	2,2	*	17,2
Eau, w-c, sans IS ¹	19,1	1,7	*	11,2
Eau, IS ¹ , sans w-c.....	4,5	*	*	2,7
Eau, w-c, IS ¹ sans chauffage central.....	12,6	5,5	*	8,8
Eau, w-c, IS ¹ avec chauffage central.....	32,1	89,7	98,7	58,7
Total	100	100	100	100
Ensemble (en milliers de logements)	2 020	1 010	566	3 596

1. IS : Installation sanitaire (baignoire ou douche).

Source : I.N.S.E.E. , enquête logement 1973.

**Taux d'effort net selon le secteur d'occupation
du logement et la catégorie socio-professionnelle
du chef de ménage**

Région parisienne

En francs par an

Statut d'occupation du logement Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage	Propriétaires accédant			Locataire d'un local loué vide		
	Charges finan- cières nettes (a)	Revenu moyen (b)	Taux d'effort net ¹ $\frac{a}{b}$ (en %)	Loyer net annuel (c)	Revenu moyen (d)	Taux d'effort net ¹ $\frac{c}{d}$ (en %)
Ensemble	9 000	56 600	16,0	4 100	37 900	10,7
<i>dont :</i>						
Patrons de l'industrie et du commerce	9 000	49 000	18,3	6 400	40 600	15,9
Professions libérales, cadres supérieurs	15 600	81 700	19,1	9 200	74 400	12,3
Cadres moyens	8 600	58 400	14,8	4 800	46 400	10,4
Employés	5 600	40 500	13,8	3 500	34 300	10,2
Ouvriers	6 000	43 400	13,8	3 000	36 300	8,4
Personnel de service	5 600	40 800	13,7	3 200	30 200	10,6
Non actifs	3 900	41 200	9,4	2 500	19 700	12,6

1. Taux d'effort net = $\frac{\text{Charges financières nettes}}{\text{Revenu}} \times 100$.

Source : I.N.S.E.E., enquête logement 1973.

Le parc de logements de la Région Parisienne a tendance à se rajeunir puisque 43,8 % des logements ont été construits après 1949. Ce rajeunissement entraîne une amélioration sensible du confort. Une très petite minorité de ces logements récents (entre 1,3 et 10 %) ne disposant pas de tous les équipements.

L'exploitation régionale de l'enquête de J.P. BUTAUD montre que c'est dans la Région Parisienne que l'on trouve le plus grand nombre de migrants logés dans des logements de qualités inférieures.

Voir tableau qualité du logement par région

page suivante.

Qualité du logement par région

Qualité du Logement	Est-Nord	Provence C.A.	Rhône-Alpes	Paris - Banlieue	Grande Banlieue	Ensemble
Inférieure	19	<u>12</u>	22	<u>29</u>	29	24
Intermédiaire basse	22	31	24	27	18	26
Intermédiaire haute	28	30	25	25	17	25
Supérieure	31	27	29	19	36	25
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : J.P. BUTAUD : "Le logement des étrangers en France".

L'indice de qualité du logement est obtenu à partir d'une combinaison des variables de peuplement et de confort.

Dans un rapport au Préfet, en 1973, concernant le logement insalubre en Région Parisienne, on dénombrait encore une trentaine de bidonvilles abritant un millier de familles, auxquels il faut ajouter celles vivant en micro-bidonvilles. Au total, en comptant l'habitat provisoire et l'habitat insalubre urbain (taudis, garnis), c'est plus de 11 500 familles et de 22 000 isolés qui vivent dans des conditions déplorables. 34 foyers soit 9 689 lits et 18 cités de transit, soit 1 314 logements devaient être mis en service d'ici la fin 1975. (Encore ce bilan ne tient-il pas compte de la "production" de logements insalubres entre 1973 et 1975).

Près de 10 millions d'habitants dont 1 400 000 étrangers, un développement économique contrasté entre la petite et la grande couronne, une population jeune à fort taux d'activité sont autant d'aspects de la Région Parisienne qui connaît aussi des déséquilibres et des conditions de vie plus difficiles qu'ailleurs ; ces traits caractéristiques de la Région Parisienne ne manqueront pas de se retrouver dans les zones que nous allons étudier.

2. Paris, XIXème et XXème arrondissements

2.1. Paris

*Population

Avec près de 2 500 000 habitants, Paris ne regroupe plus que 23,3 % de la Région Parisienne et son poids va décroissant entre les recensements de 1962 et 1968, Paris a perdu 33 000 habitants par an et 43 000 entre 1968 et 1975, la population parisienne stagne et décroît alors que celle de la région augmente.

L'analyse du solde migratoire montre que les pertes sont compensées en partie par l'augmentation des étrangers dans la capitale.

EVOLUTION DE LA POPULATION DE PARIS 1962-1968

	En plus	En moins	SOLDE
Courants migratoires :			
. Avec le reste de la Région Parisienne	+ 150 000	- 500 000	- 350 000
. Avec le reste de la France Métropolitaine	+ 210 000	- 250 000	- 40 000
. Avec l'extérieur de la France Métropolitaine	+ 180 000	- 50 000	+ <u>130 000</u>
TOTAL	+ 540 000	- 800 000	- 260 000
Excédent des naissances sur les décès	+ 60 000		+ 60 000
BILAN TOTAL			- 200 000

Source : I.N.S.E.E. ; recensement 1968.

* La population étrangère

Au 31 décembre 1973, la population étrangère à Paris s'élève, selon les statistiques du Ministère de l'Intérieur à 487 700 personnes dont :

69 000	Espagnols
44 000	Portugais
33 000	Tunisiens
28 000	Italiens
20 000	Marocains
19 000	Yougoslaves
14 500	Africains
67 018	Algériens

Ainsi la population étrangère forme 19,93 % de la population parisienne alors que cette proportion n'est que de 13 % pour l'ensemble de la région. Elle est sur-représentée dans certains arrondissements du centre et de l'est de la capitale (IIIème, XIème, XVIIIème, XIXème, XXème). Dans sept arrondissements, la moyenne des enfants étrangers dans les classes élémentaires est supérieure à 20 % avec des pointes de plus de 30 %. Un récent rapport préfectoral expliquait ainsi cette attraction exercée par Paris : "Pour tous les étrangers, isolés et familles, qui ne trouvent pas tout de suite un logement décent et adapté, Paris et ses quartiers vétustes, à la limite de l'insalubrité et y tombant très rapidement, offrent un habitat de recueil et de fortune, d'autant plus recherché que la débidonvillisation de la banlieue et la lutte contre les taudis, le contrôle plus aisé et plus strict exercé dans les départements périphériques interdisent les concentrations des années 1960."

* Les activités

Entre 1954 et 1968, 125 000 emplois du secteur secondaire ont disparu à Paris dont 55 000 entre 1954 et 1962 et 70 000 entre 1962 et 1968, parallèlement, 71 000 emplois étaient créés dans le secteur tertiaire dont 43 000 entre 1962 et 1968. De plus, les emplois du secteur secondaire encore présents sont, pour la plupart, des emplois de bureau dans les sièges sociaux (43 % des salariés de ce secteur), la baisse est donc encore plus accentuée pour les emplois de fabrication. D'après l'exploitation des fichiers industrie de l'I.N.S.E.E. en 1968-1969, un emploi parisien sur deux était un emploi de bureau.

Le tableau de la page suivante décrit les activités en 1973 et leur évolution depuis 1969.

En un an, 1972 - 1973, le secteur secondaire a perdu 4 % de ses effectifs alors que le secteur tertiaire en gagnait 2,5. Entre 1969 et 1973, la variation atteignait respectivement - 12 % et + 8,6 %, et la rapidité de la croissance du secteur tertiaire est démontrée par le fait que le secteur tertiaire occupait au 1er janvier 1974, plus de 60 % des actifs parisiens.

* La population active étrangère

La population étrangère travaillant à Paris s'élevait en 1972 à plus de 300 000 personnes. Sa répartition par secteur est tributaire de la présence des activités à Paris.

REPARTITION DES ETRANGERS PAR SECTEUR D'ACTIVITE
DANS LA REGION PARISIENNE

SECTEUR D'ACTIVITE	Effectif étranger	% étrangers travaillant dans ce secteur	% salariés occupés dans le secteur
Sidérurgie, métallurgie	3 958	1,3	1,5
Bâtiment, Travaux Publics	93 240	31,0	8,8
Industrie chimique	2 030	0,7	2,0
Autres industries	63 227	21,0	23,4
Transports	8 228	2,8	4,8
Commerce	50 065	16,6	20,7
Banques, assurance	4 334	1,4	9,5
Autres activités du tertiaire	76 073	25,2	29,3
TOTAL	301 215	100,0	100,0

Source : I.N.S.E.E.

- PARIS -

(y compris non sédentaires)

GROUPES D'ACTIVITES	Effectifs au 31/12		Variations 1973/1972		Variations 1973/1969	% du TOTAL		
	1972	1973	Absolute	%		1969	1973	
16 à 29 - Industries des Métaux	167 194	158 993	- 8 201	- 4,1	- 14,6	12,4	9,5	
nt {	26 - Constructions Automobiles	25 069	24 377	- 692	- 2,8	- 7,9	2,9	1,5
	28 - Constructions électr. & électron.	50 815	48 572	- 2 243	- 4,4	- 15,8	3,4	2,9
	29 - Mécanique de précision	23 188	23 024	- 164	- 0,7	+ 0,9	1,4	1,4
	33 & 34 - Bâtiment et Travaux Publics	143 535	136 567	- 6 968	- 4,9	- 10,6	9,2	8,2
35 & 36 - Industries de la Chimie	42 599	39 334	- 3 265	- 7,7	- 4,9	2,4	2,3	
39 à 46 - Industries agricoles & alimentaires	23 918	22 436	- 1 482	- 6,2	- 19,6	1,7	1,3	
47 & 48 - Industries textiles & connexes	14 262	13 844	- 418	- 2,9	- 17,3	1,-	0,8	
49 - Habillement & étoffes	58 236	54 985	- 3 251	- 5,6	- 14,8	3,7	3,3	
53 - Industries du Bois & Ameublement	9 532	9 437	- 95	- 1,-	- 18,8	0,7	0,6	
55 - Industries polygr., Presse, Edition	81 605	81 565	- 40	- 0,5	- 4,1	5,-	4,9	
Autres Industries	76 560	73 964	- 2 596	- 3,4	- 14,3	5,1	4,4	
- avec Bâtiment & T.P.	617 441	591 125	- 26 316	- 4,3	- 12,1	41,2	35,4	
TOTAL INDUSTRIES								
- sans Bâtiment & T.P.	473 906	454 558	- 19 348	- 4,1	- 9,6	32,-	27,2	
62 à 67 - TRANSPORTS	65 102	65 827	+ 725	+ 1,1	- 1,6	4,-	3,9	
69 à 79 - Commerces	329 251	327 065	- 2 186	- 0,7	- 1,8	19,4	19,6	
80 & 81 - Intermédiaires du Comm. & de l'Indust.	158 544	166 637	+ 8 093	+ 5,1	+ 16,9	3,8	10,-	
83 - Banques	121 643	126 060	+ 4 417	+ 3,6	+ 25,1	5,9	7,5	
84 - Assurances	93 688	96 569	+ 2 881	+ 3,1	+ 9,2	5,1	5,8	
89 - Hygiène	50 956	52 185	+ 1 229	+ 2,4	+ 5,7	2,9	3,1	
91 - Santé	34 859	35 930	+ 1 071	+ 3,1	+ 5,6	2,1	2,1	
98 - Administration Economique & Sociale	85 319	89 411	+ 4 092	+ 4,8	+ 25,9	4,7	5,4	
Autres services	115 461	120 658	+ 5 197	+ 4,5	+ 11,0	6,-	7,2	
TOTAL COMMERCES & SERVICES	989 721	1 014 515	+ 24 794	+ 2,5	+ 8,6	54,8	60,7	
TOTAL GENERAL	1 672 264	1 671 467	- 797	-	- 0,2	100,-	100,-	

Plus de 30 % des étrangers travaillent dans le Bâtiment, Travaux Publics alors que ce secteur ne fournit que 8,8 % des emplois de la ville. D'autre part étant donné la place tenue par les activités du secteur tertiaire on y trouve une part relativement importante de la population active étrangère (près de 30 % dans "autres activités du tertiaire"). Mais cette présence importante dans le secteur tertiaire n'est pas synonyme de qualification.

SALARIES ETRANGERS TRAVAILLANT A PARIS SELON LEUR C.S.P.

	%
Cadres supérieurs	1,8
Cadres moyens	3,2
Employés	8,6
Contremaîtres	1,2
Ouvriers qualifiés	1,3
Ouvriers spécialisés	15,9
Manoeuvres	35,7
Autres ouvriers	20,2
Divers	12,1
TOTAL	100,0

Source : I.N.S.E.E.

Près de 36 % des étrangers occupent des emplois de manoeuvres, et 37 % des emplois d'ouvriers.

* Les conditions de logement à Paris

Un logement sur quatre a été construit avant 1871, le parc de logements parisien est donc assez ancien même s'il se renouvelle de 13 500 logements chaque année. Au recensement de 1968, 55,3 % des résidences principales disposaient d'un W.C. et 42,8 % d'installations sanitaires.

Les conditions de confort sont très inégalement réparties dans Paris, les arrondissements ouest et sud offrant de meilleures conditions de logement. On recense 120 000 mal logés à Paris.

Toutefois on note une amélioration sensible de l'équipement des logements ces dernières années (10 000 par an entre 1962 et 1968) due, tant à l'amélioration des logements anciens qu'aux rénovations. Mais l'embourgeoisement de Paris (- 25 % d'ouvriers, + 27,5 % de cadres supérieurs entre 1954 et 1968) tend à montrer que cette amélioration d'équipement n'a pas toujours touché la population initiale.

* Les conditions de logement des migrants à Paris

La commission consultative pour le logement des étrangers à Paris estimait qu'entre 6 000 et 8 000 isolés vivaient dans de mauvaises conditions de logement : taudis, garnis, etc... De plus entre 1972 et 1974, près de 6 000 demandes

de logements avaient été déposées par des familles étrangères dont près de 4 000 étaient prioritaires.

Les foyers existants (28, représentant 5 450 lits dont 1 150 dans des foyers à rénover) tournent à pleine capacité. Pour faire face aux nouveaux besoins, la ville ne dispose que de six foyers représentant 1 409 lits en construction, ainsi qu'une cité de transit de 50 logements et de la réservation de 13,5 % des logements aidés construits en banlieue, mais les municipalités montrent des réticences pour appliquer cet arrêté.

2.2. XIXème et XXème arrondissements (1)

Nous avons choisi ces arrondissements de Paris car ils font partie de ceux où se concentre une forte population étrangère et qui offrent un parc de logements insalubres important promis à la disparition du fait des opérations de rénovation urbaine en cours.

- Au recensement de 1968* la population étrangère atteignait 17 232 personnes dans le XIXème et 21 428 dans le XXème soit respectivement 11,6 et 11,4 % de la population de ces arrondissements. Le tableau ci-après montre que seuls les arrondissements centraux dépassent ce taux.

Il existe peu de données globales plus récentes mais des enquêtes faites sur les locaux insalubres dans ces arrondissements ont permis de localiser 1 400 Africains (avec 2 300 personnes d'origine africaine, ces arrondissements sont les premiers en ce qui concerne ce type d'immigration) et 1 400 Maghrébins vivant dans de mauvaises conditions de logement.

Un rapport au Préfet en 1973 recensait dans le XIXème et le XXème arrondissements 17 des 36 locaux insalubres occupés par des Africains et 29 des 69 locaux du même type occupé par des Maghrébins.

(1) L'essentiel des renseignements et des tableaux concernant ces arrondissements est emprunté aux documents A.P.U.R. : "XIXème, XXème arrondissements, 15 ans de développement urbain", 1970 (exploitation du recensement de 1968).

* A l'heure où nous écrivons les résultats du recensement de 1975 par arrondissement ne sont pas disponibles.

PARIS

	<u>Population</u>	<u>Travailleurs Immigrés</u>	<u>% de T.I.</u>
1er arrond.	32 184	3 864	12,8
2ème	36 260	6 140	16,9
3ème	55 304	8 608	15,5
4ème	53 800	6 784	12,6
5ème	81 128	8 104	9,9
6ème	70 744	7 336	10,3
7ème	87 744	8 544	9,7
8ème	67 032	8 144	12,1
9ème	84 972	8 900	10,4
10ème	114 940	12 048	10,4
11ème	80 800	23 148	12,8
12ème	156 796	11 240	7,1
13ème	157 452	11 000	6,9
14ème	167 168	15 284	9,1
15ème	232 432	17 648	7,5
16ème	213 540	25 924	12,1
17ème	208 832	18 284	8,7
18ème	237 004	23 264	9,8
19ème	147 860	17 232	<u>11,6</u>
20ème	187 740	21 428	<u>11,4</u>

(1968)

- Les opérations de rénovation urbaine en cours ou programmées devraient entraîner la démolition de 5 108 logements dans le XIXème et 6 241 dans le XXème. Près de 12 000 logements sont touchés, c'est dire l'importance des mutations impliquées par ce phénomène.

2.2.1. Les composantes démographiques, économiques et sociales

* Présentation générale

La population de ces arrondissements a moins décréu que la moyenne des arrondissements de Paris :

<u>XIXème</u>		<u>XXème</u>	
1954 - 1962	+ 0,9 %	1954 - 1962	- 1,9 %
1962 - 1968	- 7,75 %	1962 - 1968	- 5,65 %

Mais la population active a fortement diminué en particulier les catégories artisans et commerçants et ouvriers.

	%	
	XIXème	XXème
Artisans, industriels et commerçants	- 34,2	- 38,54
Ouvriers	- 24,26	- 24,27
POPULATION ACTIVE	- 9,69	- 10,77

Pour ce qui est des activités, les XIXème et XXème arrondissements ont tous deux connu une forte diminution du secteur secondaire et une forte augmentation du secteur tertiaire.

	%	
	XIXème	XXème
Secteur secondaire non compris B.T.P.	- 21,60	- 32,63
Secteur tertiaire	+ 31,69	+ 44,35
EMPLOI GLOBAL	+ 5,70	- 4,17

* Evolution démographique

	1 9 5 4		1 9 6 2		1 9 6 8	
	XIXème	XXème	XIXème	XXème	XIXème	XXème
. Population	154 797	199 880	159 709	200 432	147 332	189 125
dont : moins de 20 ans .	35 828	45 940	38 519	47 706	33 307	41 953
de 20 à 65 ans ..	105 209	135 178	103 932	128 138	94 231	120 153
plus de 65 ans ..	13 760	18 762	17 608	23 815	19 794	27 019
dont : Hommes	72 723	93 036	77 526	94 852	71 246	90 242
Femmes	82 074	106 844	82 533	104 807	76 086	98 883
dont : Actifs	87 516	111 882	87 109	107 419	79 397	99 836
Inactifs	66 881	87 998	72 950	92 240	67 935	89 289

Ce tableau confirme que si la population totale de ces arrondissements est restée relativement stable de 1954 à 1968, la part de la population en âge de travailler (20 à 65 ans) diminue (- 11 % entre 1954 et 1968) et celle des plus de 65 ans augmente (+ 50 % entre 1954 et 1968).

* Evolution de la population étrangère

En 1968 le taux de population étrangère dans ces arrondissements atteignait donc 11,6 et 11,4 %. Mais ces chiffres atteignent 20 à 30 % dans certains flots particulièrement insalubres. Enfin, si l'on applique à cette population le taux de croissance de la population étrangère sur la Ville de Paris entre 1968 et 1975 (soit 13,6 %) celle-ci atteindrait en 1975, respectivement 19 580 dans le XIXème et 24 348 dans le XXème arrondissement ; encore ces chiffres sont-ils probablement minorés étant donné la traditionnellement forte concentration de la population étrangère dans ces arrondissements.

* Evolution de la composition socio-professionnelle de la population

Les XIXème et XXème arrondissements de Paris sont parmi les quartiers de Paris où la population ouvrière est encore forte bien qu'en décroissance. En effet, d'après le recensement de 1968 ils arrivaient respectivement au 4ème et 2ème rang par l'importance de la catégorie ouvrier résidente, tandis qu'ils n'atteignent que le 15ème et le 12ème rang pour la catégorie cadres supérieurs et professions libérales.

Mais, si l'on examine l'évolution de ces catégories entre 1954 et 1968 on constate que d'une part les catégories artisans et commerçants et la catégorie ouvriers enregistrent une baisse sensible (- 34 % et - 24 % dans le XIXème) tandis que les catégories cadres supérieurs et cadres moyens enregistrent des hausses de près de 30 %. Toutefois la catégorie ouvriers continue à être prépondérante sur ces arrondissements.

EVOLUTION DE LA COMPOSITION SOCIO-PROFESSIONNELLE 1954 - 1968 (XIXème arrondissement)

	1954	%	1962	%	1968	%	△ 54-68
- Agriculteurs	-	-	89	-	67	0,0	-
- Artisans, Industriels et Commerçants	9.610	10,9	7.818	8,9	6.341	7,9	- 34,02
- Cadres Supérieurs et Prof. libérales	3.437	3,9	4.250	4,8	4.531	5,7	+ 31,83
- Cadres moyens	8.133	9,2	9.554	10,9	10.805	13,6	+ 32,85
- Employés	18.482	21,0	21.165	24,3	19.317	24,3	+ 4,50
- Ouvriers	39.334	44,7	35.476	40,7	29.792	37,5	- 24,26
- Personnel de service	7.237	8,2	7.132	8,1	7.125	8,9	- 1,55
- Artistes - Clergé Police - Armée	1.683	1,9	1.625	1,8	1.419	1,7	- 15,69
Total 19ème Arr ^t .	87.916	100	87.109	100	79.397	100	- 9,69

EVOLUTION DE LA COMPOSITION SOCIO-PROFESSIONNELLE 1954-1968 (XXème arrondissement)

	1954	%	1962	%	1968	%	△ 54-68
- Agriculteurs	-	-	66	-	66	0,0	-
- Artisans, Industriels et Commerçants	13.524	12,0	10.417	9,6	8.312	8,3	- 38,54
- Cadres Supérieurs et Prof.libérales	4.351	3,8	5.019	4,6	5.597	5,6	+ 28,63
- Cadres moyens	10.720	9,5	12.717	11,8	14.024	14,0	+ 30,82
- Employés	22.846	20,4	24.732	23,0	24.135	24,1	+ 5,64
- Ouvriers	49.608	44,3	43.493	40,4	37.164	37,2	- 24,27
- Personnel de service	8.530	7,6	8.737	8,1	8.703	8,7	+ 2,02
- Artistes - Clergé Police - Armée	2.303	20,1	2.238	2,0	1.835	1,8	- 20,33
Total 20ème Arr ^t	111.882	100	107.419	100	99.836	100	- 10,77

Toutefois, les résultats du recensement de 1975 n'étant pas encore connus, on ne dispose pas de données globales plus récentes sur la composition socio-professionnelle de ces arrondissements, mais l'importance des opérations de rénovation urbaine qui ont eu lieu depuis 1968, permettent de penser que la composition socio-professionnelle s'est modifiée dans le sens d'un embourgeoisement de ces quartiers.

* Evolution de l'industrialisation

Comme dans le reste de Paris, les XIXème et XXème arrondissements de Paris ont perdu un grand nombre d'emplois : 6 000 disparitions d'emplois entre 1962 et 1968 dans le XXème arrondissement et stabilité globale dans le XIXème, mais disparition de 4 000 emplois secondaires.

L'évolution des emplois entre 1962 et 1968 dans les XIXème et XXème arrondissements montre que c'est surtout les industries qui ont perdu de nombreux emplois, le bâtiment, travaux publics et les entreprises de presse s'étant relativement maintenues. Corrélativement, dans le secteur tertiaire ce sont surtout les entreprises de services (commerces de gros, banques, administration) qui ont vu leurs effectifs augmenter.

Au total, entre 1962 et 1973, le XIXème et le XXème arrondissements ont respectivement perdu 10 000 et 25 000 emplois, ces pertes provenant pour leur plus grande part du secteur secondaire où elles se sont accélérées du fait de la stagnation des "Bâtiment, Travaux Publics" dans la dernière période.

REPARTITION PAR SECTEUR DES ACTIVITES ECONOMIQUES DANS LE XIX^e ET XX^e ARRONDISSEMENTS

1 9 6 2 - 1 9 6 8

Branches	XIX ^e Arrondissement					XX ^e Arrondissement				
	1962		1968		△ 1962-68	1962		1968		△ 1962-68
	Effectifs	%	Effectifs	%		Effectifs	%	Effectifs	%	
Agriculture et forêts	51	0,06	55	0,07	+ 7,84	31	0,03	17	0,02	- 15,17
Bâtiments, T.P. et mat. de constr	7 585	9,68	8 394	10,71	+ 10,66	6 535	7,97	7 177	9,64	+ 9,82
Industrie mécanique et électr	12 214	15,59	9 495	12,12	- 22,27	25 256	30,81	16 965	22,79	- 32,83
Industrie chimique et aliment	5 140	6,56	4 574	5,83	- 11,02	3 209	3,91	3 435	4,61	+ 7,04
Textile habillement, cuirs, peaux	4 495	5,73	2 907	3,71	- 35,33	6 154	7,50	4 049	5,41	- 34,21
Bois, ameublement, papier, carton	1 735	2,21	1 288	1,64	- 25,77	3 163	3,85	2 190	2,94	- 30,77
Presse, édition	4 313	5,50	4 647	5,93	+ 7,74	2 199	2,68	2 910	3,95	+ 33,69
Autres industries	1 469	1,87	1 503	1,91	+ 2,31	1 904	2,32	1 737	2,33	- 8,78
SECONDAIRE	36.951	47,17	32 808	41,88	- 11,22	48 420	59,07	38.493	51,72	- 20,51
Transport	4 733	6,04	4 959	6,33	+ 4,77	3 349	4,08	3 233	4,34	- 3,47
Commerce de gros	5 214	6,65	5 871	7,49	+ 12,60	1 607	1,96	2 371	3,18	+ 17,51
Commerce de détail et spectacles	6 650	8,49	6 459	8,24	- 2,88	6 872	8,38	7 767	10,13	+ 13,02
Hôtellerie et débits de boissons	2 509	3,20	2 354	3,00	- 6,18	2 459	3,00	2 605	3,50	+ 5,93
Banques et assurances, interm. comm	1 173	1,88	2 179	2,78	+ 47,92	1 237	1,50	1 018	2,57	+ 55,05
Services domestiques et aux partic	7 398	9,44	8 178	10,44	+ 10,51	8 560	10,44	9 200	12,36	+ 7,47
Services aux entreprises	1 246	1,59	1 595	2,03	+ 28,00	1 417	1,72	1 478	1,98	+ 4,30
Transmissions, radio, eau et GDF	1 616	2,10	2 114	2,69	+ 28,43	1 261	1,51	1 991	2,67	+ 57,51
Administrations et Défense Nation	8 759	11,18	11 752	15,00	+ 34,17	5 188	6,32	5 352	7,19	+ 3,16
TERTIAIRE	39 628	50,59	45 461	58,04	+ 14,71	31 953	38,98	35 915	48,25	+ 12,39
T O T A L	76 630	100	78 324	100	+ 0,00	80 404		74 425		

REPARTITION DES EFFECTIFS SALARIES PAR CATEROGIE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

 XIX^e et XX^e Arrondissements

	XIX ^e Arrondissement				XX ^e Arrondissement			
	1962	1968	1970	1973 *	1962	1968	1970	1973 *
Agriculture, Forêt, Pêche	51	55	0	13	31	17	1	33
Bâtiment, Travaux Publics, Matériel de construction	7 585	8 394	9 166	8 858	6 535	7 177	6 335	6 481
Industrie mécanique et électrique	12 214	9 495	9 019	7 122	22 256	16 965	17 731	16 047
Industrie chimique et alimentaire	5 140	4 574	5 552	6 056	3 209	3 435	3 090	3 215
Textile, habillement, cuirs et peaux	4 495	2 907	2 383	1 796	6 154	4 049	3 222	3 252
Bois, ameublement, papier, carton	1 735	1 288	1 481	1 380	3 163	2 190	2 179	2 026
Presse, édition	4 313	4 647	6 443	4 851	2 199	2 940	2 549	2 513
Autres industries	1 469	1 503	1 170	802	1 904	1 737	1 435	846
SECONDAIRE	36 951	32 808	35 214	30 865	48 420	38 493	36 541	34 380
Transport	4 733	4 959	4 225	4 353	3 349	3 233	2 176	2 053
Commerce de gros	5 214	5 871	5 918	4 073	1 607	2 371	2 507	2 687
Commerce de détail et spectacles	6 650	6 459	4 391	7 343	6 872	7 767	5 257	5 464
Hôtels et débit de boisson	2 509	2 354	1 367	1 399	2 459	2 605	1 135	1 178
Banques, assurances et intermédiaires du commerce	1 473	2 179	1 374	621	1 237	1 918	380	602
Services domestiques et services aux particuliers	7 398	8 178	1 095	4 881	8 560	9 200	1 762	5 240
Services aux entreprises	1 246	1 595	3 789	2 295	1 417	1 478	4 504	1 812
Transmission, radio, eau, EDF	1 646	2 114	485	340	1 264	1 991	823	667
Administration, Défense Nationale	8 769	11 752	10 041	10 282	5 188	5 352	1 779	1 538
TERTIAIRE	39 628	45 461	32 685	35 587	31 953	35 915	20 323	21 241
T O T A L	76 630	78 324	67 899	66 465	80 404	74 425	56 865	55 654

* Les chiffres de 1973 sont donnés sous toutes réserves, car ils ont été reconstitués à partir du fichier des entreprises de l'INSEE en 1973 et certaines entreprises étant difficiles à classer dans une C A E bien précise, Mais l'évolution globale est sans doute correcte.

D'autre part, l'augmentation du nombre moyen de salariés par entreprise (surtout dans le XIXème) conduit à penser que l'on a assisté à une concentration des entreprises et à une diminution des entreprises de moins de 10 salariés.

REPARTITION SELON L'EVOLUTION DES ETABLISSEMENTS : LEUR NOMBRE, LEURS EFFECTIFS ET LE NOMBRE MOYEN DE SALARIÉS

ANNEE	Etablissements	Salariés	Nbre moyen de salariés
<u>XIXème</u>			
1962	9 690	53 884	5,56
1966	7 382	48 658	6,59
1970	7 918	67 899	8,57
Δ 1962-1970	- 18,29 %	+ 26,0 %	+ 54,13 %
<u>XXème</u>			
1962	12 014	53 078	4,41
1966	9 393	52 059	5,54
1970	10 219	56 865	5,56
Δ 1962-1970	- 14,95 %	+ 7,13 %	+ 26,07 %

Diminution de la population active, surtout des catégories artisans et petits commerçants, concentration des entreprises et disparition d'emplois, tous ces mouvements s'inscrivent dans une même logique de restructuration économique et sociale de la ville de Paris. Ces quartiers sont parmi les derniers touchés par ce mouvement de restructuration et l'importance des démolitions de locaux industriels et celle de la construction de logements seront l'indice de la profondeur des mutations encore à prévoir.

2.2.2. Analyse du tissu urbain

Les mouvements que nous venons d'analyser dans la composition de l'activité économique de ces quartiers devraient se répercuter sur les constructions et démolitions de locaux industriels et de bureaux.

En effet, on constate que de 1954 à 1968, on a démoli annuellement plus de 4 600 m² de locaux industriels dans le XXème arrondissement et près de 5 500 dans le XIXème arrondissement. Parallèlement, on construisait près de 3 400 m² de bureaux dans le XXème et près de 9 500 dans le XIXème.

Ces chiffres attestent que le mouvement fut continu (solde négatif de m² de locaux industriels presque tous les ans) mais de faible ampleur tant dans la démolition de locaux à usage industriel

19ème Arrondissement

CONSTRUCTIONS ET DEMOLITIONS DE LOCAUX A USAGE INDUSTRIEL ET DE BUREAUX - PAR ANNEE - (Mètres carrés).

Années	INDUSTRIES			BUREAUX ET COMMERCES		
	Démolis	Construits	Solde	Démolis	Construits	Solde
1954	12136	425	- 11711	390	530	+ 140
1955	19150	14290	- 4860	760	300	- 460
1956	18930	4550	- 14380	80	2530	+ 2450
1957	11484	2720	- 8764	445	2456	+ 2011
1958	6600	1625	- 4975	1426	1440	+ 14
1959	6434	2190	- 4244	-	1166	+ 1166
1960	4590	2630	- 1960	1272	5680	+ 4408
1961	137792	306	-137486	164	2195	+ 2031
1962	20536	4169	- 16367	465	976	+ 511
1963	28464	11028	- 17436	1972	14748	+ 12776
1964	102020	4238	- 97782	3155	49784	+ 46629
1965	29484	7141	- 22343	610	15850	+ 15240
1966	33662	20960	- 12702	1971	7419	+ 5448
1967	25950	1679	- 24271	2672	28079	+ 25407
1968	93953	13955	- 79998	4483	9022	+ 4539
TOTAL ARRONDISSEMENT	554 843	82 466	- 472 397	- 18 612	141 331	+ 122 719
MOYENNE ANNUELLE	36 989	5 496	- 31 493	1 240	9 422	8 182

20ème Arrondissement

- CONSTRUCTIONS ET DEMOLITIONS DE LOCAUX A USAGE INDUSTRIEL ET DE
ET DE BUREAUX - PAR ANNEE - (Mètres carrés).

Années	INDUSTRIES			BUREAUX ET COMMERCES		
	Démolis	Construits	Solde	Démolis	Construits	Solde
1954	3491	917	- 2574	-	384	+ 384
1955	2620	2036	- 584	617	3208	+ 2591
1956	4705	1630	- 3075	997	-	- 997
1957	4414	5164	+ 750	125	1196	+ 1071
1958	19306	610	- 18696	1018	1095	+ 77
1959	8073	2194	- 5879	1070	999	- 71
1960	24995	15362	- 9633	408	1414	+ 1006
1961	17254	6594	- 10660	1020	-	- 1020
1962	27122	7776	- 19346	581	1779	+ 1198
1963	18162	1401	- 16761	14986	2986	- 12000
1964	49716	638	- 49078	805	20645	+ 19840
1965	23098	12826	- 10272	2249	4316	+ 2067
1966	58181	5159	- 53022	332	1199	+ 867
1967	38022	5729	- 32293	3587	8003	+ 4416
1968	10191	2091	- 8100	4953	8073	+ 3120
TOTAL ARRONDISSEMENT	309 350	69 210	- 240 140	32 748	55 297	+ 22 549
MOYENNE ANNUELLE	20 623	4 614	- 16 009	2 183	3 686	1 503

Toutefois, quelques indications sur des chiffres de 1969 et 1970 montrent que ce mouvement s'amplifie, la plupart des opérations de rénovation en cours devant s'achever entre 1975 et 1980. Mais la présence encore importante de locaux industriels dans ces quartiers, une population ouvrière encore assez nombreuse sont autant d'indices de l'imbrication logement-travail qui existait dans ces quartiers (la population ouvrière vivait dans des logements mitoyens des usines). La petitesse des logements et leur manque de confort sont une autre caractéristique de cette imbrication.

* Le logement

NOMBRE DE LOGEMENTS 1954 - 1968

ARRONDISSEMENT	1954	1962	1968	Ecart 1954-1968
XIXème	64 364	67 419	66 204	+ 2,8 %
XXème	84 218	86 256	84 784	+ 0,6 %

Le nombre total de logements a donc relativement stagné entre 1954 et 1968, surtout dans le XXème arrondissement. Les quartiers semblent avoir été "oubliés" par le marché immobilier pendant cette période.

OCCUPATION ET CONFORT DES LOGEMENTS

	XIXème	XXème
Résidences principales	62 062	80 966
Personnes	145 048	185 819
Pièces	132 818	169 602
Pers/Logement	2,237	2,295
Pièces/Logement	2,140	2,094
Résidences/Pièces	1,092	1,095

A travers ces caractéristiques du logement on retrouve ce que l'on avait mentionné pour la population : de petits logements (en moyenne deux pièces) habités par deux, plus rarement trois personnes, c'est-à-dire un ménage sans enfant. C'est donc soit une population âgée et inactive, soit de jeunes couples sans enfant ou avec un enfant en bas âge qui habitent ces logements souvent de peu de confort.

DEGRE DE CONFORT DES RESIDENCES PRINCIPALES
(au recensement de 1968)

ARRONDISSEMENT	Bains	W.C.	Chauffage central	Eau
XIXème	38,29	54,97	47,13	94,46
XXème	35,76	52,95	47,18	94,24

Le degré de confort est assez similaire dans les deux arrondissements, et il est assez faible : la quasi totalité des résidences ont l'eau mais moins de 40 % sont pourvues d'installations sanitaires et moins de la moitié ont le chauffage central. Encore ces chiffres globaux cachent-ils des déséquilibres selon les quartiers.

Ces logements sont, pour la plupart, de petits logements construits avant 1945, la quasi majorité a même été achevée avant 1918. Seule une faible minorité (près de 10 %) ont été construits après 1945. Certes après les récents mouvements de rénovation, cette répartition a dû changer, mais il est probable que les immeubles construits avant 1945 occupent encore une place prépondérante.

LOGEMENT SELON L'ANNEE DE CONSTRUCTION ET LA REPARTITION PAR PIECES

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	Plus de 3 pièces
<u>XIXème arrondissement</u>				
Logement en dur construit avant 1871	2 166	3 598	1 275	306
Logement en dur construit 1871 - 1918	5 146	11 465	4 560	1 595
Logement en dur construit 1918 - 1945	4 288	8 331	7 302	3 790
Logement en dur construit après 1945	838	2 242	3 045	2 280
Logements ordinaires	12 527	23 896	13 423	5 755
Résidences principales	18 572	24 236	13 477	5 777
<u>XXème arrondissement</u>				
Log ^t en dur construit :				
. avant 1871	2 965	5 563	1 507	288
. 1871 - 1918	6 587	14 512	6 150	1 575
. 1918 - 1945	6 489	11 003	9 458	4 454
. après 1945	881	2 449	3 791	2 401
Logements ordinaires	17 259	31 441	17 417	6 390
Résidences principales	24 976	32 015	17 530	6 445

* Les opérations de rénovation

La transformation de ces arrondissements a commencé depuis 1954 avec plus ou moins d'ampleur selon les quartiers dans chacun de ces arrondissements. La part du logement social dans ces opérations est inégale mais n'excède pas le tiers sur l'ensemble des logements construits entre 1954 et 1969 sur chacun des arrondissements.

CONSTRUCTIONS ET DEMOLITIONS DE LOGEMENTS DE 1954 A 1969
PAR QUARTIER

XIX^e Arrondissement

QUARTIERS	Logements démolis		Transformations	Logements construits				Solde	
	Superficie moyenne en m ²	Nbre		HLM	Autre	Total		Superficie moyenne en m ²	Nbre
				%	%	Superficie moyenne en m ²	Nbre		
73	31,3	1 499	-	61,1	38,9	56,7	4 196	70,9	+2 697
74	26,2	329	-	4,4	96,0	57,0	1 218	68,4	+ 889
75	30,8	1 970	214	33,9	66,1	39,2	5 701	43,6	+3 731
76	88,5	8	-	24,2	75,8	31,3	5 030	29,9	+5 024
XIX ^e Arrondissement	32,4	3 806	214	35,9	64,1	42,6	16 147	45,8	+12 341

CONSTRUCTION ET DEMOLITIONS DE LOGEMENTS DE 1954 A 1969

PAR QUARTIER

XXème Arrondissement

QUARTIERS	Logements démolis		Transformations	Logements construits				Solde	
	Superficie moyenne en m ²	Nbre		HLM	Autre	Total		Superficie moyenne en m ²	Nbre
				%	%	Superficie moyenne en m ²	Nbre		
77 (1)									
78	58,4	970	192	23,1	76,9	57,1	6 052	56,9	+ 5 082
79	27,3	2 775	163	13,9	86,1	49,8	3 641	122,4	+ 866
80	29,3	360	-	52,0	48,0	52,7	7 385	53,9	+ 7 025
XXè Arrondissement	34,8	4 105	355	33,6	66,4	53,1	17 078	59,6	+12 973

(1) - Données non recensées.

Ces chiffres montrent que la rénovation a très inégalement touché les différents quartiers du XIXème et du XXème arrondissements et avec des caractéristiques assez différenciées : opérations très sociales dans certains quartiers (forte proportion de H.L.M.) moins dans d'autres (de 4 à 60 % d'H.L.M.).

Elles ont permis une augmentation du nombre des logements (+ 25 000 entre les deux arrondissements) et ont remplacé de petits logements par des logements plus grands (la superficie moyenne passe de 32 à 45 m² dans le XIXème et de 34 à 59 m² dans le XXème).

Globalement les démolitions et constructions de logements de 1954 à 1969 ont permis la construction d'environ un tiers d'H.L.M. dans chacun des arrondissements (36 % dans le XIXème et 33 % dans le XXème).

Les opérations de rénovation en cours ou prévues confirment cette proportion du secteur social puisqu'elle varie selon les opérations de 30 à 100 % dans le XIXème (moyenne 51 %) et de 0 à 100 % dans le XXème (moyenne 33 %).

Ces caractéristiques des opérations de rénovation passées et prévues ont des conséquences importantes quant à la population de ces arrondissements. Les revenus d'une large partie de la population ne leur permettent pas même d'accéder à un logement H.L.M. : une enquête faite sur un îlot à rénover dans le XXème arrondissement montre que seul un tiers de la population dispose de revenus leur permettant d'accéder à un logement H.L.M. au loyer prévu dans cette opération. Et l'allocation logement ne prenant pas en compte les charges, elle ne joue pas son rôle d'allocation compensatrice permettant aux familles de supporter la différence de loyer. C'est dire que le profil cité des opérations de rénovation a déjà impliqué et implique encore un changement considérable de la population de ces arrondissements, la population existante allant se reloger dans d'autres logements anciens à faible loyer ou dans des logements sociaux de banlieue moins chers (P.L.R., P.S.R.).

* Le logement des étrangers dans le XIXème et le XXème arrondissements

Les étrangers se localisent dans les quartiers non encore rénovés soit pour les familles dans des logements anciens sans confort, soit pour les isolés dans les hôtels meublés très nombreux dans ces arrondissements.

Mais, certaines formes de logements sont spécifiques à une nationalité : aussi on compte quatre foyers soit 806 lits exclusivement Africains. Ces foyers offrent, pour la plupart, un confort très sommaire (dortoirs de 10 à 20 lits). On trouve nombre de travailleurs Africains et Maghrébins dans des hôtels meublés et les garnis souvent clandestins. Une étude faite en 1970 sur l'habitat des travailleurs Africains y localisait 260 Africains vivant en hôtels, 550 vivant dans des garnis clandestins, 16 vivant dans des caves ou des greniers et 1 600 dans des foyers plus ou moins insalubres.

Ces arrondissements sont aussi ceux où l'on compte la plus forte densité de foyers pour travailleurs étrangers. Huit foyers totalisant 1 507 lits (dont les foyers africains précédemment cités) construits ou en construction et une cité de transit de 50 logements (500 lits prévus d'ici fin 1975). Nombre de ces lits, mêmes gérés par la Ville de Paris offrent un confort très médiocre (foyers mobiles).

Cette densité de logements pour migrants dans ces arrondissements s'explique d'une part par leur forte concentration dans ces quartiers mais aussi par le faible prix des terrains et des immeubles jusqu'à une époque récente. (De plus, un certain nombre de ces foyers sont élevés sur les terrains concédés pour une période de 50 ans à la municipalité → foyers mobiles).

La lutte contre l'habitat insalubre couplée aux opérations de rénovation conduit à la disparition de nombreux hôtels ou garnis clandestins, mais on constate toujours lors de la destruction d'un garni, un taux d'"évasion" important, c'est-à-dire qu'un certain nombre d'isolés refusent le relogement en foyer hôtel ; on peut prévoir qu'ils vont surpeupler les garnis existant dans d'autres quartiers.

* Les intervenants sur le marché du logement

Un certain nombre d'opérations de rénovation menées sur ces quartiers l'ont été sous la responsabilité de l'O.P.H.L.M. de la Ville de Paris (Opération Ourq et Flandre-Tanger dans le XIXème, et Devoria et Télégraphe dans le XXème).

D'autres opérations déjà achevées et la plupart des opérations actuellement en cours l'ont été à l'initiative de Société d'économie mixte (telle la S.E.M.E.A. XV qui mène actuellement l'opération de rénovation de l'flot 11 dans le XXème arrondissement). Ce type de société où les fonds bancaires sont importants permettent de réaliser des opérations ayant un certain équilibre financier, car mêlant différents types de logements (H.L.M., C.F.F., non aidés).

Le XIXème et le XXème arrondissements de Paris sont donc des quartiers en pleine mutation tant par la désindustrialisation qui affecte l'ensemble de la ville que par les conséquences des opérations de rénovation urbaine. Ils offrent un tissu urbain ancien dense où se localisent notamment nombre de logements sans confort et de meublés ou garnis. Le faible niveau des loyers de ces types de logement y attire une population étrangère importante en particulier d'isolés Nord-Africains qui y côtoient une population française formée soit de personnes âgées qui vivent dans le quartier depuis des dizaines d'années, soit de jeunes ménages ouvriers qui y passent quelques années avant d'accéder à un meilleur logement en H.L.M.

Ces caractéristiques de la population ont conduit à une vie sociale intense illustrée notamment par la "floraison" des associations. Un certain nombre d'entre elles se sont attachées à la défense des habitants touchés par des opérations de rénovation en les informant sur leur droit. Sans défendre le logement insalubre, elles demandent pour les habitants la possibilité de rester dans le quartier et préconisent pour cela le remplacement de la rénovation-destruction par la rénovation-restauration qui remettrait des logements aux normes de confort sans rendre les loyers inaccessibles pour les habitants actuels.

A défaut d'une telle politique, on peut craindre, dans le XIXème et le XXème arrondissements de Paris, d'assister à un embourgeoisement de la population et à une déportation de la population actuelle.

Dans cette éventualité, l'insertion de la population étrangère qui y restera du fait de la densité des foyers construits et à construire risquerait d'y être compromise ; en effet celle-ci est toujours mieux réalisée au milieu d'une population à prépondérance ouvrière et il est à craindre que les foyers et les logements sociaux soient repoussés aux franges des arrondissements, les autres types de logement en occupant la plus grande part et poussant les premiers vers un ghetto pour les populations ouvrières et défavorisées.

3. Vitry

Vitry est une commune ouvrière de la proche banlieue parisienne dans un département de la petite couronne : le Val-de-Marne. Ce département qui comptait 274 435 salariés pour une population de 1 264 000 personnes au 1er janvier 1974, est dans son ensemble, assez industrialisé puisque 63 % de ses salariés étaient au 1er janvier 1974 employés dans le secteur secondaire dont près de 50 % dans l'industrie. (Cf. tableau page suivante). Mais le secteur tertiaire est en constante augmentation. Comme le montre le tableau, il a vu ses effectifs augmenter de près de 25 % entre 1969 et 1973 alors que ceux du secteur secondaire accusaient une légère baisse (3 %). Mais ces chiffres globaux dissimulent un fort déséquilibre entre les communes, certaines voyant se développer en quelques années un secteur tertiaire important (Créteil), d'autres stagnant ou se désindustrialisant progressivement (Ivry, Vitry).

D'après les premiers résultats du recensement de 1975, on comptait dans le département une population étrangère de 160 000 personnes soit 13,2 % de la population totale (taux le plus faible des départements de la petite couronne) Cette part des étrangers a considérablement augmenté (+ 45 %) puisqu'elle n'était que de 9,8 % au recensement de 1968.

3.1. Composantes démographiques, économiques et sociales

Avec 94 000 habitants en 1974, Vitry est aujourd'hui une des communes les plus importantes du département et les plus industrielles. Comme le montre le graphique ci-après sa population a presque doublé en 15 ans passant de moins de 45 000 en 1954 à près de 80 000 en 1968 et probablement près de 100 000 aujourd'hui.

Cette population est essentiellement ouvrière. Au recensement de 1968 près de 45 % de la population et près de 50 % des chefs de ménages appartenaient à la catégorie socio-professionnelle ouvriers. Ce taux atteignait 56 % pour les hommes, alors que les femmes appartenaient essentiellement à la catégorie employés (40 %).

Voir pages suivantes le tableau sur la composition profession-

nelle de la population totale.

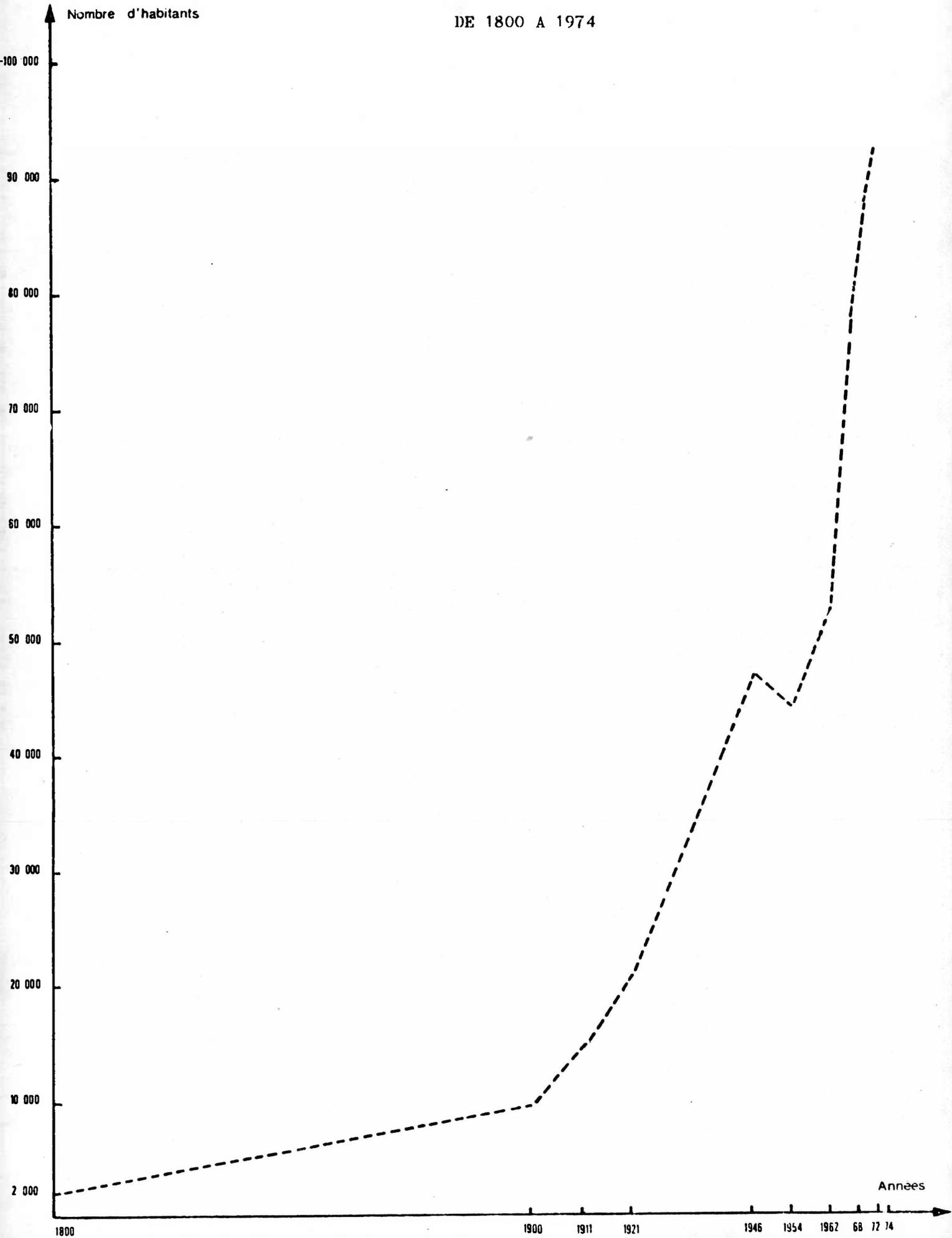
VAL-DE-MARNE

GROUPES D'ACTIVITES	Effectifs au 31/12		Variations 1973/1972		Variations	% du TOTAL	
	1972	1973	Absolue	%	1973/1969	1969	1973
16 à 29 - Industrie des Métaux	55 178	54 440	- 738	- 1,3	- 3,1	20,9	19,8
dont { 26 - Constructions Automobiles	4 891	4 316	- 575	- 11,8	- 17,1	1,6	1,6
{ 28 - Constructions électr. & électron.	13 796	13 544	- 252	- 1,8	- 16,2	5,6	4,5
{ 29 - Mécanique de précision	6 563	6 521	- 42	- 0,6	+ 4,9	2,2	2,4
33 & 34 - Bâtiment et Travaux Publics	44 243	44 686	+ 443	+ 1,-	- 0,8	17,7	16,3
35 & 36 - Industries de la Chimie	14 910	14 819	- 91	- 0,6	- 8,9	6,6	5,4
39 à 46 - Industries agricoles & alimentaires	12 342	12 740	+ 398	+ 3,2	- 9,2	5,5	4,6
47 & 48 - Industries textiles & connexes	719	619	- 100	- 13,9	- 8,-	0,3	0,2
49 - Habillement & étoffes	2 361	2 109	- 252	- 10,7	- 3,1	0,8	0,6
53 - Industries du Bois & Ameublement	3 164	2 986	- 178	- 5,6	- 14,7	1,5	1,1
55 - Industries polygr., Presse, Edition	7 805	8 229	+ 424	+ 5,4	+ 20,7	2,6	3,-
Autres industries	16 557	16 575	+ 18	+ 0,1	- 3,6	6,9	6,-
TOTAL INDUSTRIES - avec Bâtiment & T.P.	157 279	157 203	- 76	-	- 3,-	62,7	57,3
- sans Bâtiment & T.P.	113 036	112 517	- 519	- 0,5	- 3,8	44,9	41,-
62 à 67 - TRANSPORTS	13 578	14 284	+ 706	+ 5,2	+ 34,6	4,2	5,2
69 à 79 - Commerces	60 620	63 493	+ 2 873	+ 4,7	+ 24,8	20,2	23,1
80 & 81 - Intermédiaires du Comm. & de l'Indust.	8 548	9 511	+ 963	+ 11,3	+ 24,6	3,7	3,5
83 - Banques	3 671	4 105	+ 434	+ 11,8	+ 68,8	0,9	1,5
84 - Assurances	583	629	+ 46	+ 7,9	+ 63,3	0,2	0,2
89 - Hygiène	4 490	4 263	- 227	- 5,1	+ 5,7	1,6	1,5
91 - Santé	10 469	10 922	+ 453	+ 4,3	+ 30,-	3,5	4,-
98 - Administration Economique & Sociale	2 793	2 981	+ 188	+ 6,7	+ 29,9	0,9	1,1
Autres services	6 890	7 044	+ 154	+ 2,2	+ 8,6	2,3	2,6
TOTAL COMMERCE ET SERVICES	98 064	102 948	+ 4 884	+ 5,-	+ 24,6	33,1	37,5
TOTAL GENERAL	268 921	274 435	+ 5 514	+ 2,1	+ 7,6	100,-	100,-

Source : G. A. R. P. , 1974.

- 115 -
EVOLUTION DE LA POPULATION DE VITRY-SUR-SEINE

DE 1800 A 1974



POPULATION TOTALE ET MENAGES D'APRES LA C.S. INDIVIDUELLE
ET LA C.S. DU CHEF DE MENAGE

	Population totale d'après la C.S individuelle							Ménages d'après la C.S du chef	
	Les 2 sexes		Sexe masculin		Sexe féminin			Nbre	%
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	% a)	% b)		
. Actifs agricoles	111	0,3	76	0,3	35	31,5	0,2	67	0,3
. Patrons de l'industrie et du commerce	2 272	6,2	1 477	6,5	795	35,0	5,6	1 468	7,4
. Professions libérales et cadres supérieurs.	1 604	4,4	1 304	5,8	300	18,7	2,1	1 297	6,5
. Cadres moyens	5 371	14,6	3 336	14,8	2 035	37,9	14,4	3 217	16,3
. Employés	8 329	22,7	2 657	11,4	5 762	69,2	40,8	2 752	13,9
. Ouvriers	16 336	44,5	12 685	56,3	3 651	22,3	25,8	9 801	49,5
. Personnel de service.	2 155	5,9	652	2,9	1 503	69,7	10,6	815	4,2
. Autres catégories ...	505	1,4	441	2,0	64	12,7	0,4	385	1,9
ENSEMBLE DES ACTIFS ...	36 683	100,0	22 538	100,0	14 145	38,9	100,0	19 802	100,0
ENSEMBLE DES INACTIFS .	40 979		16 802		24 897	60,8		6 299	
T O T A L	77 662		38 620		39 042	50,3		16 101	

a) - Nombre de femmes pour 100 personnes de même C.S.

b) - Pourcentage par rapport à l'ensemble des actifs de la catégorie.

SOURCE : INSEE - Recensement 1968.

Les résultats détaillés du recensement de 1975 ne sont pas encore connus, mais il est permis de penser que la catégorie ouvriers est encore très majoritaire, peut-être dans une proportion moindre étant donnée la légère désindustrialisation et la rénovation qui ont affecté la ville.

Au recensement de 1968, la population de la ville comprenait 10,8 % d'étrangers qui formaient 11,2 % de la population active. Cette population étrangère s'élevait donc à 8 413 personnes au recensement de 1968. Si on y applique le taux de progression de la population étrangère entre 1968 et 1975 dans l'ensemble du département, (+ 45 %), elle dépasserait à Vitry 12 200 personnes et atteindrait entre 12 et 13 % de la population en 1975.

Elle est composée essentiellement :

- D'Italiens (2 200 au recensement de 1968, soit le tiers des étrangers) dont l'implantation dans la ville est assez ancienne et qui compte un nombre important de retraités (taux d'activité 44,8 % contre 48,9 % pour l'ensemble des étrangers et 49,8 % pour les Algériens).
- D'Espagnols (14 % de la population étrangère) qui ont aussi une implantation ancienne et un faible taux d'activité (43,8 %).
- D'Algériens (25 % de la population étrangère) parmi lesquels on compte une proportion importante de femmes (30 %) ; le taux d'activité des Algériens est donc plus faible que dans l'ensemble du département (49,8 % contre 58,8 %).
- De Portugais (17 % de la population étrangère) qui sont en constante progression (+ 27 % entre 1970 et 1971 dans l'ensemble du département). C'est une immigration familiale à l'intérieur de laquelle beaucoup de femmes sont actives (personnel de service).
- De Marocains et Tunisiens (10 % de la population étrangère).

Nombre de ces étrangers travaillent dans la commune sur la zone industrielle ou sur les chantiers, dans le département ou dans la petite couronne. Une récente étude de l'I.N.S.E.E. montre que :

- . D'une part que les salariés étrangers travaillant dans le Val-de-Marne sont occupés essentiellement dans le Bâtiment (46,7 %) et dans les industries diverses (25 %).
- . D'autre part que les salariés étrangers résidant dans le Val-de-Marne travaillent soit dans le département (35,4 %), soit dans les autres départements de la petite couronne (38 % à Paris et 11,4 % dans les Hauts-de-Seine, soit 92 % dans Paris et la petite couronne).

La zone industrielle de Vitry s'étend sur plusieurs hectares et comprend essentiellement des usines métallurgiques et chimiques. Les entreprises de Bâtiment et de transports sont également importantes sur la commune, les premières employant beaucoup de travailleurs étrangers et ayant une activité importante dans les opérations de rénovation en cours sur la commune.

Globalement l'emploi sur la commune stagne ou diminue légèrement. D'après les statistiques publiées par le Groupement des Assedic de la Région Parisienne (G.A.R.P.) le nombre des emplois offerts sur la commune a baissé de 0,9 % entre 1972 et 1973 et de 4,2 % entre 1969 et 1973, soit en moyenne une baisse de 1 % par an.

Si elle est aujourd'hui stagnante, l'activité industrielle a été à la base du développement de Vitry.

3.2. Analyse du tissu urbain

* Rappel historique sur la création de Vitry

Vitry est un ancien village d'origine rurale du XIXème siècle. Son emplacement au bord de la Seine a entraîné un développement rapide de l'industrie entre 1900 et 1930.

Les raisons qui ont entraîné la croissance de Vitry sont les mêmes que celles qui ont entraîné la croissance des banlieues en général :

- La création des octrois aux portes de Paris qui a animé les lieux.
- La cherté des loyers et de la vie à Paris qui en a éloigné les classes pauvres, avec en même temps une volonté politique de chasser les ouvriers de Paris.
- Les industries quittent Paris, soit pour s'agrandir, soit parce qu'elles sont trop vétustes, et le développement général de l'industrie entraîne l'installation de nouvelles industries d'une part près de Paris, d'autre part près des voies de communication, et à ce sujet Vitry est favorisé par ses trois axes de circulation : la Seine, la voie ferrée, et la nationale Paris-Choisy.

Toutes ces raisons ont donc entraîné un apport important de population devant se loger d'une part hors de Paris, d'autre part, près des industries, et la ville de Vitry, qui comprenait 10 000 habitants en 1901, n'était pas prête à recevoir des habitations.

Les terrains en banlieue, en général, ne sont pas équipés pour recevoir des constructions, et l'exode des classes pauvres vers la banlieue s'est faite dans des conditions d'insalubrité notoires :

- Les voies de communication sont insuffisantes, bien des chemins sont impraticables l'hiver, et ce sont de véritables cloaques de boue dans tous les creux de terrain.
- L'alimentation en eau potable, et l'évacuation des eaux usées sont insuffisantes.

On assiste comme dans toutes les autres banlieues à une floraison de morcellements excessifs en terrains de 200 à 300 m² avec absence de voirie, d'eau, de gaz, d'égoûts, où la population ouvrière construit elle-même des bicoques ; c'est le développement anarchique de la banlieue pavillonnaire qui touche toute la proche banlieue de Paris et qui allait marquer pour longtemps le tissu urbain.

En 1926, il y avait déjà 10 % d'étrangers à Vitry. Par ailleurs, la couleur communiste des électeurs s'affirmait déjà.

Ces différents aspects du développement de Vitry, tirés d'une thèse d'urbanisme (1) de 1930, nous permettent de comprendre dans quelles conditions Vitry s'est développé :

- Développement industriel de la banlieue.
- Parcellisation des terrains.
- Constructions anarchiques de maisons misérables.
- Rejet des classes pauvres à l'extérieur de Paris.

La vocation ouvrière de Vitry et le caractère social et actif de la municipalité de tendance communiste, datent déjà du développement entre les deux guerres.

Nous avons par exemple retrouvé dans les dossiers insalubrités du service d'hygiène, des dossiers ouverts en 1930 :

La salubrité des immeubles était déjà un des soucis de la municipalité en place et du service d'hygiène particulièrement.

Il est intéressant de noter que des immeubles ayant déjà fait l'objet de plaintes en 1930, existent encore en 1972, et ont fait l'objet de plaintes successives et répétées.

Il s'agit là de constructions vétustes qui malgré les travaux effectués présentent toujours des insuffisances.

Par ailleurs, la croissance démographique observée sur le graphique montre que Vitry a dû se construire d'abord pendant la période 1911 - 1936, et on sait qu'à ce moment-là, un bon nombre de constructions ont été de mauvaises bicoques, et en général, des maisons de un ou deux étages.

Pendant la deuxième guerre, la construction a dû être interrompue, pour reprendre ensuite, probablement avec un autre type de construction et de maisons collectives plus élevées.

De toutes les mauvaises bicoques, un bon nombre ont dû disparaître et certaines subsistent encore. Elles sont aujourd'hui dans un état de délabrement avancé, et bien souvent des remises construites en planches et louées à des travailleurs étrangers y ont été adjointes. Ce sont ainsi de véritables microbidonvilles que l'on peut voir sur les coteaux où le développement pavillonnaire a été le plus important.

(1) Thèse de l'institut d'urbanisme, 1930, PROQUITTE : "L'évolution contemporaine de Vitry".

* Les conditions de logement actuelles à Vitry

Au recensement de 1968, les logements avaient les caractéristiques suivantes :

CONFORT		ANNEE D'ACHEVEMENT	
Logements ayant une baignoire ou une douche	61,8	Avant 1871	2,6
des W.C. intérieurs	73,5	De 1871 à 1914	13,7
le chauffage central	63,4	De 1915 à 1948	36,5
		De 1948 à 1965	24,4
		1962 ou après	22,8

La majorité des logements a donc été construite avant 1948 et moins des deux tiers du total des logements disposent d'installations sanitaires, ce taux étant bien plus faible pour les immeubles construits avant 1948.

La municipalité a, en 1972, mené une étude concernant le logement insalubre et plus particulièrement le logement des étrangers à partir d'une analyse du fichier des demandes de logements. Ce fichier comportait 2 732 demandes, soit 8 000 personnes. On considère généralement que tous les mal logés ne déposent pas une demande, car cela nécessite une certaine connaissance des circuits administratifs, le fichier sous-estime donc la population mal logée. Le tableau ci-après informe tout de même utilement sur les conditions de logement de cette population : près de 10 % de la population est donc officiellement mal logée et, parmi elle, 50 % ne disposent pas d'installations sanitaires, près de 5 % n'ont pas l'eau courante et près de 6 % des ménages sont dans une situation dramatique.

D'autre part, il a été procédé à une analyse des demandes émanant de la population étrangère : elles forment 19 % des demandes alors que les étrangers ne représentent que 10 % de la population totale et qu'ils sont généralement sous informés. Cette proportion de demandeurs étrangers met en évidence les mauvaises conditions de logement de la population étrangère qui apparaissent encore plus flagrantes lorsqu'on les analyse par nationalité (cf. tableaux sur les caractéristiques du logement et les incidences de chaque nationalité dans l'échantillon des demandes émanant d'étrangers).

- . Les Italiens ne présentent que 11 % des demandeurs étrangers alors qu'ils constituent le tiers de la population étrangère. Leurs conditions de confort sont assimilables à celles des Français.
- . Les Algériens constituent le tiers des demandeurs et le quart de la population étrangère, leurs conditions de confort sont parmi les plus mauvaises de l'ensemble des étrangers (71 % ne disposent pas d'installations sanitaires, 26 % n'ont pas l'eau), ils sont nombreux à loger en garnis.

ANALYSE DES DEMANDES DE LOGEMENTS

	25 novembre 1970		9 avril 1971		6 mars 1972		
	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	
<u>Mode de logement</u> <u>actuel</u>	En propriété	77	3,4%	74	3%	80	2,9%
	En location	1 300	58%	1 393	57,5%	1 551	56,8%
	En sous location	31	1,3%	37	1,5%	29	1,1%
	En hébergement	715	31,9%	773	31,9%	891	32,6%
	Logés par l'employeur	78	3,4%	142	5,8%	182	6,7%
	En hôtel garni	92	4,1%	93	3,8%	115	4,2%
	En centre d'hébergement	56	2,4%	54	2,2%	68	2,5%
<u>Equipement des lo-</u> <u>gements</u>	Pas de cuisine	303	13,5%	304	12,5%	357	13,1%
	Pas de salle d'eau	1 186	52,9%	1 241	51,3%	1 391	50,9%
	Pas de W.C.	943	40%	985	40,7%	1 128	41,3%
	Pas d'eau courante	163	7,2%	151	6,2%	181	6,6%
	Pas de cuisine ni salle d'eau	288	12,8%	291	12%	340	12,4%
	Pas de cuisine ni d'eau cou- rante	107	4,7%	102	4,2%	117	4,3%
	Pas de cuisine ni W.C.	271	12%	277	11,4%	332	12,1%
	Pas de salle d'eau ni W.C.	917	40,9%	962	39,7%	1 099	40,2%
	Ni cuisine, ni salle d'eau, ni W.C.	266	11,8%	274	11,3%	328	12%
	<u>Cas dramatiques</u>	Vivent dans des locaux non destinés à l'habitation ...	55	2,4%	58	2,3%	63
Vivent dans les locaux insa- lubres		58	2,5%	50	2%	66	2,4%
Locaux en péril		5	0,2%	5	0,2%	4	31%
En instance d'expulsion		49	2,1%	34	1,4%	31	1,1%

Source : Exploitation du fichier des demandes de logement (Vitry).

CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT, POUR CHAQUE NATIONALITE REPRESENTEE DANS LES 521 DEMANDES

LOGEMENT

TABLEAU N°1	ITALIENS		ALGERIENS		PORTUGAIS		ESPAGNOL		MAROCAINS - TUNISIENS		AUTRES		TOTAL ETRANGERS	Total Français + étrangers au 6.3.72	%étrangers par rapport à l'ensemble des demandes
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%			
Nombre de demandes déposées	55	100%	178	100%	176	100%	33	100%	42	100%	37	100%	521	2732	19%
Habitent un local non destiné à l'habitation - A -			7	4%	14	8%	2	6%			2	5%	25	63	40%
Habitent un local déclaré insalubre ou en état de péril - B -	2	4%	10	6%	23	13%	1	3%	1	2%	1	3%	38	70	54%
<u>Expulsions</u> - C -	2	4%	2	1%	8	5%	1	3%	1	2%	1	3%	15	31	48%
Cas dramatiques A + B + C	4	7%	19	10%	45	26%	4	12%	2	5%	4	11%	78	164	48%
N'ont pas l'eau courante	3	5%	46	26%	20	11%	3	9%	2	5%	1	3%	75	181	41%
N'ont pas les WC à l'intérieur du logt	33	60%	122	69%	109	62%	17	52%	13	31%	18	49%	312	1128	28%
N'ont ni salle d'eau ni salle de bains	40	73%	129	72%	124	70%	18	55%	17	40%	18	49%	346	1391	25%
N'ont pas de cuisine	6	11%	61	34%	36	20%	3	9%	9	21%	7	19%	122	357	34%

Source : Exploitation du fichier des demandes de logement (Vitry).

INCIDENCE DE CHAQUE NATIONALITE DANS L'ECHANTILLON DES 521 DEMANDES EMANANT D'ETRANGERS

LOGEMENT

TABLEAU N°2	ITALIENS		ALGERIENS		PORTUGAIS		ESPAGNOLS		MAROCAINS - TUNISIENS		AUTRES		TOTAL ETRANGERS	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Recensés en 1968 INSEE	2696	33%	2032	25%	1400	17%	1140	14%	228	3%	674	8%	8169	100%
Nombre de deman- des déposées	55	11%	178	34%	176	34%	33	6%	42	8%	37	7%	521	100%
Habitent un local non desti- né à l'habitation			7	28%	14	56%	2	8%			2	8%	25	100%
Habitent un lo- cal déclaré insa- lubre ou en état de péril	2	5%	10	26%	23	61%	1	3%	1	3%	1	3%	38	100%
Expulsions	2	13%	2	13%	8	53%	1	7%	1	7%	1	7%	15	100%
N'ont pas de cuisine	6	5%	61	50%	36	30%	3	2%	9	7%	7	6%	122	100%
N'ont pas l'eau courante	3	4%	46	61%	20	27%	3	4%	2	3%	1	1%	75	100%
N'ont pas les WC à l'intérieur du logement	33	11%	122	39%	109	35%	17	5%	13	4%	18	6%	312	100%
N'ont ni salle d'eau ni salle de bains	40	12%	129	37%	124	36%	18	5%	17	5%	18	5%	346	100%

Source : Exploitation du fichier des demandes de logement (Vitry).

- . Les Portugais sont aussi dans une situation particulièrement dramatique, leur présence dans le fichier (34 %) est le double de leur présence dans la population étrangère (17 %). Le quart des demandes émane de ménages habitant dans des locaux non destinés à l'habitation. (Ce sont probablement les micro-bidonvilles des collines que nous avons décrit plus haut où vivaient en juin 1971, 150 familles). Leurs conditions de confort sont aussi déplorable.
- . Les Marocains et les Tunisiens sont sur-représentés par rapport à leur poids effectif dans la population étrangère, leur relativement bonnes conditions de confort viennent du fait qu'ils sont, dans une proportion importante, logés en foyer.

Mais les demandeurs de logements ne constituent qu'une minorité de la population étrangère : 521 demandes, soit 1 500 à 2 000 personnes. Le reste de la population étrangère est logée soit dans des cafés garnis pour les travailleurs isolés Maghrébins, soit en logement social :

- Afin de résorber les bidonvilles, la SONACOTRA a construit deux cités de transit de 75 logements chacun. (Il faudrait y ajouter, bien qu'on hésite à lui donner le nom de cité de transit, la cité construite près du fort, comprenant une vingtaine de logements qui fut construite dans les années 60 pour une période de cinq à six ans et est dans un état de délabrement avancé).
- En H.L.M. : leur proportion dans le parc de logements H.L.M., important à Vitry, varie de 1,65 à 11,5 % suivant les ensembles.
- Un millier d'isolés sont logés dans trois foyers dont l'un est appelé à disparaître et à être remplacé par un foyer moderne.

Au total, la carte ci-après, qui localise les étrangers au recensement de 1968, montre qu'ils sont essentiellement concentrés aux franges de la ville et notamment en bordure de la zone industrielle. On retrouve là, une fois de plus, l'environnement particulièrement défavorable des logements destinés aux étrangers et plus largement des logements sociaux. Les plus faibles densités sont atteintes au centre (autour de la mairie).

Il est vrai que le centre a été l'objet d'une opération de rénovation urbaine menée par une société d'économie mixte. D'autre part cette carte de localisation des étrangers a de fortes chances d'être bouleversée par les opérations de résorption du logement insalubre menée par la SONACOTRA (convention passée en 1968 par la municipalité). La rénovation et l'actuelle résorption ne sont caractérisées et se caractérisent encore par une forte proportion de logements sociaux. Mais, comme nous l'avons déjà remarqué en étudiant Paris, les logements H.L.M. ne peuvent résoudre toutes les situations, en particulier celles des familles étrangères, le loyer total (charges comprises) étant trop élevé pour un certain nombre de familles.

PLAN DE VITRY SUR SEINE

ILOTS SELON LA PROPORTION D'ETRANGERS
(recensement de 1968)

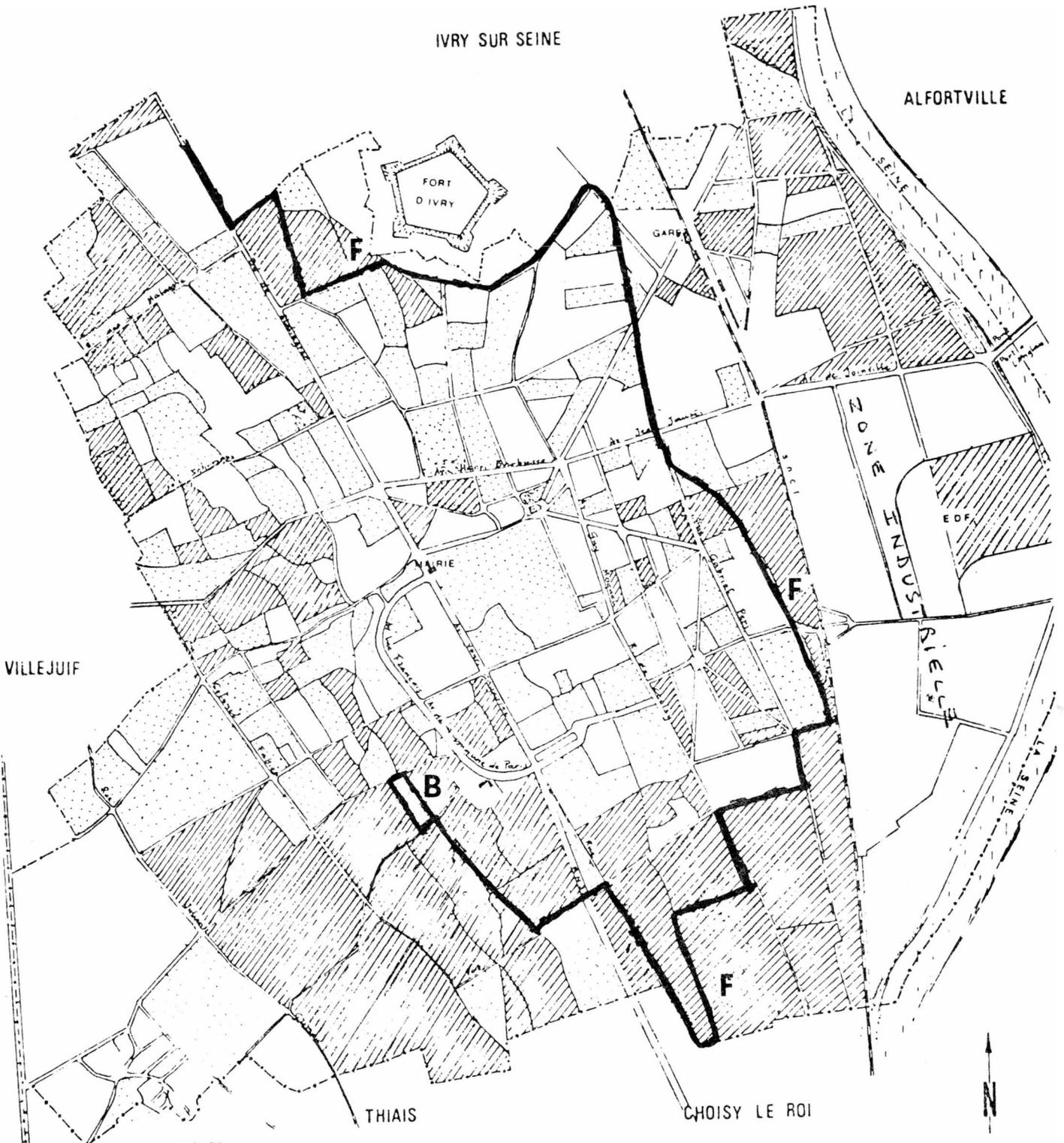
IVRY SUR SEINE

ALFORTVILLE

VILLEJUIF

THIAIS

CHOISY LE ROI



LEGENDE :

- | | | |
|---|--|---|
|  Plus de 15% d'étrangers dont 5% ou plus d'algériens |  De 5 à 15% d'étrangers dont 5% ou plus d'algériens |  Moins de 5% d'étrangers |
|  Plus de 15% d'étrangers |  De 5 à 15% d'étrangers | |

F : Foyer pour travailleurs isolés
B : Bidonville

Vitry est donc typiquement une ville de la ceinture industrielle de Paris caractérisée par :

- Une forte implantation ouvrière.
- Une proportion notable d'étrangers.
- Un tissu urbain marqué par l'habitat pavillonnaire.
- Une municipalité qui a tenté de mener une politique sociale hardie concrétisée notamment par :
 - . Une forte densité de H.L.M.
 - . L'application des circulaires ministérielles relatives à l'attribution de logements aux familles venant de l'habitat insalubre.

Mais, la simple volonté d'appliquer une politique sociale ne suffit pas à briser les mécanismes économiques et sociaux :

- Afin d'équilibrer l'opération de rénovation du centre ville, une proportion notable de logements de catégories moyennes ou supérieures a été programmée.
- La résorption des bidonvilles des collines est freinée par le projet d'expropriation pour la construction d'une autoroute et d'une ligne de métro.
- La mauvaise volonté mise à l'application des circulaires concernant le logement des étrangers par les autres municipalités a entraîné une sur-densité d'étrangers dans les municipalités communistes, qui aujourd'hui tendent à refuser ce rôle de "dépotoir" en arguant de l'insuffisance des crédits mis à leur disposition pour accueillir décemment les étrangers.

Ainsi, les municipalités quelles que soient leurs intentions, disposent d'une faible marge de manoeuvre qui se reflète dans la pérennité du logement insalubre à Vitry que nous retrouverons dans l'enquête.

4. Saint-Quentin-en-Yvelines

Saint-Quentin-en-Yvelines est une ville nouvelle. La politique des villes nouvelles est née en 1965 d'une volonté de rééquilibrer Paris par des pôles d'urbanisation situés autour de la capitale à une distance de 30 à 50 kilomètres. Cinq sites furent choisis : Saint-Quentin-en-Yvelines à l'Ouest, Marne la Vallée à l'Est, Cergy Pontoise au Nord, Evry au Sud et Melun-Senart. Nous laisserons un haut fonctionnaire, responsable de cette politique, la définir (1) :

- " - Ordonner l'expansion spatiale de l'agglomération le long d'axes naturels parallèles à la Seine.
- Structurer ce développement autour de centres urbains secondaires destinés progressivement à faire ensemble contrepoids à Paris.

(1) B. BACQUET (chef de la mission d'information des villes nouvelles) : "Pour éviter la tâche d'huile" (in Le Monde, 4 mars 1975).

- Maintenir des zones de discontinuité, véritables poumons de la future région urbaine.

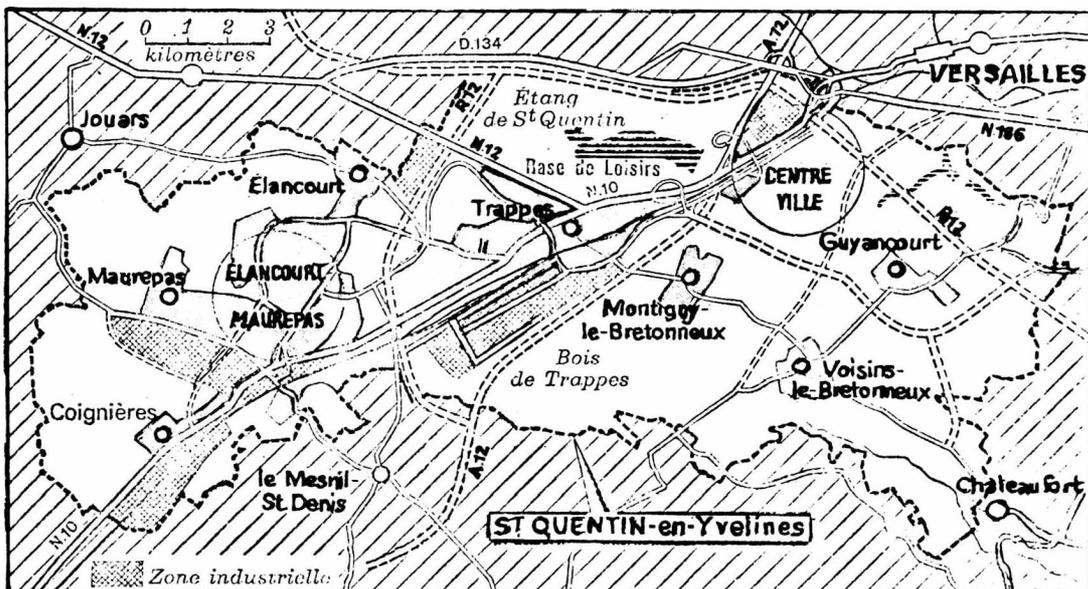
... l'idée de ville nouvelle comme alternative à la croissance en tâche d'huile de la Région Parisienne."

Mais, en économie libérale, la réussite d'une telle politique est tributaire de la volonté des entreprises de créer des emplois sur ces sites et du respect par les promoteurs des plans d'aménagement.

4.1. Composantes démographiques, économiques et sociales

Saint-Quentin-en-Yvelines se construit sur le territoire de 11 communes incluses totalement ou en partie dans la Ville Nouvelle comme le montre la carte ci-dessous.

PERIMETRE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES



L'aménagement de la ville est confié à un établissement public d'aménagement dont le conseil d'administration comprend sept représentants de l'Etat et sept représentants des collectivités locales. Les onze communes sont regroupées dans un syndicat communautaire d'aménagement de l'Agglomération Nouvelle (S.C.A.A.N.) qui a toute compétence en matière de gestion.

Le périmètre de la Ville Nouvelle regroupe aujourd'hui 80 000 habitants. D'ici à 1985, il devrait offrir 65 000 logements et 90 000 emplois à une population de 200 à 250 000 habitants. Cette population sera regroupée en bourgades de 25 à 40 000 habitants, séparées les unes des autres par des "coulées vertes" et toutes reliées au centre de la ville qui devrait se construire autour de la gare et accueillir 50 000 habitants.

* Les caractéristiques de la population sur la Ville Nouvelle

(Source : I.N.S.E.E. recensement complémentaire)	Nouvelle population légale attribuée à l'issue du RECENSEMENT COMPLÉMENTAIRE DE ... (non compris la population fictive éventuellement attribuée à la commune)	
	1973	1974
VILLES NOUVELLES		
Saint-Quentin-en-Yvelines		
- Bois d'Arcy	10 550	10 564
- Coignières	1 137	1 450
- Élancourt	6 943	8 692
- Guyancourt	1 572	2 563
- Magny-les-Hameaux	2 293	2 355
- Maurepas	11 899	12 644
- Montigny-le-Bretonneux	1 314	1 314
- Plaisir	17 241	19 279
- Trappes	20 930	21 559
- Verrière (La)	6 035	6 287
- Voisins-le-Bretonneux	2 120	2 142
Total	82 034	88 849

- Parmi les 88 000 habitants de la Ville Nouvelle qui se répartissent très inégalement suivant les communes, on compte aujourd'hui 17 % d'étrangers, soit près de 13 500 personnes. Cette relative importance de la population étrangère qui peut atteindre 30 % dans certains grands ensembles peut ainsi s'expliquer :

. Un grand nombre de travailleurs étrangers sont employés par les entreprises du bâtiment qui construisent la Ville Nouvelle : 82 % des travailleurs de ces entreprises sont des travailleurs étrangers et la quasi totalité sont logés sur la Ville Nouvelle selon un mécanisme que nous expliciterons plus loin.

. Une part importante des logements sociaux est attribuée par le 1 %, notamment par Renault qui emploie beaucoup de travailleurs étrangers.

. On trouve sur la zone industrielle des entreprises employant une forte densité de travailleurs étrangers (Fiat-Unic).

. Les villes résidentielles environnantes relogent dans les logements sociaux de la Ville Nouvelle leur population immigrée venant de l'habitat insalubre.

L'évolution de la part de la population étrangère dépend en grande partie du type d'entreprise qui s'installera sur les zones d'activité (secondaire ou tertiaire).

- Le profil démographique et socio-professionnel du reste de la population est étroitement lié aux types de logement qui se sont développés sur le territoire de la ville. L'habitat est en effet caractérisé par une forte proportion de logements individuels (35 %) destinés à une population de revenus moyens ou élevés et par une faible proportion de logements sociaux (18 % des logements construits depuis 1968) concentrés essentiellement au centre de Trappes.

En conséquence :

- . 60 % des chefs de ménage sont âgés de 30 à 50 ans contre 50 à 55 % dans la plupart des autres villes nouvelles.
- . La structuration par catégorie socio-professionnelle confirme l'importance des cadres dans la population active :

Salariés agricoles	8,2 %
Patrons de l'industrie et du commerce	2,4 %
Cadres supérieurs	<u>15,0 %</u>
Cadres moyens	<u>25,0 %</u>
Employés	24,0 %
Ouvriers	29,0 %
Personnel de service	2,1 %
Autres catégories	2,3 %
TOTAL	100,0 %

et 36 % dans l'emploi masculin.

Et, parmi les ménages installés depuis 1968, la part des chefs de ménage cadres moyens ou supérieurs, est de 48 % et celle des ouvriers et employés n'est que de 42 %.

Mais, pour que la Ville Nouvelle atteigne ses objectifs, il faudrait que cette population de cadres ait un emploi sur place et donc que des activités tertiaires s'installent. Cela ne semble pas être le cas, puisque parmi la population arrivée depuis 1968, seulement 24 % travaillent sur le périmètre de la Ville Nouvelle, la majeure partie travaillant dans le reste du département.

* Les activités économiques à Saint-Quentin-en-Yvelines

Les activités économiques présentes et programmées à Trappes s'étendent sur 13 zones industrielles aménageables ou en cours d'aménagement. La plus importante actuellement en service est celle de Trappes Elancourt qui occupe 203 hectares et offre 6 400 emplois essentiellement secondaires.

D'après les statistiques fournies par le G.A.R.P. à la fin de l'année 1973, il existait près de 19 000 emplois sur le territoire de la Ville Nouvelle. L'emploi est en plein développement puisqu'il a augmenté de 91,2 % entre 1969 et 1973 et plus fortement parmi les hommes (94,7 %) que parmi les femmes (81,9 %). Mais, comme le montrent les tableaux suivants, ce sont essentiellement les activités secondaires qui se sont implantées (+29,6 % entre 1972 et 1973 pour les emplois secondaires et plus 8,8 % pour les emplois tertiaires, encore ce taux cache-t-il une forte baisse de l'emploi tertiaire masculin).

VILLE NOUVELLE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

COMMUNES	AU 31.12.69			AU 31.12.72			AU 31.12.73			VARIATION	
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	73/72	73/69
073 - BOIS D'ARCY	501	410	911	584	445	1 029	773	534	1 307	1,3	1,4
168 - COIGNIERES	450	181	631	896	307	1 203	1 029	363	1 392	1,2	1,7
208 - ELANCOURT	382	96	478	565	124	689	663	153	816	1,2	1,7
297 - GUYANCOURT	27	160	187	473	127	600	359	136	495	0,8	4,6
356 - MAGNY-LES-HAMEAUX	98	20	118	132	51	183	148	57	205	1,1	1,7
383 - MAUREPAS	241	115	356	306	146	452	322	207	529	1,2	1,4
397 - MESNIL-St-DENIS	356	230	586	440	379	819	499	425	924	1,1	1,6
423 - MONTIGNY-L-BRETONN	267	29	296	291	42	333	317	45	362	1,1	1,2
490 - PLAISIR	1 850	410	2 260	2 250	663	3 213	2 588	680	3 268	1,1	1,4
621 - TRAPPES	2 337	580	2 917	4 161	1 327	5 448	6 294	1 713	8 007	1,5	2,5
644 - LAVERRIERE	409	484	893	734	699	1 433	747	601	1 348	0,9	1,5
688 - VOISIN-L-BRETONN.	198	8	206	102	31	133	116	38	154	1,2	0,7
TOTAL	7 116	2 723	9 839	11 234	4 341	15 575	13 855	4 952	18 807	1,2	1,9

Source : G.A.R.P., 1974.

GROUPES D'ACTIVITES	1 9 7 2			1 9 7 3			Evolution 1972 - 1973 en %		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
16 à 29 - Industrie des métaux %	3 557 31,7	1 307 30,1	4 864 31,2	5 636 40,7	1 569 31,7	7 205 38,3	+ 58,4	+ 20,1	+ 48,1
33 - 34 - Bâtiment et T.P. %	3 051 27,2	112 2,6	3 163 20,3	3 111 22,5	141 2,9	3 252 17,3	+ 2,0	+ 25,9	+ 2,8
35 - 36 - Indust. de la Chimie %	33 0,3	13 0,3	46 0,3	84 0,6	32 0,6	116 0,6	+154,5	+146,2	+ 52,2
39 à 46 - Indust. alimentaire %	627 5,6	208 4,8	835 5,4	730 5,3	240 4,8	970 5,2	+ 16,4	+ 15,4	+ 16,2
TOTAL ACTIVITES SECONDAIRES %	64,8	37,8	57,2	69,1	40,0	61,4	+ 34,5	+ 20,8	+ 29,6
62 à 67 - Transports %	360 3,2	41 0,9	401 2,6	396 2,9	47 1,0	443 2,3	+ 10,0 - 0,3	+ 14,6	+ 10,5
69 à 81 - Commerces %	2 736 24,3	1 435 33,1	4 171 26,8	2 958 21,3	1 681 33,9	4 639 24,7	+ 8,1	+ 17,1	+ 11,2
82 à 99 - Services %	421 3,7	971 22,4	1 392 8,9	503 3,6	988 20,0	1 491 7,9	+ 19,5	+ 1,8	+ 7,1
Autres %	449 4,0	254 5,8	703 4,5	437 3,1	254 5,1	691 3,7	- 2,7	-	- 1,7
TOTAL ACTIVITES TERTIAIRES %	32,0	61,3	40,2	28,0	59,0	36,3	-18,9	9,8	+ 8,8
TOTAL %	11 234 100,0	4 341 100,0	15 575 100,0	13 855 100,0	4 952 100,0	18 807 100,0	+ 23,3	+ 14,1	+ 20,8
EVOLUTION 1969 - 1973							+ 94,7	+ 81,9	+ 91,2

Bien que l'on puisse arguer que des activités secondaires offrent des emplois de cadres, il apparaît que l'équilibre habitat-emploi est loin d'être réalisé et que nombre de cadres auront pour une période encore assez longue, des migrations alternantes importantes.

Les prévisions d'emplois varient, suivant la source dont elles proviennent de 90 000 à 170 000 emplois en 1985, la vision la moins optimiste étant probablement la plus réaliste. Les publications de l'établissement public promettent à terme après 1985 : 65 000 emplois industriels, plus de 45 000 postes de bureau et 35 500 emplois liés aux grands équipements, 24 500 emplois induits, soit un total de 170 000 emplois. Il est permis d'émettre quelques doutes sur la réalisation effective de ces prévisions. Ainsi, s'il est prévu que le centre de la ville nouvelle fournira l'essentiel des emplois tertiaires (35 000) avec 400 000 m² de bureaux, la première tranche dont la construction a commencé en 1974 n'est que de 20 000 m².

Avec un urbanisme programmé d'ici à 1985 et au-delà, on se trouve devant un tissu urbain en constante évolution.

4.2. Analyse du tissu urbain

Il n'existe pas à Saint-Quentin-en-Yvelines de tissu urbain comparable à celui de Paris ou même de Vitry car les communes qui la composent étaient trop éloignées de Paris pour être touchées par le phénomène pavillonnaire. Les communes sur lesquelles s'édifient la ville nouvelle étaient à l'origine très diverses, certaines quasiment encore rurales, d'autres plus industrielles (Trappes). A Trappes, le logement insalubre ancien n'existe pratiquement pas. Il est difficile de décrire un tissu urbain non encore achevé où le centre de la ville neuve est en construction : le dépliant d'information de l'établissement public annonce : "le futur coeur de la ville s'étendra sur 600 hectares... et accueillera à terme :

- 14 000 logements et 50 000 habitants.
- Un centre d'affaires régional (400 000 m² de bureaux et 25 000 emplois ; lorsque la page suivante du dépliant annonce, elle, 35 000 emplois sur ces mêmes 400 000 m² on reste un peu sceptique sur le sérieux de ces prévisions).
- Une université ... un centre hospitalier universitaire, un centre commercial de 120 000 m², une gare, un centre culturel et de loisirs, un centre administratif"

En attendant que se construise cette ville de rêve où il sera offert "presque un emploi par habitant du quartier, nous nous sommes intéressés au tissu urbain présent dans l'hiver 1975 dont l'image est certes bien moins idyllique.

En effet, dans la Ville Nouvelle, différents quartiers où prédomine un type de logement, semblent se faire face et ne jamais se mêler :

- Les villages de maisons individuelles aux noms qui font rêver "les nouveaux horizons" ..., destinés à une population de cadres à qui on offre la maison individuelle tant souhaitée dans un milieu d'avenir.

- Les logements sociaux concentrés, soit au centre de Trappes (3 000 H.L.M. et un nouveau programme en construction), soit dans des unités à l'écart dans l'environnement le moins favorable sur les autres communes (La Verrière, Guyancourt) ; un grand nombre de familles étrangères y sont logées et une proportion importante de familles françaises est obligatoirement logée là par le 1 % ou par des relogements prioritaires de la préfecture.
- Les logements spécifiques des travailleurs étrangers : quatre foyers, un camp de caravaning, un terrain aménagé pour familles et isolés.

Ainsi, la ségrégation spatiale est un des faits les plus marquants de la Ville Nouvelle d'autant qu'elle a de bonnes chances de se perpétuer, de nouveaux programmes de logements sociaux étant programmés à proximité de ceux existant déjà et ces lieux où se surdensifient les logements sociaux étant mal équipés et mal reliés au futur centre de la ville.

- Les logements sociaux et les logements des étrangers sur la ville nouvelle.

La population étrangère est logée en logement social ou en caravane pour les familles et en foyer ou en baraques aménagées (modules) pour les isolés.

Le logement de la population étrangère et le logement social en général, sont particulièrement marqués, sur la Ville Nouvelle, par le lien direct ou indirect emploi-logement ; celui-ci intervient par :

- . Le biais du 1 % : Renault participe à la société anonyme H.L.M. des Trois Vallées, qui construit 600 logements à la Verrière ; cette participation et le financement de ces ensembles par le 1 % (cf. première partie) lui permet de réserver une part importante des logements pour ses salariés, en général travailleurs étrangers. Ainsi conjugué à la réservation de prioritaires par la Préfecture, ce mécanisme a conduit à la concentration de 50 % d'étrangers dans cet ensemble. De plus par le biais de l'association A.L.T.I. (Association pour le logement des travailleurs immigrés), Renault a financé la construction, sur le même terrain, d'un foyer de 500 lits pour travailleurs isolés où elle envoie de moins en moins de travailleurs. Le foyer n'est qu'à moitié plein et nombre de résidents travaillent sur la zone industrielle.
- . Le 1 % est aussi intervenu dans l'attribution des logements dans l'ensemble de 3 000 logements construits au centre de Trappes par la S.A. H.L.M. "Le Nouveau Foyer" et dans la construction des foyers SONACOTRA et la réservation de chambres qui en est la conséquence.
- . Par le biais d'un système original mis en place pour le logement des travailleurs du Bâtiment : toutes les entreprises du Bâtiment-Travaux Publics qui construisent la Ville Nouvelle sont obligées d'adhérer à l'Association Inter-Entreprise pour l'Hébergement, l'Hygiène et la Sécurité des travailleurs (A.I.H.H.S.) et de lui verser une cotisation ; le directeur de cette association est choisi par l'Etablissement public. Il contrôle les conditions de logement des travailleurs du bâtiment et propose des solutions en matière d'habitat. La politique suivie par l'A.I.H.H.S. a été dès l'origine, de limiter au maximum l'habitat de chantier considéré comme un logement sommaire où le travailleur est sous la dépendance de son patron. Pour cela elle dispose d'une réservation de 400 lits en foyer (A.D.E.F. et SONACOTRA) et a été à l'origine de l'aménagement :
- D'un camp d'une trentaine de caravanes où sont logés en majorité des familles Portugaises, camp géré par une filiale du Groupe RIBOUD (la S.O.P.E.C.) qui a une importante activité de construction sur la Ville Nouvelle.

- D'un terrain où ont été édifiés des modules destinés aux célibataires et des caravanes pour les familles, ce camp est géré par l'A.D.E.F.

82 % des travailleurs du Bâtiment étant des travailleurs étrangers (1 200 à 1 300 sur les 1 500 travailleurs des chantiers), c'est en réalité du logement des travailleurs étrangers que cette association a le contrôle. En effet, par extension, elle propose des solutions et prend une part active dans la politique du logement des travailleurs étrangers en général sur la Ville Nouvelle.

Ainsi, le directeur de cette association* apparaît comme un intermédiaire entre les entreprises et l'établissement public. En réalité, il tente, en accord avec l'E.P.A. d'imposer aux entreprises du bâtiment une politique originale du logement de leurs travailleurs, qui refuse la facilité que constitue le logement de chantier.

L'objectif de suppression du logement de chantier est atteint, mais celui de l'affaiblissement du lien logement-emploi l'est-il pour autant ? Certes la dépendance n'est plus directe (sauf peut-être dans le camp S.O.P.E.C.), mais un travailleur en chômage ou licencié ne peut occuper longtemps une chambre réservée dans un foyer, il devra rapidement trouver un emploi sur un autre chantier ; la dépendance du marché de l'emploi a remplacé la dépendance directe du patron ou du chef de chantier : (Mais on retrouve là, il est vrai, le cas de tout travailleur étranger). L'existence de type de logement spécialement destiné au travailleur du bâtiment, l'assignation d'un espace, d'un type d'habitat à une certaine catégorie de travailleurs sont en eux-mêmes une concrétisation du lien logement-emploi.

En définitive, l'existence d'un responsable tel que celui de l'A.I.H.H.S. a permis de réduire le contrôle du patron sur la vie hors travail (à travers le logement) et a conduit à une amélioration certaine des conditions de logement des travailleurs du bâtiment notamment du point de vue du confort (et des travailleurs étrangers vivant sur la Ville Nouvelle). C'est dire que son efficacité au niveau micro est incontestable, mais il est impuissant à réorienter les rouages économiques et administratifs : la construction d'une nouvelle tranche de logements sociaux là où ils sont déjà trop nombreux, la mauvaise localisation d'ensemble telle que la Verrière, le manque d'équipements collectifs et commerciaux, l'implantation sur la zone industrielle de nouvelles entreprises du secteur secondaire et notamment métallurgiques risquant d'entraîner une surdensité de travailleurs étrangers ne sont pas de son ressort, même s'il les déplore. Là encore, comme à Vitry, est mise en évidence la faible marge de manoeuvre dont dispose un responsable local.

En choisissant la Ville Nouvelle, nous nous sommes demandés comment la population étrangère s'intégrait dans un tissu urbain nouveau. D'autre part, connaissant l'existence de l'A.I.H.H.S., nous nous sommes demandés quelle était son incidence sur les conditions de vie des travailleurs étrangers. Le diagnostic d'amélioration du confort, mais de difficulté d'insertion, que nous pouvons

* L'A.I.H.H.S. comprend un directeur, un adjoint chargé des problèmes de sécurité, une secrétaire.

formuler au vu de l'environnement que nous venons de décrire sera-t-il vérifié ?

Concernant les travailleurs étrangers trois politiques sociales très différenciées ont été menées sur ces trois aires :

- Une absence de politique où les changements n'interviennent que comme conséquence des opérations de rénovation : Paris, XIXème et XXème arrondissements.
- Une politique sociale classique avec forte implantation de logements sociaux et une forte densité de familles étrangères dans ces logements.
- Une politique sociale originale qui intervient directement auprès des entreprises.

Ces politiques ne s'attaquent pas au même tissu urbain et on peut donc difficilement les comparer. Mais des conditions de logement très différenciées trouvées sur ces aires seront un indice de l'impact de ces politiques sociales et devraient nous permettre, à partir de la comparaison de ces situations, d'avancer quelques propositions.

TROISIEME PARTIE

L'ENQUETE

I - LA METHODE D'ENQUETE

La C.E.E. ayant fixé à 800 le nombre d'enquêtes à effectuer dans chaque pays (ce qui est regrettable car si pour certains pays, comme le Luxembourg, ce chiffre est suffisant pour avoir des résultats représentatifs de l'ensemble du pays, pour la France il est largement insuffisant), nous avons donc écarté la possibilité de faire une enquête représentative de la France entière, et restreint notre étude à la Région Parisienne. Pour les personnes désireuses d'avoir des résultats plus généraux, nous les renvoyons à l'enquête faite par J.P. BUTAUD : "Le logement des étrangers en France", 2 tomes, Ministère de l'Equipement et du Logement, GRECOH (1973).

1. Champ d'enquête

Nous avons choisi d'étudier les conditions de logement des immigrés en les reliant aux tissus urbains où ils s'insèrent, ce qui a orienté notre choix vers trois lieux d'enquête :

- Paris, XIXème et XXème arrondissements : tissu urbain ancien et dégradé, percé de part et d'autre par des opérations de rénovation urbaine, ou immobilières.
- Vitry : banlieue ouvrière, assez industrialisée, marquée par un mélange de tissu urbain ancien et nouveau.
- La ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (zone de Trappes) qui a vu l'arrivée soudaine d'un grand nombre de travailleurs migrants chargés de construire la ville et travaillant sur la zone industrielle, et où a été mis en oeuvre, pour l'accueil des premiers, une structure d'accueil et de prise en charge de ces travailleurs.

Donc trois lieux d'enquête très diversifiés, d'une part par les tissus urbains qui les composent, donc par les types de logement qu'on y trouve, d'autre part par les politiques urbaines et sociales.

Le chapitre II de la deuxième partie traite avec de plus amples détails des caractéristiques de ces lieux d'enquête.

2. Choix des nationalités

Un des objectifs de la Communauté Economique Européenne est d'avoir, par cette étude, une comparaison entre les conditions de logement des travailleurs étrangers et celles des travailleurs nationaux dans chaque pays communautaire ce qui nous a amenés à prendre un groupe témoin français. Pour le choix de ce groupe témoin deux options étaient possibles : soit même niveau de revenu, soit mêmes logements ou mêmes quartiers.

Prendre des travailleurs de même niveau de revenu était quasiment impossible, d'une part pour des raisons intrinsèques à la condition économique des migrants en France, d'autre part pour des raisons d'échantillonnage (l'absence de toute base de sondage permettant de connaître les ressources). La seule condition retenue a été de prendre les enquêtés dans un groupe social donné (ouvriers essentiellement).

C'est la dernière option qui a été retenue pour les choix du groupe témoin : mêmes quartiers. Ce qui ne donne pas toujours mêmes logements puisque certains types de logement : les foyers de travailleurs, par exemple, sont occupés presque exclusivement par des étrangers.

Les nationalités enquêtées sont les suivantes : Italiens, Yougoslaves, Portugais, Africains francophones, et Maghrébins (musulmans originaires d'Algérie, de Tunisie et du Maroc). Donc à la fois des immigrations très anciennes (Italiens), relativement anciennes (Portugais, Algériens), et récentes : Africains, Marocains, Tunisiens.

3. Base de sondage

Nous avons utilisé essentiellement les fichiers étrangers des préfectures, complétés par les fichiers de demandes de logement. En effet, les adresses extraites dans les premiers fichiers nous ont posé des tas de difficultés : elles étaient la plupart du temps, fausses ou erronées, ainsi que pour celles des autres fichiers. Ceci tient d'une part à la mise à jour plus ou moins récente de ces fichiers, aux fausses déclarations d'adresses d'étrangers, et à la grande mobilité de ces derniers.

Une grande partie des enquêtes ont été faites finalement par balayage systématique des quartiers retenus et tirage au hasard dans ces derniers. Cette méthode a l'avantage de saisir des personnes qu'on ne trouverait dans aucun fichier (immigrés clandestins par exemple).

Pour les Africains, on a utilisé les listes d'adresses de foyers et de garnis communiquées par la Prefecture de Police.

4. Plan de sondage

Avec le nombre d'enquêtes prévues (800 environ), et le nombre de nationalités retenues : six, ainsi que le choix de trois aires, il n'a pas été possible d'assurer la représentativité de chaque nationalité dans chaque aire. Les résultats ne sont donc pas redressés et ne sont en aucun cas représentatifs ni de la France entière, ni de la Région Parisienne. Nous les rapprocherons à tout moment des résultats d'autres enquêtes (enquête de BUTAUD, enquêtes Emploi de l'I.N.S.E.E., enquête sur la main-d'oeuvre étrangère effectuée en octobre 1973 par le Ministère du Travail) pour tester leur validité et mettre en évidence des distorsions introduites par notre échantillon.

Nous avons pris, pour chaque nationalité, des effectifs compatibles avec l'importance de ces groupes nationaux dans la population française, et un contingent important de portugais et de maghrébins pour qu'ils soient suffisamment représentatifs dans chaque aire. On a cherché également à saisir les principaux types de logement que connaissent les immigrés (logements de fortune, foyers, logement social, pavillons, locatif non H.L.M., hôtels meublés et garnis), afin de recouvrir un ensemble de situations spécifiques aux conditions de vie des travailleurs étrangers.

Tableau 1 : REPARTITION DES NATIONALITES DANS L'ECHANTILLON

NATIONALITES	EFFECTIFS	%
Français	109	13,2
Italiens	69	8,4
Portugais	210	25,5
Yougoslaves	82	9,9
Algériens	137	16,6
Marocains	75	9,1
Tunisiens	86	10,4
Africains	57	6,9
ENSEMBLE	825	100,0

Ensemble des maghrébins
36,1 %

Tableau 2 : REPARTITION DES NATIONALITES PAR AIRE

NATIONALITES	EFFECTIFS			
	Paris	Vitry	Trappes	TOTAL
Français	59	31	19	109
Italiens	39	30	0	69
Portugais	109	46	55	210
Yougoslaves	70	5	7	82
Maghrébins	152	91	55	298
Africains	47	5	5	57
TOTAL	476	208	141	825

Sur la ville de Trappes seules les conditions de vie des Portugais et des Maghrébins pourront être décrites. C'est surtout sur Paris qu'on pourra comparer les conditions de vie de tous les groupes nationaux.

5. Déroulement de l'enquête

Elle s'est faite sur le terrain en février, mars 1975. Le questionnaire était traduit dans la langue des enquêtés, et les enquêteurs ont été recrutés parmi des étudiants étrangers. Donc chaque interview s'est déroulée dans la langue d'origine avec un enquêteur de même langue, ce qui nous a valu un très petit nombre de refus.

Les enquêteurs sont allés au domicile des intéressés, le soir ou pendant les week-ends, et demandaient à voir le chef de famille. Ce sont les chefs de familles qui ont été interrogés.

Les enquêtés n'étaient pas prévenus, et ont, dans l'ensemble, très bien accepté l'interview. L'enquête elle-même durait 1 h. à 1 h.30 environ, mais dans certains cas, nos enquêteurs étaient si bien accueillis qu'ils ne pouvaient plus repartir et étaient invités à boire, à déjeuner, etc... Ce bon accueil a été réservé particulièrement à des compatriotes. Il n'y a que parmi les français que le nombre de refus a été assez important (1 sur 2 environ). On procédait alors à un remplacement dans le même immeuble ou le même quartier. L'enquête était évidemment beaucoup moins bien perçue par eux car ils n'en voyaient pas bien l'utilité et sont un peu harcelés par des visites de tous genres.

6. Le questionnaire. Les variables essentielles

Il faut tout d'abord préciser que ce questionnaire, qui peut paraître très lourd, est le résultat d'une commission internationale, réunissant à Bruxelles les personnes chargées dans chaque pays de la Communauté de réaliser cette enquête.

La Communauté a tenu à ce qu'il y ait un questionnaire commun (chaque pays pouvant y ajouter des questions spécifiques) afin de pouvoir effectuer des comparaisons internationales.

Soulignons la difficulté de faire un questionnaire international traitant à la fois des problèmes de logement et d'insertion sociale des migrants, les pays considérés ayant chacun des conditions totalement différentes et de logement et d'immigration. Ainsi donc quelques questions, utiles pour d'autres pays, sont complètement inadaptées à la France. Il est évident que le questionnaire adressé aux Français est un questionnaire allégé.

Le questionnaire (en annexe) comprend les parties suivantes :

- 1) Une première partie décrit les caractéristiques personnelles des occupants (âge, nationalité, année d'arrivée en France, statut matrimonial, composition du ménage).
- 2) Conditions de logement :
 - description du logement
 - problèmes d'accès au logement
 - dépenses de logement
 - difficultés rencontrées
 - mobilité - logement

3) Insertion professionnelle :

- Activité dans le pays d'origine (scolarité et profession).
- Activité en France : C.S.P. et secteur d'activité.
- Ressources. Conditions de travail.
- Mobilité professionnelle.

4) Insertion sociale :

- Relations avec la communauté ethnique et avec les Français.
- Acquisition de la langue.
- Utilisation des loisirs.

5) Statut juridique des migrants

Les variables essentielles

En référence aux axes exprimés dans la première partie, les variables explicatives seraient de deux ordres :

- Situation individuelle du migrant

- Nationalité
- Année d'arrivée en France
- Composition du ménage : (vit isolé ou non, avec sa famille ou non).

- Insertion professionnelle

- Ressources
- Qualification
- Secteur d'activité
- Type d'entreprise

II - CARACTERISTIQUES PERSONNELLES DES ENQUETES - TYPE D'IMMIGRATION ET SITUATION FAMILIALE

Lorsque l'on parle de travailleurs migrants, on les différencie par deux critères essentiels qui sont la nationalité et l'année d'arrivée. Nous avons vu, dans les chapitres précédents, comment les vagues d'immigration se sont déroulées au cours du temps pour chaque nationalité. Au niveau de l'enquête retrouve-t-on ces vagues ?

1. L'année d'arrivée

Tableau 3 : ANNEE D'ARRIVEE EN FRANCE PAR NATIONALITE

NATIONALITE	ANNEE D'ARRIVEE			
	Avant 1965	De 65 à 69	De 70 à 75	Total
Italiens	82,1	13,4	4,5	100
Portugais	21,0	47,1	31,9	100
Yougoslaves	15,0	42,5	42,5	100
Algériens	58,4	20,4	21,2	100
Marocains	16,0	49,3	34,7	100
Tunisiens	16,3	57,0	26,7	100
(Maghrébins)	(35,6)	(38,3)	(26,2)	(100)
Africains	17,9	44,6	37,5	100
TOTAL	31,9	39,6	28,5	100

Il n'y a que les Italiens et les Algériens qui relèvent d'immigrations anciennes (de plus de 10 ans).

Pour toutes les autres nationalités on a essentiellement des migrants de moins de 10 ans, une assez forte minorité (de 20 à 40 %) est même constituée de migrants de moins de 5 ans. Ce dernier courant est surtout représenté, par ordre décroissant, par les Yougoslaves, les Marocains, les Portugais et les Tunisiens. Si l'on compare ces chiffres à l'évolution des entrées entre 64 et 73 établie grâce aux statistiques de l'O.N.I. (cf. tableau et graphique ci-après) on constate qu'en effet :

- L'importance des entrées d'Italiens décroît depuis 1956 avec une légère remontée en 1965.
- Les entrées de travailleurs Portugais connaissent une première poussée entre 1964 et 1966 et une deuxième entre 1969 et 1971, ce que reflète notre enquête par ses 32 % d'entrées entre 1970 et 1975.

ENTREE DES TRAVAILLEURS PERMANENTS EN FRANCE SELON LEUR NATIONALITE D'ORIGINE DE 1964 A 1973

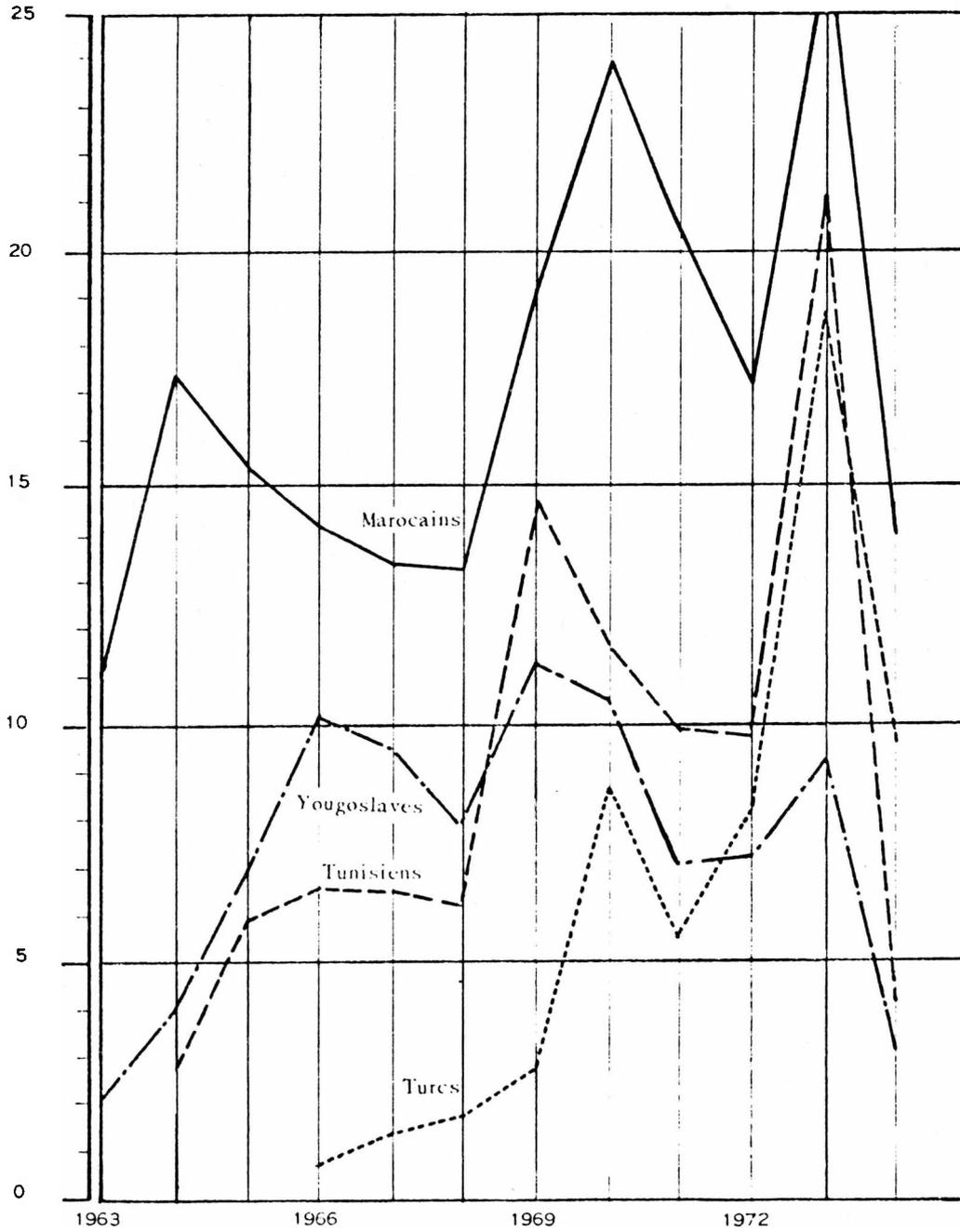
(Source : O.N.I. et pour les statistiques concernant les Algériens : Population, n°6, Nov/Déc. 72)

NATIONALITE	1964		1965		1966		1967		1968		1969		1970		1971		1972		1973	
	Algériens non compris										Algériens compris									
		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%
dont																				
Italiens	11 393	7,4	18 043	11,2	13 379	9,9	10 631	9,9	5 860	6,3	6 498	3,3	5 814	2,7	5 388	3	5 193	4,3	4 827	3,1
Espagnols	65 259	43,1	43 865	32,8	33 448	25,4	22 621	21,0	19 332	20,8	23 847	12,2	15 738	7,4	12 911	7,3	9 925	8,3	6 885	4,4
Portugais	43 751	28,5	47 330	31,1	44 916	34,1	34 764	32,2	30 868	33,1	40 829	41,4	88 634	41,7	64 328	36,3	30 475	25,5	32 082	20,4
Algériens	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27 328	14	38 542	18,1	41 378	23,3	21 599	18	25 000	15,5
Tunisiers	2 730	1,8	5 776	3,8	6 631	5,0	6 534	6,1	6 109	6,6	14 925	7,6	11 070	5,2	9 971	5,6	9 897	8,3	20 857	13,3
Marocains	17 502	11,4	15 494	10,2	14 331	10,9	13 525	12,5	13 339	14,3	19 335	9,9	24 077	11,3	20 681	11,7	17 323	14,5	26 748	17,0
Yougoslaves	3 947	2,6	6 656	4,4	10 035	7,6	9 671	9	7 953	8,5	11 270	5,8	10 638	5,0	7 187	4,1	7 317	6,1	9 025	5,7
Turcs	241	0,2	447	0,3	530	0,4	1 162	1,1	1 658	1,8	2 598	1,3	8 751	4,1	5 660	3,2	8 213	6,9	18 628	11,9
Autres	7 898	5,1	8 452	5,6	8 455	6,4	8 925	8,3	8 046	8,6	8 500	4,4	9 520	4,5	9 878	5,6	9 733	8,1	13 002	8,3
TOTAL	153 731	100	152 063	100	131 725	100	107 833	100	93 165	100	195 130	100	212 785	100	177 377	100	119 673	100	157 055	100

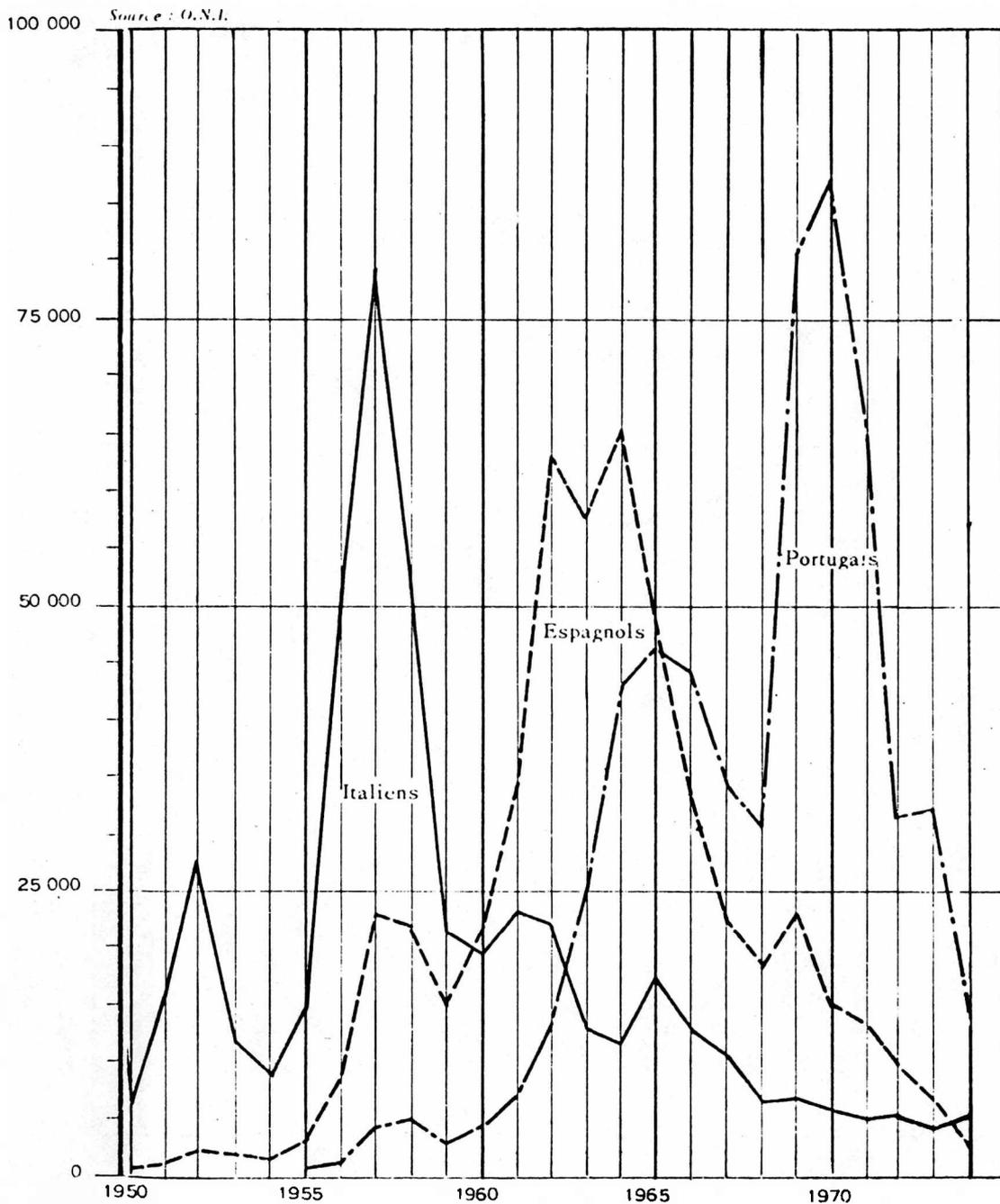
EVOLUTION DE L'IMMIGRATION DES TRAVAILLEURS PERMANENTS
FOURNIS PAR DES NOUVELLES SOURCES DE MAIN-D'ŒUVRE
MAROC - TUNISIE - TURQUIE - YOUGOSLAVIE

Source : O.N.I.

unité = Millier



EVOLUTION COMPAREE DE L'IMMIGRATION DES TRAVAILLEURS PERMANENTS
FOURNIS PAR LES TROIS PRINCIPALES SOURCES DE MAIN - D'ŒUVRE DEPUIS 1950
ITALIE - ESPAGNE - PORTUGAL



- Le courant des Yougoslaves s'est maintenu à un faible taux entre 1966 et 1973 (variation de 8 à 11 000) ; notre groupe de Yougoslaves est également réparti avant et après 1970.
- Les Algériens jouissant avant 1968 de la libre circulation, il n'existe pas de statistique les concernant avant 1968 et un grand nombre est donc entré avant cette date étant donné la facilité des conditions d'établissement. Ainsi dans notre échantillon près de 60 % d'Algériens sont entrés avant 1965.
- Les immigrations marocaines et tunisiennes ont été peu importantes avant 1968 (16 000 par an pour les Tunisiens et 13 000 pour les Marocains) puis se sont amplifiées en 1969 et surtout depuis 1973. Pour ces nationalités, la période 1965-1970 apparaît comme sur-représentée. Dans l'ensemble notre échantillon est assez proche de la représentation statistique des entrées depuis 1964 au niveau national, les arrivées les plus récentes étant probablement sous-représentées du fait de notre méthode d'enquête (les fichiers tant des préfectures que de demandes de logement ne sont pas toujours rigoureusement à jour*).

La catégorie "Maghrébins" n'est valable que d'un point de vue ethnique. Lorsqu'on voudra étudier l'influence de l'ancienneté en France, il faudra isoler les Algériens des Marocains et Tunisiens. D'une manière générale, pour tous les tableaux essentiels, les Maghrébins n'ont été regroupés que lorsqu'on n'observait pas de différences significatives entre les nationalités qui les composent.

2. L'âge

Tableau 4 : AGE PAR NATIONALITE

Pourcentages en lignes

NATIONALITE	<25 ans	De 25 à 34 ans	De 35 à 44 ans	De 45 à 54 ans	De 55 à 64 ans	> 65 ans	TOTAL
Français	12,8	40,4	22,0	13,8	8,3	2,8	100
Italiens	7,4	25,0	25,0	27,9	13,2	1,5	100
Portugais	8,1	32,9	37,6	18,1	3,3	0,0	100
Yougoslaves	8,5	45,1	35,4	9,8	0,0	1,2	100
Maghrébins	7,4	48,7	30,5	10,7	2,3	0,3	100
Africains	12,3	71,9	12,3	1,8	1,8	0,0	100
TOTAL	8,7	42,8	30,0	13,7	4,0	0,7	100

* Mais il faut insister sur le fait que la connaissance des vagues d'entrées de chaque nationalité au niveau national permet de connaître le degré d'organisation de cette nationalité lors de l'introduction de l'enquêté. Il est en effet permis de penser que les conditions d'insertion ne sont pas les mêmes pour des primo-arrivants d'une nationalité anciennement implantée et pour ceux d'une nationalité nouvellement implantée.

Pourcentages en colonnes

NATIONALITE	< 25 ans	De 25 à 34 ans	De 35 à 44 ans	De 45 à 54 ans	De 55 à 64 ans	> 65 ans	TOTAL
Français	19,4	12,5	9,7	13,3	27,3	50,0	13,2
Italiens	6,9	4,8	6,9	16,8	27,3	16,7	8,3
Portugais	23,6	19,5	32,0	33,6	21,2	0,0	25,5
Yougoslaves	9,7	10,5	11,7	7,1	0,0	16,7	10,0
Maghrébins	30,6	41,1	36,8	28,3	21,2	16,7	36,2
Africains	9,7	11,6	2,8	0,9	3,0	0,0	6,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sur ce tableau il apparaît que les Français sont plus nombreux dans les tranches d'âge les plus jeunes (< 25 et 25-34 ans) que les étrangers et aussi relativement plus nombreux dans les tranches les plus âgées (> 55 ans). Seuls les Italiens ont une répartition proche de celle des Français. Le cas des Africains est particulier et tient à leur type de cycle d'émigration (cf. chapitre I, deuxième partie).

Toutes les autres nationalités sont concentrées entre 25 et 55 ans, soit l'âge de pleine activité professionnelle. Cette répartition par âge des Français et des étrangers dans notre échantillon, où, il faut le rappeler nous avons interrogé les chefs de ménages, montre que les Français qui vivent dans les mêmes quartiers que les étrangers sont généralement des jeunes couples (cas de Trappes) en transition vers un autre habitat lorsque leur situation professionnelle se sera améliorée ou des personnes âgées (XIXème et XXème arrondissements de Paris).

Cette différence de la structure par âge des Français et des étrangers est confirmée par une récente étude de l'I.N.S.E.E. où sont comparées les structures par âge des salariés français et étrangers.

REPARTITION DES SALARIES FRANCAIS ET ETRANGERS PAR TRANCHE D'AGE

Source :
INSEE, Exploitation des DAS
2460 de 1972

TRANCHES D'AGE	FRANCAIS	ETRANGERS
14 - 17 ans	2,3	1,0
18 - 20 ans	9,0	5,0
21 - 25 ans	17,8	13,7
26 - 30 ans	13,3	19,2
31 - 40 ans	20,4	30,5
41 - 50 ans	20,7	20,1
51 - 60 ans	12,2	7,9
61 - 65 ans	3,6	2,1
< 65 ans	0,7	0,5
ENSEMBLE	100,0	100,0

3. Le sexe

Tableau 5 : SEXE DE L'ENQUETE PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes		
	M	F	TOTAL
Français	89,0	11,0	100
Italiens	92,0	7,2	100
Portugais	95,7	4,3	100
Yougoslaves	89,0	11,0	100
Maghrébins	99,0	1,0	100
Africains	100,0	0,0	100
TOTAL	95,4	4,6	100

Les femmes enquêtées sont des femmes chefs de famille. Au total on en a eu 38 dans l'enquête sur 825, ce qui est bien trop faible pour être étudié en tant que tel.

4. La situation familiale

Tableau 6 : STATUT MATRIMONIAL PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes		
	Marié	Célibataire	TOTAL
Français	80,4	19,6	100
Italiens	84,1	15,9	100
Portugais	84,8	15,2	100
Yougoslaves	87,7	12,3	100
Maghrébins	81,1	18,9	100
Africains	59,6	40,4	100
TOTAL	81,3	18,9	100

La très forte proportion de célibataires parmi les Africains (40 %) s'explique par leur type de cycle d'émigration (cf. chapitre I, deuxième partie). Pour les étrangers, parmi les travailleurs mariés certains vivent avec leur famille, mais d'autres ont laissé au pays leurs enfants et parfois même leurs femmes et leurs enfants. Nous avons construit pour décrire ces situations une variable intitulée "statut civique et social" :

- 1 célibataire
- 2 marié, vit seul
- 3 marié, vit avec sa famille

Tableau 7 : STATUT CIVIQUE ET SOCIAL PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes			TOTAL
	Célibataire	Marié, vit seul	Marié, vit avec famille	
Français	19,6	0,9	79,4	100
Italiens	15,9	8,7	75,4	100
Portugais	15,2	22,4	62,4	100
Yougoslaves	12,3	9,9	77,8	100
Algériens	16,2	46,3	37,5	100
Marocains	24,3	37,8	37,8	100
Tunisiens	18,6	36,0	45,3	100
Africains	41,1	26,8	32,1	100
TOTAL	18,7	24,3	57,0	100

Ce sont, dans l'ordre décroissant, les Africains, les Algériens, les Marocains, les Tunisiens, puis les Portugais qui sont le plus souvent séparés de leur famille. On retrouve là les différents aspects de la politique française en matière d'immigration familiale qui tend à privilégier la fixation par l'introduction des familles de la population étrangère d'origine latine (portugaise) et à favoriser, par une faible entrée des familles maghrébines, la rotation de cette immigration. L'analyse des statistiques d'introduction des familles étrangères depuis 1964 établies par l'O.N.I. montre que l'introduction des familles portugaises est de loin la plus importante (entre 50 et 57 % de l'immigration familiale entre 1968 et 1972), alors que l'immigration des familles maghrébines reste faible avec, toutefois, un accroissement de l'immigration des familles marocaines et tunisiennes depuis 1970. Un récent rapport du CREDOC (1) remarquait que "alors que le cinquième des travailleurs entrés en France depuis 1972 était de nationalité algérienne, on ne comptait qu'un algérien sur 20 parmi les personnes entrées au titre de l'immigration familiale." Dans notre échantillon c'est, en effet, parmi les algériens que la proportion d'isolés mariés, vivant seuls est la plus importante. Il faut d'autre part souligner l'importance de cette variable. En effet de nombreux travaux permettent de penser que la situation familiale influence fortement le type de consommation dans le pays d'accueil, les isolés mariés ayant tendance à avoir une stratégie de dépense minimale.

(1) A. JOBERT : "L'insertion économique et sociale des étrangers en France (1974).

PERSONNES ENTREES EN FRANCE AU TITRE DE L'IMMIGRATION FAMILIALE 1964 - 1973

(Source : O.N.I.)

NATIONALITE	1964		1965		1966		1967		1968		1969		1970		1971		1972		1973	
		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%
Italiens	7 151	15,1	8 591	15,5	7 926	14,6	6 380	11,7	5 164	9,3	3 965	6,9	4 073	5,0	3 360	4,1	3 321	4,4	2 788	3,8
Espagnols	26 580	56,2	26 236	47,3	19 696	36,4	13 938	25,6	11 071	19,8	10 808	18,9	10 644	13,1	9 636	11,8	8 385	11,2	6 255	8,6
Marocains	1 406	3,0	2 364	4,3	2 750	5,1	3 241	5,9	4 514	8,1	4 296	7,5	5 925	7,3	6 939	8,5	9 041	12,1	12 075	16,6
Portugais	7 917	16,7	12 937	23,3	18 695	34,5	24 833	45,6	27 873	49,9	29 785	52,0	47 033	58,1	46 492	57,0	38 217	51,0	31 861	43,9
Tunisiens	1 329	2,8	2 263	4,1	1 737	3,2	2 012	3,7	2 665	4,8	2 944	5,1	3 731	4,6	3 962	4,9	4 223	5,6	4 763	6,6
Yougoslaves	542	1,1	756	1,9	1 017	1,9	1 371	2,5	1 652	3	1 988	3,5	2 703	3,3	2 617	3,2	2 374	3,2	2 523	3,5
Algériens											484	0,8	3 123	3,9	4 052	5,0	4 054	5,4	5 421	7,5
Turcs	2 021	4,3	1 998	3,6	2 105	3,9	2 417	4,4	2 521	4,5	265	0,5	359	0,4	763	0,9	1 169	1,6	2 732	3,8
Autres											2 798	4,9	3 361	4,2	3 675	4,5	4 271	5,7	3 944	5,4
TOTAL	47 293	100	55 429	100	54 145	100	54 479	100	55 812	100	57 333	100	80 952	100	81 496	100	74 955	100	72 642	100

5. Nombre de personnes dans le logement

Tableau 8 : NOMBRE DE PERSONNES DE LA FAMILLE PRESENTES DANS LE LOGEMENT (y compris le chef de famille) PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes				TOTAL
	1	2	3	4 et plus	
Français	17,4	27,5	37,6	17,4	100
Italiens	21,7	20,3	46,4	11,6	100
Portugais	37,1	11,4	31,0	20,5	100
Yougoslaves	23,2	36,6	35,4	4,9	100
Maghrébins	59,1	6,4	11,1	23,5	100
Africains	68,4	5,3	19,3	7,0	100
TOTAL	41,9	14,5	25,6	17,9	100

On retrouve dans la forte proportion d'une personne présente dans le logement chez les maghrébins et les africains la forte proportion d'isolés vue précédemment.

Tableau 9 : NOMBRE DE PERSONNES TOTALES DANS LE LOGEMENT PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes				TOTAL
	1	2 ou 3	4, 5, 6	Plus de 6	
Français	13,8	49,5	32,1	4,6	100
Italiens	11,6	44,9	40,6	2,9	100
Portugais	28,1	34,3	31,9	5,7	100
Yougoslaves	23,2	62,2	14,6	0,0	100
Maghrébins	22,5	30,5	28,2	18,8	100
Africains	5,3	43,9	12,3	38,6	100
TOTAL	20,7	39,3	28,2	11,8	100

Etant donné la forte proportion d'africains vivant en foyers insalubres composés de dortoirs, ils sont nombreux à être plus de six personnes par logement. D'autre part, ce même pourcentage élevé chez les maghrébins est à rapprocher du logement en meublé et du type de lien familial (logement partagé avec la famille élargie aux frères, cousins) existant dans cette ethnie.

6. Conditions d'arrivée en France

Tableau 10 : DEPART DU PAYS, ISOLES OU NON, PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes				TOTAL
	Seul	Avec femme	Avec parents	Avec amis	
Italiens	58,0	11,6	27,5	2,9	100
Portugais	62,2	8,1	12,9	16,7	100
Yougoslaves	75,3	17,3	2,5	4,9	100
Maghrébins	85,8	1,1	6,0	7,1	100
Africains	83,0	3,8	0,0	13,2	100
TOTAL	74,5	6,3	9,4	9,8	100

Quelle que soit leur nationalité, la plupart des migrants sont arrivés seuls (rejoints plus ou moins vite par leur famille). Les raisons invoquées pour le non accompagnement de la femme ou des enfants comportent peu de réponses.

Ce sont en premier les difficultés de trouver un logement, en second, des raisons d'ordre psychologiques (crainte de ne pouvoir s'habituer), en troisième, des raisons d'ordre économique (coût de la vie ou coût du transport).

7. Statut juridique

Obtention de la carte de séjour et type de carte de séjour.

Tableau 11 : OBTENTION DE LA CARTE DE SEJOUR PAR NATIONALITE % lignes

NATIONALITE	Introduction régulière	Régularisation	TOTAL
Italiens	97,0	3,0	100
Portugais	22,5	77,5	100
Yougoslaves	18,4	81,6	100
Algériens	50,4	47,3	100
Marocains	56,8	43,2	100
Tunisiens	39,5	60,5	100
Africains	40,0	60,0	100
TOTAL	41,5	58,0	100

Tableau 12 : TYPE D'INTRODUCTION EN FRANCE PAR ANNEE D'ARRIVEE

% lignes

ANNEE D'ARRIVEE	Introduction régulière	Régularisation	TOTAL
Avant 1965	54,5	44,1	100
De 1965 à 1969	32,0	68,0	100
De 1970 à 1975	38,3	61,7	100
TOTAL	41,1	58,4	100

Tableau 13 : NATURE DE LA CARTE DE SEJOUR PAR NATIONALITE

% lignes

NATIONALITE	Résident temporaire : 3 mois à 1 an	Résident ordinaire 1 à 3 ans	Résident privilégié	Pas de carte de séjour (Africain, Algérien)	TOTAL
Italiens	0,0	1,4	98,6	0,0	100
Portugais	2,9	71,0	25,2	1,0	100
Yougoslaves	4,9	87,8	7,3	0,0	100
Algériens	0,7	19,9	39,0	40,4	100
Marocains	10,7	49,3	40,0	0,0	100
Tunisiens	3,5	76,7	19,8	0,0	100
Africains	0,0	2,0	0,0	98,0	100
TOTAL	3,1	49,7	32,0	15,2	100

Tableau 14 : TYPE DE CARTE DE SEJOUR PAR ANNEE D'ARRIVEE

% lignes

ANNEE D'ARRIVEE	Résident temporaire	Résident ordinaire	Résident privilégié	Pas de carte de séjour	TOTAL
Avant 1965	0,0	21,2	61,1	17,7	100
De 1965 à 1969	2,5	59,9	24,9	12,6	100
De 1970 à 1975	6,9	68,3	8,9	15,8	100
TOTAL	3,0	49,9	31,9	15,2	100

On constate que les Portugais, dont nous avons vu que la majeure partie était arrivée entre 1965 et 1969 sont les plus nombreux à être entrés clandestinement et s'être faits régulariser après. En effet, nous avons rappelé, dans la pre-

mière partie que 1965-1969 était la période de la politique d'immigration la plus laxiste ce qui est reflété par le fort pourcentage de régularisation (68 %) parmi les enquêtés entrés entre 1965 et 1969. Le fort pourcentage d'introductions régulières parmi les travailleurs marocains semble indiquer que cette immigration est très organisée, les grandes entreprises recrutant directement sur place leurs travailleurs (cf. cas des Marocains des Houillères du Nord). L'immigration algérienne est marquée par le statut juridique particulier fait à cette nationalité : les immigrés les plus anciens jouissaient de la libre circulation, les plus récents sont porteurs de la carte O.N.A.M.O. Notre découpage des années d'arrivée ne nous permet pas de percevoir l'effet de la circulaire FONTANET 1973 (après les mesures GORSE), de toute façon la majeure partie de notre échantillon ayant émigré avant 1970 (71,5 %) cet effet aurait été peu significatif.

Il faut rappeler que : (cf. décret du 21 novembre 1975, en annexe)

- La carte de séjour temporaire est valable 1 an et peut être renouvelée (généralement une fois) ; ceux qui possèdent une telle carte sont donc essentiellement des primo-arrivants, assez peu représentés dans notre échantillon.
- La carte de résident ordinaire est généralement obtenue au renouvellement de la carte de résident temporaire. Elle est valable 3 ans et renouvelable.
- La carte de résident privilégié n'est obtenue que sur la demande de l'étranger et s'il remplit un certain nombre de conditions : être entré en France avant l'âge de 35 ans et avoir résidé en France pendant au moins 3 ans sans interruption, ou pendant un an pour les étrangers mariés à une Française, ou avoir combattu dans l'armée française*.

La carte de résident privilégié est généralement assez difficile à obtenir car elle permet d'obtenir une carte de travail ordinaire à validité permanente qui permet au travailleur d'exercer sa profession dans toutes les régions de France sans limitation de durée.

Aussi il est permis de penser que les taux relativement élevés de travailleurs possesseurs de la carte de résident privilégié sont sujets à caution, des erreurs ayant pu se glisser dans la compréhension de la question qui ne fut peut-être pas suffisamment expliquée aux enquêteurs. (De même les chiffres relatifs aux algériens qui ont un statut spécial sont suspects).

En tout état de cause, étant donné l'ancienneté du séjour en France de notre échantillon (moins de 10 ans), la majeure partie possède une carte de résident ordinaire.

* Ce taux relativement important de marocains porteurs d'une carte de résident privilégié pourrait aussi s'expliquer par la présence des marocains dans l'armée française.

III - L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Il est déjà bien connu que la main-d'oeuvre immigrée occupe les emplois les plus déqualifiés et qui sont délaissés par les Français pour des postes plus qualifiés.

Au niveau de notre enquête nous abordons les problèmes suivants :

- Quels sont les postes de travail occupés par la main-d'oeuvre immigrée : dans quel type d'entreprise, quel secteur d'emploi, avec quelle qualification ?
- En quoi la possession d'un métier avant le départ ou la connaissance du travail industriel dans le pays d'origine a-t-elle influencé l'insertion professionnelle dans le pays d'accueil ?
- Quelles sont les conditions de travail de la main-d'oeuvre immigrée aux postes qu'elle occupe : salaires, horaires de travail, moyens de transport, conditions de travail, mobilité professionnelle, taux de chômage, syndicalisation ?

Tous ces aspects seront étudiés pour chaque groupe national, on étudiera s'il y a des métiers spécifiques à chaque ethnie, et aussi l'influence de l'ancienneté de l'immigration sur l'insertion professionnelle.

1. Quels emplois occupent les travailleurs étrangers ?

1.1. Le secteur d'emploi

Les principaux secteurs d'emploi où l'on trouve les immigrés étant le bâtiment et l'industrie, on a effectué des regroupements dans les autres secteurs.

Question initiale :

SECTEUR D'EMPLOI	EFFECTIF OBSERVE	REGROUPEMENT
Agriculture	7	} <u>Artisanat</u>
Artisanat	57	
Bâtiment	321	Bâtiment
Industries	248	Industries
Transports	38	} Services
Commerce	39	
Hôtellerie et services	53	
Administration publique	17	
Autres secteurs	15	Autres secteurs
Sans réponse	7	Sans réponse

Tableau 15 : SECTEUR D'EMPLOI PAR NATIONALITE

% lignes

NATIONALITE	Agriculture Artisanat	Bâtiment	Industries	Services, Ad- ministration	Autres	TOTAL
Français	5,5	16,5	41,3	34,9	1,8	100
Italiens	5,8	<u>58,0</u>	20,3	14,5	1,4	100
Portugais	2,4	<u>71,3</u>	14,8	11,0	0,5	100
Yougoslaves	<u>52,5</u>	16,3	25,0	6,3	0,0	100
Algériens	2,9	<u>37,5</u>	28,7	21,3	9,6	100
Marocains	2,7	30,7	<u>41,3</u>	9,3	16,0	100
Tunisiens	1,2	27,4	<u>38,1</u>	22,6	10,7	100
Africains	0,0	7,1	<u>64,3</u>	28,6	0,0	100
TOTAL	7,8	39,2	30,3	18,0	4,6	100
(Total Maghrébins)	(2,4)	(32,9)	(34,6)	(18,6)	(11,5)	(100)
Total étrangers	8,2	42,7	28,6	15,4	5,1	100

% colonnes

NATIONALITE	Agriculture Artisanat	Bâtiment	Industries	Services, Ad- ministration	Autres	TOTAL
Français	9,4	5,6	18,1	25,9	5,3	13,3
Italiens	6,3	<u>12,5</u>	5,6	6,8	2,6	8,4
Portugais	7,8	<u>46,4</u>	12,5	15,6	2,6	25,6
Yougoslaves	<u>65,6</u>	4,0	8,1	3,4	0,0	9,8
Algériens	6,3	<u>15,9</u>	15,7	19,7	34,2	16,6
Marocains	3,1	7,2	12,5	4,8	31,6	9,2
Tunisiens	1,6	7,2	12,9	12,9	23,7	10,3
Africains	0,0	1,2	14,5	10,9	0,0	6,8
TOTAL	100	100	100	100	100	100

L'examen de la répartition des nationalités par secteur fait apparaître certaines spécialisations par secteur : le Bâtiment regroupe une très forte proportion de Portugais et d'Italiens et une assez forte proportion d'Algériens. Par contre les Marocains, Tunisiens, Yougoslaves, Africains y sont relativement peu représentés et sont plus nombreux dans l'industrie. L'importance des travailleurs du Bâtiment parmi les travailleurs migrants est une des caractéristiques de la Région Parisienne, puisque d'après une enquête effectuée par l'I.N.S.E.E. en 1973,

le Bâtiment-Travaux Publics occupait 45,9 % des salariés étrangers de la région. Il semble que les Marocains et Tunisiens, dont l'immigration est plus récente et plus réglementée, se portent plus vers l'industrie et sont même probablement recrutés sur place, ou par demande de contingents anonymes à l'O.N.I. L'examen de l'insertion par type d'entreprise permettra d'infirmier ou de confirmer cette hypothèse.

D'autre part notre échantillon de Yougoslaves ayant été principalement recruté dans les XIXème et XXème arrondissements où l'on trouve de nombreux ateliers de confection plus ou moins légaux, une majorité de Yougoslaves travaillent dans ce secteur, mais l'on retrouve comme dans d'autres enquêtes, une forte minorité de Yougoslaves dans l'industrie (probablement automobile).

L'analyse de la décomposition par aire des secteurs d'emploi confirme cette relative importance de l'artisanat à Paris.

Tableau 16 : SECTEUR D'EMPLOI PAR AIRE

AIRE						% lignes
	Agriculture Artisanat	Bâtiment	Industries	Services, Ad- ministration	Autres	TOTAL
Paris	11,5	35,3	31,3	19,6	2,3	100
Vitry	2,9	43,5	24,2	18,4	11,1	100
Trappes	2,8	46,1	36,2	12,1	2,8	100
TOTAL	7,8	39,2	30,3	18,0	4,6	100

Par contre le Bâtiment est plus important en banlieue, en particulier à Trappes où les immigrés construisent la Ville Nouvelle. On retrouve là des résultats proches de ceux de J.P. BUTAUD, qui estimait à 48,4 % les travailleurs étrangers résidant en grande banlieue qui travaillaient dans le Bâtiment.

Près de 20 % de notre échantillon est employé dans les services et les administrations. Cette relative importance du secteur tertiaire est-il un indice d'une meilleure qualification de la main-d'oeuvre immigrée ou plus simplement la marque que même dans le secteur tertiaire il existe des emplois déqualifiés en particulier de manoeuvres qui sont occupés par les étrangers ?

1.2. La qualification

A partir d'une classification socio-professionnelle en 15 postes nous avons construit, d'après les effectifs observés, une classification en 6 postes.

Question initiale : Quel emploi occupez-vous ?

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES	EFFECTIF OBSERVE	REGROUPEMENT
Agriculteurs exploitants	1	
Salariés agricoles	0	
Patrons de l'industrie et du commerce	0	
Professions libérales et cadres supérieurs	0	
Cadres moyens	5	} Cadres, employés, contremaîtres
Employés de bureau	5	
Employés de commerce	12	
Contremaîtres	17	
Ouvriers qualifiés	226	O.Q.
Ouvriers spécialisés	284	O.S.
Manoeuvres	141	Manoeuvres
Autres ouvriers	19	} Autres ouvriers, personnels de service
Personnels de service	51	
Autres catégories	14	Autres + agriculteurs
Personnes non actives	4	
Sans réponse	46	

Notre échantillon compte 54,7 % d'ouvriers spécialisés ou manoeuvres parmi les enquêtés étrangers, alors que cette proportion n'atteint que 34 % parmi les Français. Cette différence est encore plus significative lorsque l'on fait l'analyse par nationalité.

Voir tableau 17 page suivante.

Tableau 17 : CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes					TOTAL
	Employés, Cadres	O.Q.	O.S. et manoeuvres	Pers. serv. + autres ouvriers	Autres	
Français	12,4	32,0	34,0	18,6	3,0	100
Italiens	12,5	45,3	40,6	1,6	0,0	100
Portugais	2,5	27,5	63,5	5,0	1,5	100
Yougoslaves	8,9	43,0	40,5	7,6	0,0	100
Algériens	3,9	28,7	53,5	9,3	4,6	100
Marocains	1,4	24,3	65,7	7,1	1,5	100
Tunisiens	0,0	19,0	70,9	10,1	0,0	100
Africains	1,8	14,0	63,1	17,5	3,6	100
TOTAL	3,7	27,2	54,7	7,2	1,6	100
Ensemble des Maghrébins	2,2	24,8	61,5	9,0	2,5	100
Ensemble des étrangers	4,0	28,7	57,8	7,7	1,8	100

Les Italiens se différencient nettement du reste des étrangers par le nombre important d'ouvriers qualifiés (45,3 %).

Etant donné leur forte insertion dans le bâtiment, il est probable qu'on les retrouve principalement à des postes de maîtrise dans ce secteur ayant sous leurs ordres les autres nationalités immigrées.

Les Portugais sont, dans l'ensemble, plus qualifiés que les Maghrébins, à l'exception des Algériens. Notre échantillon d'Algériens ayant une assez grande ancienneté en France (10 à 15 ans), cela induirait une influence de l'ancienneté sur la qualification que confirme la qualification des Italiens, d'insertion plus ancienne.

Tableau 18 : CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE PAR ANNEE D'ARRIVEE

ANNEE D'ARRIVEE	% lignes					
	Employés, Cadres	O.Q.	O.S. et manoeuvres	Pers. serv. + autres ouvriers	Autres	TOTAL
Avant 1965	4,2	35,3	50,7	7,4	2,3	100
De 1965 à 1969	3,8	25,6	60,5	7,5	2,6	100
De 1970 à 1975	3,6	26,4	61,1	8,3	0,5	100
TOTAL	3,9	28,4	57,6	7,7	1,9	100

On trouve effectivement plus d'ouvriers qualifiés parmi ceux entrés avant 1965, ce qui concerne essentiellement les Italiens et les Algériens, mais la différence n'est plus sensible entre ceux entrés entre 1965 et 1969 et entre 1970 et 1975. Ce n'est donc qu'au-delà de 10 ans que l'ancienneté aurait une influence sur la qualification. Dans notre échantillon, les Portugais, les Tunisiens et les Marocains sont d'ancienneté à peu près équivalente (la majorité introduits en France entre 1965 et 1969), ce qui conduit à penser que les Portugais se qualifient plus facilement que les Maghrébins (à ancienneté d'introduction en France égale). Ainsi le facteur ethnique paraît de première importance dans l'insertion professionnelle.

Le secteur d'emploi est moins lié à la qualification des enquêtés.

Tableau 19 : CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE PAR SECTEUR D'EMPLOI

SECTEUR	% lignes							
	Cadres, employés, contremaîtres	O.Q.	O.S.	Manoeuvres	Autres, personnel service	Autres catégo- ries	TOTAL	O.S. + Manoeuvres
Artisanat	9,8	50,8	29,5	8,2	1,6	0,0	100	37,7
Bâtiment	3,5	33,7	35,3	25,6	1,6	0,3	100	60,9
Industries	3,0	28,3	51,1	14,2	2,6	0,9	100	65,3
Services, ad- ministration	10,3	12,7	12,7	15,9	39,7	8,7	100	28,6
Autres	2,7	18,9	54,1	8,1	16,2	0,0	100	62,2
TOTAL	4,9	29,3	36,8	18,3	8,8	1,8	100	55,1

Tableau 19 : CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE PAR SECTEUR D'EMPLOI (suite)

SECTEUR	% colonnes						
	Cadres, employés, C.maîtres	O.Q.	O.S.	Manoeuvres	Autres, personnel service	Autres catégories	TOTAL
Agriculture, artisanat	15,8	13,8	6,4	3,5	1,5	0,0	7,9
Bâtiment, travaux publics	28,9	46,7	38,9	56,7	7,4	7,1	40,6
Industries	18,4	29,3	42,0	23,4	8,8	14,3	30,3
Services, administration	34,2	7,1	5,7	14,2	73,5	78,6	16,4
Autres	2,6	3,1	7,1	2,1	8,8	0,0	4,8
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100

La différenciation sectorielle n'apparaît clairement que lorsque l'on distingue ouvriers spécialisés et manoeuvres. Les manoeuvres sont plus nombreux dans le bâtiment, alors que ce sont les ouvriers spécialisés qui sont majoritaires dans l'industrie. Mais on peut se demander si cela doit être attribué à une meilleure qualification des ouvriers de l'industrie ou à la classification imprécise des travailleurs du bâtiment. Globalement le Bâtiment - Travaux Publics regroupent près de 61 % de travailleurs non qualifiés et le secteur industriel plus de 65 %.

La répartition par qualification des travailleurs du secteur tertiaire (services, administration) montre que si, certes, on y trouve une relativement forte proportion d'employés (10,3 %), la majorité est employée soit comme personnel de service, soit comme manoeuvre ou ouvrier spécialisé. La catégorie personnel de service est particulièrement forte dans ce secteur, car elle en est une de ses spécificités, mais cette catégorie est aussi déqualifiée que celle d'ouvriers spécialisés ou manoeuvres. On peut citer pour mémoire, la forte proportion de travailleurs africains employés comme éboueurs dans les services de nettoyage de la ville de Paris.

Enfin, si l'on considère leur répartition par type d'entreprise les travailleurs étrangers travaillent presque également dans des entreprises de moins de cent et plus de cent salariés, près du quart travaillant dans des entreprises de plus de 500 salariés.

Tableau 20 : NOMBRE DE TRAVAILLEURS DANS L'ENTREPRISE PAR AIRE

AIRE	Moins de 100	De 100 à 500	Plus de 500	TOTAL	% lignes
					Plus de 100 salariés
Paris	55,1	22,1	22,8	100	44,9
Vitry	52,8	28,7	18,5	100	47,2
Trappes	38,3	30,5	31,3	100	61,8
TOTAL	51,7	25,2	23,1	100	48,3

Comme nous avons observé une forte proportion d'artisans à Paris, on retrouve un nombre important travaillant dans de petites entreprises.

A l'autre extrême, la forte organisation du marché du travail à Trappes apparaît à travers le nombre de ceux travaillant dans de très grosses entreprises (Fiat - Unic sur la zone industrielle, logements pour Renault attribués par le 1 %).

Tableau 21 : NOMBRE DE TRAVAILLEURS DANS L'ENTREPRISE PAR SECTEUR

SECTEUR D'EMPLOI	Moins de 100	De 100 à 500	Plus de 500	TOTAL	% lignes
					Plus de 100 salariés
Agriculteur, artisanat	88,7	3,2	8,1	100	11,3
Bâtiment	51,0	35,1	13,9	100	49,0
Industries	36,9	23,7	39,4	100	63,1
Services, admi- nistration	62,7	19,4	17,9	100	37,3
Autres	47,2	16,7	36,1	100	52,8
TOTAL	51,5	25,2	23,3	100	48,5

C'est surtout dans l'industrie que se trouvent les grosses entreprises (secteur automobile essentiellement).

Mais on en trouve aussi parmi les entreprises du bâtiment (entre autres, dans les entreprises qui participent à la construction de la Ville Nouvelle).

Tableau 22 : NOMBRE DE TRAVAILLEURS DANS L'ENTREPRISE PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes			
	Moins de 100	De 100 à 500	Plus de 500	TOTAL
Français	53,8	26,0	20,2	100
Italiens	55,4	35,4	9,2	100
Portugais	49,2	33,9	16,9	100
Yougoslaves	62,5	13,8	23,8	100
Algériens	55,5	25,8	18,8	100
Marocains	52,9	13,2	<u>33,8</u>	100
Tunisiens	51,9	14,8	<u>33,3</u>	100
Africains	26,3	28,1	45,6	100
TOTAL	51,7	25,2	23,1	100

Il semble que les nationalités arrivées plus récemment (Marocains, Tunisiens, Africains) sont plus nombreux dans les grosses entreprises de même qu'ils étaient plus nombreux dans l'industrie ; les grosses entreprises y font plus fréquemment appel : immigration plus organisée.

Cette répartition reflète la répartition sectorielle ; nombreux dans l'artisanat, les Yougoslaves sont aussi nombreux dans les petites entreprises alors que les Africains se retrouvent majoritairement dans les grosses entreprises et les administrations.

Les travailleurs étrangers de notre échantillon sont employés en majorité dans le Bâtiment et l'Industrie avec une certaine spécialisation selon les nationalités. Ils y occupent, en grande partie, des emplois peu qualifiés d'ouvriers spécialisés et de manoeuvres ou de personnel de service. Cette déqualification est sensible lorsqu'on la compare à la qualification des Français, et n'est pas uniforme pour toutes les nationalités ; l'année d'arrivée en France et l'origine ethnique des enquêtés ont une influence sensible sur leur insertion professionnelle, cette dernière caractéristique ayant même tendance à l'emporter sur la première.

Ces caractéristiques de notre échantillon reflètent assez bien la réalité régionale et nationale qui apparaît à travers les statistiques du Ministère du Travail ou de l'I.N.S.E.E.

REPARTITION DES SALAIRES ETRANGERS DANS LA REGION PARISIENNE SELON LEUR QUALIFICATION

	Manoeuvres	O.S.	O.Q.	Employés Cadres	TOTAL	Sous-total manoeuvres + O.S.
Région Parisienne	15,9	42,6	29,6	11,9	100	58,5

Source : Ministère du Travail (enquête 1973)

REPARTITION COMPAREE DES OUVRIERS FRANCAIS ET ETRANGERS PAR SOUS CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

C.S.P.	FRANCAIS	ETRANGERS
Contremaîtres	7,0	2,5
Ouvriers qualifiés	41,7	34,7
Ouvriers spécialisés	34,3	41,5
Manoeuvres	10,0	18,5
(O.S. + manoeuvres)	(44,3)	(59,0)
Apprentis et jeunes ouvriers	5,9	1,7
Autres	1,1	1,1
ENSEMBLE	100	100

Source : I.N.S.E.E. : enquête sur la structure des salaires 1972, parue dans Economie et Statistique, septembre 1975.

2. L'insertion professionnelle des femmes

Cette question ne concerne, pour les étrangers, que ceux qui vivent en France avec leur femme et éventuellement leur famille (cf. chapitre caractéristiques personnelles) soit globalement 57 % des enquêtés, mais moins encore pour certaines nationalités, notamment maghrébines.

Tableau 23 : CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES FEMMES PAR NATIONALITE

NATIONALITE	Cadres, Employées	Ouvrières	Personnel service	Autres	Inactives	TOTAL
Françaises	28,2	12,9	20,0	2,4*	36,5	100
Italiennes	9,6	28,8	1,9	5,8*	53,8	100
Portugaises	2,4	12,0	43,2	1,6*	<u>40,8</u>	100
Yougoslaves	0,0	29,1	12,7	3,6*	54,5	100
Maghrébines	3,1	0,0	3,1	1,6*	<u>92,2</u>	100
Africaines	0,0	0,0	11,8*	0,0*	88,2	100
TOTAL	7,8	12,3	18,4	2,4	59,2	100

% lignes

C'est chez les Maghrébins que l'on trouve le taux d'activité des femmes le plus faible, alors qu'il est le plus élevé chez les femmes portugaises qui sont principalement occupées en tant que femmes de ménage. Le taux d'activité des françaises est plus élevé que la moyenne nationale. A l'exception de celui des femmes maghrébines qu'il faut analyser en tant que spécificité culturelle, le taux d'activité des femmes est assez élevé (de 45 à plus de 60 %). Les femmes étrangères sont principalement employées comme personnel de service ou comme ouvrières avec une différenciation nette suivant les nationalités. Il semble que la forte proportion de Yougoslaves ouvrières tient à leur implantation dans les ateliers de confection du XXème arrondissement. Ce taux d'activité élevé des femmes yougoslaves et leur connaissance du travail industriel (ou artisanal) est une des caractéristiques des Yougoslaves. D'autre part, la différenciation françaises - étrangères apparaît clairement à travers l'analyse des pourcentages colonnes.

Tableau 24 : CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES FEMMES PAR NATIONALITE (suite du 23)

NATIONALITE	% colonnes					
	Cadres, Employées	Ouvrières	Personnel service	Autres	Inactives	TOTAL
Françaises	<u>66,7</u>	19,3	20,0	18,2	11,3	18,4
Italiennes	13,9	26,3	1,2	27,3	10,2	11,2
Portugaises	8,3	26,3	<u>63,5</u>	18,2	18,6	27,0
Yougoslaves	0,0	<u>28,1</u>	8,2	18,2	10,9	11,9
Maghrébines	11,1	0,0	4,7	18,2	<u>43,4</u>	27,9
Africaines	0,0	0,0	2,4	0,0	5,5	3,7
TOTAL	100	100	100	100	100	100

66 % des employées sont des Françaises alors que les Françaises sont minoritaires parmi les ouvrières. Ceci conduit à certaines réflexions concernant la comparaison du groupe français et le reste de l'échantillon, notre groupe témoin ayant été, rappelons le, principalement choisi suivant des critères d'aires.

Les ménages français sont, dans leur majorité, jeunes (moins de 35 ans), occupant des postes d'employées pour les femmes, d'ouvriers qualifiés ou de techniciens pour les hommes. Cette population est assez proche de celle que l'on trouve en H.L.M.

Tableau 25 : CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES FEMMES PAR AIRE

AIRE	% lignes					
	Cadres Employées	Ouvrières	Personnel service	Autres	Inactives	TOTAL
Paris	8,1	12,3	19,7	2,8	57,0	100
Vitry	3,1	15,5	14,0	2,3	65,1	100
Trappes	<u>18,0</u>	4,0	22,0	0,0	56,0	100
TOTAL	7,8	12,3	18,4	2,4	59,2	100

La répartition de l'emploi des femmes par aire reflète les possibilités d'emplois féminins sur ces aires (plus d'ouvrières à Vitry où existent de nombreuses industries).

A la lumière des interviews, il n'est pas certain que le taux d'activité ne pourrait pas être plus élevé si les possibilités d'emploi et de garde d'enfants existaient (en particulier à Trappes).

3. L'accès à l'emploi

Deux types de critères paraissent déterminer le mode d'accès à l'emploi : le type d'emploi (secteur, C.S.P.) éventuellement occupé dans le pays d'origine et le mode d'obtention de l'emploi. Ce dernier est aussi un indice du degré d'organisation du marché du travail en ce qui concerne les étrangers.

- Secteur d'emploi dans le pays d'origine

La majorité des enquêtés sont d'origine rurale et une faible minorité connaissait le travail industriel. Cette répartition reflète le type de développement économique des pays d'origine avec la prédominance de l'agriculture, un secteur tertiaire pléthorique et un chômage important.

Tableau 26 : SECTEUR D'EMPLOI DANS LE PAYS

SECTEUR	EFFECTIF	%
Agriculture	211	36,31
Artisanat	70	12,04
Bâtiment	109	18,76
Industries	71	12,22
Transport, administration	52	8,95
Commerce, hôtellerie	68	11,70
TOTAL	581	100

Voir tableau sur le secteur d'emploi en France selon le secteur d'emploi dans le pays page suivante.

Tableau 27 : SECTEUR D'EMPLOI EN FRANCE SELON LE SECTEUR D'EMPLOI DANS LE PAYS

% lignes

SECTEUR D'EMPLOI DANS LE PAYS \ SECTEUR ACTUEL	Artisanat 1	Bâtiment 2	Industries 3	Service, Administ. 4	Autres secteurs 5	TOTAL
Agriculture	3,3	<u>44,8</u>	31,4	16,7	3,8	100
Artisanat	<u>57,4</u>	11,8	14,7	14,7	1,5	100
Bâtiment	0,9	<u>81,7</u>	12,8	2,8	1,8	100
Industries	2,8	36,6	<u>56,4</u>	4,2	-	100
Transports, administration	5,8	32,7	34,6	19,2	7,7	100
Commerce, hôtellerie	-	35,8	25,4	29,9	8,9	100
TOTAL	8,7	39,2	39,3	18,0	4,7	100

% colonnes

SECTEUR D'EMPLOI DANS LE PAYS \ SECTEUR ACTUEL	Artisanat 1	Bâtiment 2	Industries 3	Service, Administ. 4	Autres secteurs 5	TOTAL
Agriculture	13,5	<u>35,9</u>	<u>39,5</u>	<u>43,2</u>	34,8	36,2
Artisanat	<u>75,0</u>	3,1	6,0	12,3	4,3	12,1
Bâtiment	1,9	<u>34,0</u>	8,4	3,7	8,7	18,8
Industries	3,8	9,9	<u>24,0</u>	3,7	-	12,3
Transports, administration	5,8	6,5	10,8	12,3	17,4	8,9
Commerce, hôtellerie	-	9,2	10,2	<u>24,7</u>	26,1	11,7
TOTAL	100	100	100	100	100	100

Les travailleurs de l'agriculture sans qualification particulière sont absorbés principalement par le bâtiment et dans une plus faible part par l'industrie. Il est à noter que les artisans qui avaient une certaine qualification se retrouvent majoritairement dans ce secteur, alors que ceux du secteur tertiaire (120) qui y étaient probablement employés, sont ouvriers du Bâtiment - Travaux Publics ou de l'industrie. Ainsi quels que soient leurs secteurs d'origine, les travailleurs étrangers font, en France, l'apprentissage du travail industriel ou du bâtiment à une faible minorité près.

Tableau 28 : C.S.P. ACTUELLE SELON LA C.S.P. DANS LE PAYS

C.S.P.							% lignes
	Cadres, employés, C.maîtres	O.Q.	O.S.	Manoeuvres	Autres, personnel service	Autres catégories	TOTAL
Apprenti	0,0	36,4*	40,9*	22,7*	0,0	0,0	100
Manoeuvre	4,4	19,6	37,3	29,7	7,6	1,3	100
Ouvrier spécialisé	1,3	29,5	51,3	10,3	6,4	1,3	100
Ouvrier qualifié	5,3	60,5	27,6	3,9	2,6	0,0	100
Employé	4,2	18,1	<u>43,1</u>	<u>29,2</u>	4,2	1,4	100
Cadre	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
TOTAL	3,7	30,1	39,2	20,6	5,4	1,9	100

% colonnes	
C.S.P.	%
Apprenti	5,4
Manoeuvre	38,7
Ouvrier spécialisé	19,1
Ouvrier qualifié	18,6
Employé	17,6
Cadre	0,5
TOTAL	100

L'interprétation de ce tableau doit être faite avec précaution, les nomenclatures n'étant probablement pas identiques dans les deux pays. Il semble que l'on puisse toutefois noter la déqualification des employés provenant probablement du changement de secteur (72 % sont ouvriers spécialisés ou manoeuvres) et une certaine déqualification des ouvriers qualifiés (30 % sont ouvriers spécialisés ou manoeuvres).

- Moyen de découverte de l'emploi

On peut estimer qu'il existe globalement deux marchés de l'emploi : l'un réglementé qui passe à travers l'agence pour l'emploi, ou les annonces de journaux, l'autre parallèle à travers les demandes directes ou les amis.

Tableau 29 : MOYEN DE DECOUVERTE DE L'EMPLOI PAR NATIONALITE

% lignes

NATIONALITE	Bureau officiel	Annonces	Sous-total officiel	Demande Directe	Amis, parents, nationaux	Sous-total parallèle	Autres	TOTAL
Français	12,9	24,8	<u>37,7</u>	26,6	29,3	53,9	6,4	100
Italiens	3,0	9,1	12,1	13,6	59,7	73,3	4,5	100
Portugais	5,9	8,4	14,3	44,3	40,4	84,7	1,0	100
Yougoslaves	15,4	15,4	30,8	46,2	20,5	66,7	2,6	100
Maghrébins	10,9	11,6	22,5	<u>66,1</u>	9,9	76,0	1,4	100
Africains	24,5	21,1	<u>45,6</u>	24,6	26,3	50,9	3,5	100
TOTAL	10,7	13,4	24,1	46,1	27,4	73,5	2,5	100

Le canal officiel, est dans l'ensemble, peu utilisé y compris par les Français. Ceux qui l'utilisent le plus sont les Africains, les Yougoslaves et les Français. Il semble que pour les deux premières nationalités, il faille rapprocher ces résultats du type d'entreprise dans lequel travaillent ces populations : les Africains étaient très nombreux dans les administrations et chez les Yougoslaves une forte minorité travaillait dans des entreprises de plus de 500 salariés. Ce sont principalement ces entreprises qui font appel au marché organisé du travail à travers l'agence pour l'emploi ou l'O.N.I. Le nombre relativement peu important de Français utilisant le canal officiel peut être rapproché du type de couche abordé ici. On peut faire l'hypothèse que l'utilisation de ce canal augmente lorsque l'on s'élève dans la hiérarchie professionnelle, or on ne compte, dans notre échantillon, que 32 % d'ouvriers qualifiés parmi les Français et 12 % de cadres employés parmi lesquels de nombreux employés.

Les différentes nationalités étrangères font appel majoritairement au marché parallèle soit surtout à la demande directe (Maghrébins), soit surtout aux amis (Italiens), bien que les Italiens soient plus qualifiés que la moyenne des étrangers. Cela vient probablement de leur forte implantation dans le secteur du Bâtiment- Travaux Publics.

Ainsi, il existerait plusieurs déterminants du mode d'obtention de l'emploi : la qualification professionnelle et l'implantation d'une nationalité dans un secteur. L'importance de l'appel au marché de l'emploi parallèle et particulièrement à la demande directe apparaît comme un indice de la déqualification des travailleurs migrants (Maghrébins : demande directe = 66 %), et de la relativement faible qualification des Français de notre échantillon. Mais d'autre part, le type d'entreprise aurait une influence non négligeable, les administrations ou les très grosses entreprises utilisant le canal officiel (Africains : 45 % d'appels au marché officiel), ce qui confirme la répartition selon l'année d'arrivée.

Tableau 30 : MOYEN DE DECOUVERTE DE L'EMPLOI PAR ANNEE D'ARRIVEE EN FRANCE

ANNEE D'ARRIVEE	Bureau officiel	Annonces	Sous-total officiel	Demande directe	Amis, parents	Sous-total parallèle	Autres	TOTAL
Avant 1965	7,8	8,2	16,0	53,0	29,3	82,3	1,8	100
1965-1969	8,4	14,5	22,9	51,6	24,4	76,0	5,5	100
1970-1975	15,1	11,6	<u>26,7</u>	42,9	27,2	<u>70,1</u>	3,2	100
TOTAL	10,1	11,7	21,8	49,6	26,8	76,4	1,8	100

L'appel au marché officiel augmente quand l'ancienneté diminue et inversement pour le marché non officiel. Ceci reflète le renforcement du contrôle de l'immigration en particulier dans la dernière période. Toutefois étant donné le faible nombre de primo-arrivants dans notre échantillon (en particulier postérieur à la circulaire FONTANET) l'appel au marché du travail organisé n'est pas encore très marqué.

4. Conditions de travail

Il est difficile d'apprécier, dans l'absolu, à travers une enquête, les conditions de travail d'un groupe. Nous ne pourrions donc, dans le cadre de notre étude, vérifier ou infirmer le jugement courant concernant la pénibilité des conditions de travail des travailleurs migrants. Nous essaierons de saisir ces conditions de travail à travers quelques critères :

- La durée du travail.
- Le salaire.
- La durée du trajet du domicile au travail et le mode de transport.
- L'appréciation portée sur les conditions de travail.

4.1. La durée du travail

Avant d'étudier la durée du travail, il faut se souvenir que l'enquête a été faite durant l'hiver 1975, alors que les premiers effets de la crise économique commençaient à se faire sentir, en particulier dans le bâtiment, et nous retrouverons ces effets à travers les données concernant la durée du travail et le chômage.

Voir tableau page suivante.

Tableau 31 : NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE PAR NATIONALITE

% lignes

NATIONALITE	0 heure	Moins de 40 h.	De 40 à 45 h.	Plus de 45 h.	TOTAL
Français	1,0	29,4	36,3	33,3	100
Italiens	0,0	22,4	25,4	<u>52,2</u>	100
Portugais	4,8	14,8	44,5	35,9	100
Yougoslaves	1,3	33,3	20,5	44,9	100
Maghrébins	7,1	29,3	41,7	21,9	100
Africains	0,0	34,5	49,1	16,4	100
TOTAL	4,0	25,7	38,8	31,5	100

La moyenne de travail hebdomadaire avoisine en France 42 heures, c'est donc dans la tranche 40 - 45 h. que se trouve la durée de travail normale, la tranche supérieure représentant les heures supplémentaires. Les Maghrébins et les Africains sont ceux qui font le moins d'heures par semaine, alors qu'au contraire les Italiens et les Yougoslaves en font le plus. Il semble qu'il faille relier ce fait autant au secteur d'emploi dans lequel ces nationalités sont le plus employées qu'à la crise.

Tableau 32 : NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE PAR SECTEUR D'EMPLOI

% lignes

SECTEUR D'EMPLOI	0 heure	Moins de 40 h.	De 40 à 45 h.	Plus de 45 h.	TOTAL
Artisanat	0,0	35,5	19,4	45,2	100
Bâtiment	5,4	11,8	39,6	43,1	100
Industries	4,2	34,9	46,6	14,3	100
Services, administration	1,4	31,4	34,3	32,9	100
Autres	5,4	45,9	32,4	16,2	100
TOTAL	3,9	25,7	38,9	31,5	100

C'est effectivement dans l'artisanat et le bâtiment les secteurs où les Yougoslaves et les Italiens sont très nombreux, que l'on trouve les durées de travail les plus élevées. Le faible nombre d'heures supplémentaires dans l'industrie est un indice de la crise qui affecte ce secteur et donc plus particulièrement les nationalités les plus nombreuses dans ce secteur. Mais dans un même secteur, le Bâtiment, toutes les nationalités ne font pas la même durée de travail, et la variable "année d'arrivée" semble jouer un rôle non négligeable puisque ce sont

les nationalités les plus anciennement implantées (Italiens, Algériens) qui totalisent le plus d'heures de travail.

Tableau 33 : NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE PAR NATIONALITE DANS LE BATIMENT

NATIOANLITE	0 heure	Moins de 40 h.	De 40 à 45 h.	% lignes		TOTAL
				De 45 à 49 h.	Plus de 50 h.	
Français	0,0	23,5	23,5	47,1	5,9	100
				53,0		
Italiens	0,0	7,5	22,5	22,5	47,5	100
				70,0		
Portugais	5,4	8,8	46,6	23,0	16,2	100
				39,2		
Algériens	14,9	6,4	38,3	25,5	14,9	100
				40,4		
Marocains, Tunisiens	4,5	25,0	45,4	18,2	6,8	100
				25,0		

Mais les Français sont aussi nombreux à faire plus de 45 heures de travail par semaine et on peut se demander si ce n'est pas en définitive à la qualification qu'il faut relier cette durée du travail ; les Français et les Italiens sont en effet les groupes qui, dans le bâtiment, sont les plus qualifiés.

Tableau 34 : QUALIFICATION DANS LE BATIMENT PAR NATIONALITE

NATIONALITE	Cadres	O.Q.	% lignes		TOTAL
			O.S. + Manoeuvres	Autres	
Français	11,2	61,1	22,2	5,5	100
Italiens	12,8	53,9	33,3	0,0	100
Portugais	1,4	28,0	68,5	2,1	100
Algériens	0,0	36,2	61,7	2,1	100
Marocains, Tunisiens	0,0	17,7	80,0	2,2	100
TOTAL	3,0	33,2	61,7	2,1	100

Ainsi la durée du travail dépend du secteur d'emploi, le bâtiment et l'artisanat étant ceux où elle est la plus élevée. Dans un même secteur, le Bâtiment, elle est très liée à la qualification.

4.2. Les salaires

Les salaires étant, en grande partie, déterminés par la durée du travail, l'inégalité dans la durée du travail devrait se refléter dans une inégalité de salaire, mais cette liaison est-elle suffisamment explicative ?

Tableau 35 : SALAIRE DU CHEF DE MENAGE PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes				TOTAL
	Moins de 1 700 F.	1 700 à 2 100 F.	2 100 à 2 500 F.	Plus de 2 500 F.	
Français	25,4	32,1	12,3	30,2	100
Italiens	15,9	23,8	22,2	38,1	100
Portugais	26,6	33,0	20,2	20,2	100
Yougoslaves	22,8	44,3	7,6	25,3	100
Maghrébins	32,6	43,1	17,4	6,9	100
Africains	41,8	45,5	7,3	5,5	100
TOTAL	28,4	37,8	16,1	17,6	100

Tableau 36 : SALAIRE DU CHEF DE MENAGE PAR SECTEUR D'EMPLOI

NATIONALITE	% lignes				TOTAL
	Moins de 1 700 F.	1 700 à 2 100 F.	2 100 à 2 500 F.	Plus de 2 500 F.	
Artisanat	14,5	41,9	16,1	27,4	100
Bâtiment	21,3	35,5	21,0	22,3	100
Industries	<u>31,6</u>	42,1	13,8	12,5	100
Services, Admi- nistration	<u>57,4</u>	29,5	11,5	11,5	100
Autres	18,4	50,0	10,5	21,1	100
TOTAL	28,3	37,6	16,2	17,7	100

Tableau 37 : SALAIRE DU CHEF DE MENAGE PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

C.S.P.	% lignes				TOTAL
	Moins de 1 700 F.	1 700 à 2 100 F.	2 100 à 2 500 F.	Plus de 2 500 F.	
Employés, cadres	24,3	10,8	13,5	51,4	100
Ouvriers qualifiés	8,6	36,5	23,7	31,1	100
Ouvriers spécialisés	24,2	48,2	18,4	9,2	100
Manoeuvres	<u>50,7</u>	31,6	9,6	8,1	100
Autres, personnel service	<u>46,3</u>	29,9	10,4	13,4	100
Autres catégo- ries	20,0	60,0	0,0	20,0	100
TOTAL	26,3	38,5	17,0	18,1	100

Le S.M.I.C. avoisinant 1 400 à 1 500 F. au moment de l'enquête, la tranche moins de 1 700 F. inclut les salariés payés au S.M.I.C. ou légèrement plus. Ce sont les Africains qui sont les plus nombreux dans cette tranche. Or ils occupent une majorité des emplois de manoeuvres ou de personnel de service dans les administrations. Ces secteurs et ces qualifications sont précisément ceux où les salaires des enquêtés sont peu élevés (première tranche). Ce lien avec le secteur d'activité est à nouveau visible en étudiant le salaire des Yougoslaves : majoritaires dans l'artisanat où les salariés gagnent généralement entre 1 700 et 2 100 F., ils sont regroupés dans cette tranche de salaire. De même, alors que les Yougoslaves font un nombre plus grand d'heures de travail que les Portugais (cf. tableau 31) ils sont moins nombreux dans les tranches élevées de salaires (> 2 100 F.). Ainsi le secteur d'emploi apparaît plus déterminant sur le salaire que la durée du travail, mais on retrouvera probablement l'influence de la durée du travail à l'intérieur d'un même secteur d'emploi. Si l'on analyse le lien de la qualification au salaire, on constate que ce sont les manoeuvres et les ouvriers spécialisés qui sont les plus mal payés, et cette qualification étant celle où les Maghrébins et les Africains sont les plus nombreux, ces groupes sont aussi les plus mal payés, mais il est vrai qu'ils effectuent une durée de travail relativement moindre. Enfin, les Italiens cumulant une durée du travail et une qualification élevée et une forte implantation dans le Bâtiment se retrouvent majoritairement dans les tranches supérieures à 2 100 F. mensuelles. Nous ne nous attarderons pas sur l'analyse par aire où l'on retrouvera le même cumul des influences et l'influence prépondérante du secteur : Trappes offrant un grand nombre d'emplois dans le Bâtiment offre aussi de meilleurs salaires alors que Paris, où l'artisanat et les services sont relativement importants, est le lieu où les petits salariés sont les plus nombreux ; il est à remarquer que cette distribution du salaire par aire ne correspond pas à la distribution de la durée du travail par aire où Paris occupait la première place (37,5 % > 45 h. contre 23,3 % à Vitry et à Trappes).

Ainsi à travers une analyse globale de l'influence d'un certain nombre de variables : durée du travail, nationalité, secteur, C.S.P., sur le niveau du salaire il est difficile de déterminer laquelle est prépondérante. On peut toutefois mettre en évidence :

- Certains cumuls : des nationalités peu qualifiées dans les secteurs les plus mal payés et effectuant une durée de travail relativement plus faible (Africains) ; à l'inverse des nationalités plus qualifiées effectuant une durée du travail supérieure à la moyenne et ayant des salaires élevés dans un secteur où les salaires sont généralement supérieurs à 1 700 F. (Italiens).
- Une influence certaine du secteur d'activité : le Bâtiment et l'industrie offrant les meilleurs niveaux de salaire : dans ces deux secteurs le niveau de salaire moyen se trouve dans la tranche de 1 700 à 2 100 F.

Mais une étude des niveaux de salaire dans un même secteur d'activité, le Bâtiment (1), devrait permettre une analyse plus fine.

Tableau 38 : SALAIRE DU CHEF DE MENAGE DANS LE BATIMENT PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes				TOTAL
	Moins de 1 699 F.	1 700 à 2 099 F.	2 100 à 2 499 F.	Plus de 2 500 F.	
Français	16,7	27,7	16,7	38,9	100
Italiens	5,5	27,8	22,3	44,4	100
Portugais	24,0	34,2	19,2	<u>22,6</u>	100
Algériens	18,0	40,0	<u>32,0</u>	10,0	100
Marocains, Tunisiens	34,1	45,4	20,5	0,0	100
TOTAL	21,8	35,8	21,7	20,7	100

Les Français et les Italiens sont dans une situation favorable assez comparable, l'avantage revenant même aux Italiens. Sans doute la prépondérance des Italiens dans ce secteur à des postes qualifiés ou de maîtrise en est-elle la cause. Il faut, en effet, lire ce tableau en ayant en mémoire celui des qualifications par nationalités dans ce secteur (cf. tableau 34), et celui des durées de travail par nationalité dans le secteur (tableau 33).

Les Portugais et les Algériens ont des niveaux de qualification assez proches, les Algériens étant même légèrement plus qualifiés que les Portugais et effectuant une durée de travail légèrement plus longue ; on ne retrouve pas ce léger avantage dans les niveaux de salaire, les Portugais étant plus nombreux dans la tranche la plus élevée (> 2 500 F.) et les Algériens plus nombreux dans les tranches moyennes (1 700 à 2 100 F. et 2 100 à 2 500 F.). Il semble que l'on

(1) La faiblesse des effectifs dans l'industrie ne nous permet pas de faire la même analyse sur ce secteur.

puisse aussi avancer l'hypothèse qu'à un certain niveau de qualification dans le bâtiment, les Portugais sont mieux payés que les Algériens (discrimination dans la tranche de plus de 2 500 F. mensuels).

La situation des Marocains et Tunisiens est nettement plus défavorable. Le salaire moyen de ce groupe ne dépasse pas 1 900 F. et une forte minorité (32 %) gagne moins de 1 700 F./mois. Mais il est vrai que ce groupe cumule une faible qualification (80 % d'ouvriers spécialisés et manoeuvres), une durée du travail proche de la normale (majoritaire dans la tranche des 40 à 45 heures). Une fois encore, on remarque que bien qu'appartenant à une vague d'arrivée sensiblement similaire (surtout regroupée autour de 1965-1970), les Portugais sont dans une situation professionnelle meilleure que les Marocains et les Tunisiens. D'autre part, les Algériens bien qu'appartenant à une vague d'arrivée antérieure, sont dans une situation nettement plus favorable que les autres Maghrébins et proche ou légèrement inférieure à celle des Portugais. Ici encore on constate que le facteur année d'arrivée ne joue qu'à l'intérieur d'une même ethnie, mais si l'on considère toutes les nationalités, le facteur ethnique est plus discriminant que le facteur année d'arrivée.

4.3. Le transport. Le trajet au travail

Deux variables nous permettent d'étudier le transport : la durée du trajet et le mode de transport (individuel, collectif, employeur). Mais ces caractéristiques du transport sont surtout reliées à la localisation du logement et à l'organisation du marché du travail : existence d'une zone d'emploi et de grosses entreprises. Aussi l'influence de l'aire et de ses caractéristiques devraient être prépondérantes.

Tableau 39 : DUREE DU TRAJET PAR AIRE

AIRE					% lignes
	Moins de 15 mn	De 15 à 29 mn	De 30 à 45 mn	Plus de 45 mn	TOTAL
Paris	20,6	14,7	34,9	29,8	100
Vitry	20,3	10,9	34,4	34,4	100
Trappes	<u>47,8</u>	9,0	29,9	13,4	100
TOTAL	25,3	12,7	33,9	28,1	100

Voir tableau mode de transport par aire,
page suivante.

Tableau 40 : MODE DE TRANSPORT PAR AIRE

AIRE	% lignes			
	Individuel	Collectif	Employeur	TOTAL
Paris	27,0	69,6	3,3	100
Vitry	38,1	52,8	9,1	100
Trappes	53,0	16,7	<u>30,3</u>	100
TOTAL	34,2	56,4	9,4	100

Près de 48 % des enquêtés vivant à Trappes ont moins de 15 minutes de trajet. Ce sont essentiellement les travailleurs du bâtiment qui construisent la Ville Nouvelle et ceux qui travaillent dans les usines automobiles de la zone industrielle (Fiat-Unic). C'est aussi à Trappes que l'on trouve la plus grande proportion de ceux qui utilisent un transport organisé par l'employeur. Sur toute la ville nouvelle, 44 % des salariés travaillent sur la zone d'activité, ce qui est déjà un fort taux de travail sur place.

A l'inverse, à Paris et à Vitry la majorité des enquêtés ont plus de 30 minutes de trajet. On peut se demander s'il ne faut pas voir là une influence des caractéristiques de l'emploi et du marché du logement sur les aires.

Tableau 41 : DUREE DU TRAJET PAR SECTEUR

SECTEUR	% lignes				
	Moins de 15 mn	De 15 à 29 mn	De 30 à 45 mn	Plus de 45 mn	TOTAL
Artisanat	35,6	22,0	22,0	20,3	100
Bâtiment	24,7	12,2	30,5	32,5	100
Industries	22,2	10,5	38,9	28,5	100
Services, Administration	29,2	14,6	38,5	17,7	100
Autres	22,2	8,3	30,6	38,9	100
TOTAL	25,4	12,6	33,9	28,1	100

Voir tableau mode de transport par type d'entreprise page suivante.

Tableau 42 : MODE DE TRANSPORT PAR TYPE D'ENTREPRISE

TYPE D'ENTREPRISE	% lignes			
	Individuel	Collectif	Employeur	TOTAL
Moins de 100 salariés	39,0	54,9	6,1	100
De 100 à 500 salariés	36,0	55,9	8,1	100
Plus de 500 salariés	20,6	61,1	<u>18,3</u>	100
TOTAL	33,9	56,6	9,5	100

Seul l'artisanat se distingue réellement avec des trajets courts de moins de quinze minutes. Nous avons vu précédemment que l'artisanat était essentiellement représenté par les Yougoslaves dans le XIXème et le XXème arrondissements qui travaillent dans des petits ateliers de confection. A l'inverse sont les grosses entreprises, nombreuses à Trappes, qui organisent leurs propres transports.

Les caractéristiques du mode et de la durée du transport sont donc essentiellement le reflet du type de marché du travail (secteur, type d'entreprise) existant sur une aire.

4.4. Appréciation des conditions de travail

Dans la mesure où il était difficile de mesurer, avec une variable objective, la pénibilité des conditions de travail, nous avons recouru à une question d'opinion qui demandait d'apprécier l'amélioration ou la détérioration des conditions de salaire, sécurité d'emploi, qualification et contenu du travail, condition de travail, responsabilités depuis 1970.

Tableau 43 : EVOLUTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL (répartition des réponses)

EVOLUTION DE LA SITUATION DE TRAVAIL DEPUIS 1970	% lignes			
	Situation meilleure	Situation identique	Situation détériorée	TOTAL
Salaire	71,2	22,5	6,3	100
Sécurité d'emploi	38,7	51,4	9,9	100
Qualification et contenu du travail	37,2	59,0	3,8	100
Conditions de travail	36,0	58,3	5,7	100
Responsabilités	27,0	71,5	1,5	100

Il est remarquable de noter que :

- Une très faible minorité d'enquêtés (moins de 10 % quel que soit le critère) estime que sa situation s'est détériorée ; en effet, à côté des faits objectifs avouer cette détérioration reviendrait à avouer l'échec de l'immigration.
- Les enquêtés estiment que seuls leurs conditions de salaire se sont améliorées, encore est-il plus probable qu'ils les jugent par rapport à l'augmentation réelle du pouvoir d'achat. Tous les autres critères sont jugés majoritairement identiques améliorés.

Nous avons construit, à partir des réponses à cette question, une variable évolutive des conditions de travail : CDT.

CDT = 1 Les conditions de travail se sont améliorées si l'enquêté a répondu plus de trois fois que sa situation était meilleure.

CDT = 2 Les conditions de travail sont restées identiques si l'enquêté a répondu moins de trois fois "meilleures" et moins de trois fois "pires".

CDT = 3 Les conditions de travail se sont détériorées si l'enquêté a répondu plus de trois fois que sa situation avait empiré.

Tableau 44 : EVOLUTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes			
	Amélioration	Identique	Pire	TOTAL
Français	33,0	63,3	3,7	100
Italiens	<u>42,0</u>	58,0	0,0	100
Portugais	<u>42,4</u>	55,2	2,4	100
Yougoslaves	40,2	59,8	0,0	100
Algériens	30,7	68,6	0,7	100
Marocains	30,7	64,0	5,3	100
Tunisiens	31,4	64,0	4,7	100
Africains	28,1	66,7	5,3	100
TOTAL	35,8	61,7	2,5	100
Maghrébins	30,9	66,1	3,0	100

L'analyse par nationalité n'est pas très probante, car la question n'était formulée que par référence au cinq dernières années et la plupart de nos enquêtés appartenaient à des vagues plus anciennes. On constate toutefois que ce sont principalement les immigrations d'origine latine qui estiment que leur situation s'est améliorée alors que les Maghrébins se retrouvent confondus dans une même appréciation médiocre dont on peut rapprocher les Africains. Cette similitude d'appréciation des trois nationalités maghrébines s'inscrit en faux contre la réalité puisque nous avons remarqué que les Algériens avaient une meilleure qualification et un meilleur salaire que les Marocains et les Tunisiens. Peut-être faut-il voir là le reflet du sentiment de discrimination ethnique qui fait juger que de toute façon par rapport aux autres (Français ou autres immigrés) sa situation ne s'est pas améliorée.

Ainsi, si cette variable, comme toutes les variables d'opinion doit être examinée avec circonspection, sa contradiction avec des éléments de réalité est l'indice d'un sentiment de scepticisme quant aux possibilités de promotion offertes par la société d'accueil.

5. L'insertion sur le marché du travail : mobilité - chômage, syndicalisation

Nous avons, dans la première partie de ce travail, développé une analyse générale de la fonction économique et sociale de la main-d'oeuvre immigrée mettant notamment en évidence ses caractéristiques de volant de main-d'oeuvre. L'étude de la mobilité et du chômage à l'intérieur de notre échantillon devrait nous permettre de corroborer cette analyse.

5.1. La mobilité

Dans une enquête qui n'avait pas pour principal objectif l'insertion professionnelle, il était difficile de construire avec précision un indice de mobilité. Nous avons estimé que l'on pouvait l'appréhender à travers les réponses à deux types de questions :

- Le nombre de changements de lieux de travail depuis 1970 (pour la catégorie ouvrière qui nous occupe ici, ils sont le plus souvent assimilables à des changements d'entreprise).
- L'ancienneté dans l'emploi actuel.

Nous avons ainsi un indice de mobilité doublé d'un indice de stabilité (afin de ne pas alourdir l'analyse nous utiliserons, selon les cas, le plus significatif de ces indices).

- Mobilité et caractéristiques de l'immigration

Tableau 45 : ANCIENNETE DANS L'EMPLOI ACTUEL PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes				TOTAL
	Moins d'1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	Plus de 3 ans	
Français	17,8	12,1	12,1	<u>57,9</u>	100
Italiens	16,4	14,9	11,9	<u>56,7</u>	100
Portugais	18,2	17,7	19,2	44,8	100
Yougoslaves	26,9	9,0	15,4	48,7	100
Algériens	21,3	8,2	9,8	<u>60,7</u>	100
Marocains	21,4	18,6	12,9	47,1	100
Tunisiens	23,7	13,2	15,8	47,4	100
Africains	21,8	21,8	14,5	41,8	100
TOTAL	20,4	14,3	14,5	50,8	100
Total des étrangers	20,9	14,6	14,9	49,6	100

Tableau 46 : ANCIENNETE DANS L'EMPLOI ACTUEL PAR ANNEE D'ARRIVEE

ANNEE D'ARRIVEE	% lignes				TOTAL
	Moins d'1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	Plus de 3 ans	
Avant 1965	14,5	10,3	11,7	<u>63,6</u>	100
De 1965 à 1969	17,5	9,7	17,2	55,6	100
De 1970 à 1975	31,9	27,0	15,7	25,4	100
TOTAL	20,5	14,7	15,0	49,8	100

Seuls les Italiens et les Algériens ont une stabilité comparable à celle des Français (autour de 60 % ont près de 3 ans d'ancienneté). Ce sont précisément les nationalités les plus anciennement implantées de notre échantillon puisque ces deux nationalités sont dans leur ensemble arrivées avant 1965, tranche d'immigration qui présente la plus grande stabilité. Les autres nationalités ont un comportement proche de celui de la moyenne des étrangers (près de 50 % ont une ancienneté d'au moins 3 ans dans l'entreprise).

Ainsi 10 ans apparaissent comme une bonne référence. Au-delà de ces 10 ans, l'insertion professionnelle est plus stable. En-deçà de 10 ans, les étrangers se répartissent à peu près équitablement entre stable et mobile, une faible minorité étant très stable (20 % des étrangers ayant moins de 10 ans d'ancienneté en France n'ont jamais changé de lieu de travail). Mais la situation familiale semble avoir une influence non négligeable sur la stabilité.

Tableau 47 : ANCIENNETE DANS L'EMPLOI ACTUEL SELON LA COMPOSITION DE LA FAMILLE

STATUT CIVIQUE ET SOCIAL	% lignes				TOTAL
	Moins d'1 an	Moins de 2 ans	Moins de 3 ans	Plus de 3 ans	
Célibataire	26,4	17,9	16,4	39,3	100
Marié, vit seul	23,1	10,4	17,6	48,9	100
Marié, vit avec sa famille	17,6	14,4	12,7	<u>55,3</u>	100
TOTAL	20,5	14,1	14,5	50,9	100

La présence de la famille est un puissant facteur de stabilité. Ceci montre une fois de plus que l'arrivée de la famille détermine un projet d'insertion à long terme dans la société d'accueil et éloigne les projets de retour. Au contraire, les hommes mariés, vivant seuls, auront tendance à être très mobiles à la recherche d'un meilleur salaire (48 % ont changé plus de trois fois d'entreprise).

Tableau 48 : NOMBRE DE CHANGEMENTS DE LIEU DE TRAVAIL DEPUIS 1970 PAR STATUT CIVIQUE ET SOCIAL

% lignes

STATUT CIVIQUE ET SOCIAL	Pas de changement	1 ou 2 changements	3, 4 changements ou +	TOTAL
Célibataire	27,6	36,5	35,9	100
Marié, vit seul	19,4	32,5	<u>48,1</u>	100
Marié, vit avec sa famille	28,5	34,5	37,0	100
TOTAL	26,1	34,1	39,8	100

- Mobilité et caractéristiques professionnelles

Tableau 49 : NOMBRE DE CHANGEMENTS DE LIEU DE TRAVAIL DEPUIS 1970 PAR SECTEUR D'EMPLOI

% lignes

SECTEUR D'EMPLOI	Pas de changement	1 ou 2 changements	3 ou 4 changements	TOTAL
Artisanat	31,1	32,8	36,1	100
Bâtiment	20,8	31,5	<u>47,6</u>	100
Industries	30,6	41,2	28,1	100
Services, Administration	27,1	27,8	<u>45,1</u>	100
Autres	NS	NS	NS	NS
TOTAL	25,8	34,3	39,9	100

Tableau 50 : NOMBRE DE CHANGEMENTS DE LIEU DE TRAVAIL DEPUIS 1970 PAR TYPE D'ENTREPRISE

% lignes

TYPE D'ENTREPRISE	Pas de changement	1 ou 2 changements	3 ou 4 changements	TOTAL
Moins de 100 salariés	21,2	31,9	<u>46,8</u>	100
De 100 à 500 salariés	33,0	30,3	36,7	100
Plus de 500 salariés	28,7	42,0	29,3	100
TOTAL	25,9	33,8	40,2	100

Tableau 51 : NOMBRE DE CHANGEMENTS DE LIEU DE TRAVAIL DEPUIS 1970 PAR C.S.P.

C.S.P.	% lignes			
	Pas de changement	1 ou 2 changements	3, 4 changements ou +	TOTAL
Employés, cadres	36,8	34,2	28,9	100
Ouvriers qualifiés	27,2	34,1	38,7	100
Ouvriers spécialisés	25,6	36,3	38,1	100
Manoeuvres	17,9	32,8	<u>49,3</u>	100
Autres, personnel de service	29,0	30,4	<u>40,6</u>	100
Autres catégories	26,7*	26,7*	46,7*	100
TOTAL	25,6	34,2	40,2	100

Ce sont les travailleurs les plus déqualifiés (manoeuvres) des petites entreprises du bâtiment qui sont les plus mobiles. Au contraire, les travailleurs des grosses entreprises de l'industrie sont relativement stables. Il faut remarquer que les ouvriers qualifiés et ouvriers spécialisés ont des comportements de mobilité assez voisins. D'autre part, ceux qui travaillent dans l'administration et les services sont aussi très mobiles. Ceci confirme qu'ils sont employés dans le secteur tertiaire à des postes particulièrement déqualifiés (manoeuvre, nettoyage) avec des contrats offrant peu de stabilité. Le meilleur exemple étant peut-être donné par la Ville de Paris qui emploie dans ses services de nettoyage des travailleurs Africains avec des contrats à durée déterminée.

Notre échantillon est d'une assez grande stabilité. En effet, si l'on considère l'ancienneté dans l'emploi actuel dans l'industrie et le bâtiment seulement :

	% lignes				TOTAL
	Moins d'1 an	Moins de 2 ans	Moins de 3 ans	Plus de 3 ans	
Industrie + bâtiment	20,6	15,2	14,18	50,02	100

Près de 50 % des salariés sont dans leur entreprise depuis plus de 3 ans, ce qui constitue une grande stabilité comparée aux données fournies par l'I.N.S.E.E. lors de l'enquête sur la structure des salaires en 1972.

REPARTITION COMPAREE DES FRANCAIS ET DES ETRANGERS SELON L'ANCIENNETE PAR NIVEAU DE QUALIFICATION DANS L'INDUSTRIE ET LE BATIMENT

QUALIFICATION		< 1 an	1-2 ans	3-4 ans	6-9 ans	10-19 ans	20 ans et plus	TOTAL
Manoeuvres	F	33,5	26,1	15,0	9,8	9,7	5,9	100
	E	45,9	31,5	11,6	6,5	3,2	1,3	100
O.S.	F	16,9	22,8	17,9	14,2	17,4	10,8	100
	E	24,1	31,5	19,3	12,6	9,1	3,4	100
O.Q.	F	11,1	19,0	18,3	15,7	21,1	14,8	100
	E	26,8	27,8	18,0	12,8	5,9	4,7	100
O.H.Q.	F	7,1	12,9	15,7	17,3	28,2	18,8	100
	E	19,8	23,5	20,6	16,2	14,1	5,8	100
TOTAL	F	14,3	19,8	17,4	15,0	20,1	13,4	100
	E	28,1	29,6	17,7	12,0	8,9	3,7	100

Source : Enquête sur la structure des salaires dans l'industrie et le Bâtiment (in Economie et Statistique, septembre 1975).

Cette plus grande stabilité de notre échantillon s'explique à notre avis par la faible représentation des vagues les plus récentes et des primo-arrivants.

5.2. Le chômage

Nous avons cerné le chômage par deux questions :

Avez-vous un emploi actuellement ?

Si non, pourquoi ? (chômage, maladie, retraite).

Il faut tout d'abord remarquer la relative importance des sans réponses à la première question. Etant donné la clarté de la question, ceci tend à montrer la tendance à la dissimulation du chômage, courante chez les travailleurs du bâtiment qui attendent l'ouverture imminente d'un chantier et qui ne s'estiment donc pas en chômage. D'autre part, il est certain que pour des hommes dont le motif de la présence en France est le travail, la situation de chômeur est quasi infamante. Il faudra donc considérer que les données qui suivent sur le chômage sont certainement sous-estimées.

Voir tableau sur l'emploi actuel par nationalité
page suivante.

Tableau 52 : EMPLOI ACTUEL PAR NATIONALITE

NATIONALITE	Effectifs			
	OUI	NON	SR	TOTAL
Français	104	5	0	109
Italiens	64	2	3	69
Portugais	200	9	1	210
Yougoslaves	76	5	1	82
Algériens	113	17	7	137
Marocains	65	8	2	75
Tunisiens	68	10	8	86
(Maghrébins)	(246)	(35)	(17)	(298)
Africains	54	3	0	57
TOTAL	744	59	22	825

Tableau 53 : TAUX DE CHOMAGE PAR NATIONALITE

Français	2,8 %
Italiens	4,3 %
Portugais	2,4 %
Yougoslaves	1,2 %
Algériens	<u>10,9 %</u>
Marocains	8,0 %
Tunisiens	7,0 %
(Maghrébins)	(9,1 %)
Africains	5,3 %
TOTAL	5,09 %
Total étrangers	5,44 %

Ce sont essentiellement les Maghrébins qui sont le plus touchés par la crise et parmi eux les Algériens. Si on compare ces taux au taux moyen du chômage dans la population active qui avoisinait alors 4 %, on constate que seuls les Africains et les Maghrébins dépassent ce taux. De plus si l'on prend en compte la possible dissimulation du chômage en incluant les sans réponse on obtient un taux qui avoisine 15 % pour les Maghrébins.

L'importance des Algériens en chômage s'explique probablement par leur forte implantation dans le Bâtiment.

Tableau 54 : TAUX DE CHOMAGE PAR SECTEUR D'EMPLOI

Artisanat	1,6 %
Bâtiment	<u>6,2 %</u>
Industrie	<u>4,8 %</u>
Services, Administration	2,7 %
Autres	7,9 %*
ENSEMBLE	5,1 %

Tableau 55 : TAUX DE CHOMAGE PAR AIRE

Paris	4,0 %
Vitry	6,3 %
Trappes	7,1 %
ENSEMBLE	5,1 %

Tableau 56 : TAUX DE CHOMAGE PAR C.S.P.

Cadres, employés	5,1 %*
O.Q.	3,1 %
O.S.	4,6 %
Manoeuvres	<u>9,2 %</u>
Autres, person- nel de service	5,7 %
Autres catégories	0,0 %
ENSEMBLE	51,0 %

Ce sont donc les manoeuvres du bâtiment à Trappes qui sont le plus touchés par le chômage. Mais pour les autres catégories déqualifiées (personnel de service et ouvriers spécialisés) les taux dépassent 4 %.

Enfin, ces catégories peu qualifiées étant constituées en grande partie de migrants arrivés depuis moins de 5 ans, ce groupe est le plus victime du chômage.

Tableau 57 : REPARTITION DES CHOMEURS PAR ANNEE D'ARRIVEE

ANNEE D'ARRIVEE	Avant 1965	De 1965 à 1969	De 1970 à 1975	TOTAL
Chômeurs déclarés	28,9	23,7	47,4	100
Taux de chômage	4,8	3,2	8,9	5,1

Ainsi l'analyse tant de la mobilité que du chômage montre que l'on peut cerner un groupe dont la sécurité d'emploi est particulièrement fragile : les manoeuvres maghrébins du bâtiment arrivés depuis moins de 5 ans. De plus, étant donné la particularité de notre échantillonnage, l'importance du bâtiment à Trappes en fait un lieu où les migrants sont spécialement victimes du chômage.

5.3. La syndicalisation

La syndicalisation est un indice d'insertion dans les structures sociales de la société d'accueil. Mais on pourrait utilement se demander si l'engagement syndical a la même signification pour les salariés étrangers que pour un salarié français. Cette appropriation particulière pourrait expliquer les taux élevés que nous rencontrons.

Nous avons cerné la syndicalisation principalement par deux questions :

- Etes-vous affilié à un syndicat ?

Oui	24,7 %
Non	75,3 %

- Si oui, en quoi consiste votre activité syndicale ?

- Payer votre cotisation	61,8 %
- Payer et lire les publications	17,1 %
- Aller aux réunions syndicales	12,6 %
- Assumer des tâches dans le syndicat	8,5 %
	100,0 %

Ainsi, pour l'ensemble des enquêtés, si 25 % sont syndiqués, taux relativement élevé, seuls 21 % de ce groupe ont réellement une activité syndicale (aller aux réunions, assumer des tâches). D'autres études ont montré que les travailleurs étrangers ont une conception "instrumentale" du syndicat qui doit leur venir en aide à un moment précis : pour résoudre les difficultés de leur vie quotidienne ou lors d'un moment fort d'une lutte mais l'engagement syndical n'est pas pour la plupart d'entre eux un engagement idéologique.

Tableau 58 : SYNDICALISATION PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes		
	OUI	NON	TOTAL
Français	25,5	74,5	100
Italiens	26,9	73,1	100
Portugais	<u>30,5</u>	69,5	100
Yougoslaves	9,8	90,2	100
Algériens	<u>27,4</u>	72,6	100
Marocains	<u>28,8</u>	71,2	100
Tunisiens	17,6	82,4	100
(Maghrébins)	(<u>24,9</u>)	(75,1)	(100)
Africains	20,0	80,0	100
TOTAL	24,7	75,3	100
Total étrangers	24,6	75,4	100

Le taux de syndicalisation est étonnamment élevé chez les Portugais alors qu'ils sont dits traditionnellement moins combatifs. Peut-être faut-il voir là un effet du revirement de la situation portugaise. Il est aussi plus élevé chez les Algériens et les Marocains que chez les Français, tandis que si l'on prend les étrangers dans leur ensemble le taux avoisine 25 % comme chez les Français.

Les taux élevés que nous trouvons s'expliquent probablement par la forte implantation de nos enquêtés dans le secteur secondaire et plus particulièrement de certains maghrébins (marocains) dans l'industrie.

Tableau 59 : SYNDICALISATION PAR SECTEUR D'EMPLOI

SECTEUR D'EMPLOI	% lignes		
	OUI	NON	TOTAL
Artisanat	12,5	87,5	100
Bâtiment	24,3	75,7	100
Industries	<u>29,1</u>	70,9	100
Services, Administration	21,0	79,0	100
Autres	36,8	63,2	100
TOTAL	24,8	75,2	100

Tableau 60 : SYNDICALISATION PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

C.S.P.	% lignes		
	OUI	NON	TOTAL
Cadres	26,3	73,7	100
Ouvriers qualifiés	25,2	74,8	100
Ouvriers spécialisés	<u>29,1</u>	70,9	100
Manoeuvres	16,7	83,3	100
Autres, personnel de service	27,5	72,5	100
Autres catégories	26,7	73,3	100
TOTAL	25,4	74,6	100

Tableau 61 : SYNDICALISATION PAR TYPE D'ENTREPRISE

TYPE D'ENTREPRISE	% lignes		
	OUI	NON	TOTAL
Moins de 100 salariés	16,8	83,2	100
De 100 à 500 salariés	34,0	66,0	100
Plus de 500 salariés	30,9	69,1	100
TOTAL	24,4	75,6	100

Les syndiqués sont principalement des travailleurs faiblement qualifiés (O. S.) de l'industrie dans les grandes entreprises. Mais le taux relativement élevé de syndicalisation dans le Bâtiment s'explique probablement par la structure des industries du Bâtiment à Trappes où l'on est en présence de grands chantiers.

Tableau 62 : SYNDICALISATION PAR AIRE

AIRE	% lignes		
	OUI	NON	TOTAL
Paris	21,9	78,1	100
Vitry	30,4	69,6	100
Trappes	26,1	73,9	100
TOTAL	24,7	75,3	100

Le caractère de ville ouvrière de Vitry et la plus forte implantation industrielle ne sont pas étrangers au taux élevé constaté à Vitry.

Enfin l'engagement syndical n'est pas immédiat. Il est nettement plus important pour ceux qui sont arrivés avant 1970.

Tableau 63 : SYNDICALISATION PAR ANNEE D'ARRIVEE

ANNEE D'ARRIVEE	% lignes		
	OUI	NON	TOTAL
Avant 1965	27,5	72,5	100
De 1965 à 1969	27,2	72,8	100
De 1970 à 1975	<u>18,8</u>	81,2	100
TOTAL	24,9	75,1	100

6. Conclusion

Bien des résultats que nous avons mis en évidence dans ce chapitre (entre autres les résultats relatifs à l'insertion professionnelle des migrants) étaient déjà connus par de nombreux autres travaux sur le sujet.

Il paraît toutefois intéressant de remarquer que malgré le caractère aléatoire de notre échantillonnage et la spécificité de nos lieux d'enquête, nous retrouvons ces caractéristiques générales de l'insertion professionnelle des travailleurs migrants, en particulier dans la Région Parisienne.

- Forte implantation dans le Bâtiment, surtout des Portugais et des Italiens.
- Implantation des Maghrébins dans l'industrie.
- Faible qualification des étrangers par rapport aux Français (57,05 % O.S.-manoeuvres chez les étrangers contre 34 % chez les Français).

Au-delà de ces résultats généraux, il apparaît que l'analyse par nationalité permet de mettre en évidence des cheminements professionnels spécifiques :

- Quasi absence de discrimination des Italiens : dans un même secteur d'activité, le Bâtiment, leur situation est proche de celle des Français (salaire, qualification).
- Nous avons choisi notre groupe témoin français sur un critère de même localisation des logements et quasi même groupe socio-professionnel (catégorie ouvriers au sens large bien que nous ayons quelques cadres moyens). Nous pouvons donc tenter de dresser le profil de ce groupe français qui vit dans les mêmes quartiers que les étrangers :
 - . Ils sont assez jeunes.
 - . Ils travaillent dans l'industrie ou les Services, dans de petites entreprises.
 - . Ils sont souvent ouvriers qualifiés ou cadres techniciens.

. Ils ont souvent deux salaires (plus de 60 % de femmes sont actives).

Mais leur relativement faible utilisation des canaux officiels du marché de l'emploi (plus forte que les étrangers, mais faible dans l'absolu) et leur mobilité relativement forte pour les Français (58 % ont plus de 3 ans d'ancienneté dans leur travail contre 66 % dans l'ensemble des ouvriers français du bâtiment et de l'industrie selon l'enquête sur la structure des salaires de l'I.N.S.E.E.) conduisent à penser qu'ils forment un groupe en transition vers une promotion professionnelle et un meilleur logement.

- La catégorie Maghrébins composée de trois nationalités : Algériens, Marocains, Tunisiens, n'est pas complètement opératoire quant à l'analyse de l'insertion professionnelle. En effet les Algériens font partie d'une vague d'arrivée plus ancienne que les Marocains-Tunisiens. Ce critère d'année d'arrivée joue à l'intérieur d'une même ethnie et les Algériens ont une meilleure situation professionnelle (qualification, salaire, stabilité) que les autres Maghrébins.

La situation des Algériens est souvent proche de celle des Portugais qui appartiennent pourtant à une vague plus récente, mais on constate qu'ils sont plus touchés par le chômage et jugent assez défavorablement leurs conditions de travail. Ainsi on peut affirmer l'importance du critère ethnique qui joue fortement à l'intérieur d'une même vague d'arrivée (meilleure situation des Portugais par rapport aux Marocains-Tunisiens) et paraît même plus fort que le critère année d'arrivée. Ce dernier apparaît n'avoir une réelle influence qu'au-delà de 10 ans : en-dessous, la situation professionnelle s'améliore peu.

Ces spécificités que nous avons constatées dans les conditions de l'insertion professionnelle se retrouveront-elles dans les conditions de logement ? Y a-t-il une hiérarchie des conditions de logement correspondant à cette hiérarchie de l'insertion professionnelle ? Ces conditions de l'insertion professionnelle et notamment le niveau de salaire, ont-ils un rôle déterminant sur les conditions de logement ? Un groupe (manoeuvres, arrivés récents, Marocains, Tunisiens) particulièrement désavantagé sur le plan professionnel le sera-t-il aussi dans ses conditions de logement ?

C'est à ces questions qui tentent de mettre en évidence des mécanismes cumulatifs de marginalisation que nous allons tenter de répondre en tenant compte des caractéristiques propres du marché du logement.

IV - LES CONDITIONS DE LOGEMENT

L'objectif essentiel de notre étude est d'avoir une description des conditions de logement des travailleurs migrants et de comparer ces dernières au logement de travailleurs Français de niveau social équivalent. Rappelons toutefois que nos résultats ne portent que sur la Région Parisienne. Nous essaierons, dans la mesure du possible de les rapprocher de résultats d'autres enquêtes, soit portant sur le logement des migrants comme l'enquête de BUTAUD (faite en 1971), soit portant sur le logement en France en général comme l'enquête logement de l'I.N.S.E.E. (faite en 1973). Ce n'est qu'ultérieurement qu'on pourra comparer nos résultats au recensement général de la population réalisé au premier semestre 1975, mais dont l'exploitation nécessite des délais importants.

L'importance des questions relatives au logement dans le questionnaire nous permet d'aborder ce problème sous les différents aspects suivants :

1. Caractéristiques des logements et leurs conditions d'occupation.
2. Les dépenses de logement et l'équipement des ménages.
3. Les conditions d'accès au logement.
4. Historique du logement et mobilité.
5. Difficultés en matière de logement.

1. Les caractéristiques des logements et leurs conditions d'occupation

1.1. Les caractéristiques des logements

Type de logement

Au niveau du questionnaire, la nomenclature de type de logement proposée était déjà adaptée au problème des immigrés, et les comparaisons se seront pas aisées avec les nomenclatures des enquêtes de l'I.N.S.E.E. (enquêtes logement ou recensement).

TYPE DE LOGEMENT	EFFECTIFS	EFFECTIFS REGROUPES	%
Type particulier : { Caravane	9	} 60	7,4
{ Baraque	23		
{ Baraque de chantier	16		
{ Logement de fortune	12		
Logements sociaux : { Foyer	88	} 138	16,9
{ Cité de transit	21		
{ H.L.M. { P.L.R.	24		
{ H.L.M. { P.S.R.	8		
{ H.L.M.	85		
Logements privés : { Pavillon	40	} 155	16,5
{ Immeuble locatif non H.L.M.	335		
{ Hôtel, pension meublée	135		
{ Loge de concierge	20		
	816	816	100,0

On a regroupé, pour l'étude, en six catégories :

- 1) Le logement de fortune qui regroupe caravane, baraque, baraque de chantier, logement de fortune correspondant à un logement très précaire.
- 2) Le foyer étant le logement social pour célibataire ou homme vivant seul, et tous les autres des logements sociaux pour famille.
- 3) Le logement social regroupe les cités de transit (logement familial conçu, en principe, pour le transit des familles du logement insalubre au H.L.M.) et les différentes catégories d'H.L.M. Cette notion de transit n'étant pas la plupart du temps respectée, et le transit de deux ans prévu se traduisant souvent par un séjour prolongé jusqu'à la disparition de la cité en question on peut très bien assimiler la cité de transit à une H.L.M. de catégorie inférieure du type P.S.R.
- 4-5) Le pavillon et les immeubles locatifs non H.L.M. seront probablement d'un confort très diversifié suivant la date de construction et les éléments de confort y existant.
- 6) Les meublés et hôtels garnis désignent généralement un habitat urbain particulièrement insalubre et surpeuplé où l'on loue souvent le lit.

Comme nous l'avons déjà précisé dans la présentation de la méthode d'enquête, le choix d'aires très différentes a permis de représenter à peu près tous les types de logement dans notre échantillon.

Tableau 64 : TYPE DE LOGEMENT PAR AIRE

AIRE	Logement de fortune	Foyer	Logement social	Pavillon	Locatif meublé	Meublés, Hôtels garnis	EFFECTIF TOTAL
Paris	12	16	14	11	297	118	468
Vitry	24	22	60	29	55	17	207
Trappes	24	50	64	0	3	0	141
TOTAL	60	88	138	40	355	135	816

Tous les types de logement ne sont pas uniformément répartis dans les trois lieux d'enquête qui ont d'ailleurs été choisis pour leurs spécificités dans le type d'habitat et de développement urbain.

Il n'y a qu'à Vitry qu'on trouve à peu près tous les types de logement. A Trappes, il n'y a aucun logement ancien occupé par des immigrés : ni locatif non H.L.M., ni meublé.

Par contre à Paris, les logements sociaux sont peu nombreux, et les hôtels meublés, les logements en location libre souvent dans des immeubles anciens sont la majorité.

Cette répartition géographique se traduira également par des niveaux de confort variables dans chaque aire.

Dans la plupart des enquêtes, l'année d'achèvement est une variable essentielle pour le type d'immeuble. Dans notre enquête elle a été très mal repérée, les occupants l'ignorant la plupart de temps, on a un taux de sans réponse de 60 % environ.

DATE DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE

	EFFECTIF	%
1. Avant 1945	171	20,7
2. De 1945 à 1959	5	0,6
3. De 1960 à nos jours	127	15,4
TOTAL	825	100,0

Les pavillons sont essentiellement anciens, ainsi que les hôtels meublés. Les immeubles et les logements de fortune se partagent entre des constructions très anciennes (avant 1945), ou au contraire récentes (après 1960).

Par aire, on sait qu'il n'y a à Trappes que des constructions récentes, par contre à Vitry et à Paris, beaucoup de logements anciens et des logements récents.

Nous n'utiliserons donc pas cette variable, peu représentative ici, mais décrirons les logements par leurs caractéristiques classiques, nombre de pièces, confort, présence d'une cuisine, et d'autres moins classiques, utilisées ici pour cerner l'insalubrité, comme l'état de la construction, des toitures et la vétusté.

Taille des logements

Tableau 65 : NOMBRE DE PIECES PAR TYPE DE LOGEMENT

TYPE DE LOGEMENT	% lignes				TOTAL
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	Plus de 4 pièces	
Logement de fortune	72,4	13,8	12,1	1,7	100
Foyer	81,6	1,1	16,1	1,2	100
Logement social	5,1	17,6	30,9	46,4	100
Pavillon	32,5	35,0	22,5	10,0	100
Locatif non HLM	35,8	44,9	15,6	3,7	100
Hôtels meublés, garnis	94,0	3,0	1,5	1,5	100
ENSEMBLE	47,7	25,9	16,0	10,4	100

Les hôtels meublés, les foyers, bien sûr, et les logements de fortune sont presque exclusivement des logements d'une pièce où on trouvera en majorité des hommes vivant seuls, mais aussi quelques familles.

Tableau 66 : TAILLE DES LOGEMENTS PAR LA COMPOSITION DE LA FAMILLE

STATUT CIVIQUE ET SOCIAL	% lignes				TOTAL
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	Plus de 4 pièces	
Célibataire	63,2	15,8	16,4	4,6	100
Marié, vit seul	81,7	9,1	7,6	1,6	100
Marié, vit avec sa famille	29,1	36,0	19,1	15,8	100
TOTAL	48,3	25,7	15,8	10,2	100

On trouve, en effet, 29 % de familles qui vivent dans un logement d'une seule pièce.

Tableau 67 : NORMES DE PEUPEMENT INSEE PAR TYPE DE LOGEMENT

TYPE DE LOGEMENT	%					% de log ^t surpeuplés
	Surpeuple ^t accentué	Surpeuple ^t modéré	Peuplement normal	Sous peuplement	TOTAL	
Logement de fortune	58,6	19,0	20,7	1,7	100	77,6
Foyer	19,5	4,6	75,9	0,0	100	24,1
Logement social	30,9	15,4	47,1	6,6	100	46,3
Pavillon	35,0	25,0	37,5	2,5	100	60,0
Locatif non H.L.M.	42,9	21,7	29,1	6,3	100	64,6
Hôtels meublés garnis	29,1	38,1	32,8	0,0	100	67,2
TOTAL	36,8	21,5	37,6	4,1	100	58,3

Les logements les plus surpeuplés sont dans l'ordre décroissant : les logements de fortune, les hôtels meublés, les logements locatifs non H.L.M., puis les pavillons.

On peut rapprocher ces chiffres des résultats de l'enquête logement 1973 de l'I.N.S.E.E. :

TAUX DE LOGEMENTS SURPEUPLES EN REGION PARISIENNE

	%
Ensemble des résidences principales	31,6
Locataires d'un local loué vide	35,4
Autres locataires (meublés, hôtels, garnis)	86,9
Logés gratuitement	38,2

Seuls les logements réglementés : foyers et logements sociaux ont des taux de surpeuplement modestes (bien qu'encore élevés, en H.L.M.).

Lorsqu'on utilise un autre indice : le nombre de personnes par pièce : on observe dans notre échantillon en moyenne deux personnes par pièce alors que l'enquête logement 1973 indique une personne par pièce en Région Parisienne.

Le confort des logements

Nous avons considéré ce dernier en pourcentage par rapport aux éléments d'équipement élémentaires : eau courante, W.C. intérieur, installation sanitaire (douche ou baignoire) et chauffage central, rassemblés dans une nomenclature à sept postes :

CONFORT	Effectif	%	Enquête logement 1973
1. Logement sans eau	-	-	3,4
2. Eau seulement	471	57,1	22,9
3. Eau et W.C. intérieurs	55	6,7	8,7
4. Eau sans W.C., mais I.S. (installation sanitaire)	67	8,1	4,0
5. Eau, W.C., et I.S.	45	5,4	} 16,9*
6. Eau, W.C., chauffage central mais pas d'I.S.	11	1,3	
7. Eau, W.C., I.S. et C.H.	176	21,4	44,1*
TOTAL	825	100,0	100,0

* Chiffres non comparables à cause de définitions différentes dans l'enquête logement 1973 pour la définition d'une installation sanitaire (grande baignoire ou I.S. sommaire).

Tableau 68 : CONFORT PAR TYPE DE LOGEMENT

TYPE DE LOGEMENT	% lignes			
	Eau seulement	Inter- médiaire*	Tout confort	TOTAL
Logement de fortune	86,7	11,6	1,7	100
Foyer	58,0	32,9	9,1	100
Logement social	0,7	8,0	91,3	100
Pavillon	45,0	35,0	20,0	100
Locatif, non H.L.M.	62,0	29,0	9,0	100
Meublés, garnis	91,1	8,9	0,0	100
ENSEMBLE	57,0	21,6	21,4	100

* Intermédiaire : Catégories(3, 4, 5, 6) de la nomenclature précédente.
 Tout confort : catégorie 7.

On n'a rencontré aucun logement sans eau dans notre échantillon. Par contre, les taux de logement ayant seulement l'eau courante sont fort significatifs de l'infériorité des logements de notre enquête.

Taux de logements ayant seulement l'eau courante :

- Dans notre échantillon	57,1 %
- <u>Enquête logement 1973 (I.N.S.E.E.)</u>	
. Ensemble des résidences principales (France entière)	22,9 %
(Région Parisienne)	17,4 %
. Ensemble des locataires d'un local loué vide (Région Parisienne)	16,7 %
. Autres locataires (meublé, hôtels-garnis, etc...)	59,6 %

L'ensemble de notre échantillon est donc à l'échelle la plus inférieure du point de vue confort (mis à part les logements sociaux, de construction récente, et à normes réglementées).

En dehors des éléments de confort élémentaires tels que l'eau, les W.C., les installations sanitaires, et le chauffage central, la qualité même des constructions et la vétusté sont en cause dans ce type de logement insalubre.

C'est l'insalubrité du logement (notion peu définie) qu'une série de questions permet de décrire.

Carence du logement et état d'entretien

	Taux de réponse OUI
- Mauvaise aération	29,6
- Eclairage naturel insuffisant	31,2
- Humidité apparente	42,3
- Délabrement du recouvrement des murs	37,0
- Carreaux de fenêtre brisés	19,2
- Fenêtres fermant mal	26,9
- Escaliers défectueux	43,0
- Planchers défectueux	28,5
- Vétusté et danger des installations électriques	28,2
- Défauts de toiture	25,0
- Fissures importantes et murs branlants	20,5
- Vétusté des installations sanitaires	36,7
- Mauvaise isolation par rapport au froid	37,8
- Mauvaise isolation par rapport à la pluie	16,9
- Mauvaise insonorisation	37,9

Nous n'avons pas analysé les réponses une par une mais résumé ces questions en une variable qui indique pour chaque logement le nombre de défauts présents, ce qui donne :

	EFFECTIF	%
Nombre de logements sans défauts	211	25,7
Nombre de logements présentant moins de 5 défauts	291	35,4
Nombre de logements présentant plus de 5 défauts	320	38,9
TOTAL	822	100,0

Soit plus d'un tiers des logements qui sont en très mauvais état (plus de 5 défauts).

Ce sont en majorité des hôtels meublés 69,4 %
 des logements de fortune 63,3 %
 des immeubles locatifs
 non H.L.M. 55,0 %
 et des logements anciens
 (construits avant 1945) .. 64,3 %

Mauvais confort et vétusté des logements vont de pair

Tableau 69 : CONFORT PAR DEFANTS DU LOGEMENT

% colonnes

DEFAUTS	Eau seulement	Eau + 1 élé- ment de cft	Eau + 2 élé- ments de cft	Tout confort	TOTAL
Pas de défaut	14,1	28,7	28,6	53,7	25,7
Moins de 5 défauts	30,9	35,2	55,3	41,1	35,4
Plus de 5 défauts	55,0	36,1	16,1	5,2	38,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Ce sont aussi les logements ayant le moins de confort qui connaissent le plus le surpeuplement.

Tableau 70 : NOMBRE DE PERSONNES PAR PIECE SELON LE CONFORT

% colonnes

CONFORT	Moins de deux personnes par pièce	Plus de deux personnes par pièce	ENSEMBLE
Eau seulement	43,8	70,6	57,1
Eau + 1 élément de confort	18,3	11,6	15,0
Eau + 2 éléments de confort	7,8	5,9	6,9
Tout confort	30,1	11,9	21,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Un autre indice de confort absent dans la nomenclature précédente est l'existence d'une cuisine.

Tableau 71 : DISPOSITION D'UNE CUISINE PAR AIRE

AIRE	% lignes			
	NON	OUI personnelle	OUI collective	TOTAL
Paris	<u>44,7</u>	47,3	8,0	100
Vitry	<u>23,1</u>	67,3	9,6	100
Trappes	7,1	<u>47,5</u>	<u>45,4</u>	100
TOTAL	32,8	52,4	14,8	100

Les logements avec cuisine collective sont essentiellement les foyers de travailleurs, et les logements ne disposant pas de cuisine soit des logements de fortune, soit des chambres de meublés ou d'hôtels garnis, soit des petits logements dans des immeubles anciens.

Nous avons vu plus haut que la répartition des types de logement était très inégale par aire, ce qui se traduit aussi par des conditions de confort inégales par aire.

Tableau 72 : INDICE DE CONFORT SELON LES AIRES

AIRE	CONFORT		
	Logement eau seulement	Tout confort	Logements surpeuplés
Paris	71,6	5,9	65,4
Vitry	43,3	38,0	61,2
Trappes	28,4	48,9	30,5
ENSEMBLE	57,1	21,3	58,3

Cette rapide description des logements nous a permis de voir qu'ils étaient de qualité bien inférieure à la moyenne des logements Français, les seuls logements à peu près décentes étant ici les logements sociaux (H.L.M.), certains foyers (pas tous) et quelques pavillons.

Il nous faut maintenant étudier si certaines nationalités connaissent de meilleures conditions de logement que les autres, et si l'ancienneté de l'immigration a une influence sur ces dernières.

1.2. Les conditions d'occupation des logements

Statut d'occupation du logement

STATUT D'OCCUPATION	EFFECTIF	%
Locataire	736	91,4
Sous-locataire	11	1,4
Propriétaire ou copropriétaire	57	7,2
TOTAL	804	100,0

Sans réponse 21

Notre échantillon étant constitué à 91,5 % de locataires, on peut difficilement détailler les autres catégories : soit les sous-locataires, et les propriétaires.

Précisons seulement qui sont les 57 propriétaires de notre échantillon. On les trouve presque exclusivement à Paris (72 %) et à Vitry (20 %). Ce sont par ordre décroissant des Portugais, des Italiens, des Français, des Yougoslaves, et des Algériens ; donc, en majorité des immigrants de couche ancienne, pour la plupart mariés, et vivant avec leur famille en France. Ils sont propriétaires surtout de pavillons ou de logements dans des immeubles anciens (à Paris).

La répartition des migrants entre les différents types de logement

Tableau 73 : TYPE DE LOGEMENT PAR NATIONALITE

NATIONALITE							% lignes
	Logement de fortune	Foyer	Logement social	Pavillon	Locatif non H.L.M.	Meublés Hôtels garnis	TOTAL
Français	2,8	4,6	<u>28,4</u>	1,8	<u>61,5</u>	0,9	100
Italiens	1,4	1,4	<u>13,0</u>	<u>20,3</u>	<u>63,8</u>	0,0	100
Portugais	<u>15,9</u>	6,7	<u>13,0</u>	5,8	<u>38,9</u>	<u>19,7</u>	100
Yougoslaves	0,0	8,8	5,0	2,5	65,0	18,8	100
Maghrébins	5,5	<u>15,0</u>	<u>21,5</u>	3,4	30,0	<u>24,6</u>	100
Africains	12,3	<u>29,8</u>	7,0	0,0	<u>40,4</u>	10,5	100
TOTAL	7,4	10,8	16,9	4,9	43,5	16,5	100
TOTAL DES ETRANGERS NON C.E.E.	8,8	12,8	15,4	3,8	38,2	21,0	100

Signalons seulement pour les Maghrébins qu'on trouve davantage de Marocains et de Tunisiens en foyer que d'Algériens. C'est très certainement lié à leurs anciennetés respectives en France.

Tableau 73 : TYPE DE LOGEMENT PAR NATIONALITE (suite)

NATIONALITE	% colonnes						
	Logement de fortune	Foyer	Logement social	Pavillon	Locatif non H.L.M.	Meublés Hôtels garnis	TOTAL
Français	5,0	5,7	<u>22,5</u>	5,0	18,9	0,7	13,4
Italiens	1,7	1,1	6,5	<u>35,0</u>	12,4	0,0	8,5
Portugais	<u>55,0</u>	15,9	<u>19,6</u>	<u>30,0</u>	22,8	<u>30,4</u>	25,5
Yougoslaves	0,0	8,0	2,9	5,0	14,6	11,1	9,8
Algériens	<u>21,7</u>	14,8	<u>25,4</u>	17,5	6,8	<u>32,6</u>	16,7
Marocains	5,0	<u>25,0</u>	10,9	5,0	5,4	8,1	8,8
Tunisiens	0,0	10,2	9,4	2,5	12,7	12,6	10,4
Africains	11,7	<u>19,3</u>	2,9	0,0	6,5	4,4	7,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
ENSEMBLE DES MAGHREBINS	26,7	50,0	45,7	25,0	24,9	53,3	35,9

Parmi ces types de logement certains sont fréquentés majoritairement par certaines ethnies.

Les logements de fortune sont presque exclusivement occupés par des Portugais et des Maghrébins : c'est tout l'habitat insalubre qui s'est développé anarchiquement en banlieue parisienne qu'on trouve ici.

Les foyers sont occupés à 50 % par les Maghrébins, puis par les Africains et les Portugais. Nous verrons plus loin que les foyers Africains sont d'un confort particulièrement médiocre et qu'il s'agit la plupart du temps de foyers dortoirs. En logement social, on trouve des familles françaises, portugaises et maghrébines. Les chiffres indiqués ici ne sont pas représentatifs de l'occupation du parc social H.L.M. puisque les familles étrangères sont largement sur-représentées dans notre échantillon par rapport aux familles françaises.

On peut déduire des résultats précédents que les logements typiquement immigrés sont les logements de fortune, les foyers et les meublés et hôtels, garnis, ce sont d'ailleurs les plus mauvais du point de vue confort. Nous essaierons de préciser dans la suite de notre rapport si la spécificité de ces logements est un phénomène culturel (purement ethnique), ou bien un phénomène d'intégration ou au contraire de marginalisation. Nous avons affirmé dans la première partie du rapport que le logement était un lieu de marginalisation.

Chaque groupe national correspondant à des vagues d'immigration différentes, on peut supposer que l'ancienneté en France permet d'accéder à un logement de qualité supérieure.

Les logements occupés essentiellement par des hommes seuls sont, bien sûr les foyers. mais aussi les logements de fortune et les hôtels meublés dans lesquels on ne trouve que 25 à 30 % de familles qui se logent dans les autres types de logements.

Notons qu'en logement de fortune, il y a plus de 50 % d'hommes mariés vivant seuls. Ce sont ceux qui cherchent à faire le plus d'économies pour envoyer de l'argent à leurs familles et on sait que le problème actuel des foyers est, entre autre, le montant élevé du loyer. On y trouve d'ailleurs moins d'hommes mariés vivant seuls que de célibataires.

Le lien logement-emploi, pour le type de logement, n'est pas très développé. Les logements de fortune et les pavillons sont essentiellement occupés par des travailleurs du bâtiment (plus de 60 %). On trouve évidemment plus de manoeuvres et d'ouvriers spécialisés que d'ouvriers qualifiés ou d'employés en foyer et en logement de fortune, et les foyers sont davantage occupés par les salariés des grosses entreprises (qui financent souvent la construction de ces foyers par l'intermédiaire du 1 %) (cf. première partie).

Au niveau du type de logement, il apparaît clairement que les différentes ethnies, les anciens immigrés ou les primo-arrivants, les familles ou les hommes seuls, n'occupent pas les mêmes logements. La présentation d'indices de qualité du logement par nationalité, année d'arrivée, et composition familiale, fera apparaître clairement les hiérarchies.

On a retenu comme indices :

Pour le confort : { - Le taux de logements ayant seulement l'eau.
- Le taux de logements ayant tous les éléments de confort (eau, W.C., I.S., chauffage central).
- Le taux de logements disposant d'une cuisine personnelle.

Pour la qualité : - Le taux de logements ayant entre un et cinq défauts.

Pour le peuplement : { - Moins de 1,5 personnes par pièce.
- Le taux de logements surpeuplés (normes I.N.S.E.E.).

Tableau 76 : INDICES DE QUALITE ET DE PEUPEMENT PAR NATIONALITE

NATIONALITE	Taux de bon confort	Logements eau seulement	Cuisine personnelle	Moins de 5 défauts	Moins de 1,5 pers. par pièce	% de log ^{ts} surpeuplés
Français	35,8	40,4	79,8	50,5	57,0	40,2
Italiens	24,6	42,0	72,5	59,4	46,4	53,6
Portugais	15,7	63,8	52,4	23,9	39,5	57,6
Yougoslaves	13,4	67,1	53,8	42,7	46,3	53,7
Maghrébins	22,1	56,7	44,0	30,9	29,6	67,3
Africains	17,5	70,2	17,5	33,3	38,2	61,8
ENSEMBLE	21,3	57,1	52,4	35,4	39,4	58,3
ENSEMBLE DES ETRANGERS NON CEE	18,5	61,5	45,4	30,3	35,2	61,0

Ces chiffres semblent indiquer qu'il y a deux groupes : d'un côté les Français et les Italiens, et de l'autre, les Portugais, Maghrébins, Yougoslaves et Africains, les premiers ayant des conditions de logement nettement supérieures aux seconds.

Les Français sont les mieux lotis, suivis de près par les Italiens. Ces derniers sont installés en France depuis 1955 au moins, et ils sont en général bien insérés.

Dans le deuxième groupe, les Portugais et les Yougoslaves sont légèrement mieux logés que les Maghrébins et les Africains.

Les résultats relatifs au surpeuplement ne vont pas toujours de pair avec le confort ; les Maghrébins et les Portugais ayant des familles plus nombreuses que les Yougoslaves. Les Maghrébins et les Africains connaissent des conditions de surpeuplement vraiment extrêmes. En effet, sont plus de cinq par pièce :

9,6 % des Maghrébins
10,9 % des Africains
et seulement 2 % des Portugais.

Pour les Africains, c'est l'entassement dans des foyers à dix par pièce et en dortoir, et dans des conditions de confort très mauvaises. On peut se demander si ces différences au niveau du logement relèvent de phénomènes purement ethniques, ou si elles s'atténuent avec l'ancienneté de l'immigration.

Tableau 77 : INDICES DE QUALITE ET DE PEUPEMENT DU LOGEMENT PAR ANNEE D'ARRIVEE

ANNEE D'ARRIVEE EN FRANCE	Taux de bon confort	Logement eau seulement	Moins de 5 défauts	Moins de 1,5 pers. par pièce	% de loge- gements sur- peuplés
Avant 1965	24,7	54,6	33,6	36,5	60,8
De 1965 à 1969	19,1	59,2	35,8	33,6	63,6
De 1970 à nos jours	12,3	66,0	28,1	40,8	58,7
ENSEMBLE	19,0	59,7	32,9	36,6	61,3

Le confort et la qualité du logement s'améliorent avec l'ancienneté en France, mais au contraire les conditions de peuplement sont plutôt meilleures pour les derniers arrivés. Cela vient certainement du fait que les migrants arrivent d'abord seuls en France et ne font venir leur famille qu'ultérieurement. Les résultats suivants le confirment : le surpeuplement est surtout le fait des familles.

Voir tableau sur les indices de qualité et de peuplement page suivante.

Tableau 78 : INDICES DE QUALITE ET DE PEUPEMENT

STATUT CIVIQUE ET SOCIAL	Taux de bon confort	Logement eau seulement	Moins de 5 défauts	Moins de 1,5 pers. par pièce	Logements surpeuplés
Célibataire	11,8	68,6	25,7	66,2	33,1
Marié, vit seul	6,5	74,9	31,8	48,7	51,2
Marié, vit avec sa famille	31,0	45,4	40,1	26,7	69,6
ENSEMBLE	21,5	56,9	35,4	39,5	58,3

Notons que ce sont les hommes mariés vivants sans leur famille qui connaissent le plus mauvais confort (on a déjà vu qu'ils étaient les plus nombreux en logement de fortune).

En conclusion on peut dire que les conditions de logement des travailleurs migrants sont nettement inférieures à celles des Français, mais entre les migrants eux-mêmes il existe des différences liées à la fois à un phénomène ethnique et d'ancienneté d'immigration.

Dans la première partie nous avons vu que le financement du logement était étroitement lié à l'emploi et à la politique patronale. Est-ce que sur le terrain, ce lien est aussi important ? L'emploi des migrants conditionne-t-il leur logement, en quoi ?

Tableau 79 : TYPE DE LOGEMENT PAR SECTEUR D'EMPLOI

SECTEUR D'EMPLOI	Logement de fortune	Foyer	Logement social	Pavillon	Locatif non H.L.M.	Meublés Hôtels garnis	TOTAL
Artisanat	0,0	4,8	6,5	4,8	67,7	16,1	100
Bâtiment	12,6	9,1	11,6	7,9	38,7	20,1	100
Industries	5,3	16,3	20,3	3,3	40,2	14,6	100
Services, Administration	4,1	4,8	21,4	1,4	52,4	15,9	100
Autres	2,6	23,7	39,5	5,3	26,3	2,6	100
TOTAL	7,4	10,9	16,9	4,9	43,3	16,6	100

Tableau 79 : TYPE DE LOGEMENT PAR SECTEUR D'EMPLOI (Suite)

SECTEUR D'EMPLOI	% colonnes						
	Logement de fortune	Foyer	Logement social	Pavillon	Locatif non H.L.M.	Meublés Hôtels garnis	TOTAL
Artisanat	0,0	3,4	2,9	7,5	12,0	7,5	7,7
Bâtiment	<u>66,7</u>	33,0	27,0	<u>62,5</u>	<u>35,1</u>	<u>47,8</u>	39,3
Industries	21,7	<u>45,5</u>	<u>36,5</u>	20,0	28,3	26,9	30,4
Services, Administration	10,0	8,0	22,6	5,0	21,7	17,2	17,9
Autres	1,7	10,2	10,9	5,0	2,9	0,7	4,7
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100

En logement de fortune, en pavillon, on a surtout des travailleurs du bâtiment : il s'agit essentiellement des Portugais et des Italiens qui, de par leur métier, ont des capacités pour se construire ou s'arranger des bicoques à peu de frais.

En foyer on trouve un peu de tous les secteurs, avec prioritairement des travailleurs de l'industrie ou du bâtiment. Il s'agit là des grosses entreprises qui ont des places réservées en foyer (par le 1 %).

Tableau 80 : TYPE DE LOGEMENT PAR TAILLE DE L'ENTREPRISE

TAILLE DE L'ENTREPRISE	% colonnes						
	Logement de fortune	Foyer	Logement social	Pavillon	Locatif non H.L.M.	Meublés Hôtels garnis	TOTAL
Moins de 100 salariés	40,7	38,3	42,4	<u>60,5</u>	56,0	<u>60,7</u>	51,6
De 100 à 500 salariés	35,2	21,0	29,5	31,6	25,9	13,9	25,0
Plus de 500 salariés	24,1	40,7	28,0	7,9	18,1	25,4	23,3
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100

Il n'y a d'ailleurs qu'en foyer que le lien logement-emploi est aussi significatif. En effet, les autres formes de logement, mis à part les logements sociaux n'ont pas ou très peu de liens avec l'employeur. On devrait retrouver ces résultats lorsqu'on étudiera les moyens de découverte du logement.

Le confort et le peuplement sont liés aux variables significatives d'un certain niveau économique comme la qualification professionnelle et le salaire. En effet un des facteurs prépondérants pour les migrants est le coût du logement qui détermine dans beaucoup de cas son choix (si l'on peut parler de choix).

Le chapitre suivant présentera en détail les dépenses relatives au logement.

2. Les dépenses de logement et l'équipement des ménages

2.1. Les loyers et les charges du logement

Tableau 81 : DEPENSES DE LOGEMENT PAR TYPE DE LOGEMENT : LOYER PLUS CHARGES BRUTES

TYPE DE LOGEMENT	% lignes				TOTAL
	Moins de 200 F.	De 200 à 350 F.	De 350 à 500 F.	Plus de 500 F.	
Logement de fortune	84,0	12,0	4,0	-	100
Foyer	34,1	61,2	3,5	1,2	100
Logement social	3,2	6,4	20,8	69,6	100
Pavillon	62,9	14,3	8,6	14,3	100
Locatif non H.L.M.	43,0	15,9	18,1	23,0	100
Meublés, garnis	41,2	24,4	23,5	10,9	100
TOTAL	38,6	20,6	16,3	24,5	100

Il est clair que le logement le plus économique est de loin le logement de fortune ; le logement en foyer ne l'est pas tellement si l'on pense que des loyers de 350 F. mensuels sont demandés à une personne seule qui gagne souvent le S.M.I.C. Beaucoup de travailleurs lui préfèrent un logement en hôtel meublé ou en logement de fortune, où ils paient moins cher, ont plus de liberté, mais ont évidemment moins de confort.

Voir tableau sur les loyers par type de confort
page suivante.

Tableau 82 : LOYER PLUS CHARGES PAR TYPE DE CONFORT

CONFORT	% lignes				
	Moins de 200 F.	De 200 à 350 F.	De 350 à 500 F.	Plus de 500 F.	TOTAL
Eau seulement	48,6	25,8	15,5	10,1	100
Intermédiaire	21,1	25,0	24,0	29,9	100
Tout confort	12,5	4,4	17,5	65,6	100
TOTAL	38,3	20,8	16,6	24,3	100

Les dépenses de logement sont évidemment différentes pour les isolés et les familles.

Tableau 83 : LOYER PLUS CHARGES BRUTES PAR COMPOSITION DE LA FAMILLE

STATUT CIVIQUE ET SOCIAL	% lignes				
	Moins de 200 F.	De 200 à 350 F.	De 350 à 500 F.	Plus de 500 F.	TOTAL
Célibataire	47,5	30,9	7,2	14,3	100
Marié, vit seul	50,3	30,3	11,9	7,5	100
Marié, vit avec sa famille	29,2	13,2	22,2	35,4	100
TOTAL	38,1	21,0	16,7	24,2	100

Comme nous l'avons déjà noté à plusieurs reprises, ce sont les hommes mariés vivant seuls qui font des dépenses minimales pour le logement.

Tableau 84 : LOYER PLUS CHARGES BRUTES PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes				
	Moins de 200 F.	De 200 à 350 F.	De 350 à 500 F.	Plus de 500 F.	TOTAL
Français	35,6	16,8	12,9	34,7	100
Italiens	50,8	24,6	10,8	13,9	100
Portugais	54,1	16,3	11,0	18,6	100
Yougoslaves	17,7	21,5	25,3	35,5	100
Maghrébins	29,8	24,0	21,0	25,2	100
Africains	50,0	21,2	13,5	15,3	100
TOTAL	38,3	20,8	16,6	24,4	100

Les dépenses minimales sont faites par les Portugais et les Africains. Pour les premiers, il s'agit de logements de fortune, pour les seconds de foyers clandestins ou de logements insalubres à Paris.

Un autre type de dépenses relatives au logement, sont les dépenses faites pour l'équipement ménager qui peuvent indiquer d'une part le niveau économique des ménages, d'autre part leurs projets d'installation en France, temporaires ou définitifs.

2.2. L'équipement des ménages

Nous avons réuni ici deux sortes d'équipements : l'équipement ménager, et l'équipement pour les loisirs.

Pour l'équipement ménager, nous avons étudié le taux de possesseurs de cuisinière, réchaud, machine à laver, frigidaire. Pour l'équipement des loisirs, le taux de possesseurs d'appareils de radio, télévision, ou tourne-disques.

Tableau 85 : TAUX DE MENAGES PROPRIETAIRES D'APPAREILS MENAGERS PAR NATIONALITE

NATIONALITE	Cuisinière	Réchaud	Machine à laver	Frigidaire
Français	90,8	10,1	53,2	87,2
Italiens	81,1	27,5	52,2	88,4
Portugais	74,3	7,6	14,3	53,8
Yougoslaves	77,2	12,7	10,0	57,3
Algériens	79,6	43,0	18,2	40,9
Marocains	64,0	52,0	9,3	34,7
Tunisiens	79,0	55,8	10,5	39,5
Africains	25,0	42,8	3,6	14,3
ENSEMBLE	74,4	27,5	21,3	53,4

Voir tableau sur le taux de ménages propriétaires d'appareils individuels page suivante.

Tableau 86 : TAUX DE MENAGES PROPRIETAIRES D'APPAREILS AUDIOVISUELS PAR NATIONALITE

NATIONALITE	Radio	Télévision	Electro- phone
Français	92,7	85,3	54,1
Italiens	91,3	81,1	69,6
Portugais	63,4	52,4	26,7
Yougoslaves	46,9	56,3	43,9
Algériens	73,0	47,1	31,6
Marocains	81,1	42,7	27,1
Tunisiens	82,6	50,0	25,6
Africains	61,4	36,8	54,4
ENSEMBLE	73,0	56,4	38,3

Tableau 87 : TAUX DE MENAGES PROPRIETAIRES D'APPAREILS MENAGERS PAR ANNEE D'ARRIVEE

ANNEE D'ARRIVEE	Cuisinière	Réchaud	Machine à laver	Frigidaire
Avant 1965	79,7	36,1	26,8	60,8
De 1965 à 1969	73,3	25,8	15,7	49,9
De 1970 à 1975	62,6	30,2	5,0	33,0
ENSEMBLE	72,4	30,4	16,2	48,5

Tableau 88 : TAUX DE MENAGES PROPRIETAIRES D'APPAREILS AUDIOVISUELS PAR ANNEE D'ARRIVEE

ANNEE D'ARRIVEE	Radio	Télévision	Electro- phone
Avant 1965	70,4	62,5	41,8
De 1965 à 1969	73,4	59,2	34,6
De 1970 à 1975	64,8	40,1	30,0
ENSEMBLE	70,0	52,3	35,6

Tableau 89 : NOMBRE D'APPAREILS MENAGERS SELON LA COMPOSITION FAMILIALE

STATUT CIVIQUE ET SOCIAL	% lignes				TOTAL
	0	1	2	3	
Célibataire	19,0	49,7	24,2	7,2	100
Marié, vit seul	14,1	72,2	9,1	4,5	100
Marié, vit avec sa famille	3,6	18,2	45,8	32,3	100
TOTAL	9,0	37,2	32,9	20,9	100

Tableau 90 : NOMBRE D'APPAREILS AUDIOVISUELS SELON LA COMPOSITION DE LA FAMILLE

STATUT CIVIQUE ET SOCIAL	% lignes				TOTAL
	0	1	2	3	
Célibataire	18,3	28,1	31,4	22,2	100
Marié, vit seul	23,1	48,7	21,1	7,0	100
Marié, vit avec sa famille	5,6	21,5	33,9	39,1	100
TOTAL	12,2	29,3	30,3	28,1	100

Notons, que pour l'équipement ménager, on observe une hiérarchie des nationalités quasiment identique à celle observée pour les conditions de logement : Français et Italiens, les mieux équipés, puis les Portugais, Yougoslaves et Maghrébins, ensuite les Africains avec un très faible taux d'équipement.

Ces taux d'équipement traduisent, d'une part, les différences de niveau économique de ces groupes nationaux, d'autre part, des stratégies de dépenses différentes suivant la composition familiale (hommes seuls, présence ou non de la famille en France, projets à plus ou moins long terme de retour au pays). Les taux d'équipements croissent évidemment avec l'année d'arrivée.

La possession d'appareils audiovisuels est un indice de consommation différent du premier et qui fait référence à des modèles culturels (plus qu'à une composition familiale). D'autre part, l'usage d'une radio ou d'une télévision est plus en rapport avec la connaissance de la langue française.

Les Africains ne sont pas sous équipés dans ce domaine. On remarque même un taux important d'Africains possesseurs d'un électrophone (ce qui leur permet d'écouter la musique de leur pays).

Ici aussi la stratégie minimale de dépenses est le fait des hommes mariés vivant en France sans leur famille ce qui est fort significatif du lien qui relie la consommation faite par les immigrés en France, et les liens qui les relient à leur pays.

3. Les conditions d'accès au logement

Un des problèmes les plus difficiles pour les travailleurs étrangers en France étant la recherche d'un logement, nous avons tenté de cerner ces difficultés par un certain nombre de questions du type suivant :

- Votre logement était-il assuré avant de venir en France ?
- Comment avez-vous découvert votre logement actuel ?
- Qui est le propriétaire de votre logement actuel ?
- Avez-vous rencontré des difficultés pour l'obtenir ?
- Pour quelles raisons avez-vous pris ce logement ?
- Estimez-vous que vos conditions de logement se sont améliorées ?
- Désirez-vous changer de logement ?

D'autres questions beaucoup plus détaillées concernant notamment les refus rencontrés lors des démarches faites pour obtenir un logement ont été exploitées globalement en tant que difficultés.

3.1. Le logement à l'arrivée en France

Le premier logement en France a pu faire l'objet de recherches ou non. En effet, la législation prévoit, depuis quelques années, que tout travailleur étranger rentrant en France doit avoir un logement assuré, et un emploi afin d'obtenir l'autorisation d'entrée.

Tableau 91 : LOGEMENT ASSURE A L'ARRIVEE PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes		
	OUI	NON	TOTAL
Italiens	76,1	23,9	100
Portugais	60,5	39,5	100
Yougoslaves	49,4	50,6	100
Algériens	53,7	46,3	100
Marocains	69,3	30,7	100
Tunisiens	66,3	33,7	100
Africains	49,1	50,9	100
TOTAL	60,2	39,8	100
Maghrébins	61,3	38,7	100

On constate effectivement plus de logements assurés avant de venir, parmi les récents immigrants (sauf pour les Italiens).

Tableau 92 : LOGEMENT ASSURE A L'ARRIVEE PAR ANNEE D'ARRIVEE

ANNEE D'ARRIVEE	% lignes		
	OUI	NON	TOTAL
Avant 1965	52,7	47,3	100
De 1965 à 1969	59,6	40,4	100
De 1970 à 1975	69,3	30,7	100
TOTAL	60,2	39,8	100

3.2. La découverte du logement occupé actuellement

Les conditions locales du marché du logement étant particulières dans chaque aire, la découverte du logement y passe par des canaux différents :

Tableau 93 : MOYEN DE DECOUVERTE DU LOGEMENT PAR AIRE

AIRE	% lignes								
	Employeur	Amis Parents	Bureau officiel	Agent immobilier	Petites annonces	Service social privé	Voie d'affiche	Autre moyen	TOTAL
Paris	3,8	<u>60,0</u>	4,0	<u>15,3</u>	5,9	3,0	2,3	5,7	100
Vitry	14,1	<u>49,8</u>	15,1	4,9	2,4	2,9	7,3	3,4	100
Trappes	<u>40,7</u>	16,4	<u>25,0</u>	1,4	1,4	4,3	6,4	4,3	100
TOTAL	12,7	49,9	10,4	10,3	4,3	3,2	4,3	4,9	100

En effet, à Trappes, les attributions de logement sont très réglementées, et on n'y trouve que 16 % de ménages logés par l'intermédiaire de leurs connaissances. C'est par contre là que le lien logement-emploi est le plus fort : 40 % de personnes logées par leur employeur.

Notons dans les deux autres secteurs, l'importance des relations personnelles au détriment des autres moyens de découverte du logement, et entre autres des canaux officiels. On peut penser que si le marché local du logement a une influence prépondérante sur les moyens de découverte du logement, la nationalité des demandeurs de logement en a également une.

Tableau 94 : MOYEN DE DECOUVERTE DU LOGEMENT PAR NATIONALITE

NATIONALITE						% lignes
	Employeur	Parents amis	Bureau officiel	Agent immobilier	Autres	TOTAL
Français	9,2	45,9	19,3	5,5	20,1	100
Italiens	0,0	<u>77,6</u>	7,5	6,0	8,9	100
Portugais	14,4	49,3	12,0	8,6	15,7	100
Yougoslaves	13,8	56,3	6,3	12,5	11,1	100
Maghrébins	16,6	46,8	5,8	13,2	17,6	100
Africains	7,0	35,1	21,1	12,3	24,5	100
ENSEMBLE	12,7	49,9	10,4	10,3	16,7	100

Le logement fourni par l'employeur est le plus fréquent chez les Portugais, Yougoslaves et Maghrébins, ce qui correspond aux secteurs d'emploi bâtiment et industries et aux grosses entreprises qui font des réservations en foyers-hôtels.

C'est pour les Italiens que les relations personnelles favorisent le plus la découverte du logement.

Le recours au bureau officiel donne accès, soit au logement social pour familles (H.L.M.), soit au logement social pour célibataires (foyers) pour les Africains par exemple. L'année d'arrivée n'influe presque pas sur le moyen de découverte du logement. Mais ce sont surtout les anciens immigrés qui ont recours aux services officiels.

3.3. Le propriétaire du logement

Tableau 95 : PROPRIETAIRE DU LOGEMENT PAR NATIONALITE

NATIONALITE					% lignes
	Personne privée	Employeur	Société privée	Société publique	TOTAL
Français	55,7	2,1	5,2	37,1	100
Italiens	71,2	3,8	5,8	19,2	100
Portugais	53,3	15,6	15,6	15,6	100
Yougoslaves	83,8	9,5	2,7	4,1	100
Maghrébins	62,0	5,1	16,3	16,7	100
Africains	41,1	7,1	17,9	33,9	100
TOTAL	60,3	7,8	12,7	19,3	100

Tableau 95 : PROPRIETAIRE DU LOGEMENT PAR NATIONALITE (suite)

% colonnes

NATIONALITE	Personne privée	Employeur	Société privée	Société publique	TOTAL
Français	12,2	3,5	5,4	25,4	13,2
Italiens	8,4	3,5	3,2	7,0	7,1
Portugais	21,7	49,1	30,1	19,7	24,5
Yougoslaves	14,0	12,3	2,2	2,1	10,1
Maghrébins	38,6	24,6	48,4	32,4	37,6
Africains	5,2	7,0	10,8	13,4	7,6
TOTAL	100	100	100	100	100

Le logement par l'employeur est assuré principalement pour les Portugais (bâtiment), Maghrébins (bâtiment et industries) et Yougoslaves.

Tableau 96 : PROPRIETAIRE DU LOGEMENT SUIVANT LA COMPOSITION FAMILIALE

% lignes

STATUT CIVIQUE ET SOCIAL	Personne privée	Employeur	Société privée	Société publique	TOTAL
Célibataire	62,0	12,4	6,6	19,0	100
Marié, vit seul	60,4	12,8	12,8	13,9	100
Marié, vit avec sa famille	59,6	3,9	14,3	22,2	100
TOTAL	60,3	7,8	12,5	19,5	100

Il est clair que le logement par l'employeur est assuré essentiellement en foyer pour les célibataires et les hommes mariés vivant seuls.

Tableau 97 : PROPRIETAIRE DU LOGEMENT PAR AIRE

% lignes

AIRE	Personne privée	Employeur	Société privée	Société publique	TOTAL
Paris	<u>79,3</u>	3,6	9,4	7,7	100
Vitry	<u>53,2</u>	7,9	15,3	23,7	100
Trappes	9,3	<u>20,9</u>	19,4	<u>50,4</u>	100
TOTAL	60,3	7,8	12,7	19,3	100

L'absence totale de logements appartenant à des personnes privées à Trappes, ainsi que l'importance des logements par l'employeur, et des logements publics soulignent bien la spécificité du marché du logement à Trappes où presque toutes les personnes ont été logées par attribution administrative.

3.4. Difficultés d'obtention du logement et satisfaction par rapport au logement

A la question avez-vous rencontré des difficultés pour obtenir votre logement, les différents groupes nationaux se distinguent :

Tableau 98 : DIFFICULTE D'OBTENTION DU LOGEMENT PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes		
	OUI	NON	TOTAL
Français	20,2	79,8	100
Italiens	29,5	70,5	100
Portugais	38,3	61,7	100
Yougoslaves	12,3	87,7	100
Algériens	29,2	70,8	100
Marocains	<u>41,3</u>	58,7	100
Tunisiens	<u>43,5</u>	56,5	100
Africains	<u>51,8</u>	48,2	100
TOTAL	32,8	67,2	100

L'importance des obstacles rencontrés est accentuée d'une part par un phénomène de racisme à l'égard des Africains et Maghrébins, d'autre part par la courte durée de l'implantation en France :

Tableau 99 : DIFFICULTE D'OBTENTION D'UN LOGEMENT PAR ANNEE D'ARRIVEE

ANNEE D'ARRIVEE	% lignes		
	OUI	NON	TOTAL
Avant 1965	30,0	70,0	100
De 1965 à 1969	39,4	60,6	100
De 1970 à nos jour	34,0	66,0	100
TOTAL	34,9	65,1	100

Nous avons essayé de cerner l'existence éventuelle de difficultés spécifiques à la population étrangère. Pour cela, nous avons posé une série de questions fermées et ouvertes concernant l'existence et les modalités d'expérience de différents types de difficultés (questions 97 à 113 du questionnaire) :

- . Difficultés avec le propriétaire.
- . Expulsion de logement, rénovation.
- . Lien logement-emploi.
- . Obtention d'un logement social.
- . Autres difficultés ...

Nous avons, dans la mesure du possible exploité les réponses à ces questions suivant la nationalité et l'aire d'enquête.

Il y a, dans l'ensemble, assez peu de réponses affirmatives à ces questions, le taux le plus élevé de réponses étant atteint dans la question concernant les difficultés d'obtention d'un logement social (20 %). On peut, à partir de l'ensemble des réponses, tenter de dégager les difficultés principales et quels sont ceux qui les expérimentent :

- Le niveau des loyers paraît trop élevé à un certain nombre d'enquêtés qui ont, de ce fait, eu des conflits avec leur propriétaire. Ce sont essentiellement les Africains et les Maghrébins qui évoquent ce fait. Ils font probablement référence à des conflits sur les loyers qui ont souvent lieu dans les garnis.
- 10 à 15 % des enquêtés ont été expulsés de leur logement par suite d'un arrêté de démolition ou d'une opération de rénovation, en particulier à Paris. Ceci confirme que les opérations de rénovation dans le XIXème et le XXème arrondissements ont touché une proportion notable de travailleurs isolés (Africains, Maghrébins) ou de familles (Yougoslaves, Français), qui se sont relogés dans d'autres logements insalubres de ces quartiers.
- La perte de l'emploi est un motif d'expulsion du logement cité relativement souvent. C'est le cas notamment des ouvriers logés par leur patron (Portugais) ou de ceux qui se trouvent brusquement en chômage ou en maladie et ne peuvent plus payer leur loyer (maghrébins).

Le lien logement-emploi n'a donc pas totalement disparu pour un certain nombre d'enquêtés.

- Une proportion importante d'enquêtés a connu de grandes difficultés pour obtenir un logement social en particulier une longue attente. Cette attente a affecté toutes les nationalités sur toutes les aires. Les Maghrébins citent aussi le cercle vicieux "venu de la famille/obtention du logement". A Paris, nombre d'enquêtés déclarent ne pas avoir obtenu de réponse, ce qui confirme la faible importance du logement social à Paris. Enfin, le loyer trop élevé des constructions sociales est largement évoqué quelle que soit l'aire et la nationalité. Ceci confirme que le logement social n'est pas accessible aux catégories les plus défavorisées.

En définitive, ces réponses mettent en évidence les difficultés de s'insérer sur le marché du logement social pour les catégories sociales concernées tant françaises qu'étrangères qui se heurtent à l'étroitesse de l'offre et au niveau élevé des loyers.

Ces difficultés se doublent, pour les étrangers, de celles spécifiques au type de logement qu'ils occupent (garnis, foyers), à la réglementation qui leur est appliquée, au préjugé ethnique auquel ils sont parfois en butte.

Satisfaction par rapport au logement

Nous l'avons mesurée par les raisons du choix de ce logement, l'amélioration des conditions de logement et le désir de changer de logement.

Pour évaluer la possibilité de choix en matière de logement la question posée était : (cf. page suivante).

Avez-vous pris ce logement :

1. Parce qu'il n'y avait pas d'autre logement disponible ?
2. Parce qu'il vous convenait ?

Tableau 100 : CHOIX DU LOGEMENT PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes		
	1	2	TOTAL
Français	<u>67,0</u>	33,0	100
Italiens	48,4	51,6	100
Portugais	44,4	55,6	100
Yougoslaves	27,5	72,5	100
Algériens	<u>75,2</u>	24,8	100
Marocains	<u>70,8</u>	29,2	100
Tunisiens	<u>78,5</u>	21,5	100
Africains	<u>83,3</u>	16,7	100
TOTAL	59,5	40,5	100

On constate un déséquilibre entre d'une part les conditions de logement des différentes nationalités, et d'autre part leur satisfaction par rapport à ces derniers.

En effet, les Français bien que les mieux logés de tout notre échantillon se déclarent peu satisfaits de leur logement, alors que 55 % des Portugais, bien qu'ayant des conditions de confort très médiocres déclarent avoir pris ce logement parce qu'il leur convenait.

Les questions d'origine, déjà d'interprétation très délicate dans les enquêtes nationales, le sont encore plus ici. En effet, chaque groupe national s'exprime par rapport à un modèle de référence différent.

Il est évident que les Français logés dans ces quartiers d'immigrés n'ont pas, la plupart du temps, choisi d'y venir et occupent le seul logement qu'on leur a proposé, souvent après une longue attente auprès d'offices d'H.L.M. ou de demandes de logement.

A plus de 75 %, Maghrébins et Africains estiment n'avoir pas eu d'autre choix pour leur logement (ce qui paraît réaliste).

Plus étonnante est la réponse des Portugais, qui s'estiment à 55 % satisfaits de leur logement. Faut-il voir là le signe d'une meilleure insertion dans la société française, ou d'une moindre exigence par rapport aux conditions de logement ?

Pour y répondre, il faudrait comparer les réponses pour des nationalités différentes, dans un même type d'habitation et une même aire, mais la taille de notre échantillon ne nous le permet pas.

En définitive, l'absence de choix domine tant chez les français que chez les maghrébins, et elle est à la base d'une insatisfaction par rapport aux conditions de logement.

- Amélioration des conditions de logement et désir de changer de logement

La satisfaction des conditions de logement actuelles peut être saisie à travers deux indices : l'appréciation portée sur l'amélioration de la situation de logement, et le désir de changer de logement. Dans ce but, nous avons posé deux questions :

* Depuis votre arrivée en France, estimez-vous que vos conditions de logement :

	EFFECTIF OBSERVE	%
- Se sont améliorées	364	44,1
- Sont restées identiques	280	33,9
- Se sont détériorées	53	6,4
- Sans réponse	128	15,5

* Désirez-vous changer de logement ?

	EFFECTIF OBSERVE	%
- Non, je suis satisfait	343	41,9
- Oui, j'ai l'intention de changer de logement	238	29,0
- Oui, j'ai déjà fait des démarches	147	18,0
- Oui, mais ça m'est impossible	91	11,1

} Oui :
58,1

On peut se demander si le nombre important de "sans réponse" à la première question ne doit pas être compris comme signifiant une situation stationnaire.

D'autre part, on se trouve devant une population assez insatisfaite puisque près de 60 % désirent changer de logement quelle qu'en soit la possibilité. Mais cette insatisfaction est-elle la même pour tous, quelle que soit la nationalité et le lieu d'habitat ?

Tableau 101 : CHANGEMENT DANS LES CONDITIONS DE LOGEMENT PAR AIRE

AIRE	% lignes			
	Améliorées	Identiques	Détériorées	TOTAL
Paris	42,6	<u>47,3</u>	10,1	100
Vitry	55,1	38,6	6,3	100
Trappes	<u>81,2</u>	17,9	0,9	100
TOTAL	52,2	40,2	7,6	100

Tableau 102 : CHANGEMENT DANS LES CONDITIONS DE LOGEMENT PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes			
	Améliorées	Identiques	Détériorées	TOTAL
Italiens	56,7	40,3	3,0	100
Portugais	<u>61,2</u>	32,0	6,8	100
Yougoslaves	37,8	51,2	11,0	100
Algériens	49,2	43,9	6,8	100
Marocains	54,4	39,7	5,9	100
Tunisiens	<u>58,1</u>	32,6	9,3	100
(Maghrébins)	(53,1)	(39,5)	(7,3)	(100)
Africains	29,1	58,2	12,7	100
TOTAL	52,2	40,2	7,6	100

L'appréciation portée sur les conditions de logement est étroitement dépendante des conditions de confort existantes et de leur niveau antérieur. Ainsi à Trappes où une proportion importante d'enquêtés vivent en logement social ou en foyer, une énorme majorité estime que sa situation s'est améliorée et 65 % ne désirent pas changer de logement. Au contraire à Paris où une forte proportion d'enquêtés vit depuis plusieurs années en logement insalubre (cf. supra), la majorité estime que sa situation est restée identique ou s'est détériorée. Les conditions de confort très inégales de Vitry réapparaissent à travers la relative insatisfaction des enquêtés sur cette aire : 63 % désirent changer de logement et près de 45 % estiment que leur condition ne s'est pas améliorée.

D'autre part, ce sont souvent les nationalités dont la situation a été à l'origine la plus précaire qui portent la meilleure appréciation sur leur situation actuelle ; il en est ainsi notamment des Portugais qui ont souvent vécu en bidonville. Il faut aussi noter les difficultés particulières vécues par les Algériens (parmi les Maghrébins), qui dans leur ensemble, portent un jugement assez sévère sur leur situation. On retrouve là, la situation relativement meilleure connue par les Portugais. Sans doute faut-il aussi attribuer ces différences au statut familial vécu en France : 63 % de ceux qui vivent en famille estiment que leurs conditions de logement se sont améliorées alors que ce n'est le cas que de moins de 36 % des isolés et ce sont naturellement les isolés mariés qui portent le jugement le plus défavorable.

L'année d'arrivée joue aussi un rôle non négligeable, les arrivés récents (1970 - 1975) étant nettement moins satisfaits de leurs conditions (60 % estiment que leurs conditions sont restées identiques ou se sont détériorées contre 40 % à 45 % pour les autres vagues). Mais, 10 ans sont nécessaires pour connaître une telle amélioration : 60 % de ceux arrivés après 1965 désirent changer de logement, tous ceux arrivés avant 1965 ne sont pas satisfaits, 50 % désirent changer de logement.

Ces résultats permettent de penser que les enquêtés portent un jugement lucide sur leurs conditions de logement à partir des conditions objectives de confort qu'ils connaissent et qu'ils ont connu. Ils apprécient peu le logement insalubre : la majorité de ceux qui vivent dans de telles conditions (Paris, Vitry) désire changer de logement. Leur taux de mobilité montre qu'ils n'hésitent pas à le faire mais les résultats particuliers à Trappes permettent de penser que seul le logement social représente une réelle amélioration de leur situation. Ne faut-il pas voir là la confirmation du fait qu'ils ont des difficultés d'insertion dans le marché du logement, notamment dans l'obtention de logements sociaux, qui les repoussent vers le logement insalubre.

4. Historique du logement et mobilité

Notre échantillon étant d'une ancienneté moyenne d'une dizaine d'années (et plus pour certaines nationalités), il était difficile de demander aux enquêtés de se souvenir de chacun des logements qu'ils avaient occupés, leur mobilité étant généralement importante. Il nous semblait qu'il fallait s'efforcer de saisir trois indices de position sur le marché du logement et d'éventuelles améliorations de la situation du logement :

- La connaissance de mauvaises conditions de logement (bidonvilles, hôtels meublés, caravanes, logements sans confort).
- La mobilité en tant que comportement de recherche d'un meilleur logement ou conséquence d'un changement d'emploi.
- La satisfaction du logement actuel et le désir d'en changer.

Historique du logement

* La question concernant l'historique du logement était :

Depuis votre arrivée en France avez-vous habité dans :

	EFFECTIF OBSERVE	%
- Un bidonville	80	} 18,5
- Une roulotte	71	
- Un hôtel meublé	312	37,8
- Un logement ancien sans confort	135	16,3
- S.R. = non	227	27,4
		100,0

Il est déjà remarquable d'observer que près de 20 % des enquêtés ont vécu en bidonville ou en caravane, c'est dire l'importance qu'a pris cet habitat à une certaine époque.

D'autre part, moins de 30 % n'ont pas connu ces mauvaises conditions de logement, elles sont donc le lot de la quasi totalité des étrangers et probablement d'un certain nombre de Français.

Tableau 103 : EXPERIENCE D'UN MAUVAIS LOGEMENT PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes				TOTAL
	Bidonville + roulotte	Hôtel meublé	Logement ancien	Non	
Français	2,8*	12,8	15,6	<u>68,8</u>	100
Italiens	11,6	29,0	30,4	29,0	100
Portugais	<u>37,6</u>	34,3	24,3	3,8	100
Yougoslaves	2,0*	61,0	1,6*	35,4	100
Algériens	18,2	54,0	5,9	21,9	100
Marocains	24,0	30,6	4,0*	<u>41,4</u>	100
Tunisiens	18,6	58,3	1,0*	22,1	100
(Maghrébins)	(19,8)	(49,3)	(4,1)	(26,8)	(100)
Africains	-	15,8	57,9	26,3	100
(Total étrangers)	(20,7)	(41,6)	(16,5)	(21,2)	(100)
TOTAL	18,5	37,8	16,2	27,5	100

Ce tableau fait apparaître que si 20 % des étrangers n'ont pas connu ces mauvaises conditions de logement, certaines formes de mauvais logements ont été plutôt le fait de quelques nationalités. Ainsi près de 40 % de Portugais ont vécu en bidonville ou en logement de fortune alors que ce n'est le cas que de 20 % des Maghrébins ; par contre ces derniers sont plus nombreux à avoir habité (et à habiter encore) en hôtel meublé.

Parmi les Maghrébins, il faut noter qu'une forte minorité de Marocains (40 %) n'a pas connu ces formes de mauvais logement. Ceci confirme qu'un certain nombre de Marocains arrivés ces dernières années font partie d'une immigration plus organisée qui dispose souvent d'un logement en foyer à l'arrivée (cf. chapitre précédent).

En effet, cette connaissance des formes de mauvais logement dépend en grande partie de la vague d'arrivée dont a fait partie l'enquêté.

Tableau 104: EXPERIENCE D'UN MAUVAIS LOGEMENT PAR ANNEE D'ARRIVEE

% colonnes

ANNEE D'ARRIVEE	Bidonville + caravane	Meublé	Log ^t ancien sans confort	Non	TOTAL
Avant 1965	<u>38,1</u>	30,5	30,2	29,8	31,9
De 1965 à 1969	<u>43,5</u>	38,3	45,7	33,8	39,6
De 1970 à 1975	18,4	31,2	24,1	<u>36,4</u>	28,5
TOTAL	100	100	100	100	100

Alors que les enquêtés arrivés avant 1970 ne forment que 71 % de notre échantillon, les bidonvilles et les caravanes ont été occupés par plus de 80 % des enquêtés ; cette époque a été en effet celle de la prolifération des bidonvilles et elle est aussi celle de l'arrivée des Portugais. Au contraire les logements de fortune ont été peu expérimentés par les arrivés récents qui sont nombreux parmi ceux qui n'ont pas connu de mauvaises conditions de logement. Ceci conduirait à penser qu'une politique de l'immigration plus organisée a permis de mieux contrôler les conditions de logement des primo-arrivants, mais comme nous l'avons montré plus haut (25 % des logements de fortune occupés actuellement par des enquêtés arrivés avant 1965) elle n'est pas aussi efficace à résorber le retard.

Ces mauvaises conditions ne découlent-elles pas d'une certaine stratégie de dépenses due à la composition familiale ?

Tableau 105: EXPERIENCE D'UN MAUVAIS LOGEMENT SELON LA COMPOSITION FAMILIALE

% lignes

STATUT CIVIQUE ET SOCIAL	Bidonville + caravane	Hôtel meublé	Log ^t ancien sans confort	Non	TOTAL
Célibataire	<u>10,0</u>	40,5	17,5	32,0	100
Marié, vit seul	32,2	38,7	9,5	<u>19,6</u>	100
Marié, vit avec sa famille	15,0	36,8	18,8	29,3	100
TOTAL	18,5	37,8	16,2	27,5	100

Les hommes mariés vivant seuls sont ceux qui ont connu les plus mauvaises conditions de logement (32 % en logement de fortune), alors que les célibataires ont moins connu les mauvaises conditions de logement. Une bonne partie de ceux vivant en famille sont d'abord venus seuls et ont donc cherché d'abord à se loger dans les conditions les moins onéreuses.

On retrouve, à travers ces chiffres, la fonction d'accueil qu'avait le bidonville pour le primo-arrivant qui voulait économiser le plus possible dans les premières années.

Cette expérience des mauvaises conditions de logement est donc essentiellement tributaire des caractéristiques personnelles de l'enquêté : sa date d'arrivée en France, les conditions de vie de sa nationalité, sa situation familiale. L'influence de la qualification n'est pas vraiment significative, celle-ci a probablement évolué depuis l'arrivée (seulement plus mauvaise situation des manoeuvres qui sont donc restés très déqualifiés).

- La mobilité

Adoptant la même démarche que pour la mobilité professionnelle, nous avons essayé de saisir la mobilité résidentielle par deux types de questions :

* Depuis combien de temps occupez-vous ce logement ?

	EFFECTIF OBSERVE	%
Moins de 6 mois	105	28,9
De 6 mois à 1 an	133	
De 1 à 2 ans	144	33,0
De 2 à 3 ans	127	
De 3 à 4 ans	83	38,1
De 4 à 5 ans	96	
Plus de 5 ans	134	
TOTAL	822	100,0

* Combien avez-vous occupé de logements depuis 1970 ?

	EFFECTIF OBSERVE	%
1 logement	216	27,4
2 logements	256	32,6
3 logements	163	20,7
Plus de 3 logements	152	19,3
TOTAL	787	100,0

Les résultats à l'une des questions confirmant généralement l'autre, nous ne donnerons que les plus significatifs. Globalement l'échantillon est donc constitué en majorité d'éménagés récents (moins de 3 ans = 62 %) et de ménages ayant changé deux ou trois fois de logement en cinq ans (2 ou 3 fois = 53 %). C'est donc une population d'une mobilité moyenne probablement supérieure à la moyenne française.

Il est intéressant de comparer ces chiffres à la population d'emménagés récents dans l'enquête logement 1973 :

34 % dans l'ensemble de la France
11,3 % dans la Région Parisienne.

Qui sont les enquêtés les plus mobiles et où logent-ils ? En effet, certaines nationalités ont-elles tendance à plus bouger que d'autres et quelle est la durée d'occupation des logements selon les aires ?

Tableau 106: DUREE D'OCCUPATION DU LOGEMENT SELON LES NATIONALITES

NATIONALITE	% lignes			
	Moins d'1 an	De 1 à 3 ans	Plus de 3 ans	TOTAL
Français	17,4	22,0	<u>60,5</u>	100
Italiens	11,6	20,2	<u>68,1</u>	100
Portugais	28,6	<u>45,2</u>	26,2	100
Yougoslaves	17,3	42,0	40,7	100
Maghrébins	<u>38,8</u>	31,8	29,4	100
Africains	<u>38,6</u>	17,6	43,8	100
TOTAL	29,0	32,0	38,1	100

Les Français sont particulièrement stables. Une forte majorité occupe son logement depuis plus de 3 ans, il en est de même pour les Italiens (même comportement que les Français). Les Portugais et les Yougoslaves ont une ancienneté d'occupation moyenne. Les Maghrébins et les Africains sont dans leur grande majorité des emménagés récents (moins de 3 ans). Les réponses à la seconde question confirme cette plus grande mobilité des Maghrébins : ils sont les plus nombreux à avoir changé plus de trois fois de logement (27 % contre 17 % de Portugais).

Cette différenciation est-elle due au statut familial différent des Portugais et des Maghrébins ? L'influence de la composition familiale n'est pas très significative, elle confirme seulement que les isolés (mariés ou non) sont plus mobiles que ceux vivant en famille, la mobilité étant légèrement plus élevée chez les hommes mariés vivant seuls.

Les deux questions étant relatives à la période la plus récente, elles ne permettent pas de saisir l'influence de l'année d'arrivée, les arrivées de la période la plus récente étant naturellement celles qui ont la plus faible durée d'occupation du logement. Quelles sont les aires où l'on constate la plus grande mobilité ?

Tableau 107 : DUREE D'OCCUPATION DU LOGEMENT PAR AIRE

AIRE	% lignes			
	Moins d'1 an	De 1 à 3 ans	Plus de 3 ans	TOTAL
Paris	26,7	30,6	42,7	100
Vitry	22,7	35,2	42,0	100
Trappes	<u>45,7</u>	<u>37,8</u>	16,4	100
TOTAL	29,0	33,0	38,1	100

Tableau 108 : NOMBRE DE LOGEMENTS OCCUPES DEPUIS 1970 PAR AIRE

AIRE	% lignes				
	1	2	3	Plus de 3	TOTAL
Paris	29,9	33,0	19,3	17,7	100
Vitry	25,0	30,9	24,5	19,6	100
Trappes	23,4	33,6	19,7	<u>23,4</u>	100
TOTAL	27,5	32,6	20,7	19,2	100

C'est à Trappes que l'on trouve le plus grand nombre d'emménagés récents, la quasi totalité (83 %) ayant emménagé depuis moins de trois ans, dont 43 % depuis moins d'un an. Mais les enquêtés de Trappes n'ont pas des comportements significativement plus mobiles que ceux des autres aires (23 % ont changé plus de trois fois de logements contre 19 % à Vitry et 17 % à Paris).

Il faut relier ces résultats aux spécificités de l'échantillon à Trappes : ville nouvelle, importance des travailleurs du bâtiment, importance des familles logées en logements sociaux.

Le paragraphe précédent montre que malgré cette mobilité relativement importante les enquêtés ne sont pas satisfaits de leurs conditions de logement et désirent en changer. N'est-ce pas là le signe qu'étant donné leur difficulté d'accès au logement social ils ne sont confrontés qu'à une offre de logement insalubre ou spécifique et signifiant la perte de liberté (foyer).

5. Conclusion

La description que nous venons de faire des conditions de logement des travailleurs étrangers dans la Région Parisienne confirme un certain nombre de résultats.

- Les différences observées dans l'insertion professionnelle des migrants sont assez proches de celles qui apparaissent aux niveaux des conditions de logement des différents groupes nationaux. La hiérarchie peut s'établir ainsi : Français, Italiens, Yougoslaves, Portugais, maghrébins, Africains. Les Algériens, en ce qui concerne leurs conditions de logement sont semblables à l'ensemble des maghrébins, malgré leur plus grande ancienneté en France.
- Parmi les plus mauvais, certains types de logement, apparaissent comme spécifiques de certains groupes : les logements de fortune et les logements en meublés (Portugais en logements de fortune, Maghrébins et Africains en meublés, hommes seuls en logements de fortune).
- La ségrégation par le logement se manifeste à plusieurs niveaux :
 - . les conditions d'accès au logement : devant l'étroitesse du marché du logement auquel ils peuvent s'adresser, les migrants n'ont généralement le choix qu'entre le logement insalubre et le logement patronal (foyer ou 1% en H.L.M.). Ceci se traduit notamment par un fort recours à des canaux informels (amis) pour l'obtention d'un logement.
 - . Le type de logement : le logement tant en foyers qu'en cités de transit où sont regroupés des travailleurs isolés ou des familles étrangères. Même si quelques Français y sont mêlés, ils restent, dans la conscience collective, des logements pour étrangers.
 - . Le confort du logement : même si nombre d'enquêtés français vivent en logement insalubre, notamment à Paris, les étrangers connaissent dans leur ensemble des conditions bien pires.

En définitive, ces logements, qu'ils soient insalubres ou spécifiques et contrôlés, sont des freins à l'insertion sociale des migrants et contribuent à leur marginalisation.

V - L'INSERTION SOCIALE

Dans l'étude des conditions de vie des migrants, l'insertion professionnelle et les conditions de logement sont essentielles. Mais cette étude ne serait pas complète si elle ne s'interrogeait pas aussi sur l'insertion sociale du migrant. Celle-ci peut se définir à partir de l'insertion du migrant dans sa communauté nationale et dans la communauté française en général, et dans son quartier en particulier.

D'autre part, l'étude de l'insertion sociale nous informe sur l'importance de la spécificité de chaque aire. Certains types de tissu urbain sont-ils plus favorables à une bonne insertion sociale ? Pourquoi d'autres favorisent-ils le rejet ? Dans ce dernier cas peut-on se satisfaire de bonnes conditions de confort et considérer l'insertion sociale comme secondaire ?

C'est à ces questions que nous tenterons de répondre en analysant :

- Les facteurs permissifs (scolarité, connaissance de la langue).
- L'insertion sociale (existence de relations amicales, insertion dans la société française et dans le quartier, utilisation des loisirs).

1. Les facteurs permissifs

La connaissance de la langue est un préalable à la possibilité d'établir des relations avec les Français. Mais la connaissance de la langue est plus difficile à acquérir lorsque la scolarisation dans sa propre langue a été faible voire inexistante d'autant plus que pour les Maghrébins et les Africains, étant donné les liens coloniaux avec la France, la scolarisation s'est faite en Français.

Tableau 109 : NOMBRE D'ANNEES DE SCOLARITE PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes				TOTAL
	0	Moins de 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	
Français	0,0	2,8	67,6	<u>29,6</u>	100
Italiens	1,5	57,4	39,7	1,5	100
Portugais	10,5	79,0	10,0	0,5	100
Yougoslaves	0,0	28,0	41,5	<u>30,5</u>	100
Algériens	<u>50,0</u>	19,4	26,9	3,7	100
Marocains	33,9	11,9	39,0	15,3	100
Tunisiens	25,0	14,7	44,1	16,2	100
Africains	<u>37,5</u>	30,4	21,4	10,7	100
TOTAL	17,8	37,7	32,8	11,7	100
Maghrébins	38,7	16,2	34,9	10,2	100
TOTAL ETRANGERS	20,7	43,6	27,6	8,7	100

Nous avons regroupé les années de scolarité en tranches de 5 ans. La première (moins de 5 ans) représentant un niveau primaire, la seconde un niveau secondaire, la troisième un niveau fin d'études secondaires et études supérieures.

On remarque d'abord la part importante des non scolarisés chez les Algériens (50 %) et les Africains (37 %). Les trois nationalités maghrébines n'ont pas le même niveau de scolarité, il est plus élevé chez les Tunisiens dont le quart seulement n'a pas été scolarisé et où près de 60 % ont un niveau d'étude supérieur au cycle élémentaire. Sans doute cela est-il imputable aux réels efforts pour la scolarisation faits après l'indépendance de la Tunisie et au statut de protectorat de la Tunisie (la scolarisation serait-elle inversement proportionnelle à l'importance du lien colonial ?).

A l'autre extrême, un niveau d'étude supérieur à 10 ans est seulement le fait d'une forte minorité (30 %) de Yougoslaves et de Français. Il faut voir là les caractéristiques du système scolaire yougoslave où l'on remarque que l'alphabétisme est inexistant. Le niveau scolaire des Français confirme que nous sommes en présence d'un groupe qui a probablement dans sa majorité suivi une scolarisation secondaire technique courte (67 % moins de 10 ans) et d'une frange plus qualifiée pour laquelle cet habitat est un passage.

Enfin, les Italiens ont pour la plupart quitté l'école tôt, ce qui tend à indiquer qu'ils ont acquis une formation "sur le tas".

Cette répartition des niveaux de scolarisation met en évidence le désavantage, au départ, des Algériens tant par rapport aux nationalités latines (Portugais) qu'aux autres nationalités Maghrébines.

La connaissance de la langue Française

La connaissance de la langue était appréhendée par une question qui distinguait différents paliers :

"Considérez-vous que votre connaissance de la langue est suffisante pour :

- | | | |
|--|---|--------|
| - Comprendre les directives données au travail | } | Parler |
| - Faire des courses et des achats | | |
| - Parler avec les gens du pays | | |
| - Ecouter la radio et la télévision | | |
| - Lire les journaux du pays | } | Lire |
| - Comprendre un contrat, un règlement, un document administratif | | |
| - Remplir un formulaire | } | Ecrire |
| - Ecrire une lettre." | | |

Nous avons, à partir de cette question, construit une variable "connaissance de la langue" :

- | | |
|---|-----------|
| { | - Parler |
| | - Lire |
| | - Ecrire. |

Tableau 110: CONNAISSANCE DE LA LANGUE PAR L'HOMME, PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes			
	PARLER	LIRE	ECRIRE	TOTAL
Italiens	16,4	6,0	<u>77,6</u>	100
Portugais	47,6	35,2	17,1	100
Yougoslaves	58,0	13,6	28,4	100
Maghrébins	<u>64,2</u>	3,4	32,4	100
Africains	7,1	8,9	83,9	100
TOTAL	49,5	14,6	35,9	100

Tableau 111: CONNAISSANCE DE LA LANGUE PAR LA FEMME, PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes			
	PARLER	LIRE	ECRIRE	TOTAL
Italiens	31,4	13,7	54,9	100
Portugais	68,2	20,9	10,9	100
Yougoslaves	64,8	9,3	25,9	100
Maghrébins	47,7	4,7	47,7	100
Africains	42,1	10,5	47,4	100
TOTAL	55,3	13,2	31,5	100

Parler relève d'un apprentissage oral et lire et écrire relève au contraire d'une alphabétisation dans la langue française et le faible taux de sans réponse tend à indiquer que l'enquêté a répondu "parler" même quand sa connaissance de la langue était très faible. On peut donc considérer que seul "lire et écrire" relève d'une réelle connaissance de la langue. C'est pour les Maghrébins que la connaissance de la langue est la plus élémentaire, ce qui est la conséquence logique de leur faible niveau de scolarisation*.

Les Italiens ont une très bonne connaissance de la langue qui vient probablement de la proximité des deux langues et de leur ancienneté d'implantation en France.

* Cette même logique nous conduit à penser que les chiffres concernant les Africains sont sujet à caution : 37 % de non scolarisés et 84 % pouvant lire. Il y a probablement une surévaluation par les enquêtés de leur capacité.

Enfin, les Portugais et les Yougoslaves ont une assez bonne connaissance de la langue, surtout les hommes. Ceci nous confirme que, par leur manque de connaissance de la langue, les Maghrébins se trouvent marginalisés. De plus, le désavantage des femmes de presque toutes les nationalités* indiquerait que les relations sociales hors de la communauté se nouent par les hommes et que les femmes sont assez isolées.

Tableau 112 : CONNAISSANCE DE LA LANGUE PAR L'HOMME PAR ANNEE D'ARRIVEE

ANNEE	% lignes			
	PARLER	LIRE	ECRIRE	TOTAL
Avant 1965	53,1	11,2	35,7	100
1965 - 1969	48,8	16,7	34,5	100
1970 - 1975	47,3	15,9	36,8	100
TOTAL	49,7	14,7	35,6	100

Il n'y a pas de différence significative entre les migrants suivant leur ancienneté en France, ce qui indique que l'alphabétisation en France est quasi nulle et que le seul apprentissage réel est un apprentissage de la langue parlée.

Ainsi, s'il n'y a pas d'effet de l'alphabétisation, on ne peut pas dire qu'une aire d'échantillonnage, ou un type de composition familiale permet mieux l'apprentissage de la langue qu'un autre. Mais la constatation d'un certain degré de connaissance de la langue par aire ou selon le statut familial des enquêtés sont certes des faits objectifs tenant à l'origine des migrants mais ils sont aussi des indices de potentialité de marginalisation d'un groupe. Ils sont les premiers indicateurs des types de relations sociales que nous établirons par la suite. Nous garderons donc en mémoire que c'est à Trappes que le degré de connaissance de la langue est le plus faible (seulement 36 % d'enquêtés peuvent lire et écrire le Français) et que ce sont les hommes mariés vivant seuls qui ont la plus mauvaise connaissance de la langue (25 % peuvent lire et écrire).

2. L'insertion sociale

L'insertion sociale peut se mesurer par trois types de critères :

- Existence de relations amicales (en général).
- Le niveau de relation avec la communauté.
- L'insertion dans la société Française et l'utilisation des loisirs et des équipements du quartier.

* Le taux élevé de "écrire" chez les femmes Maghrébines nous paraît relever d'une erreur de compréhension de la question.

2.1. Relations amicales

La question posée se rapportait à la fréquence de l'activité : "Aller voir des amis et des parents ou les recevoir" pendant les heures de loisirs. La fréquence proposée étant :

- Plusieurs fois par semaine.
- 1 fois par semaine.
- 1 fois par quinzaine.
- 1 fois par mois.
- Plus rarement ou jamais.

Afin d'avoir des critères suffisamment différenciés, nous avons ainsi regroupé cette fréquence en :

- Souvent : au moins une fois par semaine.
- Assez souvent : au moins une fois par mois.
- Rarement : moins d'une fois par mois ou jamais.

Ceci correspond à un niveau de relation fort, moyen ou faible.

Tableau 113 : NIVEAU DE RELATION PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes			
	FORT	MOYEN	FAIBLE	TOTAL
Français	53,2	23,9	22,9	100
Italiens	58,0	20,3	21,7	100
Portugais	72,0	20,9	7,1	100
Yougoslaves	<u>38,3</u>	37,0	24,7	100
Maghrébins	<u>91,0</u>	5,0	4,0	100
Africains	<u>89,5</u>	7,0	3,5	100
TOTAL	73,0	16,2	10,8	100

Cette question englobe les relations avec la communauté et avec les Français. On retrouve le comportement proche des Français et des Italiens ce qui confirme l'assimilation des Italiens. Les Maghrébins et les Africains ont un niveau de relation élevé qui tient probablement pour les premiers à leur importance numérique en France et au fort lien qui lie les communautés, et, pour les seconds à la forte structuration de la communauté à l'intérieur d'un même type de logement (foyer) malgré leur faible importance numérique globale.

A l'autre extrême, les Yougoslaves apparaissent comme assez isolés. Ceci est probablement dû au fait que c'est un courant encore assez faible et assez récent.

Les autres variables tenant au type d'immigration ou aux conditions de logement (aire, type de logement) n'interviennent pas de façon significative sur ce niveau de relation. Tout au plus peut-on dire que les familles ont des relations plus faibles que les hommes seuls, mais il est à noter qu'il n'y a pas de

type de logement significativement plus socialisant ni d'aires où les relations totales (Français + communauté) soient plus faibles. Sans doute est-ce au niveau de la différenciation relation avec la communauté/ relation avec les Français que des différences significatives apparaîtront.

2.2. Insertion dans la communauté nationale

Il est difficile dans un questionnaire fermé de tester l'insertion dans la communauté. Nous avons essayé de poser une série de questions concernant les lieux de rencontre de compatriotes et la fréquence de ces rencontres (cf. questionnaire, questions 313, 314, 315). Nous avons ensuite essayé de construire une variable qui mesurait l'effort fait pour rencontrer des compatriotes, la connaissance des lieux de rencontre, l'attachement aux produits nationaux à partir de deux questions :

- Vous approvisionnez-vous chez des commerçants de votre nationalité ?

- . Souvent : 1 à plusieurs fois par semaine.
- . Quelquefois : 1 fois par mois.
- . Jamais.

- Fréquentez-vous des cafés tenus par des gens de votre nationalité ?

- . Souvent : tous les soirs.
- . Quelquefois : 1 fois par semaine.
- . Jamais.

Nous avons estimé que l'insertion était :

- . Forte s'il était répondu au moins une fois souvent.
- . Moyenne s'il était répondu au moins une fois quelquefois.
- . Faible s'il était répondu deux fois jamais.

Il est difficile de tirer des conclusions de l'observation de l'influence de la nationalité, car il existe moins de cafés et de commerçants portugais ou yougoslaves que maghrébins, et les africains vivent directement à l'intérieur de la communauté. Le même type de constatation peut être fait concernant les autres variables personnelles (année d'arrivée) ou de conditions de logement (type, aire), car cette variable dépend de l'existence de tels lieux sur l'aire choisie, elle prend donc des valeurs plus élevées à Paris et à Vitry qu'à Trappes.

Seules les variables tenant au statut professionnel font apparaître une nette différenciation.

Voir tableau sur les relations avec
les compatriotes par C.S.P. page suivante.

Tableau 114 : RELATION AVEC LES COMPATRIOTES PAR C.S.P.

C.S.P.	% lignes			
	FORT	MOYEN	FAIBLE	TOTAL
Cadres	29,6	18,5	51,9	100
Ouvriers qualifiés	25,9	26,4	47,7	100
Ouvriers spécialisés	<u>34,1</u>	23,3	42,6	100
Manoeuvres	<u>37,6</u>	21,8	40,6	100
Autres, personnel service	<u>26,9</u>	30,8	42,3	100
Autres catégories	46,2*	30,8*	23,1*	100
TOTAL	32,0	24,4	43,6	100

Tableau 115 : RELATION AVEC LES COMPATRIOTES SELON LE NIVEAU DE REVENU

NIVEAU DE REVENU	% colonnes			
	FORT	MOYEN	FAIBLE	TOTAL
Moins de 2 000 F.	<u>57,5</u>	48,5	30,5	<u>43,6</u>
2 000 à 2 999 F.	34,5	29,0	43,1	36,9
3 000 à 3 999 F.	5,3	13,6	19,4	13,4
Plus de 4 000 F.	2,7	8,9	7,0	6,1
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

Ce sont les moins qualifiés (ouvriers spécialisés, manoeuvres, personnel de service) qui font le plus d'effort pour rencontrer des compatriotes. Les plus qualifiés ont plus tendance à s'intégrer dans la société française et à moins rechercher des lieux spécifiques.

Ceci est confirmé par le fait que la tranche de revenu la plus faible (moins de 2 000 F.) a un poids beaucoup plus fort dans le niveau de relation que son poids réel dans l'échantillon et on constate l'inverse pour les revenus supérieurs à 3 000 F.

Ainsi, plus on descend dans l'échelle sociale, plus le contact avec des compatriotes est recherché.

Il s'effectue, soit à l'intérieur du logement, soit dans des lieux de rencontre quotidiens comme le marché ou le café ; les lieux exceptionnels comme les associations, les maisons de la culture n'apparaissent pratiquement pas, ceci est lié à la fois à l'inexistence de ces lieux (Trappes), mais aussi à leur inutilisation malgré leur existence probable (Paris).

2.3. Insertion dans la société Française

Elle est aussi difficile à mesurer dans un questionnaire fermé, nous l'avons appréhendée à l'aide de deux questions :

- Rencontrez-vous des Français hors de votre travail ?
 - . Oui, souvent (1 à plusieurs fois par semaine).
 - . Oui, quelquefois (de temps en temps).
 - . Non, jamais ou très rarement.

- Vous arrive-t-il de bavarder avec des Français du quartier (voisins, commerçants) ?
 - . Oui.
 - . Non.
 - . Sans réponse.

La première question tente de mettre en évidence l'existence de relations amicales avec des Français, alors que la seconde circonscrit plutôt l'insertion dans son micro-environnement : le quartier.

Tableau 116 : FREQUENCE DES RELATIONS AVEC LES FRANCAIS PAR NATIONALITE

NATIONALITE	% lignes			TOTAL
	OUI souvent	OUI Quelquefois	NON jamais	
Français	75,3	20,5	4,1	100
Italiens	51,5	35,3	13,2	100
Portugais	15,7	43,8	40,5	100
Yougoslaves	64,6	19,5	15,9	100
Algériens	29,9	33,6	36,6	100
Marocains	22,7	42,7	34,7	100
Tunisiens	25,6	40,7	33,7	100
(Maghrébins)	(26,8)	(38,0)	(35,2)	(100)
Africains	14,8	50,0	35,2	100
TOTAL	33,6	36,6	29,8	100

Hormis pour les Italiens et les Yougoslaves, les relations non professionnelles avec les Français sont faibles tant pour les Maghrébins que pour les Portugais.

Tableau 117 : RELATION AVEC LES FRANCAIS DU QUARTIER PAR NATIONALITE

% lignes

NATIONALITE	OUI	NON	TOTAL
Français	27,8	72,2	100
Italiens	88,1	11,9	100
Portugais	<u>66,5</u>	33,5	100
Yougoslaves	81,5	18,5	100
Algériens	38,5	<u>61,5</u>	100
Marocains	35,6	64,4	100
Tunisiens	48,1	51,9	100
(Maghrébins)	(40,5)	(59,5)	(100)
Africains	27,8	72,2	100
TOTAL	55,0	45,0	100

% colonnes

NATIONALITE	OUI	NON	TOTAL
Français	2,5	8,1	5,0
Italiens	15,0	2,5	9,4
Portugais	32,7	20,2	27,1
Yougoslaves	16,8	4,7	11,3
Algériens	12,7	<u>24,8</u>	18,2
Marocains	6,6	14,6	10,2
Tunisiens	9,9	13,0	11,3
(Maghrébins)	(29,2)	(52,4)	(39,7)
Africains	3,8	12,1	7,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Mais la différenciation apparaît plus nette lorsque l'on examine l'insertion dans le quartier. Une large majorité de Portugais (66 %) déclare bavarder avec ses voisins alors que ce n'est le cas que d'une minorité de Maghrébins (40 %) en particulier des Algériens. Les pourcentages colonnes confirment cette insertion différentielle (près de 25 % de non chez les Algériens, alors que leur poids réel n'est que de 18 %, et figure inverse chez les Portugais, 20 % de non pour un poids plus élevé : 27 %).

Ceci nous permet d'avancer la conclusion que la marginalisation des Maghrébins est complète (en général et dans le quartier) et elle est particulièrement forte pour les Algériens, alors que celle des Portugais n'est que partielle,

ils sont assez bien acceptés dans le quartier.

Les Africains rejoignent les Maghrébins dans le rejet, mais cela est probablement autant dû au racisme qu'à une vie très refermée sur la communauté originelle.

Mais on peut se demander si ces rejets ethniques existent d'une manière intrinsèque ou s'ils ne sont pas favorisés par un certain type de tissu urbain.

Tableau 118 : FREQUENCE DES RELATIONS AVEC LES FRANCAIS PAR AIRE

AIRE	% lignes			TOTAL
	OUI souvent	NON Quelquefois	NON jamais	
Paris	35,7	39,2	25,1	100
Vitry	39,5	27,9	32,6	100
Trappes	18,8	39,9	<u>41,3</u>	100
TOTAL	33,6	36,6	29,8	100

Tableau 119 : RELATION AVEC LES FRANCAIS DU QUARTIER PAR AIRE

AIRE	% lignes		TOTAL
	OUI	NON	
Paris	55,6	44,4	100
Vitry	60,3	39,7	100
Trappes	45,5	<u>54,5</u>	100
TOTAL	55,0	45,0	100

C'est à Trappes que les relations tant avec les Français en général que dans le quartier en particulier sont les plus mauvaises. On pourrait presque dire qu'il existe un effet de ghetto à Trappes. Cela est probablement dû au type de politique du logement qui y est suivi (cf. chapitre II, deuxième partie) : nombreux logements spécifiques pour immigrés, fort taux de familles étrangères en logement social, isolement des habitats spécifiques et manque d'équipements collectifs.

Cet isolement régnant à Trappes est confirmé par les réponses aux questions concernant la satisfaction du quartier, et les besoins d'équipements.

Les questions posées étaient :

- Etes-vous satisfait du quartier où vous habitez ?

- . Oui.
- . Non.

- Citez trois services dont vous avez besoin et que vous ne trouvez pas au niveau de votre quartier.

Nous avons regroupé les besoins cités en 7 types : commerce, santé, crèche, aire de jeux, cinéma, mairie, transports.

EFFECTIF PAR AIRE

AIRE	Paris	Vitry	Trappes	TOTAL
Commerces	7	13	17	37
Santé	2	6	7	15
Crèche	34	17	10	61
Aire de jeux	34	5	1	40
Cinéma	10	12	12	34
Mairie	15	28	7	50
Transport	2	3	3	8
TOTAL DES REPONSES	104	84	57	7
SANS REPONSE	371	124	84	247
TOTAL GENERAL	476	208	141	824

(Il n'y a que 20 % de réponses à Paris alors qu'il y en a 40 % à Vitry et à Trappes).

Tableau 120: SATISFACTION DU QUARTIER PAR AIRE

AIRE	% lignes		
	OUI	NON	TOTAL
Paris	86,5	13,5	100
Vitry	84,6	15,4	100
Trappes	75,0	<u>25,0</u>	100
TOTAL	84,1	15,9	100

C'est encore à Trappes que l'on trouve le plus fort taux d'insatisfaction par rapport au quartier. D'autre part étant donné le fort taux de sans réponse, il est difficile d'exploiter les réponses à la question concernant l'équipement du quartier. On peut toutefois noter que c'est à Trappes qu'il y a le plus de demande de commerces et d'équipement de loisirs (cinéma) et de services de santé alors qu'à Paris apparaît plus le manque d'équipement pour enfants (crèches, aire de jeux).

Ce manque d'équipement de rencontre (commerce, loisirs) est un des facteurs qui accentue le rejet des populations maghrébines pour lesquelles jouent déjà le rejet ethnique. Ce rejet par la population française est aussi perceptible lorsque l'on examine la satisfaction du quartier par nationalité : le taux de satisfaction est relativement élevé pour toutes les nationalités (entre 70 et 90 %) sauf pour les Français qui sont aussi ceux qui répondent le plus à la question concernant le manque d'équipement (55 % de réponses contre seulement 23 % chez les Maghrébins et 33 % chez les Portugais).

Ceci tiendrait à indiquer que les Français qui vivent dans les mêmes quartiers que les étrangers sont particulièrement peu satisfaits de leur environnement. Nous sommes tentés de faire l'hypothèse que cette critique de l'environnement physique (manque d'équipement) est la traduction d'un rejet de l'environnement social (présence des immigrés) perceptible à l'interview (mais intraduisible dans le questionnaire).

Il faut enfin se demander si le rejet joue sur un groupe social ou sur un groupe à statut social particulièrement défavorisé (bas revenu, faible qualification) et si certains types de logement particulièrement ségrégatifs (foyer) n'accentuent pas encore ce rejet.

Pour répondre plus aisément à ces questions, nous avons construit une variable globale "relations avec les Français" synthétisant les réponses aux deux questions "Relations avec les Français hors travail, Relations avec les Français du quartier".

Relations avec les Français :

- Bonne : s'il a été répondu au moins une fois "souvent".
- Moyenne : s'il a été répondu au moins une fois "oui quelquefois".
- Faible : s'il a été répondu en même temps "jamais" et "non".

Cette variable tend donc à mesurer un niveau minimum de relations avec des Français.

Tableau 121 : RELATION AVEC LES FRANCAIS PAR TYPE DE LOGEMENT

TYPE DE LOGEMENT	% lignes			
	BON	MOYEN	FAIBLE	TOTAL
Fortune	25,4	32,2	42,4	100
Foyer	31,8	38,6	29,5	100
Logement social	40,0	30,4	29,6	100
Pavillon	<u>61,5</u>	28,2	10,3	100
Logement locatif	<u>53,7</u>	27,0	19,4	100
Meublé	32,8	28,4	38,8	100
TOTAL	43,7	29,5	26,8	100

C'est en logement ordinaire (pavillon et locatif) que les relations sont les meilleures, ceci est à relier avec le fait que c'est principalement à Paris (locatif) et à Vitry (pavillon) que l'on trouve ce type de logement. Mais cela confirme que les logements spécifiques (foyers mais aussi meublés) ne favorisent pas les relations avec les Français de même que la forte proportion d'étrangers dans certains ensembles de logement social particulièrement isolés (cf. la Verrière à Trappes).

D'autre part quels sont les groupes rejetés ?

Tableau 122 : RELATION AVEC LES FRANCAIS PAR C.S.P.

C.S.P.	% lignes			
	BON	MOYEN	FAIBLE	TOTAL
Cadres	62,2	35,1	2,7	100
Ouvriers qualifiés	50,5	29,8	19,7	100
Ouvriers spécialisés	46,2	26,2	27,6	100
Manoeuvres	<u>34,1</u>	29,0	37,0	100
Autres personnel de service	<u>32,4</u>	39,7	27,9	100
Autres catégories	46,7*	40,0*	13,3*	100
TOTAL	44,8	29,7	25,6	100

Tableau 123 : RELATION AVEC LES FRANCAIS SELON LE NIVEAU DE REVENU TOTAL

NIVEAU DE REVENU	% lignes			
	BON	MOYEN	FAIBLE	TOTAL
Moins de 1 300 F.	43,4	20,8	35,8	100
1 300 à 1 999 F.	32,0	31,6	36,4	100
2 000 à 2 999 F.	48,8	28,1	23,2	100
3 000 à 3 999 F.	51,7	32,2	16,1	100
Plus de 4 000 F.	63,8	31,0	5,2	100
TOTAL	44,2	29,6	26,2	100

On remarque que les valeurs de l'item faible décroissent lorsque le revenu augmente et que celles de l'item bon augmentent avec le revenu et d'autre part que ce sont les groupes les plus déqualifiés (manoeuvres, personnel de service) pour qui les valeurs de l'item bon sont les plus faibles. On peut donc se demander si le rejet de la population immigrée n'est pas, autant qu'un rejet ethnique, un rejet des "pauvres". Mais il est vrai que la plupart des ménages maghrébins n'ayant qu'un salaire, ils sont peu nombreux dans les tranches de revenu les plus élevées, ils cumulent donc les deux désavantages. Il est donc

difficile de dire lequel prime l'autre. En se référant aux articles de CHAMBOREDON-LEMAIRE (1) on serait tenté de dire que la présence des étrangers, en particulier des maghrébins, qui ont un statut social spécialement bas, amène les Français à vouloir se démarquer de cette couche à laquelle ils risqueraient d'être assimilés et donc à les rejeter en se déclarant insatisfaits du quartier et désirant partir.

Enfin, l'utilisation des loisirs est un autre signe d'intégration sociale. Nous avons essayé de circonscrire les loisirs à l'aide de trois questions relatives au lieu et à l'utilisation des loisirs.

- Pendant vos heures de loisirs :

- . Vous restez dans la commune.
- . Vous allez dans les communes environnantes.
- . Vous venez quelquefois à Paris (1 fois par mois).
- . Vous venez souvent à Paris (1 fois par semaine).

- Fréquentation du cinéma :

- . Plusieurs fois par semaine.
- . 1 fois par semaine.
- . 1 fois par quinzaine.
- . 1 fois par mois.
- . Plus rarement ou jamais.

- Jouez-vous ?

- . Au P.M.U.
- . A la loterie nationale.
- . Aux deux.
- . A aucun des deux.

La première question marque l'isolement et le manque d'équipement sur place mais aussi l'attrait de Paris.

Tableau 124: DEPLACEMENT LOISIR PAR AIRE

AIRE	Reste dans commune	Communes environnantes	Quelquefois Paris 1 f./mois	Souvent à Paris 1 f./semaine	% lignes	
					Au moins 1 f./mois à Paris	TOTAL
Paris	75,1	22,8	1,2	0,9	-	100
Vitry	53,1	10,1	12,6	24,2	36,8	100
Trappes	<u>48,2</u>	12,1	27,0	12,8	<u>39,8</u>	100
TOTAL	64,4	17,5	8,9	9,3	18,2	100

(1) CHAMBOREDON-LEMAIRE : "Proximité spatiale et distance sociale".

Tableau 125 : FREQUENTATION DU CINEMA PAR AIRE

AIRE	% lignes			TOTAL
	Au moins 1 f. par semaine	Au moins 1 f. par mois	Rarement ou jamais	
Paris	23,9	22,2	53,8	100
Vitry	10,1	23,5	66,3	100
Trappes	<u>22,6</u>	17,7	59,6	100
TOTAL	20,2	22,8	58,0	100

A Trappes comme à Vitry, une forte minorité (autour de 40 %) va au moins une fois par mois à Paris et va au moins une fois par mois au cinéma avec une légère prédominance pour Trappes où les enquêtés restent le moins dans la commune et vont le plus souvent au cinéma. Ceci est probablement dû aux remarques précédentes sur l'isolement et le manque d'équipement sur Trappes et à l'existence d'une liaison ferroviaire aisée avec Paris.

Dans cette même logique c'est dans le type de logement prédominant à Trappes (foyer et logement social) que l'on se déplace le plus vers Paris (respectivement 58 et 40 % contre moins de 12 % dans les autres types de logements) et que l'on va le plus au cinéma. Enfin quels sont ceux qui se déplacent ? Y a-t-il une différence suivant la composition familiale ou suivant la nationalité ?

Tableau 126 : DEPLACEMENT POUR LES LOISIRS SUIVANT LA COMPOSITION FAMILIALE

STATUT CIVIQUE ET SOCIAL	% lignes					TOTAL
	Reste dans commune	Communes environnantes	Quelquefois Paris 1 f./mois	Souvent à Paris 1 f./semaine	Au moins 1 f./mois à Paris	
Célibataire	58,0	15,3	12,2	14,5	26,7	100
Marié, vit seul	67,9	8,2	10,3	13,6	23,9	100
Marié, vit avec sa famille	64,6	21,8	7,4	6,1	11,5	100
TOTAL	64,3	17,5	8,9	9,3	18,2	100

Voir tableau sur la fréquentation du cinéma suivant la composition de la famille page suivante.

Tableau 127 : FREQUENTATION DU CINEMA SUIVANT LA COMPOSITION FAMILIALE

STATUT CIVIQUE ET SOCIAL	% lignes			TOTAL
	Au moins 1 f. par semaine	Au moins 1 f. par mois	Rarement ou jamais	
Célibataire	42,4	31,1	26,5	100
Marié, vit seul	29,8	16,7	53,5	100
Marié, vit avec sa famille	8,8	21,2	69,9	100
TOTAL	20,2	22,0	57,8	100

Dans ce cas, comme dans l'insertion professionnelle, on constate que la venue de la famille est un puissant facteur de stabilisation. Les hommes vivant avec leur famille se déplacent peu vers Paris et vont rarement au cinéma. Par contre les isolés et surtout les célibataires se déplacent beaucoup et surtout sortent souvent. La différenciation qui apparaît au sein des isolés concernant la fréquentation du cinéma, 53 % des mariés vivant seuls y vont rarement ou jamais alors que seulement 26 % des célibataires sont dans ce cas, confirme que les premiers ont une stratégie d'économie pour subvenir aux besoins de leur famille restée au pays d'origine.

L'influence de la nationalité n'est que la conséquence de celle de la composition familiale : les nationalités vivant le plus en famille (Yougoslaves, Portugais) sortent moins que les Maghrébins et les Africains où les isolés sont nombreux. (Il en est de même de l'influence du type de logement où les taux les plus élevés se trouvent en foyers ou en meublés).

Mais la composition familiale n'a pas d'influence sur la pratique des jeux de hasard (P.M.U. ou loterie). Cette pratique ne relève donc pas spécialement d'un comportement de dépense mais plutôt d'un comportement de groupe ou d'un environnement.

Tableau 128 : PRATIQUE DU JEU PAR AIRE

AIRE	% lignes				TOTAL
	P.M.U.	Loterie	Les 2	Aucun des 2	
Paris	32,1	2,3	5,5	<u>60,0</u>	100
Vitry	51,7	1,5	5,9	40,9	100
Trappes	36,2	0,7	14,9	48,2	100
TOTAL	37,7	1,8	7,2	53,2	100

Tableau 129: PRATIQUE DU JEU PAR TYPE DE LOGEMENT

TYPE DE LOGEMENT	P.M.U.	Loterie	Les deux	% lignes	
				Aucun des 2	TOTAL
Fortune	35,0	1,7	11,7	51,7	100
Foyer	36,0	1,2	16,3	<u>46,5</u>	100
Logement social	45,6	0,7	8,8	<u>44,9</u>	100
Pavillon	55,0*	0,0	7,5*	37,5*	100
Locatif	33,8	3,1	4,8	58,2	100
Meublé	36,6	0,7	4,5	58,2	100
TOTAL	37,6	1,9	7,3	53,2	100

La pratique du P.M.U. et/ou de la loterie n'est pas majoritaire parmi nos enquêtés et elle est plus forte en banlieue (Vitry, Trappes) qu'à Paris.

C'est dans les types d'habitat les plus ségrégués (foyer, logement social) que l'on joue le plus, le meublé est, il est vrai, aussi un logement spécifique et on y joue peu mais il est essentiellement à Paris où la vie communautaire est forte. Cela tiendrait à indiquer que c'est dans les logements et les lieux où l'isolement est le plus fort (rejet par la population française, difficulté à établir des liens avec la communauté) que l'on se réfugie le plus dans le jeu.

Au terme de ce chapitre on peut avancer quelques conclusions quant aux possibilités d'insertion de la population immigrée.

- Il faut, au préalable, rappeler que insertion n'est pas synonyme d'assimilation ; par insertion, il faut entendre non-rejet et non-discrimination par la société française (relations et structure sociale) d'un groupe qui garde son autonomie culturelle et sa spécificité.
- Aucune nationalité sauf les Italiens, n'est réellement insérée, c'est-à-dire a pu créer un réel tissu de relations sociales avec des Français ; les Portugais apparaissent relativement insérés dans le quartier.
- Cette marginalisation est particulièrement accentuée pour les groupes marqués par une différence ethnique : Maghrébins, Africains ; elle se double vis-à-vis des Algériens d'un antagonisme historique (guerre d'Algérie) qui accuse encore la marginalisation qui n'est pas seulement ethnique. Ce rejet peut être assimilé pour les Français à une volonté de se démarquer d'une population à statut social particulièrement défavorisé.
- Cette marginalisation fondée sur des facteurs tant ethniques que sociaux existe en tant que telle, mais elle est plus ou moins favorisée par le type de tissu urbain dans lequel vivent ces groupes. Le cumul des indices de rejet et d'isolement constatés à Trappes permet d'affirmer que la ségrégation spatiale (forte concentration de logement sociaux et forte concentration de population étrangère) doublée d'un habitat spécifique important (foyer, caravaning) ne favorise pas l'insertion sociale en particulier lorsqu'il n'existe aucun espace de rencontre (commerces, loisirs).

Un tissu urbain ancien où coexistent un certain nombre de catégories sociales ayant une vie sociale importante (Paris, XIXème, XXème, cf. chapitre II, deuxième partie) ou une ville ouvrière permettent une meilleure insertion de la population étrangère.

Cela ne veut pas dire que tout tissu urbain neuf produira un rejet, mais que l'insertion est plus difficile dans un tel tissu urbain et qu'il faut y réaliser des équipements afin que la ville n'apparaisse pas comme un espace défavorisé pour toute la population qui y vit, et surtout y éviter la ségrégation spatiale en favorisant un équilibre des groupes sociaux dans la ville.

VI - CONCLUSION

Nous avons, dans cette enquête, plusieurs objectifs :

- Dresser le profil de l'insertion professionnelle et des conditions de vie (conditions de logement et insertion sociale) d'un groupe aux origines tant ethniques que géographiques très différenciées.
- Exploiter cette forte différenciation de l'échantillon afin de vérifier l'existence :
 - . De conditions de vie différentes selon les nationalités (les nationalités entre elles) et entre Français et étrangers.
 - . D'une influence du tissu urbain (type d'habitat, groupes sociaux environnants, activités économiques prédominantes) et des politiques du logement mises en oeuvre localement sur ces conditions de vie.
- Dresser, à partir de ce constat, un diagnostic et des propositions.

Bien que nombre de données restent encore inexploitées, ces objectifs ont été en grande partie atteints :

- En ce qui concerne l'insertion professionnelle, nous avons mis en évidence la spécialisation sectorielle (Bâtiment, Industries et la faible qualification des travailleurs migrants par rapport aux travailleurs Français (à l'exception des Italiens) à l'intérieur du groupe ethnique (Italiens, Portugais dans le Bâtiment, Marocains, Tunisiens dans l'industrie). Une hiérarchie qui irait des Italiens (qui ont une situation très proche de celle des Français aux Africains et Marocains-Tunisiens en passant par les Portugais, les Yougoslaves et les Algériens) paraît pouvoir être établie. Cette hiérarchie est déterminée par des critères d'ancienneté de l'implantation en France et des critères ethniques, les premiers jouant à l'intérieur d'une même ethnie.
- En ce qui concerne les conditions de logement nous avons mis en évidence les conditions de confort particulièrement médiocres que connaissent les travailleurs migrants, inférieures à celles des Français de notre échantillon et, en moyenne, deux fois inférieures à celles relevées globalement sur la France entière dans l'enquête logement 1973. Là aussi le phénomène ne semble pas toucher également toutes les nationalités et surtout les modalités sont différentes à travers notamment le type de logement. La hiérarchie que nous pourrions établir là n'est pas identique à la première. Elle irait des Italiens à l'ensemble des Maghrébins et des Africains en passant par les Portugais et les Yougoslaves (les différences entre Maghrébins et Portugais étant moins marquées). Mais, dans ce cas, plus que l'ethnie (qui a toutefois une influence non négligeable) c'est la composition familiale qui semble avoir une influence déterminante. C'est elle qui détermine le type de logement occupé, le montant de la dépense consentie, c'est-à-dire en définitive le type de fraction du marché du logement auquel le migrant s'adresse (logement social, foyer, garni).
- Enfin, bien que les effectifs par aire ne nous aient pas permis d'exploiter en détail les caractéristiques de chaque aire, nous avons pu mettre en évidence des conditions de vie substantiellement différentes. Les niveaux de confort très différents tiennent tant à l'insalubrité intrinsèque de l'habitat qu'à

notre échantillonnage. La faiblesse de la politique sociale à Paris, son importance relative à Vitry et l'impact du lien logement-emploi à Saint-Quentin-en-Yvelines, apparaissent avec netteté.

Mais c'est surtout au niveau de l'insertion sociale que la spécificité de chaque aire se dessine. Elle paraît indiquer qu'un tissu urbain ancien est plus propice à la réalisation d'un tissu de relations sociales. Celui-ci ne tient pas à l'insalubrité qui règne à l'intérieur des logements mais à la vie sociale qui naît de l'équilibre des couches sociales et de la multiplication d'équipements de rencontres (cafés, commerces) et des possibilités de choix offertes (lieux de rencontre avec les compatriotes ou avec les Français). Ce n'est donc pas la modernité de Trappes (H.L.M.) ou la trop grande concentration de population étrangère, qu'il faut mettre en cause mais l'inexistence de ces équipements et c'est la spécificité des logements des migrants qui a conduit à la ségrégation spatiale.

Ces quelques remarques permettraient en elles-mêmes d'avancer des propositions, mais celles-ci seraient incomplètes si elles ne s'inséraient pas dans l'ensemble d'une étude qui s'est attachée à inclure les résultats de l'enquête dans le cadre plus général de la politique d'immigration et de la politique du logement des migrants.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

Ce travail s'est déroulé à deux niveaux : un niveau macro-économique où ont été analysés les mécanismes économiques, politiques et institutionnels de l'immigration et des conditions de production du logement des migrants et un niveau micro qui est celui des tissus urbains et de l'enquête qui s'y est déroulée. L'un ne peut aller sans l'autre, car il est difficile de parler des types de logement sans expliciter auparavant leurs conditions de production (donc de financement) et le lien de ces conditions de financement avec la fonction économique et sociale occupée par les travailleurs migrants dans le système social Français.

Ce double niveau nous permet notamment de mettre en évidence la complexité des facteurs qui contribuent à façonner les conditions de vie des migrants :

- Des facteurs macro-économiques qui déterminent la production et la localisation des logements.
- Des facteurs locaux qui déterminent la forme et "l'étendue" du marché du logement social.
- Des facteurs propres tenant aux caractéristiques personnelles du migrant (ethnie, statut familial en France) ou à ses caractéristiques professionnelles.
[L'influence de ces dernières se fait toujours sentir en filigrane, (même lorsque n'apparaît pas clairement le lien logement-emploi) comme le montre l'analyse macro-économique : les enquêtés travaillant dans des entreprises de plus de 500 salariés sont surtout logés en foyer (que ces entreprises financent par le 1 % et où elles ont des places réservées) et ceux travaillant dans des entreprises de moins de 100 salariés sont plus nombreux en garni, ce qui montre que ces entreprises n'ont pas de politique du logement de leurs travailleurs. On retrouve cet effet du type de marché de l'emploi lorsque l'on observe qu'à Trappes 40 % des enquêtés sont logés par leur employeur.]

Ainsi, il faut analyser le logement des migrants à deux niveaux dialectiquement liés :

- Un niveau macro-économique qui détermine le financement d'un certain type de logement pour un certain type de force de travail.
- Un niveau micro-économique qui décrit comment les travailleurs migrants, avec leurs caractéristiques propres, vivent dans les logements ainsi conçus.

A ce dernier niveau, on peut certes faire quelques propositions à partir de l'exploitation des données de l'enquête. Elles font référence à une série de blocages tant administratifs que financiers auxquels les enquêtés ont eu à faire face :

- Niveau des loyers

L'allocation-logement qui doit permettre aux groupes les plus défavorisés d'entrer en logement social n'atteint pas son objectif, car elle prend très mal en compte les charges qui sont aujourd'hui une part de plus en plus importante du loyer global. Une allocation-logement qui prendrait mieux en compte les charges permettrait à plus de familles tant françaises qu'étrangères d'accéder au logement social. D'autre part, cette allocation-logement n'est pas versée aux travailleurs isolés (seulement s'ils ont moins de 25 ans et encore les critères de revenu sont-ils très restrictifs) et le prix élevé des loyers est un des reproches fait au foyer : c'est ce qui se dégage des revendications des foyers en grève. L'attribution d'une allocation-logement aux travailleurs isolés permettrait, sans résoudre le problème de l'existence même des foyers, d'en réduire la charge financière, mais surtout elle permettrait aux travailleurs isolés d'accéder à un logement normal, le choix de l'insalubrité étant souvent un choix économique.

- Des blocages administratifs

La série de questions consacrées aux difficultés a mis en évidence les problèmes relatifs à l'obtention d'un logement social. Ceux-ci existent à des niveaux différents pour les familles tant françaises qu'étrangères. Ils font essentiellement référence à l'attente qui, si l'on examine le circuit administratif, met en cause le mode d'attribution du logement. Celui-ci fait appel à des critères tant moraux que financiers qui sont certainement trop restrictifs. De plus, les étrangers se heurtent au cercle vicieux bien connu "famille-logement" : pour introduire la famille, il faut un logement et pour obtenir un logement il faut faire une enquête sur la famille en France ... Ce cercle vicieux, tourné par de nombreux offices H.L.M., devrait être remplacé au profit d'une réglementation plus souple.

On pourrait continuer indéfiniment cette série de propositions au coup par coup qui font référence à des blocages que les décideurs connaissent bien. Mais en réalité, l'enquête et notre travail dans son ensemble soulèvent des problèmes plus fondamentaux.

En effet, nous pourrions, à partir des données de l'enquête, proposer tant une meilleure insertion professionnelle des travailleurs migrants, qu'une meilleure localisation des logements sociaux ou encore qu'une reconnaissance des droits des travailleurs migrants. Mais on ne peut pas résoudre ces problèmes dans l'abstrait à coup de déclarations volontaristes sans faire référence au contexte socio-économique et à son évolution. Il faut donc les analyser par rapport aux perspectives actuelles de la politique d'immigration et d'accueil et par rapport au fonctionnement du marché foncier.

- L'hypothèse de la pérennité pendant une période encore assez longue du blocage de l'immigration paraît, dans la conjoncture actuelle, la plus vraisemblable. On semble actuellement s'orienter vers une politique à trois volets :

- . Quasi blocage de l'entrée des travailleurs permanents (actuellement de l'ordre de 10 000 par an alors que les entrées atteignaient auparavant 150 000 par an).

- . Une politique d'aménagement progressif des retours s'accompagnant, éventuellement, d'une formation professionnelle préalable. Cette politique s'inscrit dans un cadre que nous avons déjà explicité dans la première partie : investir sur place plutôt que faire venir des travailleurs et pour cela, pousser au retour dans son pays la force de travail qui pourrait servir sur place.
- . Augmentation de l'immigration familiale : alors que le blocage de l'immigration de travailleurs est quasi total, celui de l'introduction des familles ne l'a été que pendant quelques mois. L'immigration familiale a peu diminué en 1974 par rapport à 1973 et a compensé la diminution de l'entrée des travailleurs permanents. Nous analyserons cette politique comme une volonté de stabiliser un certain contingent de main-d'oeuvre immigrée qui sera pendant encore longtemps nécessaire aux postes qu'elle occupe (malgré toutes les politiques dites de revalorisation du travail manuel). Mais cela ne veut pas dire pour autant que tous les isolés actuellement en France pourront faire venir leur famille. Ces travailleurs isolés continueront à former ce volant très mobile de main-d'oeuvre étrangère.

Ainsi, nous serions tentés d'identifier cette politique à une utilisation plus rationnelle à moyen terme de la main-d'oeuvre étrangère actuellement en France : diminution du poids global de l'immigration, maintien d'une main-d'oeuvre mobile et très déqualifiée (que l'on pourra encourager au retour le moment venu), intégration d'une autre couche relativement plus qualifiée à des postes où sa présence est structurellement nécessaire. C'est par rapport à cette logique qu'il faut examiner les possibilités d'amélioration de l'insertion professionnelle des étrangers.

A ces objectifs diversifiés correspond une politique du logement social à plusieurs dimensions qui cherche aussi à rationaliser la politique du logement. Elle s'inspire d'une philosophie qui se traduit par la volonté de faire payer aux entreprises (par le 0,2 %) les coûts de ce mal qui leur est nécessaire : l'immigration. En conséquence, les financements complémentaires de logement pour les travailleurs migrants ne se feront plus par le F.A.S. mais par le 0,2 %. Une structure administrative complexe permet l'élaboration des besoins au niveau départemental avec notamment la participation du patronat par l'intermédiaire des C.I.L. et leur financement par le produit centralisé de la collecte. Si ce montage diminue l'adaptation du logement aux besoins d'une entreprise, il paraît surtout correspondre aux besoins d'un marché de l'emploi plus global (contexte général du marché de l'emploi). Concrètement, plusieurs types de logements se dessinent : un premier type s'adresse au premier groupe que nous avons défini et se caractérise donc par un habitat mobile et sommaire : foyers mobiles, et d'un confort plus sommaire que les foyers-hôtels, les autres s'adressent à la population familiale (logement ancien réhabilité, logement social, diverses expériences de programmes spécifiques). C'est dans cette perspective qu'il faut analyser toute proposition quant à l'évolution des conditions de logement des migrants.

- Mais c'est d'autre part le fonctionnement du marché foncier qui commande, en définitive, la réalisation de toute politique du logement. De notre enquête ressortent nettement les effets pernicieux du logement spécifique et, plus largement de l'attribution d'un espace à une population en majeure partie étrangère et même plus largement encore, de la trop grande concentration de logements sociaux sur des espaces particulièrement mal équipés. Nous pourrions,

dans cet esprit, recommander une intégration des migrants dans le parc de logement normal et une meilleure localisation des logements sociaux, laquelle s'inscrit d'ailleurs dans les perspectives récemment annoncées. Mais la localisation des logements sociaux est une conséquence de la spéculation foncière et de la valeur du terrain au centre des villes. C'est sur les terrains où la charge foncière est la plus faible que sont localisés les logements sociaux et surtout les logements pour travailleurs migrants. De plus, même lorsque ces problèmes de charges foncières ne se posent pas (villes nouvelles), la localisation centrale, plus valorisante, sera le fait des groupes les plus favorisés. En conséquence, une politique de réhabilitation sociale du parc ancien au centre des villes, que nos résultats sur le XIXème et le XXème arrondissements nous conduiraient à préconiser, se heurte à la valorisation sociale et économique des centres et a peu de chance de prendre une réelle ampleur.

Mais, mettre fin au logement spécifique implique aussi de mettre fin au contrôle de la main-d'oeuvre immigrée exercée par l'intermédiaire du logement (foyers, cités de transit, conformité du modèle français pour accéder aux H.L.M.), ce contrôle étant adéquat à la fonction économique de cette main-d'oeuvre. La résistance opposée actuellement aux revendications des résidents des foyers tend à montrer l'importance structurelle de ce contrôle.

Ainsi, les solutions structurelles que nous proposons (intégration du logement des travailleurs immigrés au logement normal, meilleure localisation des logements sociaux, politique de réhabilitation sociale du parc ancien) tendent à remettre en cause certains mécanismes socio-économiques fondamentaux (fonctionnement du marché foncier, fonction de la main-d'oeuvre immigrée) et nous paraissent devoir se heurter, pour une période encore assez longue, à l'inertie du système économique et administratif. Mais, l'émergence parmi les travailleurs migrants de mouvements revendicatifs qui contiennent en germe le refus de certains types de logement ségrégués et contrôlés, sont peut-être de nature à entamer cette inertie.

B I B L I O G R A P H I E

BIBLIOGRAPHIE

I - LIVRES - RAPPORTS - COMMUNICATIONS

- A.C.T.- Emploi et logement des travailleurs immigrés dans la Région Parisienne .- 1972.
- A.C.T.- Définition d'indicateurs synthétiques permettant de mettre au point une comptabilisation sociale de la politique de RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE .- Mars 1975.
- A. ARMANGAUD .- La population française au XXè Siècle .- PUF, Collection Que Sais-je ? .- 1967.
- A.U.A.G.- La résorption de l'insalubrité dans le quartier Très Cloîtres à Grenoble .- 1972.
- BUTAUD (J.P) .- Le logement des étrangers en France .- C.N.R.O. .- 1972.
- CASTELLS (M.) .- Travailleurs immigrés et luttes de classes .- Politique d'aujourd'hui .- Mars-Avril 1975.
- C.A.D. .- Le logement des travailleurs immigrés dans l'arrondissement de Valenciennes .- 1972.
- C.A.D. .- Le 0,9 % patronal dans le financement des foyers-hôtels pour travailleurs migrants .- Trois tomes .- Février 1974.
- C.E.D.E.T.I.M. .- Les immigrés .- Stock, Collection lutter, 1975.
- C.N.A.F.- Etude documentaire sur les familles étrangères en France .- Septembre 1973.
- Commission des Communautés Européennes :
 - . Recommandation de la Commission du 16 Juillet 1965 aux états membres concernant le logement des travailleurs et de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté.
 - . Programme d'action en faveur des travailleurs migrants et leur famille .- Décembre 1974.
- CORDEIRO (A.) .- Eléments sur la condition des travailleurs immigrés algériens (IREP .- 1970).
 - L'immigration et le système de prestations sociales (CORDES, 1974).

- COURAULT (B.) .- Le rôle économique de l'emploi des travailleurs immigrés (Communication au colloque, cf. ci-dessous).
- RUDDER PAURD (de V.) .- Le logement des travailleurs immigrés .- Communication au colloque international pour les travailleurs immigrés en Europe Occidentale. Juin 1974.
- GERME (J.F.) .- Situation économique des travailleurs étrangers en France .- Formation permanente N° 22 .- Janvier Février 1974.
- G.E.T.U.R. .- Production et transformation de l'habitat insalubre .- Mars 1974.
- G.I.S.T.I. .- Le petit livre juridique des travailleurs immigrés .- Maspero .- 1975.
- GRANOTIER (B.) .- Les travailleurs immigrés en France .- Maspero, réédité en 1973.
- HERVO (M.) & CHARRAS (M.A.) .- Bidonvilles .- Maspéro .- 1971.
- JOBERT (A.) .- L'insertion économique et sociale des étrangers en France .- C R E D O C. 1974.
- LENA (M.) .- une opération pilote de logement pour les travailleurs immigrés .- SAEI .- 1975.
- MARECHAL (P.) & TALLARD (M.) .- Les causes socio-économiques du mauvais logement .- CREDOC .- 1972.
- MASSENET (M.) .- L'apport de la main-d'oeuvre d'origine algérienne, au développement économique Français .- Bulletin SEDEIS N° 850, supplément Février 1962.
- M.A.T.E.L.T.-Eléments pour une analyse de la rénovation urbaine.- 1971, ronéoté.
- MARIE (M.) (et alliés) .- La fonction miroir . - 1974
- MINCES (J.) .- Les travailleurs étrangers en France .- Seuil, Collection Combats .- 1973.
- PINOT (F.) .- Travailleurs immigrés dans la lutte de classe .- G.E.R.F. Objectifs .- 1973.
- Préfecture de Paris .- Service d'Etudes et de Recherche .- Essai sur l'implantation de la main-d'oeuvre noire dans Paris et sa couronne .- 1969.
- S.A.C.E.M. .- Les grands ensembles .- Tome 1 .- 1970-1971.
- S.A.E.I. .- Etude sur l'habitat insalubre - le logement des travailleurs immigrés .- Juin 1974.

- SAMMUT (C.) .- L'immigration clandestine en France depuis la circulaire Marcellin - Fontanet - Gorse - Communication au colloque sur les travailleurs étrangers en Europe Occidentale .- Juin 1974.
- SANTELLI (S.) & HERPIN (I.) .- Bidonvilles à Nanterre .- Etude architecturale Paris, Ministère des Affaires Culturelles .- U.P.A. N° 8 .- 1969.
- SINGER-KEREL (J.) .- Conjoncture économique et politique française d'immigration .- 1952-1973 .- Communication au colloque de Juin 1974.
- S.O.N.A.C.O.T.R.A. .- Les résidents des foyers-hôtels de la SONACOTRA .- Enquête Août 1973.
- STEINBERG (H.) .- Quelques données sur les familles allocataires d'origine étrangère .- Exploitation complémentaire de l'enquête 1971 .- C.N.A.F./ C R E D O C .- 1975.
- TALLARD (M.) .- Les conditions de logement des migrants en France .- Document 1 - C R E D O C .- Juin 1974.
- TAPINOS (G.) .- L'immigration étrangère en France .- 1946-1973 .- Cahiers de l'I.N.E.D. .- Travaux et documents N° 71 - P.U.F. 1975.
- TOPALOV (C.) .- Les promoteurs immobiliers .- Essai d'analyse sociologique d'un système d'acteurs économiques .- C.S.U. 1970.
- THEUNISSEN (A.R.A.) .- Les interventions financières des états membres dans le domaine du logement social .- Rapport à la C.C.E. .- 1973.
- VIEUGUET (A.) .- Français et immigrés .- Le combat du P.C.F. .- Editions Sociales 1975.

II - REVUES

1 - Revues spécialisées

- Bulletin du B.E.L.C. : Migrants - formation.
- Bulletin du G.I.P. - Mensuel .- Ministère de l'Equipement, 2 Avenue du Quai de Passy - 75005 - PARIS.
- Comptes rendus de recherches et bibliographies sur l'immigration - Trimestriels .- Société des Amis du Centre d'Etudes Sociologiques, 82, rue Cardinet - 75017 - PARIS.
- F.A.S.T.I. - DOC..- Bulletin de la F.A.S.T.I
- Hommes et Migrations Documents - bi-mensuels .- Rue Barye - 75017 PARIS
. Numéros spéciaux : Etrangers en France : des chiffres et des hommes
Trois tomes .- 1975.
- INTER - ASTI .- Bulletin de la F.A.S.T.I.
- Vivre en France .- Mensuel .- Revue éditée par l'Amicale pour l'enseignement des étrangers .- 32, rue Penthièvre 75008 - PARIS.

2 - Numéros spéciaux

- Actes .- N° 3-1974 .- Travailleurs immigrés : Droit de l'inégalité.
- Economie et Humanisme .- Juillet Août 1971 - Les migrations de travailleurs.
- Esprit .- Avril 1966 .- Les étrangers en France.
- Projet .- Décembre 1972 .- Les migrants : des hommes à part.
- Politique d'Aujourd'hui .- Mars-Avril 1975 .- Immigrés : étrangers ou travailleurs.
- Sociologie du Travail .- Juillet-Septembre 1972 .- Les travailleurs immigrés.
- Statistique du Travail .- Supplément au Bulletin Mensuel : supplément 31/1975 : L'immigration en France en 1974. Résultats d'une enquête effectuée sur la main-d'oeuvre étrangère en 1973.

3 - Articles de revue

- BUY (M.) .- Réflexions sur la situation juridique des travailleurs étrangers en France .- Droit Social .- Juin 1974.
- E.M. 68 .- Les nouvelles classes dangereuses .- Espaces et sociétés N° 4, Décembre 1971.
- FLEURY (A.) .- Les mal logés en France : essai de solution .- Les Cahiers du GRECOH .- N° 4, Juin 1974.
- GOKALP (C.) .- Chronique de l'immigration : l'immigration étrangère en France en 1973 .- Population, Juillet-Octobre 1974.
- MARIE (M.) & RODRIGUEZ DOS SANTOS (J.) .- Migrations et force de travail .- Espace et Société .- N° 4 Décembre 1971.
- ROSE (M.) .- Les migrations alternantes et salariés étrangers en Région Parisienne .- Aspects statistiques de la Région Parisienne .- N° 4, Mai 1974.
- VLASSENKO (E.) & VOLKOFF (S.) .- Les salaires des étrangers en France en 1972 .- Economie et Statistique, Septembre 1975.
- WEILLER (D.) .- Le logement des travailleurs immigrés .- Cahiers du GRECOH Mars 1974.
- XXX : La main-d'oeuvre étrangère en 1971 dans les établissements industriels et commerciaux .- Economie et Statistique .- Juillet-Août 1973.
- XXX : Les étrangers en France .- Problèmes économiques N° 1355 - Janvier 1974.

LISTE DES TABLEAUX DE L'ENQUETE

LISTE DES TABLEAUX DE L'ENQUETE

	<u>Pages</u>
1. Répartition des nationalités dans l'échantillon	139
2. Répartition des nationalités par aire	139
3. Année d'arrivée en France par nationalité	143
4. Age par nationalité	147
5. Sexe de l'enquêté par nationalité	149
6. Statut matrimonial par nationalité	149
7. Statut civique et social par nationalité	150
8. Nombre de personnes de la famille présentes dans le logement par nationalité	152
9. Nombre de personnes totales dans le logement par nationalité	152
10. Départ du pays, isolés ou non, par nationalité	153
11. Obtention de la carte de séjour par nationalité	153
12. Type d'introduction en France par année d'arrivée	154
13. Nature de la carte de séjour par nationalité	154
14. Type de carte de séjour par année d'arrivée	154
15. Secteur d'emploi par nationalité	158
16. Secteur d'emploi par aire	159
17. Catégorie socio-professionnelle par nationalité	161
18. Catégorie socio-professionnelle par année d'arrivée	162
19. Catégorie socio-professionnelle par secteur d'emploi	162
20. Nombre de travailleurs dans l'entreprise par aire	164
21. Nombre de travailleurs dans l'entreprise par secteur	164
22. Nombre de travailleurs dans l'entreprise par nationalité	165
23. Catégorie socio-professionnelle des femmes par nationalité	166
24. Catégorie socio-professionnelle des femmes par nationalité (suite du tableau 23)	167

	<u>Pages</u>
25. Catégorie socio-professionnelle des femmes par aire	167
26. Secteur d'emploi dans le pays	168
27. Secteur d'emploi en France selon le secteur d'emploi dans le pays	169
28. Catégorie socio-professionnelle actuelle selon la catégorie socio-professionnelle dans le pays	170
29. Moyen de découverte de l'emploi par nationalité	171
30. Moyen de découverte de l'emploi par année d'arrivée en France	172
31. Nombre d'heures par semaine par nationalité	173
32. Nombre d'heures par semaine par secteur d'emploi	173
33. Nombre d'heures par semaine par nationalité dans le bâtiment	174
34. Qualification dans le bâtiment par nationalité	174
35. Salaire du chef de ménage par nationalité	175
36. Salaire du chef de ménage par secteur d'emploi	175
37. Salaire du chef de ménage par catégorie socio-professionnelle	176
38. Salaire du chef de ménage dans le bâtiment par nationalité	177
39. Durée du trajet par aire	178
40. Mode de transport par aire	179
41. Durée du trajet par secteur	179
42. Mode de transport par type d'entreprise	180
43. Evolution des conditions de travail	180
44. Evolution des conditions de travail par nationalité	181
45. Ancienneté dans l'emploi actuel par nationalité	182
46. Ancienneté dans l'emploi actuel par année d'arrivée	183
47. Ancienneté dans l'emploi actuel selon la composition de la famille	183
48. Nombre de changements de lieu de travail depuis 1970 par statut civique et social	184
49. Nombre de changements de lieu de travail depuis 1970 par secteur d'emploi	184

50. Nombre de changements de lieu de travail depuis 1970 par type d'entreprise	184
51. Nombre de changements de lieu de travail depuis 1970 par C.S.P.	185
52. Emploi actuel par nationalité	187
53. Taux de chômage par nationalité	187
54. Taux de chômage par secteur d'emploi	188
55. Taux de chômage par aire	188
56. Taux de chômage par C.S.P.	188
57. Répartition des chômeurs par année d'arrivée	189
58. Syndicalisation par nationalité	190
59. Syndicalisation par secteur d'emploi	190
60. Syndicalisation par catégorie socio-professionnelle	191
61. Syndicalisation par type d'entreprise	191
62. Syndicalisation par aire	191
63. Syndicalisation par année d'arrivée	192
64. Type de logement par aire	196
65. Nombre de pièce par type de logement	197
66. Taille des logements par la composition de la famille	198
67. Normes de peuplement I.N.S.E.E. par type de logement	198
68. Confort par type de logement	200
69. Confort par défauts du logement	202
70. Nombre de personnes par pièce par confort	202
71. Disposition d'une cuisine par aire	203
72. Indice de confort selon les aires	203
73. Type de logement par nationalité	204
74. Type de logement par année d'arrivée en France	206

	<u>Pages</u>
75. Type de logement par la composition familiale	206
76. Indice de qualité et de peuplement par nationalité	207
77. Indice de qualité et de peuplement du logement par année d'arrivée	208
78. Indice de qualité et de peuplement	209
79. Type de logement par secteur d'emploi	209
80. Type de logement par taille de l'entreprise	210
81. Dépenses de logement par type de logement : loyer plus charges brutes	211
82. Loyer plus charges par type de confort	212
83. Loyer plus charges brutes par composition de la famille	212
84. Loyer plus charges brutes par nationalité	212
85. Taux de ménages propriétaires d'appareils ménagers par nationalité	213
86. Taux de ménages propriétaires d'appareils audiovisuels par nationalité	214
87. Taux de ménages propriétaires d'appareils ménagers par année d'arrivée	214
88. Taux de ménages propriétaires d'appareils audiovisuels par année d'arrivée	214
89. Nombre d'appareils ménagers selon la composition familiale	215
90. Nombre d'appareils audiovisuels selon la composition de la famille	215
91. Logement assuré à l'arrivée par nationalité	216
92. Logement assuré à l'arrivée par année d'arrivée	217
93. Moyen de découverte du logement par aire	217
94. Moyen de découverte du logement par nationalité	218
95. Propriétaire du logement par nationalité	218
96. Propriétaire du logement suivant la composition familiale	219
97. Propriétaire du logement par aire	219
98. Difficulté d'obtention du logement par nationalité	220
99. Difficulté d'obtention d'un logement par aire	220

100. Choix du logement par nationalité	222
101. Changement dans les conditions de logement par aire	224
102. Changement dans les conditions de logement par nationalité	224
103. Expérience d'un mauvais logement par nationalité	226
104. Expérience d'un mauvais logement par année d'arrivée	227
105. Expérience d'un mauvais logement selon la composition familiale	227
106. Durée d'occupation du logement selon les nationalités	229
107. Durée d'occupation du logement par aire	230
108. Nombre de logements occupés depuis 1970 par aire	230
109. Nombre d'années de scolarité par nationalité	233
110. Connaissance de la langue par l'homme, par nationalité	235
111. Connaissance de la langue par la femme, par nationalité	235
112. Connaissance de la langue par l'homme, par année d'arrivée	236
113. Niveau de relation par nationalité	237
114. Relation avec les compatriotes par C.S.P.	239
115. Relation avec les compatriotes selon le niveau de revenu	239
116. Fréquences des relations avec les Français par nationalité	240
117. Relation avec les Français du quartier par nationalité	241
118. Fréquence des relations avec les Français par aire	242
119. Relation avec les Français du quartier par aire	242
120. Satisfaction du quartier par aire	243
121. Relation avec les Français du quartier par type de logement	244
122. Relation avec les Français par C.S.P.	245
123. Relation avec les Français selon le niveau de revenu total	245
124. Déplacement loisir par aire	246
125. Fréquentation du cinéma par aire	247

	<u>Pages</u>
126. Déplacement pour les loisirs suivant la composition familiale	247
127. Fréquentation du cinéma suivant la composition familiale	248
128. Pratique du jeu par aire	248
129. Pratique du jeu par type de logement	249

A N N E X E I

LE QUESTIONNAIRE

ENQUETE SUR LE LOGEMENT DES TRAVAILLEURS MIGRANTS

DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

- Questionnaire français -

Novembre 1974

N° des questions	QUESTIONS	REPOSES	Codes
001	<p>RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS A REMPLIR PAR L'ENQUETEUR</p> <p>Pays de l'enquête</p>	<p>Allemagne Belgique Danemark France Irlande Italie Luxembourg Pays-Bas Royaume-Uni</p>	<p>01 02 03 04 05 06 07 08 10</p>
002	Numéro du questionnaire		
003	Carte perforée ou fiche	Numéro	01
<p>Remarque: Sept colonnes doivent être réservées sur chaque fiche de l'interviewé afin de l'identifier et de permettre les tris. Il s'agira des sept premières colonnes sur chaque fiche.</p>			
004	Numéro de l'intervieweur	Nom	
005	Aire d'échantillonnage	Numéro	
<p><u>Remarque pour l'intervieweur</u></p> <p>On ne reprend dans l'enquête que des ouvriers, c'est-à-dire les travailleurs manoeuvres, spécialisés et les qualifiés. Les employés et les indépendants sont exclus. C'est le statut actuel qui compte.</p>			
<p>Si l'interview n'a pu être réalisée, veuillez indiquer pour quelle raison</p> <ul style="list-style-type: none"> - absence du travailleur - refus de répondre - le migrant n'était pas ouvrier - autre raison, laquelle ? 			

Entrée en matière

Nous faisons une étude sur la situation des travailleurs migrants dans ce pays et, en particulier sur leurs conditions de logement.

Il s'agit d'une étude qui se fait dans tous les pays de la Communauté européenne.

D'avance nous vous remercions de votre aimable collaboration. Nous commencerons cet entretien par quelques questions qui vous concernent directement.

Les réponses que vous nous fournissez sont absolument confidentielles. Les renseignements obtenus par cette interview ne seront jamais utilisés de manière nominative.

(L'intervieweur doit au travers des premières phases de la conversation veiller à gagner la confiance de l'interviewé. L'introduction à la conversation ne doit pas se faire avec des phrases "rituelles". Celles qui précèdent, sont une simple suggestion).

I. NOMBRE ET CARACTERISTIQUES DES OCCUPANTS

1. Identité du travailleur migrant

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes
006	Quel âge avez-vous ?	Sans réponse	99
007	Dans quel pays êtes-vous né ?	Pays : Sans réponse	99
008	Quelle est votre nationalité ?	Nationalité : Sans réponse	99
009	Vous êtes marié ou célibataire ?	Marié Célibataire Sans réponse	1 2 9
010	En quelle année êtes-vous arrivé la première fois en ce pays ?	19	
011	L'intervieweur inscrit le sexe de l'interviewé (1) (1) Certaines femmes sont chef de ménage. Il est convenu de les interroger au même titre que les hommes.	Masculin Féminin	1 2

Code des pays d'origine et des nationalités

Pays de la Communauté européenne

	<u>Code</u>
Allemagne	01
Belgique	02
Danemark	03
France	04
Irlande	05
Italie	06
Luxembourg	07
Pays-Bas	08
Royaume-Uni	10

Pays méditerranéens de l'Europe

Espagne	11	Chypre	12
Grèce	13	Malta	14
Portugal	15		
Yougoslavie	16		
Turquie	17		

Pays méditerranéens d'Afrique du Nord et d'Asie

Algérie	21		
Maroc	22		
Tunisie	23		
Autres pays d'Afrique	31		(Préciser)
<u>Pays de l'Est européen</u>	41 à 48		(Préciser)

Pays du Nord européen

Finlande	51
Norvège	52
Suède	53

Pays d'Asie

Inde	61	
Pakistan	62	
Bengla desh	63	
Inde occidentale	64	
Surinam	65	
Autres pays d'Asie	66 à 68	(Préciser)

Amérique du Sud

Guyanne britannique	71
Apatrides	88
Sans réponse	99

2. Composition du ménage

N° des questions	QUESTIONS	REPONSES	Codes
012	Vous occupez seul votre logement ?	Oui Non	1 2
013	Au total, combien de personnes composent votre ménage et habitent ce logement avec vous ?		
014	Vous habitez avec votre femme ?	Oui Non	1 2
015	Quelle est la nationalité de votre femme ?	Nationalité	
016	Travaille-t-elle à l'extérieur ?	Oui Non	1 2
017	Au total, combien d'enfants avez-vous ?	Je n'ai pas d'enfants	21
018	Combien sont encore financièrement à votre charge ?		
019	Combien habitent avec vous ?		
020	Combien de garçons ?	Garçons	-
021	Combien de filles ?	Filles	
022	Parmi les enfants qui habitent avec vous, combien travaillent ?		
023	Parmi ces enfants qui habitent avec vous, combien sont à l'école ?		
024	Combien d'autres personnes, amis ou parents, habitent avec vous dans ce ménage ?	Attention: pour les personnes vivant seules passer à la question 027.	
025	Combien de ces personnes sont au travail ?		
026	Au total, en vous exceptant, combien de personnes habitent avec vous, sont financièrement à votre charge ?		

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes
027	<p>Si vous êtes marié et si vous vivez dans ce pays sans votre femme, pour quelle raison ne vous a-t-elle pas accompagné ?</p>	<p>Indiquez la raison la plus importante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - refus d'accompagner - manque de place dans le logement, - crainte de ne pouvoir s'habituer - impossibilité de trouver un logement - la loi dans ce pays l'interdit ou en limite la possibilité - le coût de la vie trop élevé dans ce pays - retour prochain et définitif dans le pays - coût de transport trop élevé <p style="text-align: center;">Sans réponse</p>	<p>1 2 3 4 5 6 7 8 9</p>
028	<p>Si vous avez des enfants dans votre pays d'origine, pour quelle raison ne vous ont-ils pas accompagné ?</p>	<p>Indiquez la raison la plus importante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - manque de place dans le logement - coût de transport trop élevé - coût de la vie trop élevé - parce que la maman ne pouvait accompagner - autre raison : laquelle ? <p style="text-align: center;">Sans réponse</p>	<p>1 2 3 4 5 9</p>

II. CARACTERISTIQUES ET PROBLEMES DE LOGEMENT

1. Prospection et découverte du logement

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes
029	Depuis quand occupez-vous ce logement ?	- moins de six mois - de six mois à moins d'un an - de un an à moins de deux ans - de deux à moins de trois ans - de trois à moins de quatre ans - de quatre à cinq ans cinq ans et plus Sans réponse	1 2 3 4 5 6 7 9
030	Comment avez-vous découvert ce logement ?	Indiquer la raison principale : - par votre employeur - grâce à des parents ou amis - par un bureau officiel - par un agent immobilier - par les petites annonces - par un service social privé - par voie d'affiche - par un autre moyen : lequel ? Sans réponse	1 2 3 4 5 6 7 8 9
031	Combien de temps, à partir du moment où vous aviez entamé la recherche de votre logement vous a-t-il fallu pour trouver votre logement ?	- moins d'une semaine - de une à deux semaines - de deux semaines à un mois - de un à deux mois - de deux à trois mois - de trois mois et plus Sans réponse	1 2 3 4 5 6 9
032	Avez-vous rencontré des difficultés dans l'obtention de votre logement actuel ?	- Oui - Non Sans réponse	1 2 9

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes
033	Quelles difficultés ?	<p>Indiquez les <u>deux</u> difficultés les plus importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - refus de louer à des étrangers - refus de louer à des familles avec des enfants - logement déjà loué quand vous arrivez - heures de visite difficiles pour vous - difficultés de compréhension du contrat de location - difficultés financières - Autres difficultés : lesquelles ? <p style="text-align: right;">Sans réponse</p>	<p>1 1</p> <p>2 2</p> <p>3 3</p> <p>4 4</p> <p>5 5</p> <p>6 6</p> <p>7 7</p> <p>9 9</p>
034	Pour quelle raison avez-vous pris ce logement ?	<ul style="list-style-type: none"> - parce qu'il n'y avait pas d'autre logement disponible - parce qu'il vous convenait - autre raison : spécifiez. <p style="text-align: right;">Sans réponse</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>9</p>

2. Description du logement

N° des questions	QUESTIONS	REponses				Codes
	<p>Veillez nous aider à faire la description de votre logement. Dans ce but, voyons les pièces et facilités à votre disposition.</p>	NON	Oui, à la disposition exclusive de votre ménage	Oui, en partage avec d'autres personnes	Sans réponse	
035	- Cuisine	1	2	3	9	
036	- Coin cuisine	1	2	3	9	
037	- W.C. intérieur	1	2	3	9	
038	- W.C. extérieur au logement	1	2	3	9	
039	- W.C. extérieur à la maison	1	2	3	9	
040	- Evier	1	2	3	9	
041	- Salle de bain ou douche à l'intérieur	1	2	3	9	
042	- Salle de bain ou douche à l'extérieur	1	2	3	9	
043	- Salle de séjour	1	2	3	9	
044	- Chambres à coucher				Sans réponse	99
045	- Cave, coin de rangement ou garage	1	2	3	9	
046	Votre logement est-il équipé en eau courante ?			- Oui, froide - Oui, chaude - Non		1 2 3
047	Disposez-vous de l'électricité dans votre logement ?			- Oui - Non		1 2
048	Disposez-vous du gaz ?			- Oui - Non		1 2
049	Comment votre logement est-il chauffé ?			- il n'est pas chauffé - par chauffage central - par chauffage individuel		1 2 3

3. Inventaire des biens d'équipement

N° des questions	QUESTIONS	REponses					Codes														
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td> </tr> <tr> <td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td> </tr> </table>					1	2	3	4	5	6	7								
1	2	3	4	5	6	7															
	De quels équipements disposez-vous dans votre logement ?	NON	Oui, j'en suis propriétaire		Oui, mais fourni par le propriétaire																
			usage exclus. ménage	en partage avec d'autres	usage exclus. ménage	en partage avec d'autres															
050	- Cuisinière	1	2	3	4	5															
051	- Réchaud	1	2	3	4	5															
052	- Machine à lessiver	1	2	3	4	5															
053	- Réfrigérateur	1	2	3	4	5															
054	- Radio	1	2	3	4	5															
055	- Télévision	1	2	3	4	5															
056	- Magnétophone ou tourne disque	1	2	3	4	5															
057 058 059	Capacité de logement : de combien de lits disposez-vous ?		- nombre de lits d'1 place																		
			Sans réponse				99														
			- nombre de lits de 2 places																		
			Sans réponse				99														
			- total des places de couchage disponibles																		
			Sans réponse				99														

4. Changements d'habitation et de logement

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes
060	Depuis 1970 ou depuis votre arrivée dans ce pays, si vous êtes arrivé après cette date, combien de logements avez-vous occupés successivement ?	<ul style="list-style-type: none"> - Un - Deux - Trois - Quatre - Cinq et plus Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 4 5 9
061	Désirez-vous changer de logement ?	<ul style="list-style-type: none"> - non, je suis satisfait - oui, j'ai l'intention de changer de logement - oui, j'ai déjà fait des démarches - oui, mais ce m'est impossible Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 4 9
062	Si vous êtes satisfait, pourquoi ?	<ul style="list-style-type: none"> - je suis près de mon lieu de travail - je suis proche de mes amis - autre raison, laquelle ? Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 4 9
063	Si vous avez l'intention de changer ou si vous avez fait des démarches pour changer de logement, pour quelles raisons ?	<ul style="list-style-type: none"> - mon logement est trop petit - mon logement est trop délabré - mon logement est mal équipé - mon logement est trop cher - mon logement est partagé avec trop de personnes - je suis trop loin de mon travail - je suis trop loin de mes amis - autre raison, laquelle ? Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 4 5 6 7 8 9
064	S'il vous est impossible de changer de logement, pourquoi ?	<ul style="list-style-type: none"> - c'est trop cher de changer - il n'y a pas d'alternative - autre raison, laquelle ? Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 9

5. Titre d'occupation du logement

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes
065	Vous occupez votre logement en tant que	<ul style="list-style-type: none"> - locataire - sous-locataire - propriétaire - copropriétaire 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 4
066	Si vous êtes locataire ou sous-locataire, avez-vous signé un contrat ?	<ul style="list-style-type: none"> - oui - non, aucun contrat 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2
067	Si oui, de quelle durée ?	<ul style="list-style-type: none"> - de quelle durée ? - moins d'un an - un an - deux ans - trois ans - il n'y a aucune durée indiquée - ne sais pas - Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 4 5 6 9
068	Qui est le propriétaire de votre logement ?	<p>N'indiquez qu'une réponse</p> <ul style="list-style-type: none"> - une personne privée - votre employeur actuel - un employeur antérieur - une société immobilière ou financière privée - une société ou une instance publique - autre institution : spécifiez - ne sais pas Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 4 5 6 8 9

N° des questions	QUESTIONS	REPOSES	Codes
069	Au moment d'entrer dans votre logement avez-vous dû payer une somme de garantie ?	- oui - non	1 2
070		- ne sais pas - si oui, combien ? Sans réponse	3 99999
071	Devez-vous payer un loyer pour votre logement ?	- oui - non	1 2
072	Si non, pour quelle raison ?	- vous êtes logé par l'employeur - vous logez chez des parents ou amis - vous rendez des services au propriétaire - votre logement était vacant ou abandonné - autre raison, laquelle ? Sans réponse	1 2 3 4 5 6 9
073	Si vous devez payer un loyer, combien avez-vous payé le mois dernier ?	Sans réponse	99999
074	Cette somme couvre-t-elle uniquement le loyer ?	- oui - non	
075	Si cette somme couvre d'autres frais que le loyer, combien représentaient-ils le mois dernier ?	- total des frais dans le loyer Sans réponse	99999

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes														
076	Si des frais s'ajoutent au loyer, combien représentaient-ils le mois dernier ?	- total des frais à ajouter Sans réponse	99999 Oui Non														
077		(Oui = 1) - entretien et réparations	1 2														
078	Quelle est la nature de ces frais incorporés au loyer ou payés en supplément ?	(Non = 2) - électricité	1 2														
079		- gaz	1 2														
080		- eau	1 2														
081		- chauffage	1 2														
082		- taxes	1 2														
083	Recevez-vous une allocation financière pour payer votre loyer ?	- de l'employeur - de l'Etat - d'autres pouvoirs publics	1 2 3 9														
084	Si oui, pour quel montant est-il intervenu le mois dernier ?	Montant de l'intervention 99999														
085	Parmi les occupants actuels de votre logement, y a-t-il des personnes qui ont contribué à payer une partie du loyer ou des frais du mois dernier ?	- Oui - Non	1 2														
086	Combien de personnes interviennent ?	- Une - Deux - Trois - Combien au total ? - Sans réponse	1 2 3 - 9														
087	Quel est le montant total de ces contributions pour le mois dernier ?	Montant total 99999														
088	Si vous êtes propriétaire ou copropriétaire. Depuis quelle année ?	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td> </tr> <tr> <td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7								19.. ..
1	2	3	4	5	6	7											

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes
089	Qui est le copropriétaire, s'il y en a un ?	- Votre femme - Une autre personne Sans réponse	1 2 9
090	Avez-vous contracté un emprunt pour acheter votre maison ?	- Oui - Non	1 2
091	Si oui, qui vous l'a consenti ?	- Votre employeur - Un membre de la famille - Un ami - Une société d'habitation ou immobilière - Une banque ou un organisme financier privé - Un organisme public Sans réponse	1 2 3 4 5 6 9
092	Au départ, quel était le nombre total d'années sur lequel vous deviez rembourser ce prêt ?		
093	Durant combien d'années devez-vous encore rembourser ?		
094	Par mois, quel est le montant de votre remboursement ?	- 99999
095	Quelqu'un vous a-t-il aidé financièrement pour devenir propriétaire ?	- Oui - Non Sans réponse	1 2 9
096	Si oui, qui vous a aidé ?	- l'Etat - la Province ou la Commune - une autre personne. Laquelle? - Sans réponse	1 2 3 9

N° des questions	QUESTIONS	REPONSES	Codes
	Depuis 1970 ou depuis votre arrivée en ce pays, quelles sont les grosses difficultés que vous avez rencontrées en rapport avec votre logement ?		
097	Vous est-il arrivé d'être en conflit avec l'un de vos propriétaires ?	- Oui - Non - Sans-réponse	1 2 9
098	Si oui, à quel propos ?		-
100	Vous est-il arrivé d'être expulsé de votre logement ?	- Oui - Non - Sans réponse	1 2 9
101	Si oui, à quelle occasion ?		-
102	Est-il arrivé que votre situation de travail ait des conséquences sur votre situation en matière de logement (comme par exemple, la perte de l'emploi, un accident, une maladie) ?	- Oui - Non - Sans réponse	1 2 9
103	Si oui, quelle fut la conséquence ?		-
104	Avez-vous connu des difficultés en matière de logement suite à un plan de rénovation ou de développement de votre quartier ?	- Oui - Non - Sans réponse	1 2 9
105	Si oui, lesquelles ?		-
106	Si vous avez obtenu ou cherché à obtenir un logement social, avez-vous rencontré des difficultés importantes ?	- Oui - Non - Sans réponse	1 2 9

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes
107	Quel genre de difficultés ?		-
108	Si vous êtes ou si vous avez voulu devenir propriétaire, avez-vous rencontré des difficultés importantes	- Oui - Non - Sans réponse	1 2 9
109	Si oui, lesquelles ?		-
110	Avez-vous rencontré des difficultés dans l'obtention d'un crédit destiné à l'aménagement ou à l'équipement de votre logement ?	- Oui - Non - Sans réponse	1 2 9
111	Si oui, lesquelles ?		-
112	Avez-vous encore rencontré d'autres difficultés en matière de logement?	- Oui - Non - Sans réponse	1 2 9
113	Si oui, lesquelles ?		-

PARTIE NATIONALE DU QUESTIONNAIRE FRANCAIS

LOGEMENT (suite) APPRECIATION ET HISTORIQUE

N° des questions	QUESTIONS	REPONSES	Codes														
FICHE 6																	
350	Dans votre logement actuel, qu'est-ce qui vous manque le plus, quel est le principal inconvénient de ce logement ?	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td> </tr> <tr> <td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7								
1	2	3	4	5	6	7											
351	Depuis votre arrivée dans ce pays, avez-vous habité ?	<ul style="list-style-type: none"> - Un bidonville - Une roulotte ou caravane - Un hôtel meublé - Sans réponse 	<p style="text-align: center;">1 2 3 9</p>														
352	Face à ces difficultés, à qui avez-vous fait appel pour vous aider à vous défendre ?	<ul style="list-style-type: none"> - A une organisation qui vous représente (même nationalité) - A des compatriotes - A une organisation syndicale - A un service social - A un avocat - A votre consulat 	<p style="text-align: center;">1 2 3 4 5 6</p>														
353	Avez-vous déjà participé à des actions collectives de défense de vos intérêts en matière de logement ?	<ul style="list-style-type: none"> - Grève des loyers - Résistance à l'expulsion - Manifestation - Mobilisation de vos compatriotes sur le quartier - Autre action - Sans participation 	<p style="text-align: center;">1 2 3 4 5 9</p>														
354	Depuis votre arrivée en France, estimez-vous que vos conditions de logement	<ul style="list-style-type: none"> - Se sont améliorées - Sont restées identiques - Se sont détériorées 	<p style="text-align: center;">1 2 3</p>														

III. CARRIERE PROFESSIONNELLE ET SCOLAIRE

1. Formation et emploi dans le pays d'origine

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes														
FICHE 4		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td> </tr> <tr> <td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7								
1	2	3	4	5	6	7											
114	Si l'on exclut le jardin d'enfant ou l'école gardienne, combien d'années avez-vous été à l'école?	<p style="text-align: center;">- Sans réponse</p>	<p style="text-align: center;">..</p> <p style="text-align: center;">99</p>														
115	Avez-vous un emploi avant le départ de votre pays d'origine ?	<p style="text-align: center;">- Oui</p> <p>- Non, j'étais à l'école</p> <p>- Non, j'étais sans emploi</p>	<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">3</p>														
116	Si oui, quel était ce travail ?	<p>- à temps plein</p> <p>- à temps partiel</p> <p>- irrégulier</p> <p>- Sans réponse</p>	<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">9</p>														
117	Si vous étiez sans emploi, depuis combien de temps ?	<p>- moins de 3 mois</p> <p>- moins de 6 mois</p> <p>- de 6 à moins de 12 mois</p> <p>- plus de 1 an</p> <p>- de 2 à 3 ans</p> <p>- 3 ans et +</p> <p>- Sans réponse</p>	<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">9</p>														
118	Si vous avez travaillé avant le départ de votre pays, dans quel secteur classez-vous l'emploi dont vous tiriez votre revenu principal ?	<p>Secteur :</p> <p>- agriculture</p> <p>- artisanal</p> <p>- bâtiment</p> <p>- industrie</p> <p style="padding-left: 40px;">laquelle ?</p> <p>- transport</p> <p>- commerce</p> <p>- hôtellerie ou services</p> <p>- administration publique</p> <p>- autre secteur :</p> <p style="padding-left: 40px;">lequel ?</p> <p>- Sans réponse</p>	<p style="text-align: center;">01</p> <p style="text-align: center;">02</p> <p style="text-align: center;">03</p> <p style="text-align: center;">11</p> <p style="text-align: center;">21</p> <p style="text-align: center;">22</p> <p style="text-align: center;">23</p> <p style="text-align: center;">24</p> <p style="text-align: center;">25</p> <p style="text-align: center;">99</p>														

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes
119	Vous aviez un emploi : - chez un employeur - vous étiez indépendant (à votre compte)	- chez un employeur - indépendant (à votre compte) - sans réponse	1 2 9
120	Si vous étiez chez un employeur, à quel titre étiez-vous occupé ?	comme : - apprenti - manoeuvre - ouvrier spécialisé - qualifié - employé - cadre - Sans réponse	1 2 3 4 5 6 9
121	Si vous étiez indépendant, étai- ce comme :	- exploitant agricole - artisan - commerçant - Sans réponse	1 2 3 9
122	Vous avez quitté votre pays seul ou avec d'autres ?	- seul - avec ma femme - avec des parents - avec des amis - Sans réponse	1 2 3 4 9

400 En France, quel emploi occupez-vous et éventuellement, quel emploi occupe votre femme ?		H	F
-	Agriculteursexploitants	01	01
-	Salariés agricoles	02	02
-	Patrons de l'industrie et du commerce	03	03
-	Professions libérales et cadres supérieurs	04	04
-	Cadres moyens	05	05
-	Employés de bureau	06	06
-	Employés de commerce	07	07
-	Contremaîtres	08	08
-	Ouvriers qualifiés	10	10
-	Ouvriers spécialisés	11	11
-	Manoeuvres	12	12
-	Autres ouvriers	13	13
-	Personnel de service	14	14
-	Autres catégories	15	15
-	Personne non active	99	99

2. Situation depuis l'arrivée dans ce pays

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes
123	Etiez-vous engagé par un employeur au moment de votre départ ?	<ul style="list-style-type: none"> - Oui - Non - Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 9
124	A votre arrivée dans ce pays, votre logement était-il assuré ?	<ul style="list-style-type: none"> - Oui - Non 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2
125	Si oui,	<ul style="list-style-type: none"> - fourni par l'employeur - chez des amis - chez des parents - Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 9
126	Si non, comment vous êtes-vous débrouillé ?	<ul style="list-style-type: none"> - - - Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 9
127	Actuellement, vous avez un travail ?	<ul style="list-style-type: none"> - Oui - Non 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2
128	Si non, êtes vous	<ul style="list-style-type: none"> - en chômage - en congé de maladie - à la retraite (en pension) - autre situation, laquelle ? - Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 4 9
129	Si oui, s'agit-il d'un travail	<ul style="list-style-type: none"> - à temps plein - à temps partiel - irrégulier 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 3
130	Depuis combien de temps travaillez-vous dans cet emploi ?	<ul style="list-style-type: none"> - moins de trois mois - moins de six mois - de six mois à moins de 12 mois - plus de un an - plus de deux ans - plus de trois ans - Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 4 5 6 9

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes
131	Dans quel secteur travaillez-vous (ou avez-vous travaillé en dernier lieu) ?	<ul style="list-style-type: none"> - agriculture - artisanat - bâtiment - industrie, laquelle ? - transports - commerce - hôtellerie et services - administration publique - autre secteur : lequel ? - Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 01 02 03 11 21 22 23 24 25 99
132	Comment avez-vous trouvé cet emploi (ou que faites-vous pour trouver un emploi si vous êtes en chômage) ?	<p>J'ai trouvé ou je cherche par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un bureau officiel de l'emploi - un bureau de placement privé - une demande directe à l'entreprise ou à l'employeur - les annonces publiées dans les journaux - l'intermédiaire des syndicats - le canal d'amis ou de parents - le canal de gens de mon pays - autre canal ou intermédiaire - Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 4 5 6 7 8 9
133	Quel est actuellement votre horaire de travail ?	<ul style="list-style-type: none"> - uniquement de jour - travail du soir ou de nuit - en équipes tournantes : tantôt de jour, tantôt de nuit - heures de prestations irrégulières - autre horaire, lequel ? - Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 4 5 9

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes
134	La semaine dernière, combien avez-vous - au total - presté d'heures ?	- heures prestées	...
135	Si vous avez presté moins d'heures que la normale, pour quelles raisons ?	<ul style="list-style-type: none"> - pour cause de maladie - jours de congé - jours chômés - travail à horaire réduit - grève - Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 4 5 9
136	Combien de temps mettez-vous pour aller à votre travail ?	<ul style="list-style-type: none"> - minutes - Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> ... 999
137	Par quels moyens vous rendez-vous à votre travail ?	<p>Indiquez le moyen principal</p> <ul style="list-style-type: none"> - à pied - à bicyclette - à moto ou motocyclette - par les transports collectifs - par les moyens organisés par l'employeur - par voiture personnelle - par le moyen de transport ou d'un ami - Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 4 5 6 7 9
138	Depuis 1970 ou après, si vous êtes arrivé plus tard dans ce pays, combien de fois avez-vous changé de lieu de travail ?	<ul style="list-style-type: none"> - je n'ai changé qu'une fois - j'ai changé - deux fois trois fois quatre fois cinq fois et plus - je n'ai jamais changé de lieu de travail - Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 4 5 6 7 9

N° des questions	QUESTIONS	REPONSES			Codes
	<p>Depuis 1970 ou depuis votre arrivée, à quels points de vue estimez-vous votre situation de travail a évoluée et en quel sens ?</p>				
		Situation			
		meilleure	identique	détériorée	
139	- Salaire	1	2	3	Sr.9
140	- Sécurité d'emploi	1	2	3	Sr.9
141	- Qualification et contenu du travail	1	2	3	Sr.9
142	- Conditions de travail,.....	1	2	3	Sr.9
143	- Responsabilités	1	2	3	Sr.9

PARTIE NATIONALE DU QUESTIONNAIRE FRANCAIS

SITUATION D'EMPLOI (suite)

N° des questions	QUESTIONS	REPONSES	Codes
<u>FICHE 6</u>			
355	Combien approximativement y a-t-il de travailleurs dans votre entreprise ?	- Moins de 100 - Entre 100 et 500 - Plus de 500 - Ne sais pas	1 2 3 9
356	Quelle est la nationalité majoritaire dans votre entreprise ou dans votre atelier ?	- Algériens, Tunisiens, Marocains - Portugais - Yougoslaves - Turcs - Africains - Autre nationalité - Ne sais pas	1 2 3 4 5 6 9
357	Travaillez-vous ou avez-vous déjà travaillé dans une entreprise de travail temporaire ?	- Oui - Non	1 2
358	Dans les 5 dernières années, avez-vous connu des périodes de chômage ?	- Oui - Non	1 2
359	Si oui, de quelle durée ?	- 1 mois - de 1 à 3 mois - de 3 à 6 mois - de 6 mois à 1 an - Plus d'un an	1 2 3 4 5
360	Pendant ces périodes avez-vous perçu une allocation - chômage ?	- Oui - Non	1 2

3. Connaissances acquises depuis l'arrivée

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes
144	Depuis votre arrivée avez-vous reçu une formation professionnelle ?	<ul style="list-style-type: none"> - Oui - Non 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2
145	Si oui, laquelle ?	<ul style="list-style-type: none"> - Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 9
146	A votre arrivée, connaissiez-vous la langue de ce pays ou de la région dans laquelle vous alliez travailler ?	<ul style="list-style-type: none"> - Oui - Non 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2
147	Si oui,	<ul style="list-style-type: none"> - vous pouviez seulement la comprendre - vous pouviez déjà vous exprimer - Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 9
148	Si non, comment l'avez-vous apprise ?	<ul style="list-style-type: none"> - par vous-même - en suivant des cours - Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 9
149	Considérez-vous que votre connaissance de la langue est suffisante pour :	<ul style="list-style-type: none"> - comprendre les directives données dans le travail - faire des courses et des achats - parler avec les gens du pays - écouter la radio et la télé - lire les journaux du pays - comprendre un contrat, un règlement, un document administratif - remplir un formulaire - écrire une lettre - Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 4 5 6 7 8 9
150	Votre femme parle-t-elle la langue de ce pays et de cette région ?	<ul style="list-style-type: none"> - comprendre les directives données dans le travail - faire des courses et des achats - parler avec les gens du pays - écouter la radio et la télé - lire des journaux du pays - comprendre un contrat, un règlement, un document administratif - remplir un formulaire - écrire une lettre - Sans réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 4 5 6 7 8 9

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes
151	Si vous avez des difficultés pour comprendre un formulaire ou un document, ou pour écrire une lettre, à qui avez-vous recours ?	<ul style="list-style-type: none">- à un de vos enfants- à un parent- à un ami- à un voisin- à un service social- autre solution, laquelle ?<li style="padding-left: 40px;">- Sans réponse	<ul style="list-style-type: none">1234569

IV. REVENUS ET EPARGNE

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes
152	Si vous êtes le seul gagne-pain, quel est le gain net (c'est-à-dire taxes déduites) dont vous avez disposé le mois dernier ?	montant total Sans réponse 99999
153	S'il y a d'autres gagne-pains qui composent votre ménage, quel a été le gain net total dont vous avez disposé ensemble durant le mois dernier?	montant total Sans réponse 99999
154	De cet argent , combien renvoyez-vous en moyenne par mois dans votre pays ?	montant total Sans réponse 99999
155	Cet argent renvoyé au pays, à combien de personnes doit-il servir ?		.. 99
156	Combien, en moyenne, épargnez-vous par mois ?	montant total Sans réponse 99999

PARTIE NATIONALE DU QUESTIONNAIRE FRANCAIS

REVENU ET EPARGNE (suite)

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes
FICHE 6			
362	Quel a été votre salaire mensuel le plus élevé de l'année ?	- Montant total - Sans réponse 9999
363	Quel a été votre salaire mensuel le moins élevé de l'année passée ?	- Montant total - Sans réponse 9999
365	Recevez-vous des allocations familiales ?	- Sans réponse - Oui - Non	9999 1 2
366	Si oui, quel est leur montant ?	- Montant 9999
370	Une fois prélevée cette épargne combien vous reste-t-il pour vivre en France ?	- Montant total 9999
371	Sur ce montant disposez-vous d'une somme pour vos distractions (une fois payés le loyer, la nourriture et les vêtements) ?	- Montant	... 999

PARTIE NATIONALE DU QUESTIONNAIRE FRANCAIS

V. RELATIONS SOCIALES ET INSERTION

N° des questions	QUESTIONS	REponses					Codes
<u>FICHE 6</u>							
307	Des amis ou des parents de votre nationalité habitent-ils dans votre quartier ?	Cui Non Sans réponse					1 2 9
308	Rencontrez-vous des français hors de votre travail ?	Cui, souvent (1 à plusieurs fois par semaine) Cui, quelquefois (de temps en temps) Non, jamais ou très rarement					1 2 3
309	Vous arrive-t-il de bavarder avec des français du quartier (voisins, commerçants) ?	Cui Non Sans réponse					1 2 9
310	Parmi les activités suivantes, lesquelles pratiquez-vous pendant votre temps de loisir et combien de fois ? (plusieurs fois par semaine, une fois par semaine, une fois par mois, plus rarement ou jamais) - se reposer, rester chez vous - aller voir des amis, des parents ou les recevoir - regarder la T.V. - aller au cinéma - aller au café avec des amis - faire du sport - aller au marché	Plusieurs fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois par 15aine	1 fois par mois	Plus rarement ou jamais	
311	Pendant vos heures de loisirs	- vous restez dans la commune - vous allez dans les communes environnantes - vous venez quelquefois à Paris (1 fois par mois) - vous venez souvent à Paris (1 fois par semaine)					1 2 3 4

PARTIE NATIONALE DU QUESTIONNAIRE FRANCAIS

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes
<u>FICHE 6</u>			
312	Jouez-vous ?	<ul style="list-style-type: none"> - Au P.M.U. - A la loterie nationale - Aux deux - A aucun des deux 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 4
313	Vous approvisionnez-vous chez des commerçants de votre nationalité ?	<ul style="list-style-type: none"> - Souvent (1 à plusieurs fois par semaine) - Quelquefois (1 fois par mois) - Jamais 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 3
314	Fréquentez-vous des cafés tenus par des gens de votre nationalité ?	<ul style="list-style-type: none"> - Souvent (tous les soirs) - Quelquefois (1 fois par semaine) - Jamais 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 3
315	Où rencontrez-vous des compatriotes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Sur le marché - Au café - Chez vous - Chez eux - Dans une association dont vous êtes membre - Dans une maison culturelle - Autres lieux - Sans objet 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 4 5 6 7 9
316	Rencontrez-vous des problèmes avec les habitants français du quartier ?	<ul style="list-style-type: none"> - Oui - Non 	<ul style="list-style-type: none"> 1 2
317	D'une manière générale avez-vous des difficultés avec les français ? (lesquelles) ?		

VI. PARTICIPATIONS SYNDICALES

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes														
<p>FICHE 5</p>		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td> </td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7								
1	2	3	4	5	6	7											
<p>157</p>	<p>Etes-vous affilié à un syndicat ?</p>	<p>- Oui - Non - Sans réponse</p>	<p>1 2 9</p>														
<p>158</p>	<p>Depuis combien de temps êtes-vous affilié ?</p>	<p>- moins de trois mois - de 3 à moins de 6 mois - de 6 mois à moins de 1 an - de 1 an à moins de 2 ans - de deux ans à moins de 3 ans - trois ans et plus - Sans réponse</p>	<p>1 2 3 4 5 6 9</p>														
<p>159</p>	<p>Si vous êtes affilié à un syndicat, en quoi consiste votre activité syndicale ?</p>	<p>- je me borne à payer ma cotisation - je paie ma cotisation syndicale et je lis les publications qui me sont envoyées - je vais aussi aux réunions syndicales - j'assume des tâches dans le syndicat - Sans réponse</p>	<p>1 2 3 4 </p>														
<p>160</p>	<p>Croyez-vous que les syndicats de ce pays défendent bien les intérêts des travailleurs migrants ?</p>	<p>- Oui - Non - Sans réponse</p>	<p>1 2 9</p>														

VII. EQUIPEMENTS ET SERVICES

N° des questions	QUESTIONS	REPONSES	Codes
161	Citez trois services dont vous (ou votre ménage) avez besoins et que vous ne trouvez pas au niveau de votre quartier	<p>- 1</p> <p>- 2</p> <p>- 3</p> <p>- Sans réponse (99)</p>	<p>..</p> <p>99</p> <p>..</p> <p>99</p> <p>..</p> <p>99</p>

PARTIE NATIONALE DU QUESTIONNAIRE FRANCAIS

EQUIPEMENT DU QUARTIER

N° des questions	QUESTIONS	REPOSES	Codes							
<p><u>FICHE 7</u> 318</p>	<p>Etes-vous satisfait du quartier où vous habitez ?</p>	<table border="1" data-bbox="858 541 1267 602"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> - Oui - Non - Sans réponse 	1	2	3	4	5	6	7	<p>1 2 9</p>
1	2	3	4	5	6	7				
<p>319</p>	<p>Si oui, citez les deux raisons les plus importantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il y a beaucoup de commerçants - Il y a de nombreux équipements sociaux (crèches, écoles, etc...) - Oui, car il est bien relié au centre de la ville - Oui, car il y a beaucoup de compatriotes 	<p>01 02 03 04</p>							
<p>320</p>	<p>Si non, citez les deux raisons les plus importantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il est loin de tous les commerces - Il est loin de tous les équipements - Il y a trop d'étrangers - Je suis trop isolé (loin des amis et du centre) 	<p>01 02 03 04</p>							
<p>321</p>	<p>Autres remarques sur le quartier ?</p>									

PARTIE NATIONALE DU QUESTIONNAIRE FRANCAIS

VIII. STATUT LEGAL DU TRAVAILLEUR MIGRANT

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes
<u>FICHE 7</u>			
301	Etes-vous réfugié politique ?	Oui Non Sans réponse	1 2 9
302	Possédez-vous un contrat de travail à arrivée ?	Oui Non	1 2
303	Avez-vous obtenu une carte de séjour ?	A titre d'introduction régulière A titre de régularisation	1 2
304	Avez-vous une carte de séjour de :	Résident temporaire (3 mois à 1 an) Résident ordinaire (1 à 3 ans) Résident privilégié (10 ans) Pas de carte de séjour (africain, algérien)	1 2 3 4
305	Avez-vous eu des difficultés à obtenir ces papiers administratifs (carte de séjour, carte de travail) ?	Oui, quelques-unes Oui, de nombreuses Non, pas du tout Sans réponse	1 2 3 9
306	Si oui, lesquelles ?	Lenteur administrative Difficulté avec votre employeur Autres	1 2 3

IX. TYPE ET DEFAULTS DU LOGEMENT

N° des questions	QUESTIONS	REPONSES	Codes
	A remplir par l'enquêteur, si nécessaire avec la collaboration de l'interviewé		
162	Date de construction du logement	- Sans réponse	.. 99
163	Type de logement	<ul style="list-style-type: none"> - maison unifamiliale isolée - maison unifamiliale contigue dans une rangée - de moins de cinq niveaux - building de cinq niveaux et + - hôtel meublé - bâtiment non conçu à usage d'habitation - bâtiment en matériau de fortune - baraque - habitation mobile (roulotte, wagon, péniche) - autre type d'habitation précisez :	01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11
		Oui = 1 - Non = 2	O:N:Sr
164	L'habitation comprend-elle	- une cour ou jardin	1:2: 9
165		- un garage	1:2: 9
166		- une terrasse ou balcon	1:2: 9

PARTIE NATIONALE DU QUESTIONNAIRE FRANCAIS

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes
372	Type de logement	Type particulier { Caravane { Baraque { Baraque de chantier { Logement de fortune Logements sociaux { Foyer { Cité de transit { H.L.M. { P.L.R. { P.S.R. { H.L.M. Logements privés { Pavillon { Immeuble locatif non H.L.M. { Hôtel, pension meublée { Loge de concierge	01 02 03 04 06 07 08 10 11 12 13 14 15

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes
		Défaut présent = 1 Défaut absent = 2	P A Sr
	Degré d'habitabilité du logement :		
167	- Carences du logement	- mauvaise aération	1 2 9
168		- éclairage naturel insuffisant	1 2 9
169	- Etat d'entretien	- humidité apparente	1 2 9
170		- délabrement du recouvrement des murs	1 2 9
171		- carreaux de fenêtre brisés	1 2 9
172		- fenêtres fermant mal	1 2 9
173		- escaliers défectueux	1 2 9
174		- planchers défectueux	1 2 9
175		- vétusté et danger des installations électriques	1 2 9
176		- défauts de toiture	1 2 9
177		- fissures importantes et murs branlants	1 2 9
178		- vétusté des installations sanitaires	1 2 9
179		- mauvaise isolation par rapport au froid	1 2 9
180		- mauvaise isolation par rapport à la pluie	1 2 9
181		- mauvaise insonorisation	1 2 9
182		- autres délabrements { - - -	1 2 9
183		lesquels ? { - - -	1 2 9
184	Menaces sur le logement :		
	l'habitation est-elle l'objet :	- d'une déclaration d'insalubrité ou de danger	1
		- d'une expropriation	2
		- d'un plan de démolition	3
		- autre menace ou danger : { - - -	4
		précisez lesquels { - - -	5
		- Sans réponse	9

X. RENSEIGNEMENTS A FOURNIR PAR L'ENQUETEUR CONCERNANT L'INTERVIEW

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes
185	Date de l'interview	../../..	
	Durée de l'interview	.. h. .. m.	
	Mode de fixation de la visite :	- par lettre	1
		- par demande directe	2
		- par introduction faite par une personne connaissant le migrant	3
		- autre méthode,	4
		laquelle ?	5
	Quelles sont les personnes qui ont été présentes à l'interview en dehors du répondant ?	- l'interviewé était seul	1
		- les personnes présentes étaient :	
		. la femme	2
. des enfants		3	
. des amis		4	
. autres personnes : Spécifiez		5 6	
Lieu de l'interview	- au domicile du migrant	1	
	- dans un autre lieu :	2	
	lequel ?	3	
Lors de l'interview, la conversation s'est-elle déroulée dans :	- la langue du pays d'origine	1	
	- la langue du pays d'installation	2	
Quelles furent les difficultés rencontrées lors de l'interview ?			

N° des questions	QUESTIONS	REponses	Codes
186	<p>Quels problèmes relatifs au logement et à la situation du logement ont été soulevés au cours de l'interview dont il n'était pas traité dans le questionnaires ?</p> <p>Quelles sont les questions ou les problèmes à propos desquels vous avez ressenti une réticence de l'interviewé ?</p> <p>Désignez au mieux les questions et les paragraphes.</p>	<p>- Sans réponse</p>	<p>01 02 03 04 05 99</p>

A N N E X E I I

CIRCULAIRES ET DECRETS

Circulaire du 22 janvier et du 23 février 1972 dite
"Circulaire Fontanet-Marcellin".

PRINCIPES GENERAUX.

Un service administratif unique reçoit les demandes de titres de séjour et de travail.

En vue d'éviter au travailleur étranger des démarches multiples qui entraînent des pertes de temps et éventuellement de salaire, il a été décidé que désormais le travailleur étranger aura affaire à un interlocuteur unique. Il déposera ses demandes de titres de séjour et de travail au commissariat de police, ou à défaut à la mairie du lieu de sa résidence ; de même, c'est ce service qui sera compétent en principe pour remettre les titres délivrés.

Toutefois le Préfet pourra décider que les demandes de titres de séjour et de travail seront déposés à la préfecture et que la remise des titres se fera à la préfecture ou par l'entremise du commissariat de police ou de la mairie.

Les documents de séjour et de travail ont la même durée de validité.

Dans la situation antérieure, les travailleurs étrangers devaient faire renouveler à des dates différentes leur titre de séjour et de travail et se trouvaient fréquemment dans une situation aléatoire sur l'un ou l'autre plan du fait de la discordance de validité entre les deux documents.

Désormais les documents de séjour et de travail auront la même durée de validité à compter de la même date. La progression normale sera la suivante :

- 1 - carte de séjour de résident temporaire de durée équivalente au contrat de travail souscrit pour 6 mois à 1 an ;
- 2 - carte de séjour de résident ordinaire - carte de travail ordinaire à validité limitée (ou carte de résident temporaire si la carte de travail délivrée est temporaire) ;
- 3 - carte de séjour de résident privilégié - carte permanente de travail.

La recevabilité d'une demande de régularisation est subordonnée.

- A la possession d'un contrat de travail, en vue d'éviter les promesses d'embauche de complaisance et inciter les employeurs et les travailleurs à utiliser la procédure régulière de l'O.N.I.

Il est à souligner que le contrat visé par les services de l'emploi vaut première autorisation de travail comme dans le cas des travailleurs recrutés par l'O.N.I.

- A la justification d'un logement sous la responsabilité de l'employeur.
- A la justification que l'employeur avait préalablement déposé une offre d'emploi auprès de l'Agence Nationale de l'Emploi.

Le Ministère de l'Intérieur
Le 24 janvier 1972.

PROCEDURE DE DELIVRANCE DES TITRES
DE SEJOUR ET DE TRAVAIL AUX ETRANGERS

Une meilleure insertion dans notre économie nationale des étrangers venant en France en vue d'y exercer une activité professionnelle salariée impose d'une part que la politique d'immigration s'inscrive harmonieusement dans le cadre plus général de la politique de l'emploi et d'autre part que les intéressés bénéficient d'une protection sociale accrue.

La réalisation du premier de ces objectifs demande que les emplois disponibles soient réservés en priorité aux travailleurs appartenant déjà à notre marché national de l'emploi (main-d'oeuvre nationale, main-d'oeuvre étrangère en situation régulière), les dispositions relatives à la libre circulation des travailleurs ressortissants des Pays Membres de la Communauté Economique Européenne étant bien entendu observées.

Dans le domaine de la protection sociale des nouveaux immigrants tout progrès réel passe par la garantie d'un logement décent à des conditions de loyer normales.

Enfin il est nécessaire d'alléger les démarches et formalités que les étrangers doivent accomplir pour se mettre en situation régulière au regard de la législation relative au séjour et au travail des étrangers en France.

L'objet de la présente circulaire est de préciser les dispositions adoptées pour mettre en oeuvre la politique ainsi définie.

Titre I

PROTECTION DU MARCHE NATIONAL DE L'EMPLOI

Tout contrat ou engagement de travail souscrit par un employeur en vue de faire obtenir à un étranger l'autorisation de travailler en France est une offre d'emploi et il y aura lieu, avant de statuer sur celle-ci, de rechercher avec soin s'il n'existe pas un travailleur du marché national de l'emploi (Français, ressortissant de Communauté Economique Européenne ou travailleur étranger déjà en situation régulière) disponible et apte à occuper l'emploi offert.

Cependant, une telle recherche n'a pas à être effectuée si l'étranger remplit les conditions requises pour être admis de plein droit à exercer la profession de son choix, dès l'instant où il peut justifier d'un emploi (réserve étant faite des professions réglementées). La liste des catégories d'étrangers bénéficiaires d'un régime préférentiel est rappelée en annexe n° 1 à la présente circulaire.

Par ailleurs, les nouvelles dispositions adoptées en vue d'assurer une meilleure protection du marché national de l'emploi, telles qu'elles seront précisées plus avant, ne modifient pas les règles relatives à l'autorité ayant pouvoir pour statuer à titre définitif sur les demandes d'autorisation de travail. Restent également en vigueur les mesures analysées dans la circulaire L.C. n° 127 du 29 juillet 1968 pour normaliser l'immigration en limitant l'octroi des autorisations de travail par voie de régularisation de situation.

Sauf dérogation très exceptionnelle, la régularisation de situation ne peut être accordée à l'étranger entré en France comme "touriste" qui demande à exercer un emploi de manoeuvre ou d'ouvrier spécialisé (même s'il n'existe pas de main-d'oeuvre disponible), ou une profession excédentaire en main-d'oeuvre. La liste de ces professions, qu'il vous appartient d'établir et de tenir à jour avec le plus grand soin, devra être communiquée tant aux services préfectoraux qu'à ceux de l'Agence Nationale pour l'Emploi de votre département.

De même, les services de l'Agence devront également être informés de tout ce qui peut avoir une incidence sur les possibilités de placement, notamment des licenciements collectifs envisagés.

Les procédures spéciales énumérées à la rubrique D de la circulaire n° 143 du 20 août 1968, relative à l'application de l'article L. 161 du Code de Sécurité Sociale, dans le cadre desquelles l'autorisation de travail n'est pas concrétisée par un contrat de travail ou une carte de travail, ne sont pas modifiées.

L'examen approfondi de la situation de l'emploi préalable à toute admission d'un nouveau travailleur étranger sur le marché national de l'emploi, sera, à dater de la mise en application de la présente circulaire, effectué sur la base des principes généraux suivants dont les conditions pratiques d'application sont précisées à l'annexe n° 2.

1. Procédure d'introduction.

Le dépôt des demandes d'introduction des travailleurs étrangers ne sera accepté que si au moins 3 semaines auparavant l'employeur a notifié aux services de l'Agence Nationale pour l'Emploi des offres d'emploi correspondant aux postes de travail offerts à l'étranger.

Ce délai de 3 semaines n'est pas à observer si l'étranger, dont l'introduction est demandée, entre dans l'une des catégories privilégiées énumérées à l'annexe 1 de la présente circulaire, puisque dans cette hypothèse la compensation n'a pas à être tentée.

En tout état de cause, ces mesures ne doivent pas se traduire par un alourdissement des procédures ; dans ces conditions, le délai de trois semaines devra être strictement observé.

L'avis de l'Agence locale de l'Emploi sur la situation de l'emploi, l'attitude de l'employeur, les résultats des tentatives de compensation, sont des éléments essentiels d'appréciation quant à la suite susceptible d'être donnée à la demande d'introduction.

Dans l'hypothèse où cette obligation n'est pas remplie, le dépôt du dossier est refusé et toutes informations utiles données à l'employeur sur les nouvelles dispositions et les formalités qu'il doit accomplir.

L'obligation du dépôt préalable des offres d'emploi est d'ordre très général et s'applique dans le cas des employés de maison et dans le secteur agricole. Cependant, si la situation locale du marché de l'emploi est caractérisée par une grave pénurie de main-d'oeuvre dans ces secteurs professionnels, vous êtes autorisé à déroger à cette règle. Les services de l'Agence locale de l'emploi devront être informés de la décision que vous aurez prise en la matière.

Il ne vous échappera pas qu'il importe que ces nouvelles dispositions soient portées à la connaissance des employeurs. A cette fin, outre la campagne d'information qui devra être effectuée auprès des organismes professionnels d'employeurs tant sur le plan national que local, il vous appartient d'établir une brève notice précisant les pièces qui doivent être fournies. Cette notice, comme les divers imprimés, devront être à la disposition des employeurs dans vos services et dans ceux de l'Agence locale de l'emploi.

2. Procédure de régularisation de situation.

Dans le cadre de cette procédure, comme il sera précisé plus avant au Titre III, les demandes d'autorisation de séjour et d'autorisation de travail sont souscrites en même temps auprès du service unique compétent pour le lieu du domicile de l'étranger.

Les dispositions analysées à l'un des paragraphes précédents : "Procédures d'introduction" sont également valables en cas de régularisation de situation. Il devra donc toujours y avoir eu, de la part de l'employeur, dépôt préalable d'offres d'emploi, depuis au moins trois semaines, dans les services de l'Agence Nationale pour l'Emploi, pour que la souscription d'une demande d'autorisation de travail par voie de régularisation de situation puisse être effectuée. Ce délai de 3 semaines n'est opposable aux étrangers se trouvant dans l'une des situations privilégiées énumérées à l'annexe n° 1 de la présente circulaire.

Comme en matière d'introduction, l'avis des services de l'Agence Nationale pour l'Emploi est l'un des éléments essentiels d'appréciation à retenir pour statuer sur la suite susceptible d'être réservée à la demande d'autorisation de travail.

Dans l'hypothèse où il n'y a pas eu d'offre d'emploi déposée, la demande d'autorisation de travail ne peut être souscrite et par suite il en va de même de celle d'autorisation de séjour. L'employeur doit être informé des formalités qu'impose la nouvelle réglementation.

Les indications qui vous ont été données sous la rubrique "Procédure d'introduction" et relatives aux employés de maison et aux travailleurs agricoles, restent également valables en matière de régularisation de situation. Dans ce cadre il conviendra toutefois d'informer les services préfectoraux que les services de l'Agence Nationale pour l'Emploi de la décision que vous aurez prise en la matière.

Il vous appartiendra ici également d'établir une brève notice d'information destinée tant aux employeurs qu'aux travailleurs. Cette notice et tous les formulaires nécessaires devront être mis à la disposition des intéressés dans vos services, dans ceux de l'Agence Nationale pour l'Emploi et dans ceux où ils sont appelés normalement à se présenter (services préfectoraux, commissariats, principales mairies).

3. Admission au travail - renouvellement des cartes de travail.

Dans ces cas il n'y a pas lieu de soumettre de façon systématique que les demandes au service compétent en matière de placement, mais de les examiner à la lumière des renseignements globaux sur la situation de l'emploi dont vous disposez qui auront conduit à l'établissement de la liste des professions excédentaires en main-d'oeuvre où la délivrance d'une autorisation de travail par voie de régularisation de situation n'est pas admise.

Le cas échéant l'Agence locale de l'emploi compétente pour le lieu de travail sera consultée par vos soins, au moyen d'un imprimé spécial.

4. Renouvellement d'une carte de travail accompagnée d'une demande de changement de profession ou de département.

Le cas échéant les services compétents, pour tenter la compensation, service chargé du placement dont relève le lieu d'emploi, seront consultés par la Direction départementale du Travail et de la Main-d'Oeuvre du lieu de la nouvelle résidence.

5. Changement de profession et changement de département, les cartes de séjour et titres de travail étant en cours de validité.

Sauf cas très exceptionnel un refus devra être opposé à toute demande de changement de profession lorsque le travailleur n'aura pas exercé effectivement pendant au moins un an la profession pour laquelle il a été introduit ou obtenu la régularisation de sa situation.

La consultation des services compétents chargés du placement pour le lieu d'emploi ne doit pas être systématique, mais sera fonction des renseignements globaux sur la situation de l'emploi dont vous disposez et de la nature des titres de séjour et de travail dont est titulaire le demandeur.

Titre II

LOGEMENT

Trop souvent des employeurs demandent l'admission sur notre marché national de l'emploi de nouveaux travailleurs étrangers sans se préoccuper des conditions dans lesquelles les intéressés seront logés, état de choses qui ne va pas sans compromettre gravement l'intégration des intéressés dans leur nouveau milieu de vie.

En effet, abandonnés à eux-mêmes ces travailleurs dans de nombreux cas, vont accroître la population des bidonvilles et des logements insalubres, puisque les réalisations en matière de logement intervenues le plus souvent à l'initiative des Pouvoirs Publics, pour importantes qu'elles soient, ne permettent pas de répondre positivement à toutes les demandes.

Cette situation rend encore plus ardue la tâche de suppression de l'habitat insalubre entreprise par le Gouvernement dans le cadre de la loi du 10 juillet 1970, dont les conditions d'application viennent d'être précisées par la circulaire interministérielle du 27 août 1971 publiée au Journal Officiel du 25 septembre, sur laquelle j'appelle tout particulièrement votre attention.

Dans ces conditions vous voudrez bien noter qu'à partir de la date d'application de la présente circulaire un nouvel immigrant ne pourra obtenir l'autorisation de séjourner et de travailler en France qu'à la condition que son hébergement dans des conditions décentes et à un prix normal, soit assuré.

Pour permettre un contrôle aussi efficace que possible de cette disposition la rubrique "logement" du formulaire des contrats de travail à utiliser dans le cadre des procédures d'introduction et de régularisation de situation a été modifiée et un formulaire annexe "attestation de logement" établi (annexe n° 3 à la présente circulaire).

Ce nouveau document fera désormais partie intégrante du contrat de travail. Au cas où les indications qui y seraient données n'auraient pas été respectées, le travailleur pourra soumettre cette inobservation au juge du contrat.

Le service où la demande des autorisations de séjour et de travail doit être souscrite opposera à celle-ci une fin de non recevoir immédiate si l'imprimé "attestation de logement" n'est pas rempli ou si le logement indiqué est classé comme insalubre au sens de la loi du 10 juillet 1970 (bidonville, immeuble devant faire l'objet d'une destruction systématique).

Dans les autres cas, un exemplaire de l'"attestation de logement" dûment rempli sera joint à la partie du dossier de demande de cartes de séjour et de travail destinée aux services préfectoraux ; ces services examineront les conditions offertes et dans l'hypothèse où le logement ne répondrait pas à certaines normes minima un refus sera immédiatement opposé à la demande d'autorisation de séjour.

Titre III

SIMPLIFICATION DES PROCEDURES

L'examen des dispositions relatives au travailleur étranger effectué dans le cadre général de la simplification de toutes les procédures administratives en vigueur, a fait ressortir la complexité des démarches que doit accomplir l'intéressé pour obtenir sa mise en règle au regard des dispositions de l'Ordonnance du 2 novembre 1945.

Les études entreprises ont montré notamment que les mesures suivantes, sans porter atteinte aux principes fondamentaux qui sont la base du statut des travailleurs étrangers, permettraient cependant d'améliorer les procédures en vigueur :

- le contrat de travail régulièrement visé vaut titre de travail dans le cadre de la procédure de régularisation de situation comme dans celui de la procédure d'introduction ;
- détermination d'un service administratif unique où devra s'adresser l'étranger, sauf dans quelques cas exceptionnels qui seront précisés plus avant, pour déposer ses demandes d'autorisation de séjour et de travail et retirer les documents qui leur seront éventuellement accordés ;
- création d'un formulaire unique rempli simultanément pour la demande des cartes de séjour et de travail ;
- uniformisation de la durée de validité des titres de séjour et de travail (les caractéristiques des titres de travail en vigueur n'étant pas modifiées) tant que la durée de validité de ces derniers n'est pas permanente ;

- modulation du montant de la taxe due à l'occasion du renouvellement des titres de travail de telle sorte qu'il soit possible de multiplier les points de vente où l'étranger pourra se procurer le (ou les) timbre (s) servant à l'acquitter.

L'analyse de ces mesures de simplification montre que celles-ci reposent sur les principes généraux suivants :

1. Champ d'application.

Seuls sont visés par les nouvelles dispositions les étrangers qui viennent en France en qualité de travailleurs permanents.

En outre, la procédure actuellement en vigueur reste applicable à la première demande d'autorisation déposée par un étranger nouvellement arrivé en France, qui demande à bénéficier du statut de réfugié ou sollicite l'asile.

2. Nature de ces dispositions.

Elles sont de simple procédure et ne modifient ni les règles à retenir pour statuer quant au fond sur les demandes d'autorisation de travail compte tenu de ce qui a été précisé au Titre I précédent, ni celles relatives à l'autorité compétente pour prendre dans les divers cas la décision définitive.

Les dispositions des circulaires n° 127 du 29 juillet 1968 relatives à la régularisation des travailleurs étrangers et de celles qui l'ont complétées, n° 143 du 20 août 1968 relative à l'application de l'article L 161 du Code de Sécurité Sociale et n° 21-70 du 16 novembre 1970 relative à l'instruction des demandes d'introduction notamment, restent en vigueur et doivent être strictement appliquées.

3. Service où devra s'adresser l'étranger pour déposer une demande d'autorisation de travail.

La demande d'autorisation de travail sera souscrite par l'étranger en même temps que sa demande d'autorisation de séjour, à la mairie ou au commissariat de police compétents pour le lieu de sa résidence (sauf s'il s'agit d'un nouveau réfugié), à Paris à la Préfecture de Police.

Toutefois, compte tenu des circonstances locales, le Préfet pourra désigner un autre service pour recevoir ces demandes.

En outre, dans des cas très exceptionnels, les étrangers pourront être admis par la Préfecture à déposer leur dossier dans une mairie ou un commissariat de police autre que celui dont relève le lieu de leur résidence.

Il est rappelé ici que les règles relatives à l'extension de la validité territoriale des cartes de travail temporaires et ordinaires à validité limitée telles qu'elles ont été récemment rappelées dans l'annexe à la lettre qui vous a été adressée le 22 janvier 1971 sous le n° 229 restent en vigueur.

4. Service remettant les cartes de travail.

L'autorisation de travail sera remise :

- par l'Office National d'Immigration en cas d'introduction et de régularisation de situation ;
- par l'intermédiaire du service ayant reçu la demande et en même temps que le titre de séjour dans les autres cas.

5. Uniformisation de la durée de validité des titres de séjour et de travail.

La carte de séjour et le contrat ou la carte de travail dont sera titulaire un étranger auront la même durée de validité, dont le point de départ sera identique.

C'est ainsi que dorénavant la carte de séjour délivrée à l'étranger introduit, ou dont la situation aura été régularisée aura une durée égale à celle du contrat de travail dont il est titulaire et son point de départ sera le point de départ de la validité du contrat.

En outre, sous réserve que l'étranger ait travaillé en situation régulière, il recevra (compte tenu bien entendu de la situation de l'emploi) :

Nature des titres de séjour et de travail dont le <u>renouvellement</u> est <u>demandé</u>	Nature des titres de séjour et de travail qui seront en principe accordés		
- Carte de séjour temporaire accompagnée - d'un contrat de travail <table style="display: inline-table; vertical-align: middle; border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black;"> <tr> <td style="padding: 0 10px;">de 6 mois</td> </tr> </table>	de 6 mois	- Carte de séjour temporaire et - Carte temporaire de travail <table style="display: inline-table; vertical-align: middle; border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black;"> <tr> <td style="padding: 0 10px;">d'un an</td> </tr> </table>	d'un an
de 6 mois			
d'un an			
- Carte de séjour temporaire accompagnée - d'un contrat de travail <table style="display: inline-table; vertical-align: middle; border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black;"> <tr> <td style="padding: 0 10px;">de + de 6 mois</td> </tr> </table>	de + de 6 mois	- Carte ordinaire de séjour et - Carte ordinaire à validité limitée de travail	
de + de 6 mois			
- Carte de séjour temporaire accompagnée - d'une carte temporaire de travail	- Carte de séjour ordinaire et - Carte ordinaire à validité limitée de travail		
- Carte de séjour ordinaire accompagnée - d'une carte ordinaire à validité limitée de travail	- Carte de séjour ordinaire et - Carte ordinaire à validité limitée de travail Sauf si l'intéressé se voit reconnaître la qualité de résident privilégié ou peut bénéficier des avantages accordés aux réfugiés, aux étrangers qui justifient de 10 années de séjour ininterrompu en France.		

Des dérogations à l'automatisme de ces règles sont toutefois possibles notamment en cas de situation tendue du marché de l'emploi, d'interruption de séjour, de travail en situation irrégulière ; dans ces cas la Préfecture devra être immédiatement informée.

6. Titres de travail délivrés en cas d'introduction et de régularisation de situation.

Il a été décidé qu'à dater de la mise en application de la présente circulaire, le contrat de travail régulièrement visé par les services compétents vaudra autorisation de travail chez l'employeur l'ayant souscrit et pendant sa durée de validité, non seulement dans le cadre de la procédure d'introduction comme actuellement, mais également dans celle de régularisation de situation.

Pour faciliter tant l'établissement des contrats par les employeurs que le contrôle par les divers services et éviter les fraudes, il a été procédé à une refonte complète des formulaires de contrat à utiliser pour l'introduction et la régularisation des travailleurs permanents.

Les nouveaux formulaires en annexes n° 4 (contrat de travailleur permanent de toutes professions à l'exclusion des agriculteurs et forestiers) et n° 5 (contrat de travailleur permanent des professions agricoles et forestières) devront obligatoirement être utilisés pour les contrats souscrits à dater de la mise en application de la présente circulaire.

Le contrat de travail devra dorénavant être revêtu de la photo d'identité du travailleur qui en est bénéficiaire.

En cas d'introduction nominative ou de régularisation de situation, la photo est fixée à la place prévue à cet effet et revêtue de son timbre sec (qui doit déborder sur le contrat), par la Direction départementale du Travail et de la Main-d'Oeuvre avant transmission à l'Office National d'Immigration. En cas d'introduction anonyme, la photo est fixée par les soins de l'Office National d'Immigration et revêtue du cachet de cet organisme.

Il est également apparu nécessaire de normaliser le visa des services du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population qui, en fait, concrétise l'autorisation de travail.

A dater de la mise en application de la présente circulaire, ce visa, qui ne doit être porté que sur l'exemplaire du contrat destiné au travailleur, devra être conforme aux modèles en annexe n° 6.

7. Taxe due à l'occasion du renouvellement des autorisations de travail.

En application du décret du 11 septembre 1972 le montant de la taxe due en cas de renouvellement de carte de travail sera à dater du 16 octobre 1972 de 12 francs.

Cette simplification qui permet de multiplier les points de vente du timbre fiscal au moyen duquel la taxe est acquittée, permettra à l'étranger de se le procurer aisément.

La convocation adressée au travailleur pour l'inviter à venir retirer une carte de travail donnant lieu au paiement de la taxe devra préciser le point le plus voisin de sa résidence où il peut acheter le timbre fiscal.

Titre IV

DISPOSITIONS DIVERSES

1. Contrôle de l'emploi des travailleurs étrangers.

Vous aurez remarqué que la Loi du 31 décembre 1970, publiée au Journal Officiel du 1er janvier 1971, modifie l'article 64 du Livre II du Code du Travail.

Le but de cette nouvelle rédaction est, d'une part de tenir compte du fait que depuis ces dernières années les autorisations de travail ne sont pas toujours nécessairement concrétisées par des cartes de travail dont les caractéristiques ont été fixées par l'arrêté du 9 septembre 1946, d'autre part, de permettre que puissent être sanctionnés les employeurs occupant des travailleurs non soumis à l'obligation d'être titulaires d'une carte de travail, mais qui doivent cependant être en possession d'un titre spécifique de séjour pour exercer régulièrement une activité professionnelle salariée (cas des Algériens par exemple).

Je signale que les employeurs des ressortissants de la Communauté Economique Européenne n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 64 du Livre II du Code du Travail, car si pour bénéficié des dispositions du Règlement 16/12/68 du 15 octobre 1968, ces derniers doivent justifier d'un emploi salarié, aucune autorisation ne leur est nécessaire pour l'exercice de cette profession (réserve étant faite des professions réglementées) puisqu'ils sont assimilés aux nationaux.

2. Date d'entrée en application de la présente circulaire.

Les dispositions d'application de la présente circulaire entreront en application à une date qui vous sera précisée ultérieurement.

Ministère du Travail de
l'Emploi et de la Population
le 23 février 1972

Ministère de l'Intérieur
22 janvier 1972

DATE D'APPLICATION DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION.

Les dispositions de la circulaire n° 1-72 du 23 février 1972 relative à la procédure de délivrance des titres de séjour et de travail aux étrangers entreront en vigueur le 18 septembre 1972.

Etant donné que la prise en considération d'une demande d'introduction ou d'autorisation de travail par voie de régularisation de situation suppose que l'employeur a, au préalable, déposé auprès de l'Agence locale de l'Emploi des offres d'emploi, ce qui permet notamment un contrôle de l'existence réelle du poste de travail offert et les conditions de travail et de rémunération, c'est à dater du 16 octobre 1972 que les demandes d'autorisation de séjour et de travail ne seront acceptées que par le service unique et souscrites en utilisant les nouveaux imprimés qui vous ont été précédemment envoyés.

Il est à noter que les cartes de travail sollicitées avant le 16 octobre 1972 seront délivrées à leur titulaire dans les conditions actuellement en vigueur.

REGLEMENTATION

ARRET DU CONSEIL D'ETAT...
ET CIRCULAIRE "MARCELLIN FONTANET"

Nous publions ci-dessous la circulaire émanant du Ministère de l'Intérieur et du Secrétariat d'Etat (Travailleurs immigrés) auprès du Ministre du Travail faisant le point sur les conséquences qu'il convient de tirer, de l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 13 janvier 1975.

Il résulte d'un arrêt du Conseil d'Etat en date du 13 janvier 1975 que certaines dispositions des circulaires n° 72-40 du 24 janvier 1972 du Ministère de l'Intérieur et n° 1-72 du 23 février 1972 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population sont annulées, notamment celles relatives au logement des travailleurs et celles qui donnaient aux contrats de travail souscrits dans le cadre des procédures d'introduction et de régularisation visés par les services du Ministère du Travail valeur de cartes temporaires de travail.

Nous vous indiquons ci-après, les conséquences qu'il convient de tirer de cet arrêt.

1 - Une carte temporaire de travail doit être délivrée aux primo-immigrants lorsqu'une suite favorable a été donnée à une demande de première autorisation de travail. Les titulaires de contrat de travail régulièrement visé et en cours de validité obtiendront, sur demande écrite adressée directement au Directeur Départemental du Travail et de la Main-d'Oeuvre, une carte temporaire de travail valable pour la durée du contrat restant à courir.

A l'occasion du Conseil des Ministres du 9 octobre 1974, le Gouvernement avait adopté le principe d'une réforme d'ensemble du régime des titres de travail qui prévoyait, en particulier, le rétablissement de la carte temporaire de travail pour les primo-immigrants.

Ce projet de décret, préparé par les Services du Secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés, sera prochainement soumis au Conseil d'Etat.

L'annulation contentieuse va donc dans le sens des intentions exprimées par le Gouvernement.

2 - Il n'y a plus lieu, pour le moment, d'exiger la production de l'attestation de logement, le Conseil d'Etat a, en effet, estimé que cette attestation aurait dû être rendue exigible non par voie de circulaire, mais par voie réglementaire.

Le projet de décret ci-dessus exposé en tient compte.

L'attestation sera donc rétablie dans un proche avenir.

3 - Enfin, le Conseil d'Etat a annulé le 4^o alinéa du Titre 1er de la circulaire précitée du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population, en considérant que l'Administration ne pouvait, par voie de circulaire, s'interdire par avance de régulariser la situation de certaines catégories de travailleurs, en l'occurrence des ouvriers non qualifiés.

Il est à remarquer que ces dispositions avaient été abrogées par la circulaire 18-73 du 26 septembre 1973 du Ministère du Travail, qui prévoyait que la régularisation de situation ne pouvait être accordée qu'à titre exceptionnel, mais sans exclusive de principe à l'égard de certaines professions, notamment des ouvriers non qualifiés.

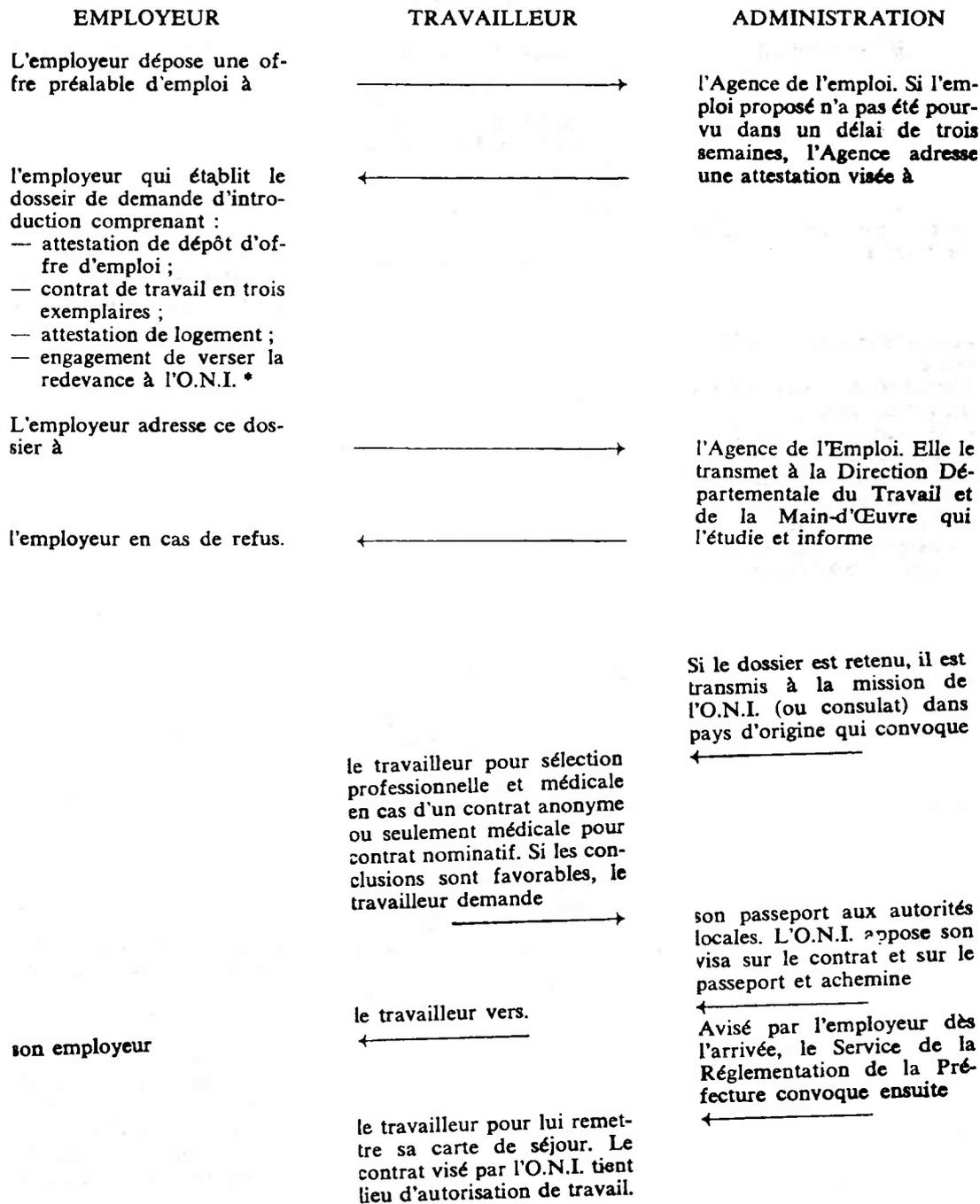
En conséquence, vous continuerez à procéder à l'examen cas par cas des demandes qui vous seront adressées dans le cadre des procédures existantes.

4 - Nous vous rappelons que les instructions du Ministre de l'Intérieur et du Ministre du Travail diffusées en 1972, avaient pour objet d'unifier les procédures de délivrance aux étrangers des titres de séjour et des titres de travail. A cet effet, elles ont prescrit qu'un seul service administratif reçoive les demandes de ces documents. Elles ont harmonisé la durée de la validité des titres de séjour et de travail. Ces dispositions demeurent intégralement applicables.

5 - Des instructions complémentaires vous seront adressées sur les points 1 et 2.

Nous vous demandons de veiller à tenir informées notamment les organisations syndicales de ces nouvelles dispositions qui doivent être mises en vigueur.

L'INTRODUCTION REGULIERE DES TRAVAILLEURS ETRANGERS



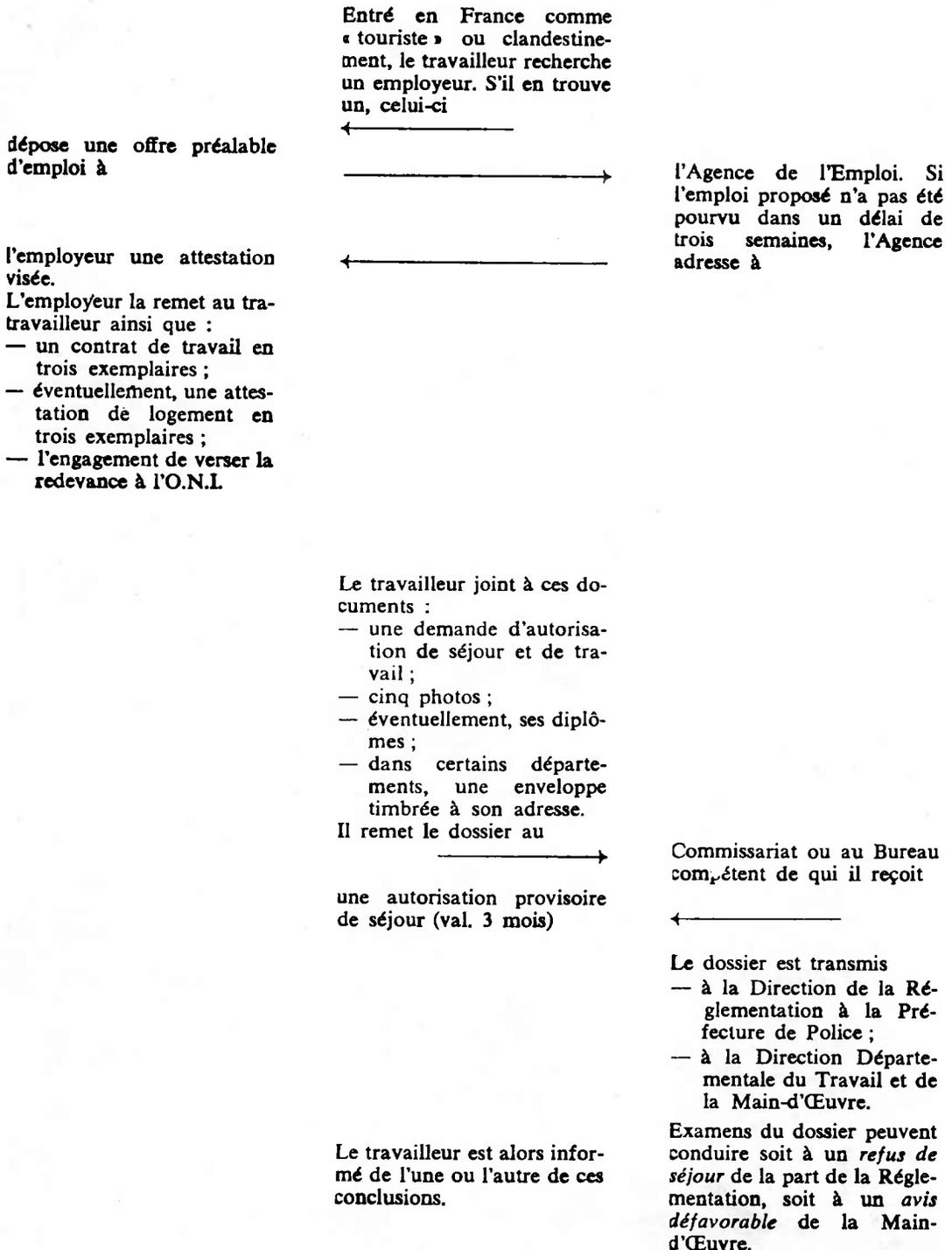
* O.N.I. : Office national d'immigration.

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAIL
EN FRANCE

EMPLOYEUR

TRAVAILLEUR

ADMINISTRATION



EMPLOYEUR

TRAVAILLEUR

ADMINISTRATION

le travailleur pour visite médicale (convocation adressée chez l'employeur).

signifie le refus au travailleur.

l'employeur, à verser sa redevance de 300 F actuellement.

au travailleur. Ce contrat lui tient lieu de carte de travail. Il reçoit ensuite du bureau compétent sa carte de séjour. Contrat et carte de séjour ont maintenant la même durée de validité (1 an).

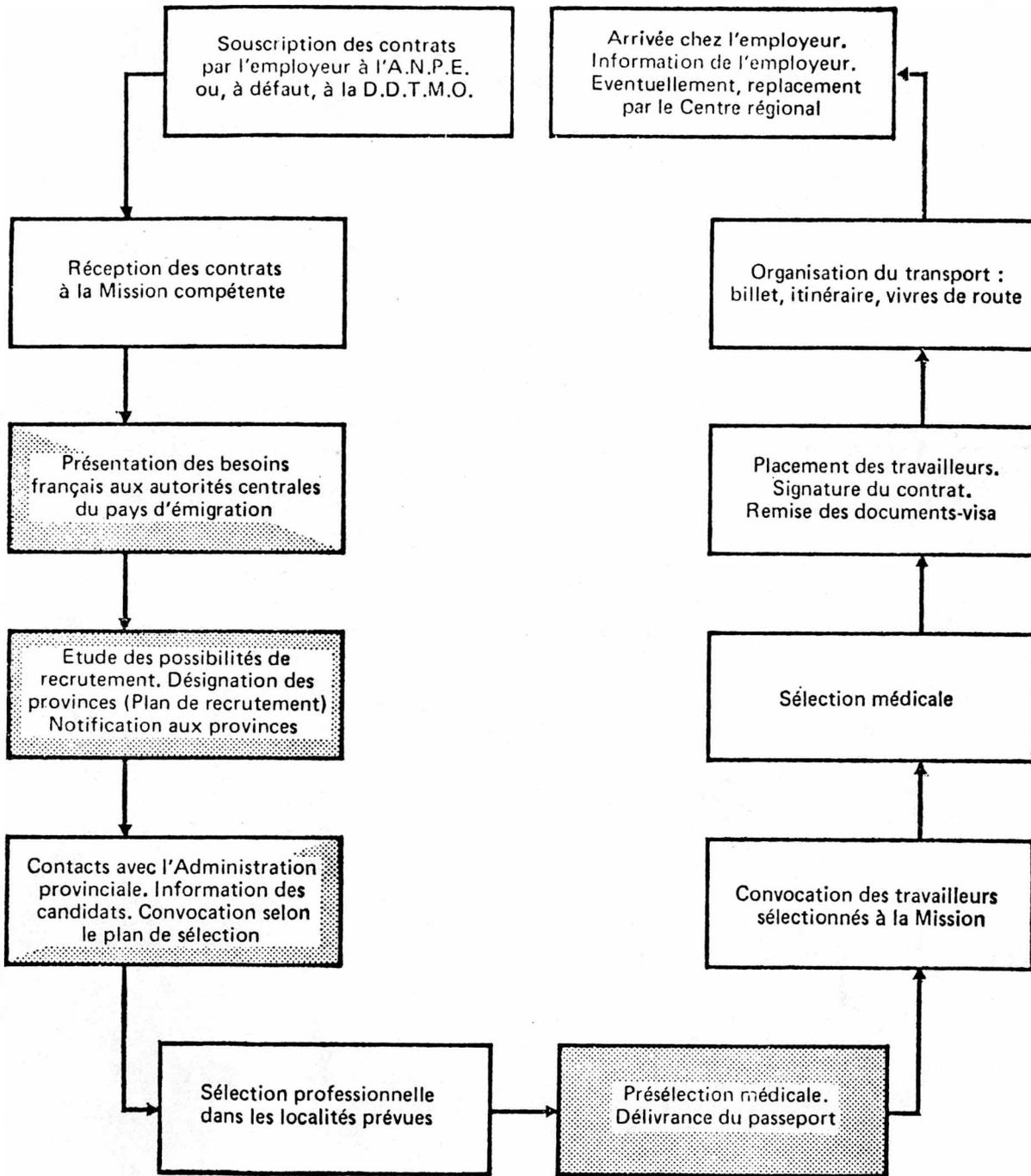
Si accord des deux organismes, le dossier est transmis à l'O.N.I. qui convoque

Si inaptitude, la Direction de la Main-d'Œuvre

Si aptitude, l'O.N.I. invite

et appose son visa sur le contrat de travail qu'elle transmet

SCHEMA DU RECRUTEMENT



□ Compétence de l'administration française

▒ Compétence de l'administration du pays d'émigration.

CIRCULAIRE N° 9-74 DU 5 JUILLET 1974.

relative à l'arrêt provisoire de l'introduction
des travailleurs étrangers

(non parue au Journal Officiel)

Le Gouvernement a décidé, au Conseil des Ministres du mercredi 3 juillet, de suspendre provisoirement l'immigration.

En conséquence, vous voudrez bien, dès réception de la présente instruction, ne plus viser aucun contrat d'introduction de travailleurs étrangers et en aviser les employeurs en leur retournant les contrats soumis à votre visa. D'autre part, les contrats qui n'auraient pas été transmis à l'office national d'immigration à la date du 4 juillet au matin seront renvoyés aux employeurs les ayant souscrits, leur instruction devant être considérée comme suspendue.

Enfin, les contrats actuellement détenus par les services centraux de l'office national d'immigration devront être renvoyés par cet établissement à vos services afin que vous les retourniez aux employeurs signataires.

Restent toutefois en dehors du champ d'application de cette mesure :

- les travailleurs saisonniers dont l'introduction est notamment demandée dans les secteurs de l'agriculture, de l'hôtellerie, ou par des entreprises dont l'activité a un caractère essentiellement saisonnier et qui font habituellement appel à de la main-d'oeuvre étrangère saisonnière ;
- les travailleurs originaires des pays membres de la Communauté Economique Européenne auxquels sont applicables les dispositions du règlement 1612/68 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté, qui pourront continuer à être introduits par l'office national d'immigration suivant la procédure dite "assistée", ou, s'ils sont entrés en France par leurs propres moyens, à demander à exercer une activité professionnelle salariée ;
- les artistes ou troupes étrangères venant se produire en France pendant une période de moins de deux mois, visés par la circulaire n° 143 du 20 août 1968 modifiée par la circulaire n° 15-70 ;
- les étrangers de haute qualification, tels les professeurs associés des universités ou autres établissements relevant du ministère de l'éducation et nommés par décret ou arrêté ministériel, les chercheurs du CNRS ou autres établissements de recherche, les cadres supérieurs d'entreprises ;
- les travailleurs du bâtiment et des métaux qui, à la date du 4 juillet, avaient commencé un stage de formation, dans leur pays d'origine, sous la responsabilité de l'office national d'immigration et dont le placement en France doit intervenir au cours des mois de septembre et octobre prochains, placement qui fait habituellement l'objet de circulaires à vos services.

Par ailleurs, les instructions données par la circulaire n° 18-73 du 26 septembre 1973 relative à la normalisation de la situation des travailleurs étrangers demeurent applicables.

Les dispositions qui précèdent devront être portées, par les moyens que vous jugerez appropriés, à la connaissance des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales de travailleurs.

Vous voudrez bien me rendre compte, sous le présent timbre, de toute difficulté pouvant se présenter à l'occasion de l'application de cette instruction.

Le Secrétaire d'Etat,
André POSTEL-VINAY

CIRCULAIRE N° 11/74 DU 9 JUILLET 1974

relative à l'arrêt provisoire de l'introduction
des familles étrangères

(Non parue au Journal Officiel)

Le Gouvernement a décidé, au Conseil des Ministres du mercredi 3 juillet, de suspendre provisoirement l'immigration, cette décision s'appliquant à l'immigration des familles au même titre qu'à celle des travailleurs.

Vous voudrez bien, en conséquence, dès réception de la présente circulaire, ne plus viser aucune demande d'introduction de famille étrangère, que ces demandes soient présentées dans le cadre de la procédure de "famille accompagnante" ou dans celui de la procédure de "famille rejoignante", et en aviser les personnes ayant souscrit ces demandes en les leur renvoyant. D'autre part, les demandes, mêmes visées favorablement, qui n'auraient pas été transmises à l'office national d'immigration à la date du 4 juillet au matin seront retournées aux ressortissants étrangers qui les avaient déposées, leur instruction devant être considérée comme suspendue.

Je vous précise, toutefois, que cette mesure n'est pas applicable aux familles de travailleurs ressortissants des pays membres de la Communauté Economique Européenne bénéficiaires de la libre circulation intracommunautaire, qui pourront continuer à être introduites par l'office national d'immigration suivant la procédure dite "assistée".

Vous vous voudrez bien me rendre compte, sous le présent timbre, de toute difficulté pouvant se présenter à l'occasion de l'application de cette instruction.

Le Secrétaire d'Etat
André POSTEL-VINAY

MINISTERE DU TRAVAIL

Décret n° 75-1088 du 21 novembre 1975 pris pour l'application de l'article L. 341-4 du code du travail et relatif aux autorisations de travail délivrées aux travailleurs étrangers.

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre du travail,
Vu le code du travail, notamment son article L. 341-4 ;
Le Conseil d'Etat entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. — Les articles R. 341-1 à R. 341-7 du code du travail sont abrogés et remplacés par des articles R. 341-1 à R. 341-7-2 ainsi conçus :

Article R. 341-1.

Tout étranger, pour exercer à temps plein ou à temps partiel une activité professionnelle salariée en France métropolitaine, doit être titulaire d'un titre de travail en cours de validité.

Ce titre est délivré, à la demande de l'intéressé, par le ministre chargé du travail qui en fixe les caractéristiques par arrêté.

Il comporte pour l'étranger l'autorisation d'exercer une ou plusieurs activités professionnelles salariées ou toute activité professionnelle salariée de son choix dans un ou plusieurs départements ou sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Article R. 341-2.

Sauf application des dispositions des articles R. 341-7-1 et R. 341-7-2 ci-dessous, le titre de travail est constitué par une carte de travail. Les cartes de travail sont de trois types :

Carte temporaire de travail dite « carte A » ;

Carte ordinaire de travail dite « carte B » ;

Carte de travail pour toutes professions salariées dite « carte C ».

Article R. 341-3.

L'étranger venu en France pour y exercer une activité professionnelle salariée doit joindre à la première demande de titre de travail qu'il souscrit le contrat de travail à durée déterminée, visé par les services du ministre chargé du travail, qu'il a dû présenter pour franchir la frontière.

L'étranger établi en France doit joindre à sa demande de titre de travail un engagement de travail précisant la profession, le salaire offert, la durée hebdomadaire du travail assuré et le lieu effectif de l'emploi. Sont toutefois dispensés de la production de cet engagement de travail les étrangers à qui la carte de travail pour toutes professions salariées est délivrée de plein droit en vertu de l'article R. 341-7 ci-dessous.

Pour l'application du présent article sont considérés comme établis en France :

1° Les étrangers titulaires d'une carte de séjour de résident ordinaire ou de résident privilégié en cours de validité ;

2° Les étrangers titulaires d'une carte de séjour de résident temporaire en cours de validité qui remplissent en outre l'une des conditions suivantes :

Etre titulaire ou avoir été titulaire d'une carte de travailleur étranger ;

Exercer ou avoir exercé régulièrement en France une activité professionnelle non salariée ;

Etre entré en France en qualité de membre de la famille d'un travailleur étranger ou avoir été admis au séjour en cette qualité.

Article R. 341-3-1.

Le travailleur titulaire d'une carte de travail venant à expiration peut en demander le renouvellement dans les conditions prévues, pour chaque type de cartes, par les articles R. 341-5, R. 341-6 et R. 341-7 ci-dessous.

Sauf s'il se trouve involontairement privé d'emploi et en dehors des cas de renouvellement de plein droit de la carte de travail pour toutes professions salariées mentionnées à l'article R. 341-7, l'intéressé doit joindre à sa demande un engagement de travail précisant la profession, le salaire offert, la durée hebdomadaire du travail et le lieu effectif d'emploi.

Si l'étranger est involontairement privé d'emploi à la date de la demande de renouvellement de la carte de travail, la validité de celle-ci est automatiquement prolongée de trois mois s'il s'agit d'une carte temporaire (carte A) et d'un an s'il s'agit d'une carte ordinaire (carte B) ou d'une carte de travail pour toutes professions salariées (carte C).

Le travailleur reste en possession de sa carte initiale jusqu'à la notification qui lui est faite de la décision prise sur sa demande de renouvellement.

Article R. 341-4.

Pour accorder ou refuser le titre de travail sollicité le ministre chargé du travail prend notamment en considération les éléments suivants d'appréciation :

1. La situation de l'emploi présente et à venir dans la profession demandée par le travailleur étranger et dans la région où il compte exercer cette profession ;

2. Les conditions d'application par l'employeur de la réglementation relative au travail ;

3. Les conditions d'emploi et de rémunération offertes au travailleur étranger, qui doivent être identiques à celles dont bénéficient les travailleurs français ;

4. Les dispositions prises par l'employeur pour assurer ou faire assurer, dans des conditions normales, le logement du travailleur étranger.

Seuls les éléments d'appréciation mentionnés aux 2 et 3 ci-dessus sont pris en considération pour l'examen des demandes présentées par les réfugiés et par les apatrides. En outre, la situation de l'emploi n'est pas opposable à certaines catégories de travailleurs déterminées en fonction soit des liens entretenus

avec la France par leur pays d'origine, soit des services qu'ils ont eux-mêmes rendus à la France, soit de l'ancienneté de leur séjour en France. Un arrêté du ministre chargé du travail énumère ces catégories.

Article R. 341-5.

La carte temporaire, dite carte A, donne à son titulaire le droit d'exercer une activité professionnelle salariée déterminée dans le ou les départements qui y sont mentionnés.

Elle a une durée de validité d'un an. Elle est renouvelable.

Les demandes de renouvellement doivent être présentées au service compétent un mois avant la date d'expiration de la carte.

Article R. 341-6.

La carte ordinaire, dite carte B, donne à son titulaire le droit d'exercer dans le ou les départements indiqués dans ce document la ou les activités professionnelles salariées qui y sont mentionnées.

Elle peut être délivrée à l'étranger titulaire de la carte A arrivant à expiration qui justifie d'un an de travail en cette qualité.

Elle a une durée de validité de trois ans. Elle est renouvelable.

A l'occasion de ce renouvellement, le travailleur étranger peut être appelé à faire la preuve qu'il a effectivement exercé, depuis la délivrance de la carte ou le dernier renouvellement de celle-ci, la ou les professions mentionnées sur ladite carte.

Les demandes de renouvellement doivent être présentées au service compétent dans les trois mois précédant l'expiration de la validité de la carte.

Article R. 341-7.

La carte de travail pour toutes professions salariées, dite carte C, donne à son titulaire le droit d'exercer sur l'ensemble du territoire de la France métropolitaine toute activité professionnelle salariée de son choix dans le cadre de la législation applicable à l'exercice de cette profession.

Elle peut être délivrée au travailleur étranger titulaire d'une carte B arrivant à expiration qui justifie de trois ans de travail en cette qualité. Elle peut l'être également au conjoint d'un ressortissant étranger titulaire d'une carte de séjour en cours de validité et résidant en France depuis plus de quatre ans.

Elle a une durée de validité de dix ans. Elle est renouvelable.

A l'occasion de ce renouvellement, le travailleur étranger peut être appelé à justifier de l'activité professionnelle salariée qu'il a effectivement exercée depuis la délivrance de la carte ou le dernier renouvellement de celle-ci.

Les demandes de renouvellement doivent être présentées au service compétent dans les trois mois précédant l'expiration de la validité de la carte.

La carte de travail pour toutes professions salariées est délivrée, ou renouvelée, de plein droit :

1° A l'étranger qui remplit les conditions prévues au 4^e alinéa de l'article L. 341-5 du code du travail ;

2° Au conjoint d'un ressortissant de nationalité française ;

3° Au conjoint d'un ressortissant d'un Etat membre de la Communauté économique européenne exerçant en France une activité professionnelle et titulaire de la carte de séjour de ressortissant de la Communauté économique européenne ;

4° Au jeune étranger justifiant, lors de sa première demande de titre de travail, avoir accompli au cours des trois années précédentes deux ans de scolarité en France à condition que l'un de ses parents ait résidé en France pendant plus de quatre ans ;

5° Au réfugié ou apatride justifiant de trois années de résidence en France ou ayant un ou plusieurs enfants de nationalité française.

Article R. 341-7-1.

Une autorisation provisoire de travail peut être délivrée à l'étranger qui est appelé à exercer chez un employeur déterminé, pendant une période dont la durée initialement prévue n'excède pas un an, une activité présentant, par sa nature ou les circonstances de son exercice, un caractère temporaire.

La durée de validité de cette autorisation ne peut dépasser six mois. Elle est renouvelable.

Article R. 341-7-2.

Le contrat d'introduction de travailleur saisonnier visé par les services du ministre chargé du travail donne à son titulaire le droit d'exercer l'activité professionnelle salariée qui y est portée pendant sa durée de validité chez l'employeur qui a signé ce contrat.

Cette durée de validité est au maximum de huit mois.

Art. 2. — Les cartes de travail dont les étrangers sont titulaires à la date de l'entrée en vigueur du présent décret restent valables jusqu'à l'expiration de leur validité. Lors de cette expiration, les intéressés peuvent, s'ils justifient de plus d'un an ou de plus de quatre ans d'activité professionnelle salariée en France, solliciter l'attribution, selon le cas, d'une carte ordinaire (carte B) ou d'une carte de travail pour toutes professions salariées (carte C). S'ils ont moins d'un an d'activité, ils peuvent solliciter l'attribution d'une carte temporaire (carte A).

Toutefois la carte de travail pour toutes professions salariées (carte C) est délivrée de plein droit, dès la date d'entrée en vigueur du présent décret, aux étrangers titulaires de la carte ordinaire à validité permanente qui en font la demande.

Art. 3. — Un arrêté du ministre du travail fixera la date d'entrée en vigueur du présent décret qui ne pourra être postérieure au 29 février 1976.

Art. 4. — Le ministre du travail est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 novembre 1975.

JACQUES CHIRAC.

Par le Premier ministre :

Le ministre du travail,
MICHEL DURAFOUR.

A N N E X E III

DOCUMENT 1

CONDITIONS DE LOGEMENT DES MIGRANTS

EN FRANCE

Document 1

Juin 1974

CONDITIONS DE LOGEMENT DES MIGRANTS EN FRANCE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
A - <u>L'INSERTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS</u>	7
I - <u>L'ampleur du phénomène migratoire. Caractéristiques démographi-</u> <u>ques</u>	7
1) La situation migratoire	7
2) Caractéristiques démographiques	16
II - <u>L'insertion économique des travailleurs migrants</u>	21
1) Analyse globale	21
2) L'insertion différentielle par nationalités	26
3) Les conséquences socio-économiques de la nature de l'inser- tion des migrants	31
B - <u>LA COMPLEXITE DE LA SITUATION DE LOGEMENT DES MIGRANTS</u>	33
I - <u>La diversité des formes de logement des migrants</u>	34
1) Les formes insalubres	34
a) Les bidonvilles	34
b) Le logement en garni	35
c) les foyers insalubres et les baraques de chantiers	35
2) L'offre de logements salubres	36
a) Les logements pour isolés : les foyers-hôtels	36
b) Le logement des familles	37
c) Bilan de l'action de l'Etat	38
3) Les dispositions législatives et réglementaires	39

	<u>Pages</u>
II - <u>Les migrants face à cette situation de logement</u>	41
1) L'hétérogénéité des situation nationales	41
2) La fonction des milieux insalubres	43
<u>CONCLUSION : HYPOTHESES EXPLICATIVES POSSIBLES</u>	49
C - <u>QUELQUES INDICATIONS SUR LA METHODE</u>	55
1) Définition des critères et des variables	55
2) Le choix des nationalités et l'ancienneté	57
3) Méthode de travail	58
4) Méthode d'enquête	59

AVANT PROPOS

On ne peut étudier le problème de logement des immigrés en France en terme d'adéquation de l'offre à la solvabilité de la demande. Les conditions de logement des migrants ne peuvent être appréhendées qu'en les réinsérant :

- dans le contexte économique et social ; les travailleurs immigrés jouent un rôle spécifique dans l'économie française, et les différentes phases de la politique d'immigration ces 20 dernières années tracent le cadre d'évolution de ce rôle

- dans le contexte culturel de l'immigration : le terme de migrant recouvre une grande hétérogénéité d'origine des populations migrantes déterminant autant de significations culturelles du logement donc autant de modes d'appréhension du logement et donc de perception des conditions de logement actuelles et par là d'orientations souhaitables.

C'est donc à partir de la définition du rôle des travailleurs immigrés dans la structure économique et sociale française, et en ayant analysé en termes quantitatifs et qualitatifs (perception différentielle selon la culture d'origine) que l'on pourra élaborer des hypothèses susceptibles d'orienter une étude qui voudrait aller au-delà de la simple description des conditions de logement pour tenter d'élaborer un schéma explicatif.

L'INSERTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS

L'INSERTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS

I - L'AMPLEUR DU PHENOMENE MIGRATOIRE. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

1) La situation migratoire

L'immigration n'est pas un phénomène nouveau en France. Elle existait dès avant la guerre de 1939-45. Citant A. ARMANGAUD (1), B. GRANOTIER (2) affirme que la France était, par rapport au nombre des habitants, le premier pays d'immigration du monde : "515 immigrants en moyenne pour 100 000 habitants".

Cette immigration concernait alors essentiellement les pays voisins de la France et les pays d'Europe de l'Est comme l'atteste le tableau ci-dessous.

SITUATION DE L'IMMIGRATION EN 1931 (3)

Italiens	Polonais	Espagnols	Belges	Divers
808 000 (30 %)	507 000 (19 %)	351 000 (13 %)	254 000 (9 %)	(29 %)

(1) A. ARMANGAUD : "La population française au XXème siècle"(PUF, collection que sais-je, 1967).

(2) B. GRANOTIER : "Les travailleurs immigrants en France"(Maspero, 1970).

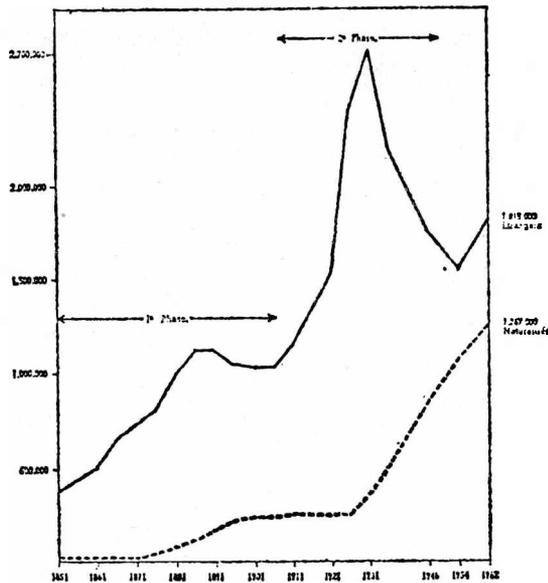
(3) A. PROST : "L'immigration en France depuis 100 ans"(Esprit, avril 1960).

De 1911 à 1930 la population étrangère était passée de 2,8 à 7 % de la population totale.

On peut représenter ces diverses phases du courant migratoire.

Graphique I : Etrangers et Naturalisés en France (1)

ÉTRANGERS ET NATURALISÉS EN FRANCE
(aux divers recensements)



(1) A. PROST : "L'immigration en France depuis 100 ans"(Esprit, avril 1966).

Ces phases ont correspondu aux variations de la politique française de l'immigration où cette dernière a toujours eu un rôle d'ajustement à la conjoncture de l'emploi.

En 1945, l'appel à la main-d'oeuvre immigrée principalement d'Italie a pour but de faire face à un appel de main-d'oeuvre née de la reconstruction et de rééquilibrer une situation démographique gravement compromise par la guerre. Dans ce but sont créés :

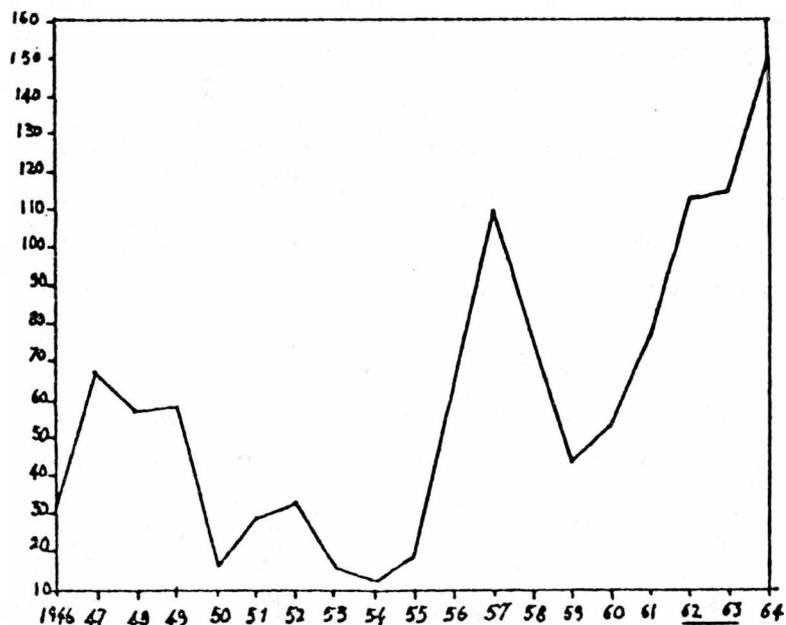
- . Un ministère de la population.
- . Une commission interministérielle de l'immigration.
- . Un Office National d'Immigration chargé d'organiser les introductions de travailleurs étrangers.

De 1945 à 1955, ces organismes tendront à permettre le développement de l'immigration familiale d'origine latine (que l'on pense aisément assimilable à la population française).

Dans les années 69 la politique très libérale du gouvernement français favorise l'adaptation de l'immigration à la conjoncture économique, c'est-à-dire aux besoins des entreprises, en période de basse conjoncture, (1957-60) les flux d'entrées stagnent, en période de bonne conjoncture (1960-64) ils augmentent.

Voir graphique II, page suivante.

Graphique II :



En millier.

↓
plan de stabilisation

L'O.N.I. ne contrôle que 20 % de ces flux, la quasi totalité des immigrants entrant clandestinement, ou avec un passeport "touriste" et étant ensuite régularisé par l'O.N.I. Mais divers facteurs vont contribuer à la modification de cette politique très libérale :

- Des difficultés survenues sur le marché de l'emploi dans les années 68-70, incitent à freiner l'immigration.
- Des questions commencent à se poser : l'appel trop aisé à la main-d'oeuvre étrangère principalement peu qualifiée et peu payée n'est-il pas un frein à la modernisation de l'appareil de production ?

- Depuis le début des années 60, le phénomène migratoire a changé de structure principalement quant aux nationalités d'origine des migrants.

Le tableau 1 et le graphique III(1) montrent que la part des italiens et des espagnols, dans la population française, n'a cessé de diminuer de 1962 à 1973 au profit, principalement des Portugais (20 %), et des Maghrébins (30 %).

A l'intérieur de ces groupes, la structure se modifie conjoncturellement :

- . Parmi les Maghrébins, la part des Algériens bien qu'atteignant 798 000 personnes stagne au niveau des flux d'entrées ces deux dernières années, alors que celle des Marocains (218 000) et des Tunisiens (119 000) augmente.
- . Dans le groupe "Autres" les Turcs et les Yougoslaves connaissent une augmentation substantielle ces deux dernières années. (Tableau 2).

La distance culturelle entre ces populations et la population française tend à créer des tensions à caractère racial.

- Enfin le laxisme de la politique des années 1960 est à l'origine de goulots d'étranglement de la situation de logement qui ont été mis en lumière par des scandales dont la presse s'est fait l'écho : bidonvilles, foyers insalubres ...

C'est à ces facteurs et à d'autres tenant à des rapports de forces économiques et politiques plus conjoncturels, qu'il faut attribuer la nouvelle orientation de la politique d'immigration française qui s'est concrétisée par la circulaire Fontanet d'octobre 1972, mais que l'observation de la baisse des flux d'entrées depuis 1970 annonçait (graphique IV).

(1) Ces tableaux sont à paraître dans : A. JOBERT "L'insertion juridique des travailleurs étrangers en France".

Tableau 1 : Evolution de la population étrangère par nationalité en 1962 à 1973

	1962	%	1968	%	1er 1. 1973	%
<u>Ressortissants de la C.E.E.</u>					716 247	19
dont :						
. Italiens	628 956	29	571 684	21	573 817	15
. Belges	79 069	4	65 224	2		
. Allemands	46 606	2	43 724	1,5		
. Anglais	20 514	1	18 760			
Espagnols	441 658	20	607 184	23	608 759	16
Portugais	30 010	2	296 448	11	742 894	20
Polonais	177 181	8	131 668	5	108 264	3
<u>Afrique du Nord</u>	410 373	19	618 232	23	1 116 382	30
dont :						
. Algériens	350 484	(16)	473 812	(18)	798 690	(21)
. Marocains	33 320		84 236		218 146	(6)
. Tunisiens	26 569		60 184		119 546	
<u>Afrique Noire</u>	15 220		27 540	1	70 000	2
dont :						
. Maliens					35 000	
. Sénégalais					21 000	
. Mauritaniens					10 000	
Yougoslaves	21 314	1	48 200	2	75 828	2
Suisses	36 111	1,5	31 660	1	29 202	
Grecs					9 629	
Turcs	242 653	11	203 736	7	24 500	
Autres					274 295	7
<hr/>						
TOTAL	2 169 665	100	2 664 060		3 776 000	

(sources :

- 1962 et 1968 : recensements, cités par O. RABUT, les étrangers en France, Population n° 3, mai-juin 1973, p. 622, et B. GRANOTIER, les travailleurs immigrés en France, édition 1973, p. 49
- Pour les immigrés originaires d'Afrique Noire, Population n° 1, janvier-février 1973, p. 67 (chiffres de 1962 et 1968), Le Monde 18 Mai 1973 (pour 1973)
- 1973, Population et Avenir, août -octobre 1973, cité par Problèmes économiques n° 1355, 16 janvier 1974, p. 3

Graphique III : Evolution de la part relative de chaque nationalité dans la population immigrée entre 1962-1973

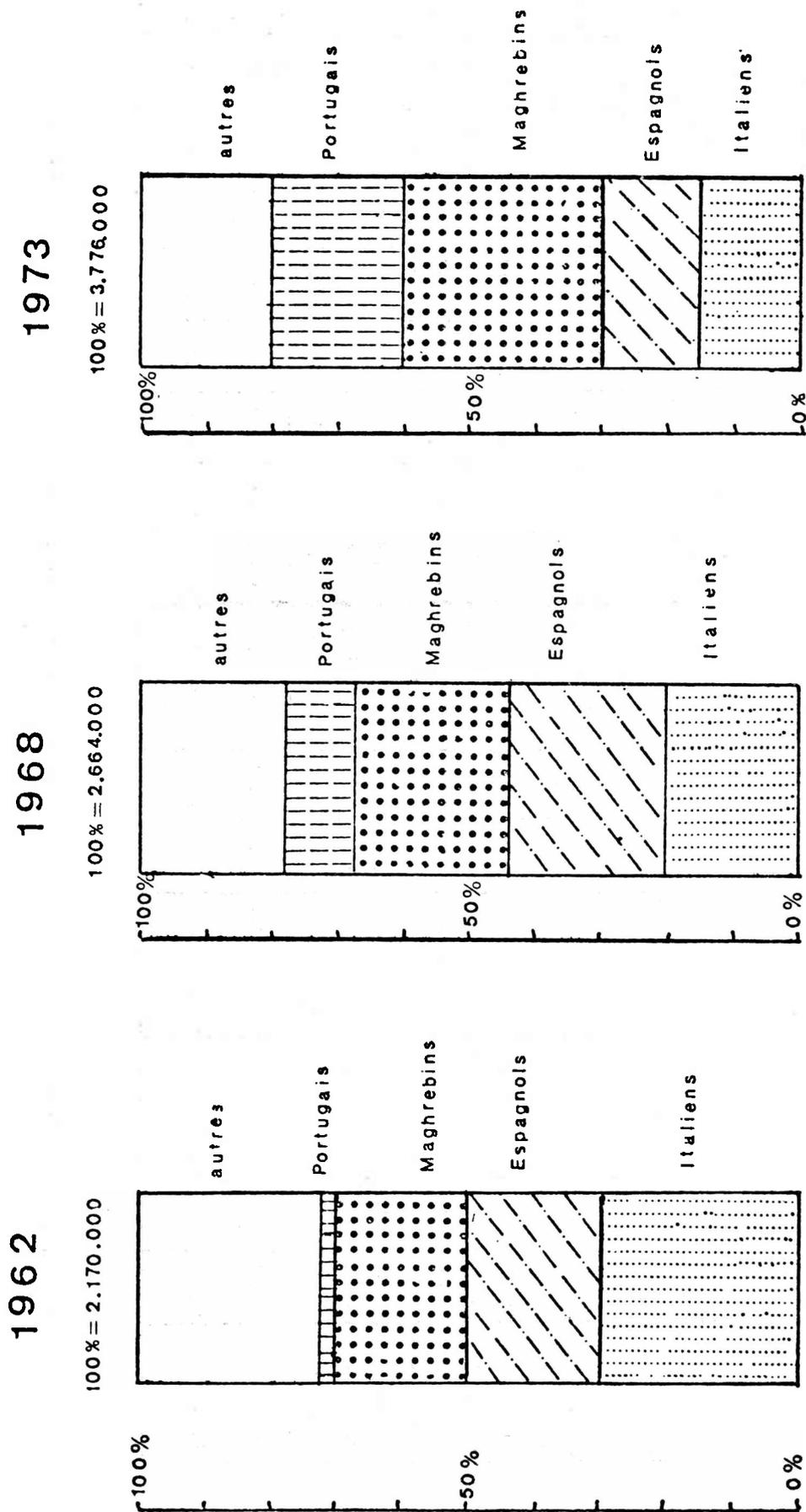
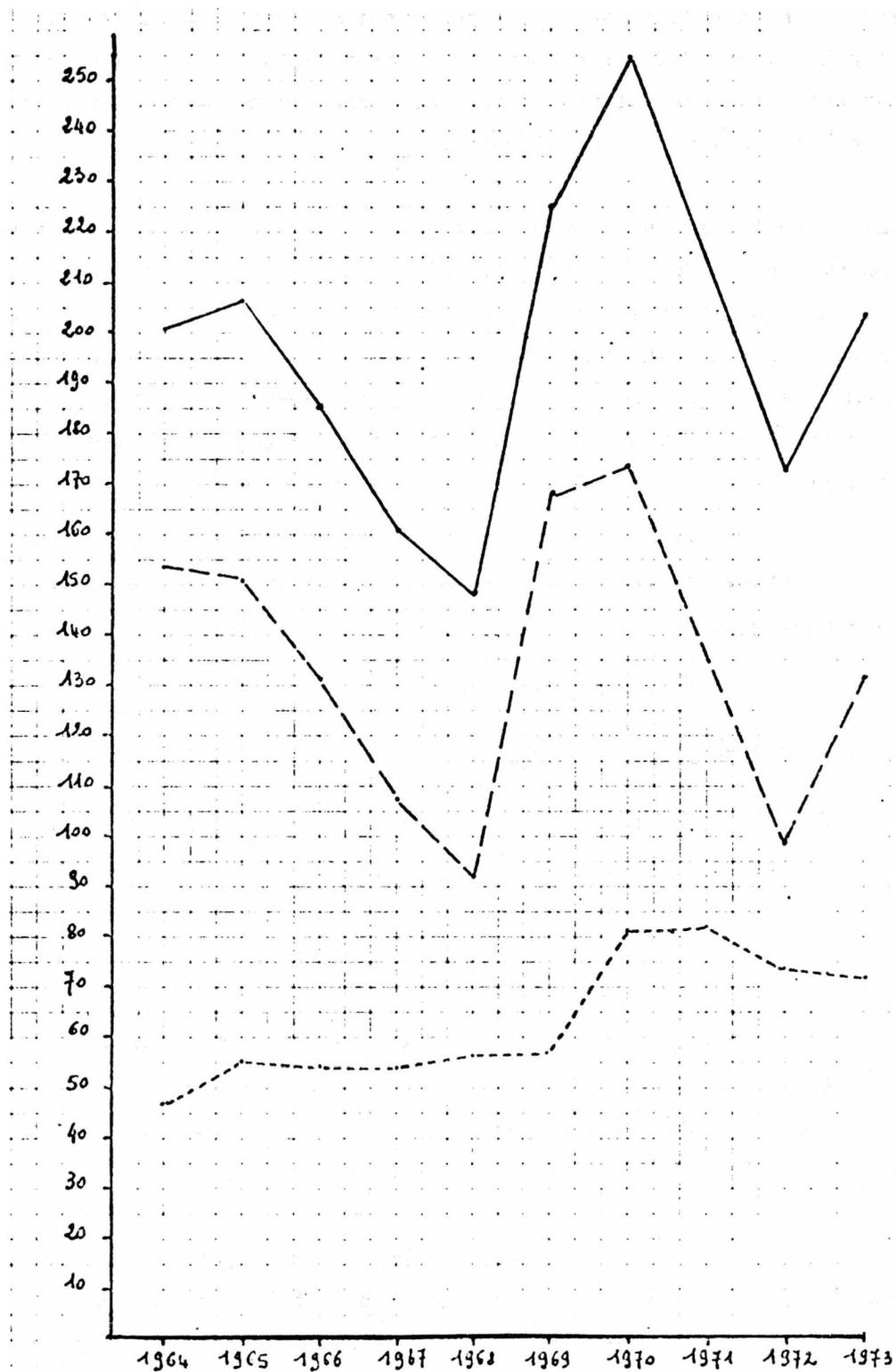


Tableau 2 : Entrée des travailleurs permanents en France selon leur nationalité d'origine de 1964 à 1973

NATIONALITE	1964		1965		1966		1967		1968		1969		1970		1971		1972		1973		
	Algériens non compris										Algériens compris										
		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%	
dont																					
Italiens	11 393	7,4	18 043	11,2	13 379	9,9	10 631	9,9	5 860	6,3	6 498	3,3	5 814	2,7	5 388	3	5 193	4,3	4 627	3,1	
Espagnols	65 259	43,1	43 865	32,8	33 448	25,4	22 621	21,0	19 332	20,8	23 847	12,2	15 738	7,4	12 911	7,3	9 525	8,3	6 885	4,4	
Portugais	43 751	28,5	47 330	31,1	44 916	34,1	34 764	32,2	30 868	33,1	30 829	41,4	88 634	41,7	54 328	36,3	30 475	25,5	32 082	20,4	
Algériens	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27 328	14	38 542	18,1	41 378	23,3	21 599	18	25 000	15,3	
Tunisiens	2 730	1,8	5 776	3,8	6 631	5,0	6 534	6,1	6 109	6,6	14 925	7,6	11 070	5,2	9 971	5,6	9 897	8,3	20 857	13,3	
Marocains	17 502	11,4	15 494	10,2	14 331	10,9	13 525	12,5	13 339	14,3	19 335	9,9	24 077	11,3	20 681	11,7	17 321	14,5	26 748	17,0	
Yougoslaves	3 947	2,6	6 656	4,4	10 035	7,6	9 671	9	7 953	8,5	11 270	5,8	10 638	5,0	7 187	4,1	7 317	6,1	9 025	5,7	
Turcs	241	0,2	447	0,3	530	0,4	1 162	1,1	1 658	1,8	2 598	1,3	8 751	4,1	5 660	3,2	8 213	6,9	18 628	11,9	
Autres	7 898	5,1	8 452	5,6	8 455	6,4	8 925	8,3	8 046	8,6	8 500	4,4	9 520	4,5	9 878	5,6	9 733	8,1	13 002	8,3	
TOTAL	153 731	100	152 063	100	131 725	100	107 833	100	93 165	100	195 130	100	212 785	100	177 377	100	119 673	100	157 055	100	

Source : O.N.I. et pour les statistiques concernant les algériens : Population n° 6, nov. déc. 1972.

Graphique IV : Entrées annuelles des étrangers de 1964 à 1973 (en milliers).



Légende :
 — — — — — Travailleurs permanents (algériens non compris)
 - - - - - Membres des familles (y compris algériennes)
 ————— Total

Les nouvelles dispositions visent à :

- Réglementer plus strictement l'entrée des travailleurs étrangers qui ne pourront être introduits que s'ils peuvent justifier d'un contrat de travail et d'un logement. Cette réglementation jointe à la priorité donnée aux demandeurs nationaux face aux offres d'emplois, permet de mieux adapter le flux d'immigration à la conjoncture de l'emploi.

- Favoriser l'immigration temporaire de célibataires ou d'isolés (en cas de non renouvellement du contrat de travail, le travailleur immigré a 3 mois pour retrouver un travail. Il ne peut rester en France s'il ne justifie pas sa présence par un nouveau contrat de travail). L'obligation qui est faite à l'employeur de fournir un logement parallèlement au travail détermine l'entrée d'isolés, l'employeur ne fournissant pas le logement des familles (nous montrerons plus loin les conséquences de cette réglementation).

L'examen des caractéristiques démographiques de la population immigrée, tend à montrer que cette politique n'est pas uniforme.

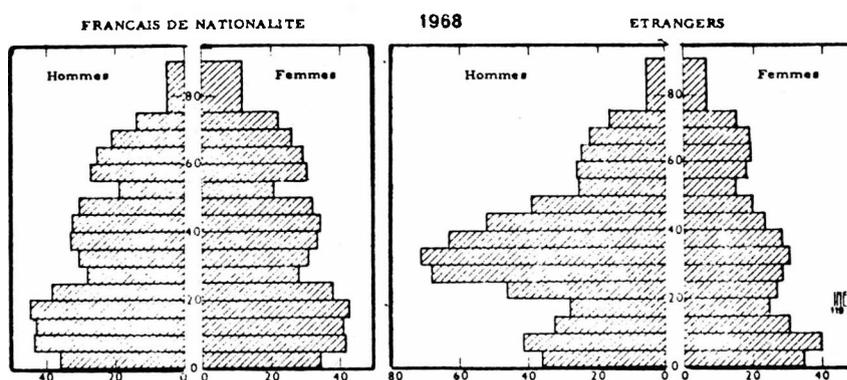
2) Caractéristiques démographiques

Parmi les 3,7 millions d'étrangers, on trouvait au 1er janvier 1973 :

1,93 millions d'hommes
908 000 femmes
858 000 enfants.

La comparaison d'après le recensement de 1968, de la structure par sexe et par âge de la population étrangère et de la population française montre le fort déséquilibre de la pyramide (graphique V) pour les hommes entre 20 et 45 ans. En effet, la majeure partie des hommes étrangers (49,5 %) ont entre 20 et 44 ans, l'effectif de cette classe d'âge n'étant que de 33,6 % dans la population masculine française (tableau 3). Mais cette répartition globale dissimule la forte disparité des structures démographiques selon les nationalités : la répartition par âge et par sexe est particulièrement déséquilibrée pour les Maghrébins (Algériens et Marocains) et s'équilibre relativement selon l'ancienneté de la migration pour les populations d'origine latine (graphique VI).

Graphique V : La structure par sexe et par âge



(Pyramides pour 1.000 personnes au total)

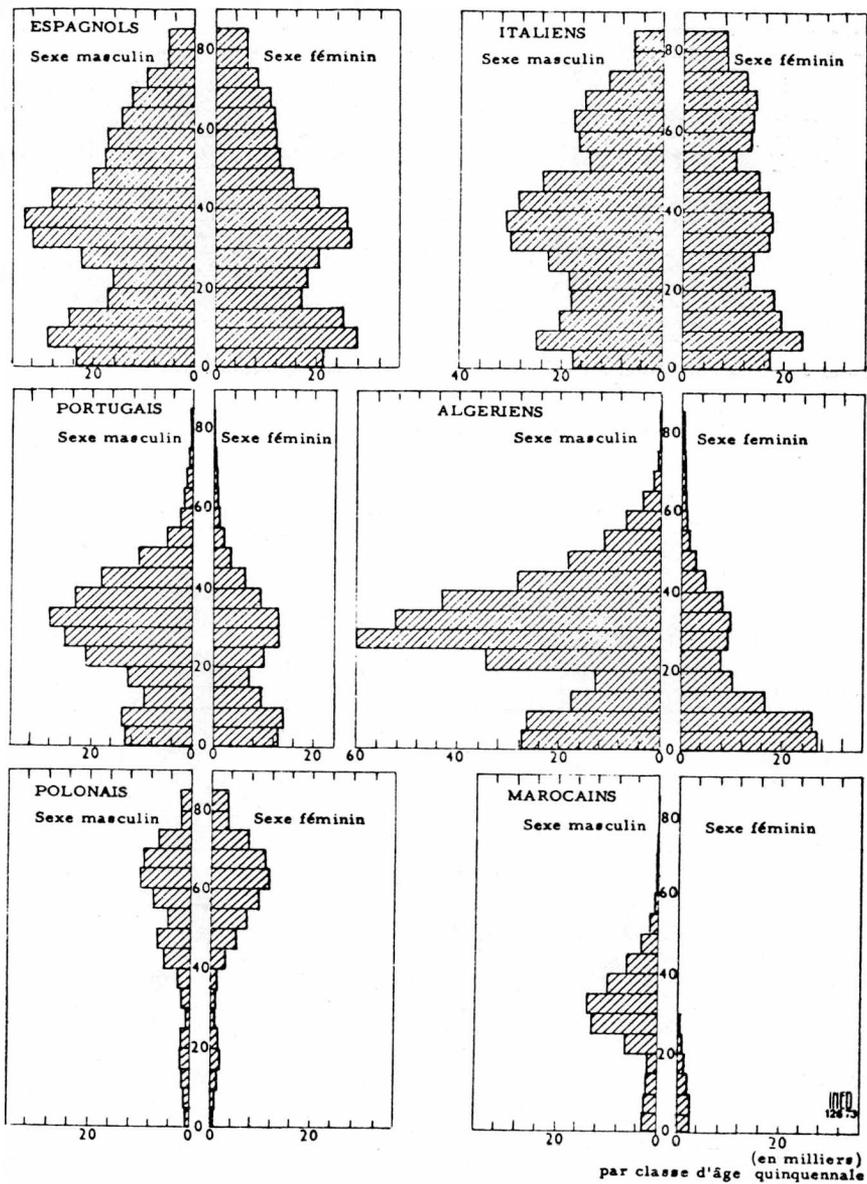
Source : Recensement de 1968. Sondage au 1/4, in Population n° 3, mai-juin 1973.

Tableau 3 : Répartition en grands groupes d'âges en 1968

Age (en années révolues)	Hommes			
	Effectif		Répartition pour 100	
	Français	Etrangers	Français	Etrangers
0-19	7 795 804	362 888	34,5	22,8
20-44	7 600 412	788 624	33,6	49,5
45 et plus	7 208 104	440 696	31,9	27,7
Total	22 604 320	1 592 208	100,0	100,0
Age (en années révolues)	Femmes			
	Effectif		Répartition pour 100	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
0-19	7 509 880	339 728	30,7	33,0
20-44	7 691 924	357 244	31,5	34,7
45 et plus	9 227 344	331 908	37,8	32,3
Total	24 429 148	1 028 880	100,0	100,0

Source : Recensement de 1968. Sondage au 1/4, in Population n° 3, mai-juin 1973.

Graphique VI : La structure par sexe et par âge selon les nationalités des étrangers



Source : Sondage au 1/4 ; ETR 615/Q, in Population n° 3, mai-juin 1973
Recensement de 1968.

Cette hétérogénéité selon les nationalités n'est pas le fait du hasard ou d'un simple comportement ethnique. Elle est accentuée par les variations de la politique française en matière d'immigration des familles ; cette politique est extrêmement sélective et considère que les populations d'origine latine (principalement portugaise) posent peu de problèmes de cohabitation avec la population française et que l'arrivée de la famille peut être un facteur de meilleure intégration. Au-delà des textes, cette politique se vérifie dans les faits, où les observateurs constatent que les familles portugaises ont peu de difficultés à franchir la frontière même sans visa d'entrée, ce qui n'est pas le cas des familles maghrébines.

Le tableau 4 établi à partir des données de l'O.N.I. montre que les familles portugaises forment, en effet, le contingent le plus important des familles étrangères entrant chaque année en France, ce mouvement s'atténue toutefois avec la diminution et la stabilisation des flux d'entrée de travailleurs permanents portugais (tableau 2). L'écart important entre la proportion des familles portugaises (43,9 %) et la proportion immédiatement suivante, familles marocaines (16,6 %) est une preuve de plus de l'extrême sélectivité de la politique d'immigration qui n'est pas sans conséquence sur l'insertion économique et sociale des populations visées.

Voir page suivante le tableau 4

Tableau 4 : Personnes entrées en France au titre de l'immigration familiale (1964-1973)

NATIONALITE	1964		1965		1966		1967		1968		1969		1970		1971		1972		1973	
		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%
Italiens	7 151	15,1	8 591	15,5	7 926	14,6	6 380	11,7	5 164	9,3	3 965	6,9	4 073	5,0	3 360	4,1	3 321	4,4	2 788	3,8
Espagnols	26 580	56,2	26 236	47,3	19 696	36,4	13 938	25,6	11 071	19,8	10 808	18,9	10 644	13,1	9 636	11,8	8 395	11,2	6 255	8,6
Marocains	1 406	3,0	2 364	4,3	2 750	5,1	3 241	5,9	4 514	8,1	4 296	7,5	5 925	7,3	6 939	8,5	9 041	12,1	12 075	16,6
Portugais	7 917	16,7	12 937	23,3	18 695	34,5	24 833	45,6	27 873	49,9	29 785	52,0	47 033	58,1	46 492	57,0	38 217	51,0	31 861	43,9
Tunisiens	1 329	2,8	2 263	4,1	1 737	3,2	2 012	3,7	2 665	4,8	2 944	5,1	3 731	4,6	3 962	4,9	4 223	5,6	4 763	6,6
Yougoslaves	542	1,1	756	1,9	1 017	1,9	1 371	2,5	1 652	3	1 988	3,5	2 703	3,3	2 617	3,2	2 374	3,2	2 523	3,5
Algériens											484	0,8	3 123	3,9	4 052	5,0	4 054	5,4	5 421	7,5
Turcs	2 021	4,3	1 998	3,6	2 105	3,9	2 417	4,4	2 521	4,5	265	0,5	359	0,4	763	0,9	1 169	1,6	2 732	3,8
Autres											2 798	4,9	3 361	4,2	3 675	4,5	4 271	5,7	3 944	5,4
TOTAL	47 293	100	55 429	100	54 145	100	54 479	100	55 812	100	57 333	100	80 952	100	81 496	100	74 955	100	72 642	100

Source : O.N.I.

II - L'INSERTION ECONOMIQUE DES TRAVAILLEURS MIGRANTS

1) Analyse globale

Sur les 3 700 000 étrangers, on comptait au 1er janvier 1973, 1 800 000 actifs. Avec un taux d'activité de près de 47 % les travailleurs immigrés forment 8 % de la population active de la France.

Selon B. GRANOTIER, "les immigrés viennent occuper les couches subalternes de la classe ouvrière métropolitaine et permettre la promotion sociale des français". L'observation de l'évolution comparée de la structure de la C.S.P. ouvrière des français et des étrangers entre 1962 et 1968 vient corroborer cette affirmation.

POUR LA SEULE CSP OUVRIERS

C.S.P.	1962		1968	
	Français	Etrangers	Français	Etrangers
Contremaîtres	4,6 %	1,7 %	5,1 %	1,6 %
O.Q.	34,1 %	26,7 %	35,1 %	24,9 %
Sous-total	38,7 %	28,4 %	40,2 %	26,5 %
O.S.	35,8 %	28,5 %	37,7 %	31,1 %
Mineurs	2,4 %	5,9 %	1,7 %	3,1 %
Apprentis	3,1 %	1,1 %	3,7 %	1,0 %
M.O.	18,3 %	36,1 %	18,0 %	38,2 %
Sous-total	59,6 %	71,6 %	59,1 %	73,4 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Formation permanente, janvier, février 1974.

La proportion de contremaîtres et d'ouvriers qualifiés tend à augmenter dans la population française et à diminuer dans la population ouvrière et étrangère, le mouvement s'effectuant en sens inverse pour les emplois non qualifiés d'O.S. et de manoeuvre. Cette place occupée par la main-d'oeuvre étrangère ainsi que les observations faites sur la récente politique d'immigration orientée vers une immigration temporaire permettent d'avancer que "la présence étrangère s'inscrit dans l'extension d'une division nouvelle entre postes impliquant une certaine stabilité et spécialisation, et postes impliquant une main-d'oeuvre mobile et interchangeable"⁽¹⁾. On assiste donc à "une évolution du marché du travail, de l'emploi et des besoins en main-d'oeuvre que subissent et à laquelle participent étrangers et nationaux de façon différente"⁽²⁾. Les étrangers facilitant les ajustements imposés par la restructuration progressive de l'appareil de production. (Dans une autre perspective d'étude, on pourrait se demander s'ils sont seuls à jouer ce rôle, et si la main-d'oeuvre jeune ou féminine française ne concourent pas aussi à cette fonction).

Dans cette perspective, l'observation de la répartition globale par C.S.P. et secteur ne peut plus être interprétée comme une simple occupation d'activité de la main-d'oeuvre étrangère des emplois pénibles dont les nationaux ne veulent pas.

- C.S.P.

68 % des immigrés actifs sont manoeuvres ou O.S.

25 % des immigrés actifs sont ouvriers qualifiés.

7 % des immigrés actifs sont employés, techniciens, agents de maîtrise ou cadres.

Par rapport à la population active totale, ils constituent :

21,5 % des manoeuvres

10,5 % des O.S.

8,5 % des O.Q.

(1) A.C.T. : Emploi et Logement des travailleurs immigrés en Région Parisienne (1972).

(2) J.F. GERME : Situation économique des travailleurs étrangers en France (in Formation Permanente, n° 22, janvier, février 1974).

- Secteurs d'activité

Ils se répartissent principalement dans quelques grands secteurs d'activités économiques :

- 35 % dans les B.T.P.
- 13 % dans les industries mécaniques.
- 9 % dans l'agriculture.
- 29 % comme personnel domestique.

Ces secteurs emploient de 10 à 20 % d'étrangers, surtout ouvriers. C'est ainsi que si 17,1 % des salariés de la production des métaux sont étrangers, cette proportion passe à 22,7 % si l'on considère les seuls emplois ouvriers.

Le tableau 5 atteste de la spécificité de cette main-d'oeuvre et de la dépendance de certains secteurs.

Tableau 5 : Pourcentage d'établissements employant de la main-d'oeuvre étrangère, de salariés étrangers parmi les salariés, et d'ouvriers étrangers parmi les ouvriers selon l'activité économique

Activités	% d'établissements occupant des salariés étrangers	% de salariés étrangers parmi les salariés	% d'ouvriers étrangers parmi les ouvriers
Pétrole, carburants liquides.....	40,3	3,1	6,9
Extraction de matériaux de construction et de minéraux divers.....	68,6	15,7	18,5
Industries de transformation (non compris le bâtiment)			
Production des métaux.....	88,7	17,1	22,7
Proximité transformation des métaux.....	77,8	13,6	17,7
Mécanique générale.....	75,6	10,1	14,2
Construction de machines.....	70,5	11,0	15,1
Construction électrique.....	76,5	8,1	11,7
Verre, céramique, matériaux de construction.....	76,8	14,2	17,7
Industrie chimique.....	66,5	6,7	11,3
Caoutchouc et amiante.....	70,2	12,6	17,1
Industrie textile.....	59,5	11,1	13,2
Habillement et travail des étoffes.....	52,3	5,1	5,5
Cuir et peaux.....	63,0	6,8	7,7
Industries agricoles et alimentaires.....	52,5	7,5	10,0
Industries du bois et de l'ameublement.....	63,6	11,1	13,1
Papier-carton.....	64,9	6,9	8,5
Industrie polygraphique.....	49,6	3,1	3,8
Industries diverses.....	61,5	10,1	12,9
Ensemble des industries de transformation.....	65,1	10,0	13,3
Bâtiment et travaux publics.....	73,7	27,4	32,2
Transports (sauf S.N.C.F. et R.A.T.P.).....	49,0	5,6	8,3
Commerces et services			
Commerces agricoles et alimentaires.....	41,8	5,0	9,0
Commerces non alimentaires.....	46,7	6,0	13,6
Banques, assurances, agences.....	37,5	1,5	17,7
Spéctacles.....	50,8	4,0	9,5
Hygiène.....	59,9	22,9	27,4
Ensemble des commerces et services.....	45,3	5,5	13,9
Ensemble des activités	61,0	11,8	17,2

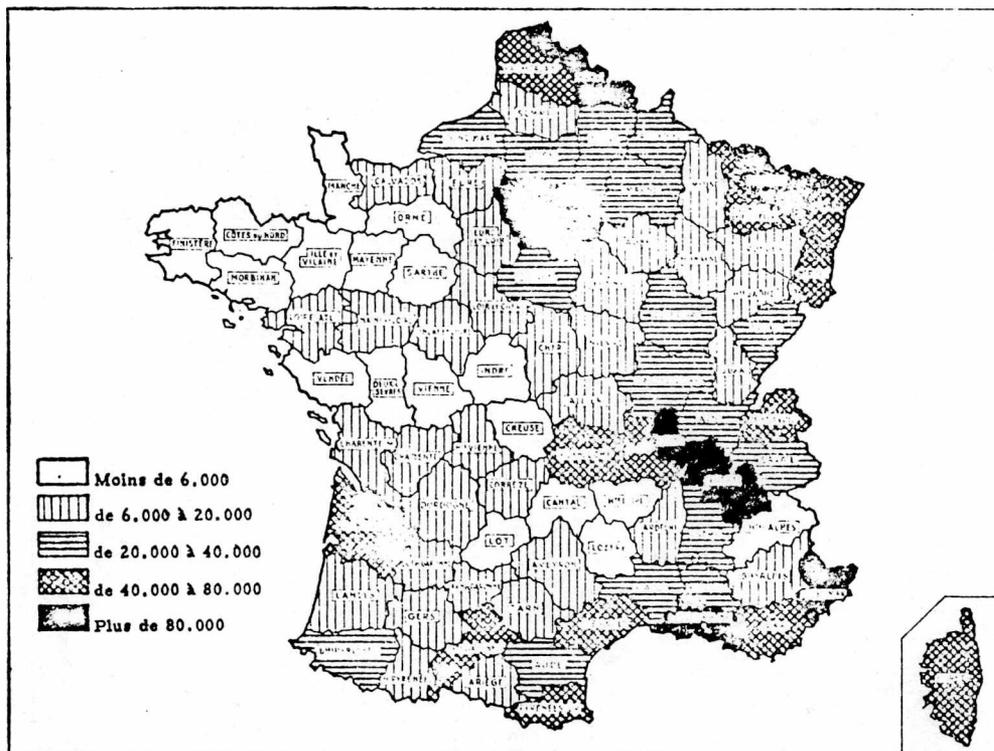
Source : Economie et Statistique, juil. août 1973.

- Répartition géographique

De par leur secteur d'activité, les travailleurs étrangers se concentrent dans les principales régions industrielles et dans les zones très urbanisées ; c'est ainsi que trois régions de programme, la Région Parisienne (33 %), Rhône-Alpes (13 %), Provence-Côte d'Azur (10 %) regroupent plus de 56 % de la population étrangère en France.

La carte 1 déterminant le nombre d'étrangers par département, établie à partir des données I.N.S.E.E. au 1er janvier 1973, atteste de la répartition très différentielle de la population étrangère et de la coïncidence des pôles étrangers et des pôles industriels.

Carte 1 : Nombre d'étrangers par département au 1er janvier 1973
(Africains noirs francophones non compris)



Source : Problèmes Economiques, n° 1 355, janvier 1974

Tableau 6 : Proportion d'étrangers dans les régions

Région	Etrangers	Population totale	% d'étrangers
Région parisienne	1 241 502	9 901 000	12,5 %
Champagne-Ardennes	73 072	1 342 500	5,4 %
Picardie	67 787	1 650 000	4,1 %
Haute-Normandie	43 325	1 579 500	2,7 %
Centre	97 706	2 097 500	4,6 %
Basse-Normandie	15 338	1 301 000	1,17 %
Bourgogne	89 897	1 550 900	5,8 %
Nord	220 997	3 925 000	5,6 %
Lorraine	209 904	2 354 700	8,9 %
Alsace	100 341	1 481 300	6,7 %
Franche-Comté	75 742	1 045 500	7,2 %
Pays de la Loire	28 805	2 674 000	1,07 %
Bretagne	14 167	2 525 300	0,56 %
Poitou-Charentes	24 305	1 502 700	1,6 %
Aquitaine	124 267	2 518 300	4,9 %
Midi-Pyrénées	135 168	2 220 300	6,08 %
Limousin	22 255	740 000	3 %
Rhône-Alpes	475 611	4 709 400	10,1 %
Auvergne	72 232	1 341 000	5,3 %
Languedoc-Roussillon	175 170	1 752 700	8,96 %
Provence-Côte-d'Azur	370 132	3 488 800	10,6 %
Corse	46 570	219 000	21,2 %
France entière	3 705 804 (non compris les Africains noirs francophones)	51 921 400	7,13 %

Source : Problèmes économiques, n° 1 355, janvier 1974.

2) L'insertion différentielle par nationalités

Les quelques données précédentes tracent l'apport spécifique de la main-d'oeuvre étrangère à l'économie française. Mais il n'est pas homogène au niveau des nationalités. Il semble lorsque l'on observe les répartitions par nationalités et par secteur d'activité, qu'il existe sinon des spécialisations du moins des nationalités prépondérantes dans certains secteurs. Les résultats, quant aux activités des étrangers de l'enquête trimestrielle du Ministère du Travail sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre au 1er juillet 1971, indiquent par exemple que (tableaux 7 et 8) :

- Les Portugais sont principalement dans les B.T.P. (48,9 %) et peu nombreux dans les activités industrielles.

Activité	Ensemble des salariés étrangers	Nationalité										
		Italiens	Autres C.E.E.	Espagnols	Portugais	Polonais	Yougoslaves	Marocains	Algériens	Tunisiers	Autres africains	Autres nationalités
Pétrole, carburants liquides.....	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	0,3	0,4
Extraction de matériaux de construction et de minéraux divers.....	0,7	1,0	0,3	1,0	1,0	0,8	0,3	0,4	0,7	0,3	0,0	0,3
Industries de transformation (non compris le bâtiment)												
Production des métaux.....	4,0	8,5	11,4	2,5	1,4	8,9	1,5	4,1	1,5	1,0	0,9	1,4
Première transformation des métaux.....	5,1	4,4	5,7	4,2	3,7	9,1	5,9	7,0	6,1	5,1	6,9	4,5
Mécanique générale.....	5,3	5,0	3,7	5,6	4,2	5,7	9,7	4,0	5,8	5,0	12,1	7,4
Construction de machines.....	9,4	7,0	8,5	9,0	5,6	9,0	12,5	24,4	8,1	10,8	21,4	13,2
Construction électrique.....	3,6	3,6	3,9	4,0	2,8	3,3	5,4	4,7	3,2	3,8	6,9	5,9
Verre, céramique, matériaux de construction.....	3,1	3,9	2,1	2,8	4,1	3,8	1,6	3,1	2,9	1,5	1,3	2,2
Industrie chimique.....	2,1	2,0	2,5	2,0	1,1	4,4	1,3	1,7	2,7	2,1	3,2	3,9
Caoutchouc et amiante, tabacs et allumettes.....	1,7	0,7	0,5	1,7	2,8	2,5	4,1	1,9	1,1	0,7	2,4	2,1
Industrie textile.....	5,8	4,7	27,3	4,8	5,4	11,5	4,9	2,9	5,1	3,5	4,6	4,5
Habillement et travail des étoffes.....	1,5	3,3	2,1	2,5	1,5	3,0	2,7	0,3	0,2	0,7	0,7	3,1
Cuir et peaux.....	0,9	0,9	0,4	1,4	1,2	0,7	1,3	0,5	0,6	0,5	0,8	1,3
Industries agricoles et alimentaires.....	3,2	2,5	3,2	4,1	3,4	5,8	3,6	1,7	3,2	2,3	5,6	2,8
Industries du bois et de l'ameublement.....	1,1	0,9	1,0	1,4	1,8	1,2	1,7	1,2	0,6	0,8	0,4	1,7
Papier-carton.....	0,8	0,9	1,8	0,9	0,6	1,1	0,9	0,6	0,7	0,4	1,3	0,7
Industrie polygraphique.....	0,4	0,3	0,6	0,5	0,2	0,4	0,3	0,2	0,2	0,5	1,2	1,7
Industries diverses.....	1,8	1,8	1,1	2,9	2,1	1,5	3,0	0,7	1,4	0,9	2,3	1,3
Ensemble des industries de transformation.....	49,8	50,4	75,8	50,3	41,9	71,9	60,4	59,0	46,4	39,6	72,0	57,7
Bâtiment et travaux publics.....	38,4	39,6	12,9	36,0	48,9	17,5	24,7	32,4	41,6	41,9	5,9	19,3
Transports (sauf S.N.C.F. et R.A.T.P.).....	2,3	1,8	2,7	1,7	0,9	1,5	2,2	1,9	2,9	4,4	6,4	4,1
Commerces et services												
Commerces agricoles et alimentaires.....	1,4	1,1	1,3	1,9	1,4	1,4	2,0	0,7	1,3	1,4	2,3	1,8
Commerces non alimentaires.....	5,2	4,5	5,7	6,0	3,1	5,2	6,5	4,2	5,4	8,3	8,4	11,8
Banques, assurances, agences.....	0,5	0,7	0,7	0,6	0,2	0,4	0,1	0,4	0,2	1,2	1,1	3,7
Spectacles.....	0,1	0,1	0,1	0,2	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,2	0,1	0,3
Hygiène.....	1,6	0,7	0,3	2,2	2,5	1,0	3,6	0,7	1,3	2,6	3,5	0,6
Ensemble des commerces et services.....	8,8	7,1	8,1	10,9	7,2	8,1	12,3	6,1	8,2	13,7	15,4	18,2
Ensemble des activités	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 7 : Répartition par activité des salariés étrangers pour chaque nationalité (%). Source : Economie et Statistique, 1973.

Tableau 8 : Répartition des salariés étrangers selon leur nationalité, dans chaque branche d'activités économiques (%). Source Economie et Statistique, 1973.

Activité	Nationalité										Total	
	Italiens	Autres C. E. E.	Espagnols	Portugais	Polonais	Yougoslaves	Marocains	Algériens	Tunisiens	Autres africains		Autres nationalités
02. Pétrole, carburants liquides.....	7,1	5,5	9,5	9,7	2,2	1,5	8,2	39,6	3,9	4,5	8,3	100,0
13. Extraction de matériaux de construction et de minéraux divers.....	16,6	1,8	16,7	30,5	1,8	1,1	3,5	25,3	1,4	0,1	1,2	100,0
Industries de transformation (non compris le bâtiment)												
29. Production des métaux.....	27,1	10,9	7,7	8,2	4,1	1,0	7,4	31,1	0,9	0,5	1,1	100,0
36. Première transformation des métaux.....	10,9	4,3	10,1	16,2	3,2	3,0	9,9	33,1	3,7	2,8	2,8	100,0
37. Mécanique générale.....	11,9	2,7	12,9	18,0	2,0	4,7	5,4	29,9	3,5	4,7	4,3	100,0
38. Construction de machines.....	9,6	3,5	11,9	13,7	1,8	3,5	18,8	23,7	4,3	4,8	4,4	100,0
39. Construction électrique.....	12,5	4,1	13,7	17,8	1,7	3,8	9,3	24,1	3,9	4,0	5,1	100,0
42. Verre, céramique, matériaux de construction.....	15,8	2,6	10,9	29,6	2,2	1,3	7,1	25,6	1,8	0,9	2,2	100,0
52. Industrie chimique.....	12,0	4,5	11,6	12,2	3,8	1,6	5,8	35,7	3,8	3,2	5,8	100,0
54. Caoutchouc et amiante, tabacs et allumettes.....	5,2	1,2	12,4	38,1	2,7	6,3	8,2	17,5	1,5	3,0	3,9	100,0
66. Industrie textile.....	10,3	18,0	10,2	21,4	3,6	2,2	3,6	24,3	2,3	1,7	2,4	100,0
67. Habillement et travail des étoffes.....	28,4	5,4	20,7	22,3	3,7	4,7	1,5	4,1	1,8	1,0	6,4	100,0
68. Cuirs et peaux.....	13,1	1,7	19,3	30,4	1,5	3,9	4,1	17,5	1,9	2,0	4,6	100,0
71. Industries agricoles et alimentaires.....	10,0	3,8	15,8	24,2	3,3	2,9	3,9	27,2	2,6	3,6	2,7	100,0
76. Industries du bois et de l'ameublement.....	10,2	3,3	15,7	35,5	2,0	3,8	7,9	13,4	2,7	0,7	4,8	100,0
77. Papier-carton.....	15,6	8,7	14,1	17,7	2,6	3,0	6,0	24,0	1,9	3,5	2,9	100,0
78. Industrie polygraphique.....	12,2	6,5	17,9	12,8	2,0	2,3	3,0	16,6	4,9	6,9	14,9	100,0
79. Industries diverses.....	12,9	2,4	20,4	27,3	1,5	4,4	2,7	21,6	1,9	2,7	2,2	100,0
Ensemble des industries de transformation.....	12,9	5,8	12,5	19,3	2,6	3,1	8,5	25,7	3,0	3,0	3,6	100,0
45. Bâtiment et travaux publics.....	13,3	1,3	11,7	29,1	0,8	1,7	6,1	30,0	4,1	0,3	1,6	100,0
80. Transports.....	10,3	4,7	9,7	9,5	1,2	2,6	6,1	36,7	7,4	6,1	5,7	100,0
Commerces et services												
90. Commerces agricoles et alimentaires.....	10,2	3,5	17,0	22,7	1,8	3,7	3,4	26,3	3,8	3,5	4,1	100,0
91. Commerces non alimentaires.....	11,1	4,2	14,4	13,7	1,9	3,3	5,9	29,0	6,0	3,4	7,1	100,0
96. Banques, assurances, agences.....	17,0	5,4	15,2	8,5	1,4	0,7	6,1	10,3	8,8	4,3	22,3	100,0
97. Spectacles.....	18,1	7,2	26,3	3,9	1,7	4,0	5,6	12,6	7,8	1,6	11,2	100,0
98. Hygiène.....	5,5	0,8	16,3	34,4	1,2	5,8	3,0	21,3	6,0	4,5	1,2	100,0
Ensemble des commerces et services.....	10,3	3,6	15,3	10,6	1,7	3,7	5,0	25,8	5,8	3,7	6,5	100,0
Ensemble des activités.....	12,8	3,8	12,4	22,8	1,8	2,6	7,2	27,7	3,7	2,1	3,1	100,0

- Les Algériens se répartissent à peu près également entre les B.T.P. et les industries de transformation.
- Les Yougoslaves sont peu nombreux dans les B.T.P. (24,7 %), mais concentrés dans les industries de transformation (60,4 %), de même pour les Marocains.

La comparaison de ces résultats avec ceux concernant la qualification (tableau 9) induit une hypothèse de hiérarchie de nationalités selon l'ancienneté du courant migratoire et la "distance culturelle" du migrant (la culture latine des italiens, espagnols et portugais apparaissant alors comme privilégiée).

C'est ainsi que 40,2 % des manoeuvres étrangers sont algériens, le pourcentage atteignant 50,2 % dans le B.T.P. Dans ce même secteur, on ne trouve que 24,7 % de manoeuvres portugais, alors que 31,6 % des O.Q. sont portugais. Bien que d'immigration récente, les portugais ont des qualifications supérieures aux maghrébins.

Enfin, on relève la meilleure qualification des courants migratoires anciens, italiens et espagnols, quelques soient les groupes d'activités économiques.

On est donc conduit à émettre quelques hypothèses quant aux spécificités nationales ou ethniques.

- L'appartenance à une communauté ethnique détermine dans une certaine mesure, le secteur d'activité du migrant et ses conditions d'insertion.
- Le marché de l'emploi français réagit-il en fonction de cette structuration de la main-d'oeuvre étrangère ? Y a-t-il un marché et des conditions d'emploi spécifiques de cette main-d'oeuvre ?

C'est alors cette spécificité des conditions d'emploi qui serait un facteur causal de la précarité des conditions de vie.

Tableau 9 : Répartition des salariés étrangers par nationalité pour chaque qualification professionnelle dans quelques grands groupes d'activités économiques (%). Source : Economie et Statistique, 1973.

Activité	Nationalité										Total	
	Italiens	Autres C.E.E.	Espagnols	Portugais	Polonais	Yugoslaves	Marocains	Algériens	Tunisiens	Autres africains		Autres nationalités
Ensemble des activités												
Ouvriers.....	12,2	3,0	12,2	23,9	1,8	2,6	7,5	28,9	3,7	2,0	2,2	100,0
Manœuvre ordinaire.....	5,1	1,2	8,6	24,8	1,4	2,0	7,6	40,2	4,6	2,7	1,8	100,0
Ouvrier spécialisé.....	11,2	3,0	11,1	23,0	1,9	2,9	9,1	29,8	3,3	2,4	2,3	100,0
Ouvrier qualifié.....	21,0	4,8	17,4	24,4	2,0	2,8	4,9	16,4	3,2	0,7	2,4	100,0
Employés.....	17,6	9,7	19,2	8,5	2,1	2,5	4,9	13,6	7,0	3,6	11,3	100,0
Agents de maîtrise, techniciens.....	32,8	23,1	13,3	4,9	3,1	1,6	1,4	3,6	2,0	3,2	11,0	100,0
Ingénieurs et cadres.....	13,9	26,8	6,4	1,3	1,7	0,9	1,5	0,7	2,1	1,8	42,9	100,0
Toutes qualifications	12,8	3,8	12,4	22,8	1,8	2,6	7,2	27,7	3,7	2,1	3,1	100,0
Industries de transformation (non compris le bâtiment)												
Ouvriers.....	12,6	4,6	12,4	20,1	2,6	3,2	8,9	26,9	2,9	3,1	2,7	100,0
Manœuvre ordinaire.....	7,2	1,9	10,8	26,1	2,1	2,8	7,3	32,5	3,0	4,0	2,3	100,0
Ouvrier spécialisé.....	12,0	3,8	11,5	20,1	2,3	3,3	10,9	27,4	2,9	3,2	2,6	100,0
Ouvrier qualifié.....	21,5	10,5	17,6	12,3	4,0	3,4	4,9	17,6	3,0	1,5	3,7	100,0
Employés.....	19,6	17,1	17,9	7,1	2,9	2,0	3,4	8,5	5,4	3,5	12,6	100,0
Agents de maîtrise, techniciens.....	22,4	36,4	12,7	2,5	4,4	1,8	1,2	3,2	1,9	1,0	12,5	100,0
Ingénieurs et cadres.....	9,7	33,5	5,5	0,8	1,7	0,7	1,2	0,4	2,0	1,7	42,8	100,0
Toutes qualifications	12,9	5,8	12,5	19,2	2,6	3,1	8,5	25,8	3,0	3,0	3,6	100,0
Bâtiment et travaux publics												
Ouvriers.....	12,4	1,2	11,6	29,5	0,8	1,7	6,2	30,6	4,2	0,4	1,4	100,0
Manœuvre ordinaire.....	2,9	0,5	4,5	24,7	0,1	0,5	8,8	50,2	5,5	0,4	1,3	100,0
Ouvrier spécialisé.....	8,6	0,8	9,7	30,7	0,8	1,8	5,8	35,7	4,2	0,3	1,4	100,0
Ouvrier qualifié.....	20,7	11,8	17,1	31,6	0,9	2,3	5,0	15,5	3,3	0,3	1,5	100,0
Employés.....	36,6	4,8	18,5	11,0	1,7	2,4	1,5	6,0	3,0	1,2	13,9	100,0
Agents de maîtrise, techniciens.....	56,0	6,3	15,6	9,8	2,1	1,2	1,3	3,7	0,6	0,2	3,2	100,0
Ingénieurs et cadres.....	46,5	11,3	8,9	1,2	4,4	3,0	0,7	1,5	0,4	0,1	22,0	100,0
Toutes qualifications	13,3	1,3	11,7	29,1	0,8	1,7	6,1	30,0	4,1	0,3	1,6	100,0
Transports, commerces, services												
Ouvriers.....	8,6	2,0	13,0	20,1	1,6	3,8	5,2	33,3	5,8	3,9	2,7	100,0
Manœuvre ordinaire.....	4,6	0,9	11,4	21,9	1,2	3,4	5,8	37,8	6,5	4,7	1,8	100,0
Ouvrier spécialisé.....	12,2	2,4	13,3	20,1	1,8	3,7	4,3	30,7	5,3	3,4	2,8	100,0
Ouvrier qualifié.....	18,5	5,6	19,1	12,9	2,6	5,9	4,5	19,4	3,9	1,5	6,1	100,0
Employés.....	14,8	6,5	20,0	8,9	1,8	2,7	5,9	16,8	8,2	3,9	10,5	100,0
Agents de maîtrise, techniciens.....	21,8	11,3	10,5	3,6	1,1	1,9	2,1	4,8	5,1	16,9	20,9	100,0
Ingénieurs et cadres.....	11,4	20,6	7,0	2,4	0,8	0,6	2,3	1,0	2,8	2,5	48,0	100,0
Toutes qualifications	10,3	3,8	14,2	16,8	1,6	3,4	5,2	28,1	6,2	4,1	6,3	100,0

3) Les conséquences socio-économiques de la nature de l'insertion des migrants

Nous avons vu que la main-d'oeuvre étrangère formait dans ses courants les plus récents une main-d'oeuvre non qualifiée. Une récente étude menée sur la Région Parisienne (1) montre qu'il s'est créé un marché de l'emploi spécifique pour cette main-d'oeuvre déqualifiée comportant notamment un mode d'embauche spécifique. Alors que la main-d'oeuvre qualifiée se recrute par annonce ou par l'A.N.P.E., la majorité des travailleurs immigrés sont "embauchés à la porte" c'est-à-dire qu'il apprennent par des relations, qu'il existe une embauche. Ce mode d'embauche permet une parfaite adaptation aux besoins conjoncturels de main-d'oeuvre et explique la liaison nationalité-secteur d'activité.

On peut se demander quel est l'avenir de ce mode d'embauche face aux contraintes de la circulaire Fontanet ; il semble d'ores et déjà que nombre de P.M.E. estime la circulaire Fontanet inapplicable car modifiant justement ces avantages de mobilité de la main-d'oeuvre.

Toutes les enquêtes menées auprès des travailleurs immigrés mettent en évidence cette mobilité surtout dans les premières années d'arrivée; une étude menée sur les travailleurs algériens dans la région de Marseille (2) permet de distinguer différents régimes de mobilité selon le temps de séjour : 3 changements en 2 ans pour les nouveaux arrivés (mobilité normale imposée par le marché de l'emploi et du travail + "mobilité-recherche de stabilité"), six changements pour les années suivantes (mobilité normale pour les travailleurs algériens) et un troisième régime propre aux longs séjours où coexistent des cas "très stables" et des cas à mobilité "normale".

(1) A.C.T. : Emploi et logement des travailleurs immigrés en Région Parisienne (1972).

(2) A. CORDEIRO: Eléments sur la condition des travailleurs immigrés algériens in Economie et Humanisme n° 200, juillet-août 1971.

Ces caractéristiques socio-professionnelles des immigrants spécifient le marché du logement des travailleurs immigrants ; il semblerait intéressant de vérifier la classification effectuée par A.C.T.

Trois catégories de travailleurs :

- Qualifiés à intégrer (très peu d'immigrés) logés dans les H.L.M. ou par l'intermédiaire du 1 %.
- Déqualifiés à stabiliser (certains immigrants) logés en habitat réglé : foyers, cités de transit.
- Déqualifiés d'une grande mobilité (la majorité des immigrants logés en habitat résiduel, bidonvilles, garnis, foyers insalubres ...).

Etant donné la meilleure insertion professionnelle et sociale des courants migratoires les plus anciens, ce sont les courants migratoires les plus récents (nord-africains et portugais) que l'on trouvera dans la dernière catégorie ; le tableau suivant met en évidence la forte proportion d'algériens et de portugais de faible qualification vivant dans les logements insalubres.

Pourcentage de pièces indépendantes, chambres meublées, constructions provisoires, habitations de fortune dans l'ensemble des résidences principales, selon la nationalité et la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

Communes urbaines	Français	Rapatriés d'Algérie	Etrangers	Algériens	Espagnols	Portugais	Italiens
Toutes catégories sociales	3,7	3,4	18,2	46,1	13,9	30,3	5,7
dont :							
ouvriers	4,3	4,2	22,7	47,0	15,4	30,7	6,0
personnel de service	9,2	8,2	30,2	59,8	34,0	41,7	14,8

Source : Recensement de 1968. Sondage au 1/20^e "Logements-Immeubles" I.N.S.E.E. 1972.

La présence de cette population de faibles ressources permet de revaloriser un patrimoine ancien dégradé. Ainsi les caractéristiques de la situation de logement que nous allons étudier sont-elles étroitement dépendantes de la situation socio-économique des migrants.

LA COMPLEXITE DE LA SITUATION DE LOGEMENT DES MIGRANTS

LA COMPLEXITE DE LA SITUATION DE LOGEMENT DES MIGRANTS

Théoriquement, il n'existe pas dans les textes de loi de marché du logement spécifique pour les travailleurs immigrés. Ils ont les mêmes droits d'accès aux logements aidés que les nationaux.

Pourtant le "scandale" des conditions de logement des migrants est périodiquement remis en lumière. On peut donc se demander si :

- Cette égalité est réelle ; ne se heurte-t-elle pas à l'étroitesse du marché du logement français (nous expliciterons plus loin cette hypothèse).
- Cette égalité ne se traduit pas en réalité par "une marginalisation de plus en plus poussée" (1) étant donné la structure démographique, économique et culturelle de la population immigrée et les tensions raciales qui y sont liées.

Aussi, avant de poser les hypothèses susceptibles de guider notre étude, est-il nécessaire de rappeler la teneur tant quantitative que qualitative de cette situation de logement et la perception qu'en ont les migrants suivant leur nationalité.

(1) G.L. PAU : Le Droit au Logement.

I - LA DIVERSITE DES FORMES DE LOGEMENT DES MIGRANTS (on se limitera dans cette partie à une description statistique).

D'après une récente enquête du Ministère de l'Équipement plus des trois quarts de la population étrangère vit dans des logements insalubres ou surpeuplés : 78 % des logements des immigrés sont en état de surpeuplement, dont 47 % en état de surpeuplement accentué (1) (les chiffres correspondant chez les ouvriers français sont de 43,6% et 14,5 %).

1) Les formes insalubres

a) Les bidonvilles

Au 1er mai 1971 le Ministère de l'Intérieur estimait la population des bidonvilles à 43 785 personnes (les bidonvilles étant définis comme "tout ensemble de constructions légères, édifiées avec des matériaux de fortune sur un terrain non aménagé, clôturé ou non") la majeure partie de cette population étant étrangère.

Le recensement des bidonvilles au 1er janvier 1973 confirme que la lutte contre les bidonvilles a été prioritaire. On compte encore 13 300 personnes vivant en bidonvilles dont 60 % d'étrangers.

RECENSEMENT DES BIDONVILLES AU 1ER JANVIER 1973

	Familles	Isolés	Total	Total des étrangers	% d'étrangers
Région Parisienne	1 604	1 304	8 656	7 800	90 %
Province	2 003	4 290	13 905	5 500	40 %
TOTAL	3 607	5 594	22 561	13 300	60 %

(1) On trouvera en annexe les définitions des degrés du surpeuplement.

Encore ces chiffres sont-ils largement sous évalués, car si la législation s'est attaquée à la destruction des grands bidonvilles, elle n'a pu empêcher l'apparition de nombreux micro-bidonvilles à partir de pavillons ou de caravanes.

b) Le logement en garni

Le terme de "garni" désigne une chambre, un appartement ou une maison, loué meublé. Le recensement de 1968 estimait à 9, 50 % la proportion de la population étrangère vivant en garni. Etant donné la sous évaluation de ces chiffres (les propriétaires ne se déclarent pas à la police) c'est à près de 400 000 personnes que l'on peut aujourd'hui estimer cette population. Ces garnis, véritables bidonvilles verticaux, se trouvent généralement au centre des villes, et permettent de rentabiliser des logements anciens dégradés : "un immeuble trop détérioré pour être loué à des familles, l'est sans difficulté sous forme de chambres à des célibataires (1). La somme des loyers payés sur les chambres dépasse largement le loyer tiré d'un logement familial" (2).

c) Les foyers insalubres et les baraques de chantiers

- Les foyers insalubres, foyers "sauvages" sont d'autres formes de garnis qui prennent le nom de foyers alors qu'ils sont gérés par une association le plus souvent fictive.

- Les baraques sur les chantiers constituent l'habitat le plus usuel des travailleurs du bâtiment. Ce sont des baraques mobiles installées par les entrepreneurs à proximité ou sur les chantiers. Ils sont réglementés par le décret du 8 janvier 1965 du Ministère du Travail (installations provisoires, chantiers clos par des palissades et gardés). Seules les grandes entreprises respectent les normes. Le plus souvent les petites entreprises font construire les baraques par les travailleurs eux-mêmes avec les matériaux du chantier et la garde n'est pas non plus assurée sinon par les travailleurs.

(1) On peut même parler de location de lits : en effet la plupart de ces chambres abritent de 1 à 6 lits qui sont loués sur le rythme des 3 x 8.

(2) CAD : Le logement des travailleurs immigrés dans l'arrondissement de Valenciennes (1972).

Les baraques sont quelquefois laissées sur place après la fin du chantier. Elles constituent alors l'amorce d'un nouveau bidonville (des familles viennent s'installer dans ces baraquements vides).

C'est donc à une situation le plus souvent qualifiée de "dramatique", de par l'ampleur des besoins que se sont trouvés confrontés les pouvoirs publics.

2) L'offre de logements salubres

L'Etat, ces cinq dernières années, développe une politique visant à la destruction de ces logements insalubres par des moyens législatifs, et à l'affectation de crédits à la construction de logements pour les isolés et les familles. Cette politique est menée par l'intermédiaire du F.A.S., Fonds d'Action Sociale (1). Le F.A.S. est essentiellement alimenté par les travailleurs immigrés eux-mêmes : les travailleurs immigrés mariés vivant en isolés en France, ne perçoivent leurs prestations familiales qu'au taux du pays d'origine, la différence restant au bénéfice des caisses d'allocations familiales qui reversent une partie de cet excédent au F.A.S.

a) Les logements pour isolés : les foyers - hôtels.

Ils sont de deux sortes :

- Les foyers économiques : foyers d'urgence souvent construits à partir de baraques mobiles, ils offrent un confort très sommaire et ils servent surtout à accueillir les travailleurs africains (9 000 lits en 1969). Ces foyers financés par le F.A.S. sont gérés par des associations sans but lucratif.

(1) Le F.A.S. : Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs migrants est un établissement public national créé en 1959 et placé sous la tutelle du Ministère du Travail.

Mais on a tendance aujourd'hui à abandonner ces foyers du fait du manque de confort et du maintien de la cohésion de la communauté qu'ils permettent.

- Les foyers de promotion : foyers-hôtels.

Ce sont des chambres de 15 m² séparées par une cloison formant deux petites chambres individuelles. Ces chambres sont réparties sur plusieurs étages, chaque étage ayant une unité sanitaire, une cuisine et une salle de séjour collective.

La taille maximale de ces foyers devrait être de 150 lits, en réalité ils abritent souvent 3 ou 400 lits. Ces foyers sont généralement construits et gérés par la SONACOTRA (1). Le loyer mensuel oscille entre 150 et 200 F. Fin 1971, la SONACOTRA gérait 154 foyers-hôtels, soit 41 000 lits.

b) Le logement des familles

Pour les familles, l'Etat intervient à deux niveaux :

- Financement de cités de transit par les F.A.S.
- Réservations de logements dans les opérations H.L.M.

. Les cités de transit

Une circulaire officielle les dépeint comme "des ensembles d'habitations affectées au logement provisoire des familles dont l'accès en habitat définitif ne peut être envisagé sans une action socio-éducative préalable s'exerçant au premier chef dans cet habitat provisoire." Elles furent donc conçues comme un passage nécessaire entre le bidonville et le H.L.M. destiné à élever les familles jusqu'à "l'état de sociabilité" propre au passage en H.L.M.

En réalité, le passage en cité de transit est bien plus déterminé par la pénurie de logement que par des nécessités socio-éducatives. Prévu pour une durée maximale de 3 ans le séjour en cité de transit dure souvent 5 ans et plus faute de logement H.L.M. où loger définitivement les familles. La disparité des familles qui y sont logées ne permet pas de mener une véritable action socio-éducative.

(1) La SONACOTRA : Société d'Economie Mixte fondée en 1956 pour construire et gérer des logements pour migrants principalement en provenance d'Afrique du Nord.

. La réservation de logement H.L.M.

Des crédits spéciaux sont affectés au titre du Programme de Résorption de l'Habitat Insalubre (P.R.I.) à la construction de logements très sociaux (H.L.M., P.S.R., P.C.R.) pour les populations venant de cet habitat. De plus, diverses circulaires enjoignant les offices d'H.L.M. de municipalité de 100 000 d'habitants de réserver 6,75 % de leur logement aux familles étrangères, tout en évitant de regrouper plus de 15 % d'étrangers dans un programme.

Ces dispositions sont très diversement appliquées : en situation de pénurie de logements sociaux, les municipalités refusent d'appliquer le 6,75 % : l'efficacité de cette mesure est fonction de la couleur politique de la municipalité.

c) Bilan de l'action de l'Etat (en termes quantitatifs)

Le groupe Mal-logés de la Commission de l'Habitat du VIème Plan prévoyait déjà qu'on ne pourrait pendant la durée du VIème Plan (1970-1975) satisfaire en plus des besoins nouveaux plus du tiers des besoins dus à l'assainissement de la situation antérieure. Le bilan de l'action du F.A.S. vient confirmer cette prévision (1).

Pour la période de 1959 à 1972, le F.A.S. avait financé 88 900 lits pour isolés, procédé à la réservation de 15 600 logements dont 12 000 logements neufs, 2 550 logements de transit et un peu plus de 1 000 logements rénovés.

Or le solde annuel moyen s'élève à 90 000 isolés et 25 à 30 000 familles. C'est dire qu'en douze ans le F.A.S. a réalisé le nombre de lits nécessaire pour loger les isolés arrivés en une année et réservé le nombre de logements nécessaires pour loger la moitié des familles arrivant en une année.

C'est cet énorme déséquilibre entre l'offre et la demande jointe à la pénurie latente du marché du logement national qui permet de comprendre la relative inefficacité de l'arsenal législatif.

(1) Ce bilan est emprunté à G.L. PAU (op.cit).

3) Les dispositions législatives et réglementaires

- La loi DEBRE : 1964

Dès 1964 la loi DEBRE visait à l'expropriation et à la destruction des bidonvilles. Mais étant donné l'insuffisance de l'offre cette loi a eu surtout pour but la destruction "d'abcès trop voyants". De nombreuses études montrent que lors de destruction de bidonvilles, on prévoyait moins de logements que de familles. Ainsi lors de la résorption du bidonville de Champigny 1/3 des effectifs a été relogé par les services officiels, les 2/3 restant ayant disparus (selon l'expression consacrée : relogés par leur propre moyen). C'est dire que la majorité des 2/3 restant a reformé des micro-bidonvilles dans la région ou a surpeuplé des garnis.

- La loi VIVIEN : 1970

La loi Vivien s'attaquait aux "marchands de sommeil", elle pénalisait les propriétaires de garnis et prévoyait des mesures d'urgence permettant la destruction rapide d'un périmètre insalubre. Parallèlement était lancé un programme de résorption de l'habitat insalubre pour reloger la population des îlots détruits.

L'étude de l'application de la loi Vivien à Grenoble (1) a montré que cette loi visait plus à la destruction systématique qu'à une éventuelle réhabilitation de l'habitat ancien qui est pourtant une solution préférable au relogement en H.L.M.

Nous verrons que l'on peut se demander si cette disposition législative tout comme la loi Debré n'a pas pour but primordial, la cassure de ces milieux vivants où se perpétuent la cohésion et la culture du groupe que sont les bidonvilles et les îlots anciens insalubres.

(1) A.U.A.G. : La résorption de l'insalubrité dans le quartier Très Cloîtres à Grenoble (1972).

- La circulaire FONTANET (nous étudierons seulement ici les dispositions concernant le logement, le contexte et les conséquences de cette circulaire ont été étudiés dans le chapitre précédent).

C'est à l'employeur qu'il incombe de fournir un logement parallèlement au travail. Par cette circulaire, l'Etat tend donc à se décharger sur les entreprises de la responsabilité d'offrir un logement salubre au migrant. Mais, l'offre de logement étant insuffisante, elle est contournée par les employeurs qui fournissent le logement d'accueil, nécessaire à l'obtention de la carte de séjour et lorsque les immigrés ont obtenus cette carte, les dirigent vers des garnis ou des bidonvilles, le logement d'accueil correspondant à l'adresse officielle devant accueillir de nouveaux **primo-arrivants**.

Ainsi une réglementation qui devait améliorer la situation de logement des immigrés (fourniture d'un logement salubre) se révèle inapplicable étant donné la pénurie de logements, et ne fait que favoriser le logement insalubre (surpeuplement des garnis). D'autre part elle augmente la dépendance du travailleur, en liant le logement et l'emploi.

Enfin nous avons vu que la circulaire enjoignant aux municipalités de plus de 100 000 habitants de réserver 6,75 % de leur programme aux familles étrangères étaient très inégalement appliquée.

En plus de ces dispositions particulières qui ne s'appliquent pas pour la plupart aux seuls étrangers mais à toutes les populations venant de l'habitat insalubre les immigrés sont soumis aux dispositions communes notamment pour l'entrée en logement social. Mais la réalité vécue par les immigrés et les services sociaux s'inscrit en faux contre cette égalité de droit.

II - LES MIGRANTS FACE A CETTE SITUATION DE LOGEMENT

La situation de logement que nous venons d'esquisser semble s'appliquer à tous les immigrés. En réalité, le critère national et surtout le critère ethnique façonnent cette situation.

1) L'hétérogénéité des situations nationales

Ainsi, si l'on examine en détail l'occupation des garnis on est frappé par la forte prédominance de la présence Nord-Africaine en particulier Algérienne.

Français	1,3 %
Total étrangers	9,5 %
Algériens	32,0 %
Espagnols	5,7 %
Portugais	12,2 %
Italiens	2,7 %

Source : Recensement 1968.

On retrouve cette même prédominance dans la population des foyers-hôtels SONACOTRA :

Travailleurs Maghrébins	70 %
Travailleurs Français	15 %
Africains noirs	4 %
Portugais	3 %
DOM - TOM	1 %
Immigrés divers (espagnols, italiens, yougoslaves, turcs)	7 %

Source : F.A.S.T.I.

La première explicitation de cette spécialisation tient à la structure démographique et à la structure professionnelle de la population maghrébine.

- La politique d'immigration tend, par le biais notamment de l'attribution de logement, à limiter l'immigration familiale en particulier maghrébine. Pour introduire sa famille, l'immigré doit justifier d'un logement correspondant à la taille de sa famille ; mais pour qu'un logement social lui soit attribué, une enquête sociale doit au préalable être faite. La famille étant encore au pays d'origine cette enquête ne peut être faite dans de bonnes conditions et le logement est donc refusé, et la famille ne peut être introduite. L'expérience quotidienne de responsables de services sociaux montre que cette réglementation est interprétée différemment selon la nationalité d'origine du demandeur. Le plus souvent lorsque la demande émane d'un portugais, la réglementation est interprétée avec plus de souplesse (contribution des services sociaux portugais) et la famille peut être introduite.

Ce privilège de fait, des services administratifs tend à créer des tensions entre portugais et Nord Africains.

- D'autre part, la forte proportion de maghrébins dans les foyers-hôtels s'explique par leur présence importante dans les emplois non qualifiés des industries de transformation (cf. chapitre 1). Les entreprises importantes de ce secteur peuvent par la procédure du 0,9 % réserver à leur profit un certain nombre de places dans des foyers dont elles ont en partie financé la construction (1).

Mais ces chiffres sont insuffisants à éclairer la situation des maghrébins. Ils voilent notamment le fait qu'il n'y a pas ou peu de passage de garnis en foyer-hôtel et que dans des villes où les garnis sont surpeuplés, des places en foyer-hôtel restent innocupées.

(1) Le 0,9 % est la cotisation sur la masse totale des salaires que les entreprises doivent verser pour financer la construction de logement. En contrepartie de ce versement, elles peuvent réserver un certain nombre de logements pour leurs salariés. L'étude du financement d'un foyer à Crespin (Etude du CAD en 1972) montre que l'entreprise a pu disposer des 2/3 des lits pendant 30 ans en n'en finançant qu'un peu plus d'un dixième.

2) La fonction des milieux insalubres

Ces faits incitent à ne pas considérer la situation de logement des migrants (tant maghrébins que portugais ou africains) en simple terme de salubrité et d'insalubrité, mais à analyser les milieux insalubres (centres anciens abritant des garnis, foyers insalubres, bidonvilles) comme des milieux vivants, non quantifiables en terme de cote de salubrité (cf. loi Vivien)(1).

En effet, l'observation de ces milieux montre :

- qu'ils permettent un premier accueil : le migrant arrive le plus souvent avec en poche l'adresse d'un garni, ou d'un bidonville qui pourra l'abriter le temps nécessaire à la recherche d'un travail. L'application de la circulaire Fontanet permettra peut-être de diminuer ce rôle mais les difficultés auxquelles elle se heurte et que nous avons développées plus haut, et le fait qu'elle ne s'applique pas encore à toutes les ethnies, permettent d'avancer que ce rôle de premier accueil des milieux insalubres n'est pas près de disparaître.

- qu'ils permettent le maintien des traditions, de l'identité culturelle et de la cohésion ethnique :

. Pour les travailleurs africains noirs, la vie du village est recréée dans le foyer et les garnis insalubres ; ceux-ci regroupent un même village et fournissent tous les services (vente de denrées africaines, tailleur, marabout ...) aux habitants du foyer et à toute la communauté ethnique.

Même ceux qui ont quitté le foyer, y reviennent prendre leur repas : c'est le centre de la vie sociale.

. On peut faire des observations du même ordre pour les quartiers nord-africains où ce rôle de maintien de la structure sociale est joué par les cafés arabes. De plus, le quartier permet le maintien de liens informels et l'efficacité d'un système de solidarité en cas de chômage ou de maladie.

(1) A.U.A.G. (op. cit) : La résorption de l'insalubrité dans le quartier Très-Cloîtres à Grenoble (1972).

. Enfin l'étude des bidonvilles montre que "la structure du bidonville reproduit un équilibre dialectique entre la nécessité d'économie maximum et les modèles culturels" (1). En effet, la disposition intérieure même des maisons permet le maintien du mode de vie : une étude sur le bidonville de Nanterre avant sa destruction (2) montre que celui-ci tendait à retrouver la structure de la Medina et la gradation des espaces du public au privé très significative dans l'espace symbolique maghrébin.

La parfaite souplesse du bidonville permet aux familles Nord-Africaines de maintenir leur identité culturelle (si les bidonvilles portugais sont moins marqués dans leur structure spatiale, ils n'en constituent pas moins des milieux d'une forte cohésion où, par exemple, les rues portent les noms des villages dont sont originaires les habitants).

Il faudrait ajouter que la relative salubrité des maisons dans les bidonvilles est parfois étonnante. Bien des maisons sont construites "en dur" (les habitants sont ouvriers du bâtiment) et comportent des installations sanitaires.

- qu'ils ont une fonction dans la structure économique et sociale, locale ou régionale : ils fournissent au marché de l'emploi local une main-d'oeuvre déqualifiée et très mobile. Ils sont le lieu de mise en rapport avec l'emploi. Nous avons vu que dans le cas de Très Cloîtres à Grenoble il s'établissait, par l'intermédiaire de la structure lit-garni-café ; dans le bidonville de Champigny, "tous les matins des entrepreneurs BTP envoyaient des camionnettes pour ramasser et embaucher la main-d'oeuvre". (2).

(1) SANTELLI Herpin : Bidonville à Nanterre (1968).

(2) T. ALLAL - JP. Buffard - M. Marie - T. Regazzola : "La fonction miroir", (1974).

Les milieux insalubres assument donc un rôle tant du point de vue de l'identité des communautés ethniques que du point de vue de la structure économique et sociale française. La perte de l'un de ces rôles entraîne la désorganisation du milieu : "l' amenuisement et le tarissement de ce circuit" - l'embauche par camions dans le bidonville de Champigny "marque vraiment la mort du bidonville, avant même que la préfecture n'ait réussi à l'effacer complètement" (1).

Aussi le relogement individuel en logement social (H.L.M. ou cités de transit) pour les familles en provenance de bidonvilles, ou en foyers-hôtels pour les isolés, signifie la cassure du milieu et de ses caractéristiques sociales et ethniques :

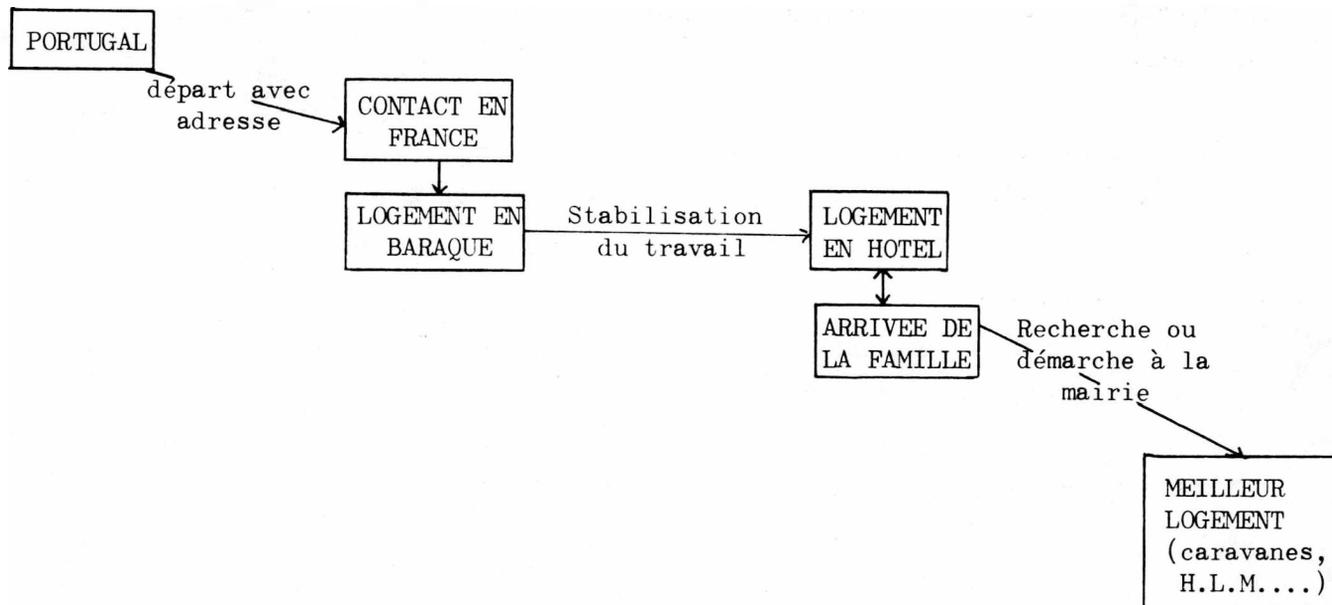
- . Le logement en H.L.M. ou en cité de transit même lorsqu'il tend à regrouper (très relativement) les familles étrangères, entraîne l'isolement, en particulier des femmes maghrébines qui n'ont plus de lieux de rencontre.
- . La rigidité des espaces dans les appartements H.L.M. ne permet pas de respecter le mode de vie traditionnel et favorise l'abandon de ce mode de vie au profit du mode de vie français. Le relogement en cité de transit des familles en provenance du bidonville de Nanterre montre que "l'appropriation de l'espace se fait en conflit entre l'espace imposé et l'espace vécu. Ce décalage entre les données matérielles et l'environnement psychologique et symbolique nécessaire montre bien qu'il ne s'agit pas de "qualité médiocre" des matériaux, ou d'appréciations "esthétiques", mais il met en cause l'organisation de la famille et du groupe favorisant la perte de leur identité et de leur personne même" (2).
- . La politique des foyers-hôtels pluri-ethniques favorise le repliement de l'isolé sur lui-même. La discipline et la rigidité du foyer-hôtel freine toute velléité de vie communautaire et toute tentative d'organisation face au gérant.

(1) T. ALLAL - JP. BUFFARD - M. MARIE - T. REGAZZOLA : "La fonction miroir" (1974).

(2) HERPIN SANTELLI (op. cit).

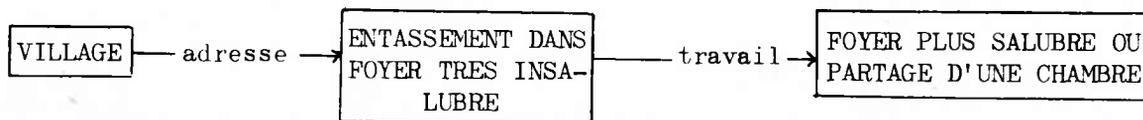
Ces quelques remarques sur la perception et l'organisation des migrants face à leur situation de logement ne permettent pas de tirer des enseignements généraux pour identifier la réalité de la situation de logement qui n'est même pas homogène pour une nationalité. On peut toutefois tenter de tracer une ou plusieurs évolutions suivant les nationalités :

- Portugais



Ce cycle ne se reproduit pas à l'identique (l'arrivée de la famille se fait avant ou après l'attribution du logement social), toutefois ces principales étapes sont souvent respectées et cette amélioration progressive de la situation de logement est certaine.

- Africain noir

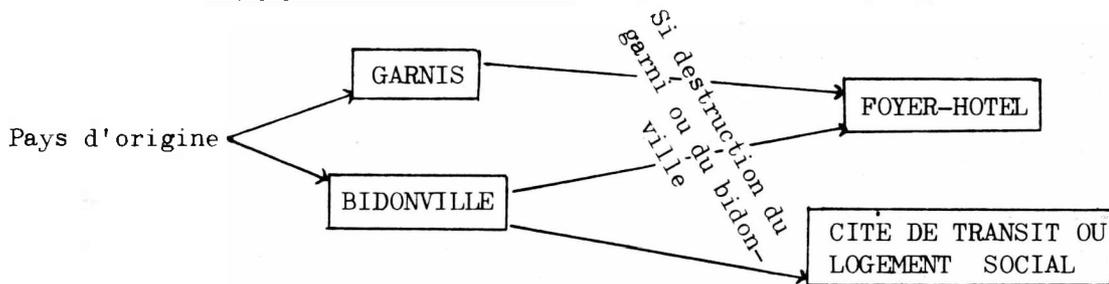


La brièveté du cycle tient à la brièveté du projet migratoire lui-même. Celui-ci ne dépasse généralement pas 4 ou 5 ans et est conçu dans un but purement économique ou aucune amélioration de statut en France n'est envisagée.

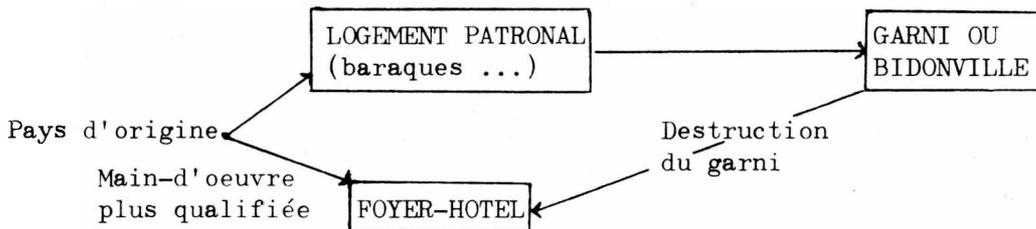
- Maghrébins

C'est probablement pour les maghrébins que la mobilité sociale est la plus faible, et les évolutions sont donc très difficiles à définir. On peut faire plusieurs hypothèses :

a) Hors circulaire Fontanet (Algériens)



b) Introduction régulière sur contrat (Tunisiens, Marocains)



Le tableau ci-après, établi à partir d'une enquête effectuée sur 2 000 migrants confirme qu'il existe une hiérarchie dans les conditions de logement. Les maghrébins sont les plus nombreux en meublés alors que les portugais y sont dans une proportion bien plus faible. Toutefois la proportion relativement importante de portugais en pavillon ne doit pas tromper, dans de nombreux cas, ces pavillons sont surpeuplés ou en voie de délabrement, ou constituent le paravent de micro-bidonvilles.

Type de logement par nationalité

Type d'habitation	Italiens	Espagnols	Portugais	Yougoslaves	Maghrébins	Africains	Ensemble
1 Logement fortune	0,7	2,2	5,0	1,1	1,3	5,7	1,8
INSEE 1968	0,5 %	0,9 %	5,7 %		Alg. INSEE 5,7 %		3,1 1,9 %
2 Bidonville	0,1	1,0	6,3	0	1,4	0	1,3 3,3
INSEE 1968 : constructions prov.	0,8 %	0,8 %	3,4 %		Alg. INSEE 2,8 %	0	1,4 %
3 Logement prov. et baraquement	0,1	1,3	6,2	0	3,8	0	2,1 (1)
4 Hôtel meublé	1,3	3,6	8,9	24,7	34,5	19,7	13,9
INSEE 1968 : meublés et garnis	2,7 %	5,7 %	12,2 %		Alg. : 32 %		9,5 %
5 Chambre ou appartement meublé	8,3	23,4	22,3	18,4	16,5	18,8	16,0
Sous total meublé (4 + 5)			31,2		51,0		
6 Appartement HLM	9,7	6,9	1,6	1,8	3,4	0,4	5,9
7 Appartement non HLM loué vide	46,2	36,9	21,4	40,8	21,6	4,2	32,9
Sous-total : appartement vide (6+7)	55,9	43,8		42,6			
8 Maison individuelle Pavillon	28,9	14,8	22,4	9,8	5,6	0	16,8
9 Foyer	1,8	1,7	3,7	1,2	10,4	50,8	6,0
10 Centre de transit	0,1	0	0,7	0	0	0,3	0,1
11 Loge de concierge	2,4	7,9	1,1	1,5	1,4	0	3,0
12 Autre logement	0,3	0,4	0,2	0,7	0,1	0	0,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100

(1) baraquement : ménages collectifs non recensés INSEE

CONCLUSION : LES HYPOTHESES EXPLICATIVES POSSIBLES

Avant d'essayer de déterminer quelques hypothèses, il faut écarter l'hypothèse communément admise selon laquelle les migrants vivent dans de mauvaises conditions de logement car ils refusent de consentir un effort financier suffisant pour se loger, l'essentiel de leur salaire étant grevé par les transferts au pays d'origine. Or de nombreuses enquêtes (1) montrent qu'ils consentent un taux d'effort égal sinon supérieur à celui des ouvriers français pour leur logement (près de 12 %) et qu'ils seraient prêts à augmenter ce taux d'effort s'ils se trouvaient face à une offre adéquate.

Pour expliquer plus rigoureusement la situation de logement des migrants que nous venons d'essayer de décrire, on peut avoir recours à plusieurs cadres de référence tenant tant à la fonction socio-économique des migrants qu'aux motifs de leur migration ou encore à la distance culturelle entre leur culture et celle du pays d'accueil.

On peut aussi essayer de dresser une liste de variables qui seraient explicatives de la qualité du logement. Ainsi l'enquête menée par la SED (1) met en évidence 19 variables, dont les 10 plus importantes seraient la nationalité, la carte de séjour, l'envoi d'argent aux pays, la durée de scolarisation, les ressources mensuelles, l'intention d'émigration, le problème posé par l'éloignement de la famille, la région habitée, le racisme et la durée d'implantation en France. Il nous semble que ces critères sont certes, importants, que ce sont certainement des facteurs qui influencent la qualité du logement des migrants, mais ils ne peuvent pris un par un, ou même conjugués, expliquer la qualité du logement. Il nous semble même que cette méthode conduit sur une voie fautive de découpage ("saucissonnage") des conditions de vie, et tend à imputer la situation de logement des migrants à des inégalités de départ (durée de scolarité,

(1) J.P. BUTAUD (op. cit).

ancienneté) ou à des choix de priorité (envoi d'argent, etc...). Elle peut ainsi contribuer à voiler des explications plus globales tenant aux structures sociales et à la place des immigrés en tant qu'acteur (ou non acteur) dans ces structures.

Pour notre part, nous voudrions avancer que les conditions de logement des migrants sont déterminés par deux facteurs très liés qu'il est difficile de classer :

- La structure du marché du logement national et la position des immigrés sur ce marché ou par rapport à lui.
- La fonction économique et sociale de la migration et la politique de l'Etat qui tend par les orientations de sa politique d'introduction et d'accueil à maintenir cette fonction.

Ce sont ces deux facteurs qui vont déterminer prioritairement le marché du logement des migrants c'est-à-dire le cadre dans lequel viendront s'intégrer d'autres facteurs explicatifs.

Nous allons tenter d'explicitier ce cadre de référence.

Hypothèse 1 :

Lorsque l'on analyse le marché du logement auquel se trouvent confrontés les migrants, il semble pouvoir être interprété en deux termes qui paraissent contradictoires, mais qui sont en fait reliés directement :

- Autonomie du marché du logement immigré.
- Influence de la pénurie de logements sur le marché national.
- Autonomie du marché du logement immigré: Une récente étude montre que l'habitat (1) des travailleurs immigrés s'inscrit en marge sur le marché foncier français : il se développe dans des marges non encore rentabilisées par les mécanismes normaux du marché foncier, contribuant à leur rentabilisation temporaire avant que ces zones rentrent dans le marché foncier normal :
. Les bidonvilles se développent sur les terrains vagues à la périphérie des villes.

(1) T. ALLAL - JP. BUFFARD - M. MARIE - T. REGAZZOLA : "La fonction miroir ", 1974.

- . Les cités de transit où les cités P.S.R., P.L.R. ou H.L.M. où sont relogés les migrants après une opération de destruction de l'habitat insalubre les foyers-hôtels, sont soit à la périphérie des villes, soit sur des terrains difficilement rentabilisables (entre deux routes, en bordure d'une autoroute, etc...).
 - . Enfin les garnis permettent de rentabiliser les immeubles insalubres des centres anciens délaissés par la population ouvrière française qui a accédé au logement social, avant qu'ils ne fassent l'objet d'opérations de rénovation.
- Mais l'habitat insalubre n'est pas spécifiquement immigré, il est aussi le fait de groupes nationaux plus ou moins sous prolétaires, vieillards, jeunes travailleurs, ouvriers des industries en déclin.

Toute opération de résorption met en concurrence, la population immigrée et cette population française ; l'étroitesse de l'offre de logements sociaux et certains mécanismes institutionnels d'attribution de logements accordent une priorité de fait à la population française contribuant ainsi, par l'augmentation corrélative de la population immigrée dans les logements insalubres restant, à une spécification de plus en plus poussée du logement immigré.

Il apparaît donc que la pénurie de logement pour les nationaux ne constitue pas un véritable facteur explicatif de la situation de logement des migrants, mais qu'elle contribue à une autonomie toujours plus grande du marché du logement immigré. Cette pénurie permet notamment, au niveau de la politique locale, de justifier la non prise en compte des besoins en logement des migrants.

Hypothèse 2 :

Ce sont les options de la politique d'immigration et d'accueil (logement, formation etc...) qui déterminent les formes prises par le marché du logement immigré.

Les dernières orientations de la politique d'immigration française (circulaire Fontanet-Marcellin) paraissent promouvoir une immigration temporaire d'isolés (ces orientations peuvent être plus ou moins nuancées selon les nationalités) et rejeter sur les entreprises la responsabilité de fournir un logement salubre. Elles tendent donc à considérer le travailleur migrant en terme de pure et simple force de travail à laquelle il faut assurer les conditions de sa reproduction. Mais cette force de travail qui a une fonction économique et sociale spécifique (occupation des emplois déqualifiés, c'est-à-dire occupation permanente du bas de l'échelle sociale), ne doit pas mettre en danger l'équilibre social, soit en induisant des tensions racistes, soit en s'organisant pour défendre ses droits, c'est-à-dire en devenant un nouvel acteur social. Le développement de foyers-hôtels pluri-ethniques assurant de bonnes conditions d'hygiène, la destruction des milieux migratoires, base d'une prise de conscience collective, la relégation des cités de transit et des logements sociaux, où sont relogées les familles immigrées, hors du cadre urbain, apparaissent comme la transcription spatiale de ces objectifs. C'est à notre avis, à partir de ces deux hypothèses d'explication que doit s'articuler toute étude tendant à mettre en évidence des facteurs explicatifs des conditions de logement des migrants. En effet, tous ces facteurs sont soit constitutifs du marché foncier soit parties intégrantes ou induites par la politique d'immigration (ou en contradiction avec elle). Cette étude devrait donc s'attacher à mettre en évidence :

- L'effectivité de cette politique au niveau local (place sur le marché foncier du lieu de concentration des travailleurs immigrés, politique des offices d'H.L.M., place sur le marché du travail ...).
- Ses nuances internes ou conjoncturelles : politique d'intégration sélective selon les nationalités, influence de l'ancienneté de la migration, de la distance culturelle, des fluctuations du marché de l'emploi, etc...
- L'éventualité de sa relative inefficacité (résistance des milieux migratoires, leur degré d'organisation, etc...).

- Ses conséquences pour le migrant : isolement, non connaissance et non reconnaissance des droits, difficultés culturelles personnelles ou familiales (racisme, problème d'acculturation, etc...).

Cette démarche pourrait ainsi vérifier au niveau des conditions de logement l'hypothèse formulée par une étude en cours au CREDOC (1) selon laquelle la politique d'immigration suit une logique de "socialisation utile et marginalisation" :

- . Socialisation utile : apprentissage minimum du mode de vie français (forme de l'habitat).
- . Marginalisation : mise à l'écart, ségrégation spatiale.

Ce travail nous permettra d'élaborer en filigrane ou même en faux, la configuration des aspirations des migrants en matière de logement (il est difficile de faire apparaître les aspirations dans un interview directif), cette vision contradictoire étant alors significative de l'inadéquation de l'offre de logement.

Cette inadéquation pourrait aussi être soulignée par la mise en évidence de circuits d'information propres aux migrants et de modes d'organisation autonomes qui seraient le signe de conditions de vie enclavées, mais parallèlement susceptibles, de par le niveau d'organisation que l'existence de circuits exprime, de permettre l'apparition des migrants en tant que groupe acteur.

(1) A. JOBERT : "L'insertion juridique des immigrés!"

QUELQUES INDICATIONS SUR LA METHODE DE RECHERCHE

QUELQUES INDICATIONS SUR LA METHODE DE RECHERCHE

1) DEFINITION DES CRITERES ET DES VARIABLES

L'analyse que nous avons faite précédemment de l'insertion économique des travailleurs immigrés et de leurs conditions de logement et le cadre méthodologique dans lequel nous avons tenu à insérer notre étude, nous conduisent à axer notre recherche sur deux thèmes principaux :

* Le logement comme lieu de reproduction simple de la force de travail :

comment la fonction des travailleurs immigrés dans la sphère économique détermine leurs conditions de vie et particulièrement leurs conditions de logement : nous devons donc dans chaque lieu choisi, à l'aide de l'enquête sur le terrain et du questionnaire, mettre en évidence :

- La place de l'immigré dans l'appareil économique : qualification, secteur d'activité, type d'entreprise, etc...
- Le rôle joué par le groupe ou le lieu de regroupement (centre ancien insalubre ou foyer) sur le marché de l'emploi régional et local.
- Le mode d'obtention ou d'attribution du logement : liaison du logement et de l'emploi, etc...
- L'impossibilité d'élaborer un projet de mobilité sociale : les difficultés d'accès aux cours de formation et d'alphabétisation.

* Le logement comme lieu de l'exclusion sociale :

comment la concentration des immigrés dans des lieux situés hors du cadre urbain ou délaissés par les activités urbaines (centres anciens en voie de rénovation) contribue à leur exclusion de la vie sociale ; l'isolement des immigrés dans des logements ségrégués se trouve au noeud du phénomène raciste : le racisme latent de la population française justifie le rejet (avoué par les autorités locales ou découlant des mécanismes "normaux" du marché du logement), mais l'isolement et la concentration ne font que renforcer ce racisme.

Nous devons donc mettre l'accent sur :

- Les formes de cette exclusion sociale

- . Les difficultés d'accès à certains lieux de vie sociale (cafés) ou à certains équipements sociaux (loisirs, culture, etc...) ; ces difficultés peuvent résulter soit d'interdictions formelles (très rares) soit de mécanismes d'autocensure résultant d'expérience de discrimination par un groupe ethnique.
- . Le rejet hors des filières normales d'obtention des logements : rapport avec les agences, les propriétaires, les offices H.L.M.
- . Les formes prises par les relations sociales avec la population française : relations sur le lieu d'habitat, sur le lieu de travail, expériences de racisme (le groupe social auteur de ces discriminations).

- Les éventuelles réactions contre cette exclusion sociale

- . La volonté d'intégration individuelle dans la structure française : rejet de la communauté et de la culture d'origine, intégration des valeurs dominantes notamment en matière de mode de vie et de relations sociales.
- . La prise de conscience collective et la constitution en interlocuteur pour rompre l'isolement par la formation d'associations, l'appel ou l'insertion dans les organisations syndicales.

- . Le renforcement de la cohésion du groupe : les formes concrètes de la vie des groupes ethniques, liens culturels ou politiques, les réactions contre l'acculturation, le refus du mode de vie dominant, etc...

La confrontation de ces informations à celles concernant :

- d'une part le contexte global de l'immigration, les options des principaux acteurs de la politique d'introduction et d'accueil des immigrés
- d'autre part : . la nature du logement : salubrité, peuplement ...
. l'état civil de l'immigré : nationalité, état matrimonial, durée de séjour ...

permettront d'établir des situations types selon les nationalités ou les ethnies et les causes de ces différences. La mise en évidence de l'influence différentielle de chaque facteur pourrait nous conduire, en replaçant les situations dans leur contexte local à esquisser des propositions adaptées à la diversité des situations économiques et des origines culturelles des migrants.

2) LE CHOIX DES NATIONALITES ET L'ANCIENNETE

Nous pensons choisir :

- . Une nationalité d'émigration relativement ancienne et représentant un pays de la C.E.E. : les italiens.
- . Des nationalités très représentées au niveau national : Maghrébins (il faudrait pouvoir différencier Tunisiens et Marocains d'une part et Algériens d'autre part qui ne sont pas soumis à la même réglementation) et Portugais.
- . Des nationalités encore peu représentées globalement mais dont la croissance ces dernières années est significative ; Africains noirs, Turcs, Yougoslaves.

Toutefois ces choix a priori pourraient être modifiés suivant les nationalités représentées sur les lieux d'enquêtes, ces derniers n'étant pas comme nous le verrons plus loin choisis suivant le critère nationalité.

Il est d'autre part difficile de fixer une limite à l'ancienneté surtout dans nos conditions d'enquête ; le choix des nationalités semble induire une ancienneté ne dépassant pas 15 ans. Toutefois on ne saurait exclure quelques cas isolés plus anciens s'ils se trouvent sur les lieux d'enquête.

3) METHODE DE TRAVAIL

- Nos premières investigations et les contacts pris nous ont confirmé l'importance d'approfondir préalablement à l'enquête par questionnaire la vingtaine d'interviews semi-directifs destinés à tester le questionnaire. En effet l'expérience d'autres études montre qu'il est très difficile d'atteindre par un questionnaire des notions telles que les aspirations (1) ou le sentiment de rupture culturelle. Seul un interview non directif complété par quelques questions peut permettre de les cerner. Aussi il nous semble que cette phase pourrait d'une part nous permettre de tester la validité du questionnaire, d'autre part pourrait être exploité dans un second temps parallèlement à l'exploitation du questionnaire pour mieux identifier ces notions très subjectives.

- Enfin il apparaît extrêmement important de ne pas se limiter aux informations fournies par le questionnaire. Celui-ci ne saurait constituer qu'un des instruments de recherche. Parallèlement devrait être menée une étude des divers contextes locaux qui approfondirait notamment :

- . Les positions avouées ou implicites des élus et des responsables administratifs locaux face aux travailleurs immigrés et aux problèmes posés par leurs conditions de vie.
- . Les réactions de la population à l'égard des travailleurs immigrés.
- . La politique d'attribution de logement des organismes H.L.M. et celle de ceux ayant pour seul objet le logement des travailleurs immigrés (ex. SONACOTRA).

(1) Un travail de ce type concernant les "aspirations des travailleurs immigrés en matière de logement en France" est actuellement mené par une équipe du Centre d'Etudes Sociologiques spécialisée dans les problèmes de la main-d'oeuvre immigrée et des contacts sont en cours avec cette équipe.

- . La situation du marché du logement : existence d'une éventuelle pénurie, les principaux acteurs sur ce marché (rapport entre promoteurs et collectivités locales, stratégie des promoteurs, etc...).
- . La situation économique et sociale, régionale et locale, ses principaux acteurs, et le rapport de force déterminant les prises de décisions.
- . La fonction économique des travailleurs immigrés dans la région ; la politique des entreprises vis-à-vis de cette main-d'oeuvre (prévision de plan de charge à long terme ou ajustement conjoncturel).

4) METHODE D'ENQUETE

. Echantillonnage

Nous pensons adopter comme base de sondage, le fichier étranger des préfectures. Ce fichier fournit l'identité des étrangers, leur nationalité et le type de logement habité. Ce fichier présentant de nombreuses lacunes (sous évaluation de la population vivant en bidonvilles, sous représentation des primo-arrivants) il devra être complété par des informations recueillies empiriquement localement (fichier de l'ATOM ou fichier des garnis et foyers de la préfecture de police ...). Dans les villes choisies, nous déterminerons un échantillon de 300 enquêtés en effectuant un tirage par grappe selon les types de logement.

. Détermination des lieux d'enquêtes

Il nous semble prématuré de déterminer dès à présent avec précision des lieux d'enquête, plusieurs problèmes restant à résoudre.

Etant donné les orientations de notre recherche, le **seul critère** de l'insalubrité ne devrait pas présider au choix des lieux d'enquête. Notre but n'étant pas de décrire les conditions de logement mais de mettre en évidence les conditions de vie des immigrés, il faudrait choisir des lieux offrant une assez large diversité de situation économique (insertion dans la vie économique) et de situation sociale (insertion dans les lieux de vie sociale) pour pouvoir éventuellement en tirer des enseignements généraux.

Aussi nous concentrerons notre étude sur deux villes offrant des contextes économiques très différents :

- Une métropole industrielle (Paris, Lille, Lyon ou Marseille) à l'intérieur de laquelle serait représenté tant des lieux insalubres centraux que d'éventuels bidonvilles, et des logements sociaux (cité de transit ou foyer-hôtel) à la périphérie.
- Une ville moyenne qui a été le théâtre d'incident récent à caractère raciste (Toulouse, Grasse, Nice).

D'autre part, dans le choix des groupes témoins, nous choisirons deux groupes témoins de 100 enquêtés :

- Un groupe immigré vivant dans un lieu où a été tenté **une** expérience pilote d'insertion des travailleurs immigrés dans la ville : une expérience de "foyer éclaté" dans une ville nouvelle ou d'insertion de familles immigrées dans un quartier neuf. L'étude de telles expériences nous paraît très intéressante pour tenter de mettre en évidence les problèmes posés par l'insertion des immigrés dans la vie sociale (lorsque le problème de la salubrité du logement est résolu).
- Un groupe français ayant une insertion économique proche de celle des travailleurs immigrés, afin d'étudier les distorsions dans les conditions de vie.

31 MARS 1978

2ex - n° 1

